

# La violence familiale chez les autochtones au Canada



Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison

© Fondation autochtone de guérison, 2003

Publié par :

Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert, pièce 801, Ottawa (Ontario) K1P 5E7

Téléphone : (613) 237-4441

Sans frais : (888) 725-8886

Bélinographe : (613) 237-4442

Courriel : [programs@ahf.ca](mailto:programs@ahf.ca)

Site internet : [www.ahf.ca](http://www.ahf.ca)

Conception et mise en page par la Fondation autochtone de guérison

Impression par Anishinabe Printing (Kitigan-Zibi)

ISBN 0-9733976-1-6

L'utilisation du nom « Fondation autochtone de guérison » et du logo de la Fondation est interdite.  
La Fondation encourage cependant la reproduction du présent document à des fins non commerciales.

This document is also available in English.



# **LA VIOLENCE FAMILIALE CHEZ LES AUTOCHTONES AU CANADA**

Étude rédigée pour le compte de

La Fondation autochtone de guérison

par

Michael Bopp, Ph.D.

Judie Bopp, Ph.D.

Phil Lane, Jr.

2003

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la Fondation Autochtone de guérison (FADG).



## Remerciements

### **Rédacteurs :**

Michael Bopp, Ph.D.  
Judie Bopp, Ph.D.  
Phil Lane, Jr.

### **Chercheurs :**

Michael Bopp, Ph.D.  
Judie Bopp, Ph.D.  
Joey Lougheed  
Julian Norris

### **Collaborateurs à titre consultatif :**

### **Particuliers :**

Sousan Abadian, Ph.D. – spécialiste en guérison communautaire  
Deborah Black, M.D. – neurologue  
Tina Fox – conseillère communautaire, Première Nation Stoney  
Marcel Hardisty – spécialiste en intervention communautaire pour les Autochtones en matière de violence sexuelle – Première Nation de Hollow Water  
Robert Nahanee – spécialiste en violence familiale chez les Autochtones, Première Nation de Squamish  
Anna Paletta – ministère de la Justice, gouvernement du Canada  
Castille Troy – directrice exécutive, Minwaashin Lodge

### **Organisations :**

Change of Seasons – Squamish et North Vancouver, C.-B.  
Gignoo Transition House, Inc. – Fredericton, N.-B.  
Gonohkwasra. Family Assault Support Services – Ohsweken, Ont.  
Haida Gwaii Society for Community Peace – Massett, C.-B.  
Haven House Family Violence Resource Centre – Listuguj, Qc  
Healing our Spirits Program – Koospatak, Minnesota  
Helping Spirit Lodge Society – Vancouver, C.-B.  
Mending the Sacred Hoop – Duluth, Minnesota, États-Unis  
Mi'kmaw Family Healing Program/ Waycobah Family Healing Centre/ Millbrook Family Healing Centre – N.-É.  
Minwaashin Lodge – Ottawa, Ont.  
Nimkii-Naabkawagan Family Crisis Shelter – Sault Ste. Marie, Ont.  
Temagami First Nation Healing and Wellness Centre – Bear Island, Ont.  
Wahbung Abinoonjiiag – Winnipeg, Man.  
Warriors Against Violence – Vancouver, C.-B.  
Waseya House, Maniwaki, Qc  
Xolhemet Society – Chilliwack C.-B.



## Table des matières

Définitions	i
Résumé	iii
Introduction	1
Objet de l'étude	4
Méthodologie	4
Organisation du rapport	5
Note au sujet des collectivités autochtones en milieu urbain et dans les réserves	7
<b>PARTIE I : MIEUX COMPRENDRE LE PROBLÈME</b>	<b>9</b>
A. Une définition précise, adéquate du problème	9
B. Les théories et les modèles courants :	15
1. Psychologie individuelle et théories comportementales	17
2. Théories sur l'interaction humaine	22
3. Explications socioculturelles, politiques et historiques	27
C. Incidence et statistiques	29
D. L'anatomie de l'abus envers une personne	34
Le cycle	35
Les nombreux visages de la violence	37
Les techniques de la domination	42
E. Les répercussions de la violence	45
1. Répercussions sur les victimes	45
a. Antécédents et circonstances actuelles de la victime	46
b. La nature et la portée de la violence, de l'abus	48
c. La réaction des autres à la violence ou à l'abus	49
Traumatismes	50
Abus de confiance et déconnexion	52
2. Répercussions sur les enfants	53
a. Les enfants victimes de violence	53
b. Dommages collatéraux	54
3. Répercussions sur les familles	58
Sommaire	60
4. Répercussions sur les collectivités autochtones	60
Observations finales	61
<b>PARTIE II : LE SYSTÈME COMMUNAUTAIRE ET LA VIOLENCE FAMILIALE</b>	<b>63</b>
Déterminants généraux de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones	63
1. Absence de conséquences et immunité personnelle	64
2. Opinions et attitudes répandues des hommes envers les femmes (préjugés des hommes contre les femmes)	66
3. Antécédents de violence familiale	66
4. Niveaux de bien-être sur les plans personnel et communautaire	67
5. Services de soutien professionnel	68
6. Leadership communautaire	69
7. Politique publique ou gouvernementale	70
8. Maintien de l'ordre et système judiciaire	71

## Table des matières

9. Pauvreté et chômage -----	74
10. Sensibilisation de la collectivité et vigilance -----	74
11. Isolement géographique et social -----	74
12. Climat relatif à la moralité et à la spiritualité -----	75
Sommaire -----	76
<b>PARTIE III : FACTEURS LIMITATIFS ET INFLUENCES IMPOSÉES DE L'EXTÉRIEUR -----</b>	<b>79</b>
A. Politiques et programmes du gouvernement de l'heure -----	80
1. Les politiques et les programmes actuels n'ont pas permis de réunir toutes les personnes compétentes et concernées dans le cercle de la consultation -----	80
2. Les programmes existants reposent trop souvent sur une connaissance et une compréhension insuffisantes du problème et des champs d'activités pouvant s'avérer efficaces -----	82
3. Les services et les programmes actuels n'ont pas à leur disposition suffisamment de ressources.. -----	83
4. La répercussion des programmes et des politiques sur la santé et sur l'intégrité des familles et des collectivités autochtones -----	85
B. Marginalisation des Autochtones dans la société en général -----	87
C. Tendances nationales et mondiales dans la société et la culture de masse -----	88
Sommaire -----	89
<b>PARTIE IV : EXAMEN DE LA SITUATION DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE ET L'ABUS CHEZ LES AUTOCHTONES -----</b>	<b>91</b>
A. Examen des programmes communautaires et régionaux -----	91
Les quinze programmes -----	91
Nature et portée des programmes -----	92
Principales leçons apprises, réussites et barrières clés -----	95
Mot de la fin -----	96
B. Types d'interventions menées par les organisations et les services existant à l'extérieur des collectivités autochtones -----	96
Programmes et services de justice -----	97
Services d'aide sociale et de santé mentale -----	98
Observations finales -----	99
Sommaire du chapitre -----	100
<b>PARTIE V : UN CADRE POUR UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION -----</b>	<b>101</b>
A. Établissement d'un système d'intervention communautaire adéquat -----	102
Premières étapes -----	103
1. Formation d'une équipe d'intervention communautaire -----	103
2. Formation et perfectionnement de l'équipe -----	106
3. Élaboration d'un plan d'intervention global, intégré -----	107
4. Consultation et engagement communautaires -----	109



## Table des matières

Sommaire -----	110
Un élan un peu refroidi -----	111
B. Guérison (suppression) des causes profondes -----	112
C. Transformation des systèmes familial et communautaire -----	114
Étape un : Établir la corrélation des déterminants -----	114
Étape deux : Évaluation de la capacité de la collectivité de se transformer -----	116
Sommaire -----	121
D. Établissement d'un réseau de soutien et de services adapté aux besoins de guérison et de développement communautaires à long terme -----	121
1. à l'interne -----	121
2. à l'externe -----	122
 Appendice A : Questions d'orientation pour l'entretien téléphonique sur les programmes communautaires -----	129
Sources consultées -----	133

### Liste des figures (schémas)

Figure 1 – Éléments d'une définition exhaustive -----	16
Figure 2 – Cadre d'intervention -----	101
Figure 3 – Établissement d'un système d'intervention communautaire adéquat -----	106
Figure 4 – Établir des liens entre les déterminants et les capacités de la collectivité -----	120

### Liste des tableaux

Tableau 1 – Catégories de violence -----	38
Tableau 2 – Symptômes et indicateurs -----	53



## Définitions

La présentation de ce glossaire des termes utilisés vise à assurer la clarté tout au long du document. Nous vous recommandons de lire ces définitions et de vous reporter au besoin à ce glossaire.

**Autochtones ou population autochtone** – fait référence aux Métis, aux Inuits et aux personnes ou populations des Premières Nations sans égard à l'endroit de leur résidence au Canada et sans égard à leur statut de personnes « inscrites » ou non sous le régime de la *Loi sur les Indiens* du Canada.

**Anatomie** – étude consistant à diviser ou à répartir en parties pour faire un examen détaillé.

**Anomalie** – anormal, singulier ou exceptionnel, ne peut être facilement classé.

**Anthropologique** – l'étude des êtres humains en fonction de leur répartition, de leur origine, de la nomenclature des races et des relations interraciales, de leurs caractéristiques physiques, de leurs relations sociales et environnementales et de leur culture.

**Convenance** – caractère de ce qui convient, de ce qui tend au même effet, au même résultat.

**Convergence** – aboutir au même résultat, arriver à se rapprocher, à se réconcilier.

**Diminution** – décroissance ou régression d'un phénomène, d'occurrences.

**Dissipation** – dissolution; dilapidation, perte ou gaspillage.

**Évangélisation** – faire oeuvre missionnaire auprès d'un groupe de personnes.

**Extrapoler** – prédire en déduisant à partir d'expériences acquises (d'antécédents) ou de données connues.

**Hédoniste** – égoïste; recherche du plaisir, de la satisfaction.

**Incursion** – intrusion.

**Itératif** – fait référence à la répétition d'une action verbale.

**Juxtaposer** – poser côte à côte.

**Locus** – un endroit où quelque chose est situé, se passe; un site, un emplacement.

**Masochiste** – éprouve du plaisir à être violenté ou dominé; besoin de ressentir (recherche) de la douleur.

**Méthodologie** – une procédure particulière ou un ensemble de procédures (démarches).

**Misogamie** – une haine du mariage.

**Misogynie** – une haine et un mépris des femmes de la part des hommes.

## Définitions

**Neurobiologie** – un secteur des sciences de la vie qui se penche sur l'organisme /le corps humain, la physiologie et la pathologie du système nerveux.

**Pensionnats** – le régime des pensionnats au Canada fréquentés par les enfants autochtones. Ces pensionnats regroupent des institutions comme les écoles industrielles, les pensions, les maisons d'accueil pour les élèves, les foyers, les logements par billet, les écoles résidentielles, les pensionnats dont une majorité des élèves sont externes ou une combinaison de n'importe quelles options mentionnées ci-dessus.

**Psychoanalyste** – conseiller psychologique.

**Quantum** – quantité ou montant.

**Répercussions intergénérationnelles** – les effets de l'abus sexuel et des mauvais traitements physiques qui sont transmis aux enfants, aux petits-enfants et aux arrière-petits-enfants des Autochtones ayant fréquenté les pensionnats.

**Schéma** – un cadre ou un plan structuré; un sommaire/synopsis.

**Socioécologique** – une combinaison de facteurs sociaux et environnementaux.

**Sociologique** – orienté ou dirigé vers des besoins et des problèmes sociaux.

**Subjuguer** – assujettir/conquérir.

**Survivant** – une personne autochtone qui a fréquenté les pensionnats et qui a survécu aux effets laissés par ce régime.

**Symbiose** – relation de cohabitation, d'association plus ou moins intime ou d'union étroite entre individus dissemblables.

## Résumé

La présente étude s'appuie sur une vaste recension d'écrits importants déjà parus au cours des quinze dernières années. Ces écrits visent essentiellement à faire comprendre la problématique de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones. Ils servent aussi à établir, une corrélation entre le réseau complexe des facteurs engendrant et assurant la continuité de ce problème critique au niveau de la personne, de la famille élargie, du système communautaire et entre le contexte socio-environnemental dans lequel ces facteurs existent. En l'orientant pour qu'il corresponde au but visé par cette étude, on propose un cadre global d'intervention qui agit sur les causes profondes pour les supprimer et qui identifie une série de stratégies pour diminuer le niveau extrêmement élevé d'incidences de violence familiale et d'abus à l'heure actuelle dans beaucoup de collectivités.

La partie I de l'étude amorce le débat en considérant la violence familiale et l'abus chez les Autochtones comme : (1) un syndrome social multifactoriel et non simplement comme un comportement indésirable; (2) un phénomène qui s'insère dans le cadre des relations interpersonnelles, des relations intrafamiliales et communautaires, de même que dans celui de la dynamique sociale et politique autochtones; (3) comme un régime de domination qu'une personne établit et impose à une ou à plus d'une personne par la violence, la peur et toute une diversité de stratégies d'intimidation, de coercition; (4) une manifestation n'étant pas habituellement d'une fréquence ou d'un mode de comportement particulier, isolé, mais prenant la plupart du temps sa source dans le cycle intergénération de la violence et de l'abus; (5) un comportement presque toujours associé au besoin d'une démarche de guérison axée sur le traitement de traumatisme(s); (6) une problématique qui persiste et s'intensifie en raison de l'existence d'une dynamique communautaire favorable, c'est-à-dire un mode de fonctionnement ou des pratiques sociales générales constituant un abus de confiance à l'égard des victimes de violence et d'abus et à l'égard de la collectivité au complet; et finalement, (7) un syndrome généralisé (collectif) dont les causes profondes proviennent des antécédents historiques des Autochtones qu'il faut bien comprendre pour être en mesure de redonner à la famille autochtone son intégrité, de restaurer un climat de confiance, de sécurité et de rétablir la vie communautaire.

Pour les besoins de cette étude, des théories, des modèles communs ont été inventoriés et explorés, ainsi que des explications relatives à la violence familiale et à l'abus, notamment ceux qui traitent des modèles de comportements individuels et de psychologie, ceux qui portent principalement sur la dynamique de l'interaction humaine (interpersonnelle) et ceux qui visent essentiellement l'étude de l'évolution socioculturelle et historique ayant façonné les sociétés et les collectivités. Ensuite, on examine la portée du problème en évaluant les données statistiques probantes et l'évidence anecdotique ou données non scientifiques. Dans cette section, on traite aussi de la façon dont la violence familiale et l'abus sont perçus et ressentis par les victimes elles-mêmes et par d'autres personnes les plus gravement perturbées en décrivant sept catégories (types) de violence : la violence physique, sexuelle, émotionnelle, psychologique, l'exploitation financière, l'exercice du « privilège attribué à l'homme », l'isolement et la restriction de la liberté. On explore également le cycle intergénération de la violence et de l'abus dont ce « réseau de domination » est issu. Dans le même ordre d'idées, on passe en revue les incidences de la violence familiale et de l'abus, non seulement sur les victimes, mais également sur les enfants qui vivent dans ce cercle, qui sont témoins de violence, sur la force et la santé des familles et sur le bien-être des collectivités et des nations autochtones.

## Résumé

La partie II décrit les douze déterminants communautaires clés de la violence familiale et de l'abus : (1) l'absence de conséquences et l'immunité personnelle; (2) les croyances/opinions et les attitudes répandues qui sont axées sur la domination masculine ou la domination des femmes par les hommes; (3) les antécédents de violence familiale; (4) le degré de bien-être personnel et collectif; (5) les services de soutien professionnel; (6) le leadership communautaire; (7) la politique gouvernementale ou d'intérêt public; (8) le maintien de l'ordre et le système judiciaire; (9) la pauvreté et le chômage; (10) la sensibilisation et la vigilance au niveau communautaire; (11) l'isolement géographique et l'isolement social; (12) le climat moral et spirituel. Ces facteurs n'existent pas ou n'influent pas isolément, mais il s'agit plutôt d'un réseau de facteurs qui se renforcent mutuellement. Qui plus est, il n'y a pas deux collectivités semblables, de sorte que ces facteurs et d'autres facteurs se combinant pour influencer sur le phénomène de la violence familiale et de l'abus dans une collectivité en particulier doivent être consciencieusement et soigneusement repérés, reconnus.

La partie III explore des facteurs de limitation prenant leur source à l'extérieur des collectivités autochtones qui entravent leur capacité de travailler efficacement et systématiquement en fonction de l'élimination de la violence familiale et de l'abus. Ils appartiennent à trois catégories : (1) les politiques et les programmes gouvernementaux de l'heure (ceux-ci n'ont pas été élaborés selon une démarche de consultation approfondie avec le cercle complet des partenaires autochtones; ils reposent trop souvent sur une connaissance insuffisante du problème et des champs d'activités qui pourraient s'avérer efficaces, ne disposent pas d'un financement suffisant et ne sont pas conçus pour appuyer le type de stratégies intégrées et à long terme qui sont requises pour s'attaquer à l'éventail complet des déterminants associés à la violence familiale et à l'abus); (2) la marginalisation des Autochtones dans la société en général (ce facteur contribue à rendre la société autochtone plus exposée au risque de voir apparaître une pléiade de problèmes sociaux liés à la violence familiale et à l'abus); et (3) les tendances sur le plan national et mondial et la culture de masse (ces influences minent, affaiblissent les valeurs et la dynamique qui distinguent les collectivités autochtones et leur assurent le maintien des traditions du passé).

La partie IV analyse les interventions ou les mesures appliquées actuellement en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones en examinant la nature et la portée de quinze programmes communautaires ou régionaux, de même que les principales leçons dégagées de nombreuses années d'expérience touchant le fonctionnement de maisons d'hébergement pour femmes battues, le counselling, les renvois et bien d'autres types de services de soutien dispensés aux femmes et aux enfants vivant une situation de violence qui sont à la recherche d'un refuge. Certains de ces programmes font également la prestation de relations publiques et d'activités d'extension (prévention, action directe, etc.) dans les collectivités locales/environnantes. Bon nombre de ces programmes centrent leurs efforts sur des services d'intervention directe, de guérison et de réadaptation à l'intention des agresseurs ou auteurs d'actes de violence et beaucoup de ces refuges facilitent des démarches de guérison et des groupes de soutien destinés aux hommes. De plus, des services liés à la lutte contre la violence familiale et l'abus offerts par le biais des services juridiques, des services sociaux et des organismes de santé mentale ont aussi été étudiés brièvement, particulièrement en ce qui a trait aux efforts pour trouver des moyens de fonctionner de façon culturellement significative et adaptée aux réalités et aux conditions de vie actuelles dans les collectivités autochtones. C'est en faisant ce type de changement radical dans l'orientation de leurs programmes et services que les collectivités autochtones réussiront à relever la totalité de ces défis interreliés. En effet, ces défis doivent être relevés si on veut prévenir la tragédie humaine émergente présentement en incubation dans les familles autochtones où il y a de la violence.

## Résumé

La partie V propose un cadre général d'intervention visant à diminuer et ultérieurement à éliminer la violence familiale et l'abus généralisés dans les collectivités autochtones. Dans ce cadre ou ce plan d'ensemble, la première série de mesures consiste à établir un système adéquat d'intervention communautaire. À cet égard, une étape importante est la mise sur pied d'une équipe d'intervention communautaire formée de représentants des organisations et du leadership communautaires, de même que de bénévoles de la communauté et de spécialistes possédant une vaste expérience en counselling. Le mandat confié à l'équipe d'intervention communautaire pourrait consister à assurer la sécurité, le rétablissement et le soutien à long terme des victimes et des membres de leur famille élargie, de même que le confinement, la surveillance et l'encadrement des agresseurs au moment où ils entreprennent leur démarche de guérison et leur réadaptation. Établir un protocole en collaboration avec les services judiciaires et les services sociaux dans le but d'intervenir dans des situations de violence familiale et d'abus est une autre étape cruciale. Finalement, un autre programme axé sur la guérison et la réconciliation communautaires doit être institué afin de répondre aux besoins des victimes et des agresseurs, un programme au moyen duquel le système judiciaire peut déjudiciariser les délinquants.

Une deuxième catégorie d'intervention se rattache à la démarche de guérison orientée vers la suppression des causes fondamentales de la violence familiale et de l'abus. Ces efforts consistent à briser le cycle intergénération des traumatismes en aidant la génération actuelle des parents à prendre conscience des causes profondes de leur propre souffrance et à apprendre de quelle façon rompre le cycle de l'abus et en aidant les enfants aux prises avec des relations où il y a de la violence à obtenir des services thérapeutiques ciblés leur permettant de guérir des traumatismes qu'ils ont déjà subis. Il est également essentiel de mobiliser la communauté, de la rassembler autour d'une vision commune de guérison, et de briser dans les collectivités cette dynamique du pouvoir et de la domination qui entrave les efforts.

La troisième catégorie d'intervention que la partie V de ce document explore, touche à la transformation nécessaire des systèmes familial et communautaire qui favorisent et assurent la continuité de la violence et de l'abus. Cette tâche requiert d'intervenir dans deux domaines clés. Premièrement, il faut identifier et répertorier les déterminants clés et la dynamique de la violence familiale et de l'abus et acquérir une connaissance et une compréhension justes de l'influence qu'exerce chaque déterminant dans le système communautaire en question. Le second domaine visé par ces efforts est lié à l'identification des principales capacités communautaires nécessaires pour opérer le changement relatif aux déterminants de la violence familiale et de l'abus, pour renforcer ces capacités et les appliquer de façon stratégique et méthodique dans le cadre de la démarche visant à modifier la situation et à neutraliser les déterminants clés.

La quatrième et dernière catégorie d'intervention a trait à l'établissement de structures de soutien et de services visant la guérison à long terme et le développement communautaires. À cet égard, des principes généraux sont présentés pour guider les efforts qui devraient être faits dans les collectivités autochtones en vue de l'établissement d'interventions globales de lutte contre la violence familiale et l'abus qui intégreraient les composantes suivantes : (1) dépistage et intervention précoces, (2) maisons d'hébergement et refuges d'urgence, (3) protection des victimes, notamment des enfants témoins d'actes de violence, (4) confrontation et confinement des agresseurs, (5) rétablissement et soutien à long terme des victimes et des agresseurs, (6) information et relations publiques orientées vers la prévention, (7) soutien et encadrement des ménages à risque, (8) démarche de guérison et de réconciliation auprès des familles élargies et (9) intégration de l'initiative de lutte contre la violence familiale au mouvement de guérison communautaire. Cette section examine également quatre questions importantes, qui sont du ressort

## **Résumé**

externe à la collectivité autochtone, mais qui nécessitent d'être traitées dans l'optique de la démarche globale de guérison en matière de violence familiale et d'abus. Ce sont notamment (1) le financement, (2) l'application de politiques d'intérêt public (gouvernementales), (3) l'appui pour le développement d'une société civile autochtone et (4) le statut des Autochtones dans la société en général.





## Introduction

Cette étude porte essentiellement sur la violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones canadiennes. Elle s'appuie sur des initiatives et des études sur le sujet qui sont inspirées par beaucoup de courants d'idées et qui ont été menées au cours des quinze dernières années par l'Ontario Native Women's Association [Association des femmes autochtones de l'Ontario], 1989; Sugar et Fox, 1989-1990; Wood et Kiyoshk, 1994; Frank, 1992; Zellerer, 1993; LaRocque, 1994; Duran et Duran, 1995; le Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1996; Robin, Chester et Goldman, 1996; la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Ferris, 1996; Herman, 1997, Perry, 1997; Abadian, 2000; Kiyoshk, 2001; Couture et coll., 2001; Jaffe, 2002 et Teicher, 2002. Elle repose aussi sur plus de trente-cinq ans d'expérience sur le terrain des auteurs et de *Four Worlds* comme organisation vouée au rétablissement (la guérison) des Autochtones et à la transformation des collectivités autochtones.

Malgré tous ces efforts très utiles qui ont été faits (et beaucoup plus), il y a encore des écarts aussi larges que la Voie lactée entre ce qui se passe actuellement par rapport à la violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones et la capacité de ces mêmes collectivités et celle des organisations qui travaillent avec elles de s'attaquer systématiquement à cette problématique et de la traiter efficacement. Nous soutiendrons qu'une des raisons importantes de cet écart émane du manque de vision claire, à plusieurs niveaux, quant à la véritable nature et à la complexité du problème de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones, envisagé comme phénomène social. Intimement lié à la difficulté d'établir une « corrélation » ou de bien circonscrire le réseau complexe des facteurs qui engendrent et perpétuent la violence familiale et l'abus aux niveaux de l'individu, de la famille élargie, du système communautaire et du contexte socio-environnemental, il y a comme tâche encore plus difficile à comprendre et à réaliser celle de trouver comment transformer ce réseau de relations et de conditions de façon à faire cesser la violence et l'abus.

La suite des déclarations ci-après faisant état de témoignages de personnes autochtones qui ont une connaissance directe de la violence familiale et de l'abus fait bien saisir la nature, l'étendue, les répercussions et la portée du problème tel qu'il se manifeste dans bien des collectivités autochtones.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ces déclarations ont été modifiées dans le but d'assurer la protection (la confidentialité) de l'identité et de la localité des intervenants.

## Introduction

Une fois il m'a traîné par les cheveux à l'arrière du skidoo. Une autre fois, nous étions en bateau sur le lac. Il m'a jeté à l'eau avec mon parka, mes bottes, tout habillée. L'eau était si froide que j'en ai eu le souffle coupé. Ensuite, il m'a crié qu'il allait me tuer et il m'a poussé la tête dans l'eau et il m'a tenue là. J'ai essayé de lui échapper, mais je ne le pouvais pas. J'ai perdu connaissance. Il a dû me tirer de là car j'ai repris conscience au moment où nous étions presque de retour en ville. Il m'a dit qu'il m'aimait, qu'il regrettait son geste. Je l'ai cru.

Une femme âgée de 36 ans, Saskatchewan

Il est doux, gentil et bon quand il est sobre. Mais s'il commence à boire, il devient méchant. C'est à ce moment-là que j'en ai peur. Des fois, il boit pendant des jours. Je le laisse me battre pour ne pas qu'il tue un de mes enfants.

Une femme âgée de 43 ans, Territoires du Nord-Ouest

Qu'est-ce qu'il a fait pour me blesser? Il m'a battue avec le manche de la hache, il m'a coupée avec son rasoir, il m'a maintenue à terre et il m'a brûlée avec des cigarettes partout sur la poitrine et les seins, il m'a coupé les cheveux pour que j'aie trop honte de sortir de la maison, il m'a forcée à lui faire des « pipes » devant ses amis, m'a menacée de donner mes enfants aux services sociaux, m'a tiré les cheveux, m'a battue sur les fesses nues avec sa ceinture... et j'avais toujours si peur qu'il fasse quelque chose. Tout ce qu'il avait à faire, c'était de me regarder et j'avais la nausée. Une fois, il m'a obligée à dormir dehors avec les chiens. C'était l'hiver.

Une femme âgée de 47 ans, Nouvelle-Écosse

J'ai essayé de m'enfuir. D'abord, je suis allée chez sa mère. Elle m'a dit que j'étais une mauvaise épouse et que je méritais d'être battue. Elle [lui] a dit que j'avais essayé de lui (sa mère) raconter des histoires, et il m'a battue encore plus fort. Il ne me laissait jamais avoir de l'argent. Je devais lui rendre compte de la moindre cenne. Il a enlevé le téléphone pour que je ne parle plus à personne. J'ai essayé d'aller voir le Chef. Il m'a dit de retourner à la maison. Ensuite, le Chef [lui] a dit qu'il faisait mieux de surveiller sa femme... J'étais à soixante-deux milles de la ville. Je n'avais pas d'argent. Personne à qui faire confiance. Je ne savais pas conduire. Le travailleur social était [son] cousin, et toute ma parenté me disait de me taire « vu que c'est une affaire de famille ». J'aurais marché jusqu'à la ville, mais je ne voulais pas laisser mes enfants avec lui.

Une femme âgée de 22 ans, Manitoba

Je ne serais jamais le gars qui boit, qui frappe les gens et les blesse. J'avais trop vu cela quand mon père buvait et battait ma mère. Mais j'ai fini par être un alcoolique, un toxicomane, et à aller en prison. J'ai vécu pendant un certain temps dans la rue à Toronto. Je me mettais en colère contre tout le monde. Je n'avais peur de personne. Je me foutais de tout. Voler des autos? Je l'ai fait. Exploiter, profiter des gens? Je l'ai fait. Je passais d'une femme à une autre. Si j'étais soûl et perdais conscience, quelqu'un prenait ma femme. On faisait tous cela. Je ne pouvais jamais rester longtemps en relation intime avec une femme. On agissait comme si nous étions un couple, mais en fait, on se servait l'un de l'autre. Il n'y avait pas d'échanges, de communication. Pas d'amour réel, pas de souci de l'autre, et alors j'exploisais et je la blessais.

## Introduction

Ensuite venaient les promesses. « Oh! Mon Dieu! je suis si malade. Je dois être malade. Je ne veux plus blesser les gens. » Alors là je buvais pour tomber dans l'oubli ou j'essayais de m'intoxiquer avec assez de *coke* pour que les souffrances cessent. C'était un terrible enfer dans lequel je m'étais enfoncé. Il ne semblait pas y avoir de sortie de secours. J'avais honte de tout ce qui était autochtone.

Un homme âgé de 53 ans, Ontario

J'ai promis à ma femme que je ne la battrais jamais comme mon père avait battu ma mère. Il la frappait jusqu'à ce qu'elle le supplie de cesser. J'ai juré (quand j'avais à peu près 10 ans) que je le tuerais s'il ne cessait pas de lui faire mal. Des fois, dans la maison il la traînait par les cheveux. Il a toujours été hyper-jaloux. Il voulait que nous, les enfants, nous nous retournions contre notre mère. Il nous disait « c'est une menteuse, une salope tricheuse ». « Un homme est-il venu ici? Y avait-il un autre homme dans la maison? » Il nous tordait les doigts jusqu'à ce qu'on ait l'impression qu'ils allaient casser ou il nous pinçait très fort. Il arrivait qu'on réponde « oui » juste pour qu'il cesse de faire cela. Une fois, mon père a attrapé ma soeur et il l'a fait pivoter en la tenant par le cou jusqu'à ce qu'elle pisse. J'ai brisé ma promesse. Dès le premier mois de notre mariage, j'ai fait un oeil au beurre noir à ma femme. Elle m'a laissé pendant une semaine, mais elle est revenue. De temps en temps, je la frappais. Mais ce n'était qu'une partie de mon comportement. J'ai été violent à son égard de tellement de façons – de la violence psychologique et émotionnelle. Je me disais que, comme homme, j'avais des droits. Je devais avoir l'impression de contrôler. Si je sentais que je perdais le contrôle, je la maltraçais. Une fois, j'ai pris un fusil et je les ai coincés elle et les enfants. Ils sont allés dans un refuge. Je lui ai dit « Je t'aime et j'aime les enfants ». « Je sais que tu m'aimes, m'a-t-elle répondu, mais malgré ton amour, tu pourrais arriver à me tuer. » J'ai dû trouver un moyen de m'arrêter et je l'ai trouvé. Le secret, c'était d'en venir à accepter mon identité d'homme autochtone et à prendre connaissance de ma culture, de [retrouver] ma spiritualité et mes traditions.

Un homme âgé de 61 ans, Alberta

Il n'y a rien qu'on puisse faire pour aider ces gens. On reçoit des appels de certaines maisons et c'est toujours la même histoire. On frappe à la porte et, avant même d'ouvrir, on les entend se crier des injures. On entre et on essaie de les calmer pour éviter qu'ils se blessent, mais on doit être prudents. Il arrive parfois qu'ils se tournent tous les deux contre nous. Si on sait d'avance qu'il s'agit d'une querelle de ménage, il y a beaucoup d'autres choses qu'on aimerait mieux faire. Il arrive qu'on ne réponde pas à l'appel car c'est toujours la même vieille histoire qui se répète encore et encore. De toute façon, cela n'améliore pas la situation. Même si on porte plainte contre quelqu'un, bien des fois cette accusation ne mène pas à une inculpation.

Agent de la GRC, collectivité isolée

C'est un réseau de vieux « chums ». Ils se protègent entre eux et ils se couvrent les uns les autres. Ce sont nos dirigeants et les chefs ou les fils de grande famille, même certains sont des Aînés. Si tout le monde qui détient le pouvoir est d'accord pour faire mine de rien, quelle chance une femme effrayée, désespérée, a-t-elle de se faire entendre?

Travailleuse à un refuge pour femmes battues  
dans une réserve, Colombie-Britannique

## Introduction

À quoi cela sert-il de dénoncer un cas d'abus ou de violence? Ici, si vous le faites, vous suscitez de la colère chez les mauvaises personnes, celles qui peuvent vous faire du mal. La police ne peut rien faire. Les tribunaux re-victimisent les victimes en les mettant sur la sellette, en les exposant au ridicule et à des représailles, en concentrant la plus grande partie de l'attention sur l'agresseur. Nos gens ne font pas confiance aux tribunaux. Ces derniers ne comprennent pas notre culture. Ils ne respectent pas nos valeurs et ils nous imposent des solutions qui aggravent les problèmes, comme de jeter les agresseurs en prison sans traitement, de sorte qu'ils reviennent chez eux plus méchants et furieux qu'avant, mais encore agresseurs, et entre-temps, nos familles souffrent.

Travailleur oeuvrant au programme autochtone  
de service à la famille, Ontario

### Objet de l'étude

Cette étude vise à donner suite aux buts de recherche suivants :

1. élaborer un tableau de la situation générale de la violence familiale et de l'abus chez les Autochtones qui décrit à la fois la nature et la portée multidimensionnelles du problème et révèle aussi la dynamique des systèmes familial, communautaire, culturel, professionnel et gouvernemental favorables à la perpétuation de la violence familiale et de l'abus chez les Autochtones;
2. élaborer un cadre global d'intervention qui traite les causes profondes de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones et qui identifie toute une série de stratégies intégrées visant à diminuer significativement la fréquence terriblement élevée de violence familiale et d'abus dans beaucoup de collectivités.

### Méthodologie

Afin d'atteindre ces buts, voici les éléments méthodologiques tissés ensemble pour développer une stratégie intégrée :

1. ***Une analyse exhaustive des comptes rendus de recherche et de la documentation portant sur les programmes liés spécifiquement à la violence familiale et à l'abus chez les Autochtones, de même que ceux traitant de la violence familiale et de l'abus en général*** – À cet égard, on a donné la priorité à la documentation ayant trait aux collectivités autochtones au Canada, mais on a aussi analysé les études sur le sujet qui résultent de la recherche et de la pratique conventionnelles, y compris la documentation traitant de la violence familiale et de l'abus, de traumatismes, du syndrome de stress post-traumatique, de même que des répercussions de la violence et de l'abus (notamment en tant que témoin de violence) sur le développement de l'enfant et, particulièrement, le développement du cerveau.

## Introduction

2. *Une analyse exhaustive des approches autochtones en matière de guérison des répercussions des traumatismes et de l'abus*, fondée sur de vastes consultations auprès des collectivités et sur un examen des programmes nationaux ayant permis d'étudier de près les efforts des vingt-quatre programmes de violence familiale chez les Autochtones au Canada.
3. *Une démarche de consultation et d'analyse en profondeur axée sur l'atteinte des buts de la recherche auprès de praticiens qualifiés et de spécialistes* qui oeuvrent pour l'élimination du problème de la violence familiale et de l'abus chez les Autochtones et pour la guérison communautaire depuis de nombreuses années.
4. *L'élaboration itérative (en boucle) d'un ensemble interactif de modèles et de méthodes dynamiques d'intervention* fondée sur le tableau de la situation problématique comme il se dégage de la démarche d'analyse et du bagage de connaissances et d'expériences liées à la guérison et à la transformation communautaires qui commencent à prendre forme grâce aux efforts de changement faits par toute la société autochtone dans l'ensemble du pays.

### L'organisation du rapport

Ce rapport est organisé de la façon suivante :

*La partie I définira et décrira le problème de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones.* On présentera diverses définitions, des théories et des modèles portant sur la violence familiale et l'abus ( y compris l'abus physique et sexuel, de même que d'autres méthodes dont se servent les agresseurs pour exercer leur contrôle et dominer leurs victimes), un portrait anatomique de l'abus, des niveaux connus de l'incidence et de la portée du problème. Une analyse des répercussions de la violence familiale et de l'abus sur le bien-être des personnes dans les collectivités autochtones sera effectuée. En s'inspirant de cet examen de la question, nous établirons la raison pour laquelle il s'avère nécessaire que la violence familiale et l'abus soient considérés comme un problème social fondamental, de même qu'un des sujets de préoccupation cruciaux autour duquel doivent s'articuler les initiatives de guérison communautaire.

*La partie II explorera les systèmes familial et communautaire et la configuration des intervenants, les causes fondamentales du problème et les facteurs favorisant à l'interne dans de nombreuses collectivités autochtones la perpétuation de la violence familiale et de l'abus.* Partant de l'analyse de ces systèmes, un tableau intégrateur sera dressé, permettant d'identifier le réseau complexe des déterminants de la violence et de l'abus et de décrire de quelle façon ces groupes de déterminants se lient souvent pour contribuer à l'établissement d'une constellation particulière de conditions qui rendent extrêmement difficile le déracinement de la violence familiale dans de nombreuses collectivités autochtones.

*La partie III sera consacrée aux influences imposées de l'extérieur et aux facteurs contraignants, c.-à-d. des facteurs qui doivent, du moins partiellement, être traités par le biais de systèmes administrés à l'extérieur des collectivités et des nations autochtones (hors de leur contrôle).* Dans cette section, des facteurs comme les critères et la structure de financement, le maintien de l'ordre, les tribunaux, la culture et les médias populaires, les politiques gouvernementales régissant l'intervention

## Introduction

des organismes dispensant du soutien, les niveaux de sensibilisation et d'éducation/d'information du public, les modèles liés à la pratique des services sociaux de la société dominante, les attitudes ou la sensibilisation aux réalités culturelles dans l'ensemble des organisations et des services concernés par cette problématique, les doctrines et les politiques des Églises desservant les collectivités autochtones portant sur la violence familiale et le cercle vicieux de la pauvreté. Cet engrenage de la pauvreté peut englober toute une pléiade de facteurs, notamment le faible revenu, l'alimentation insuffisante ou mal équilibrée, des logements inhabitables et surpeuplés, un statut social de défavorisés, la privation de tout pouvoir politique, une sous-scolarisation et un faible niveau d'alphabétisation, un degré élevé d'isolement social et un mauvais état de santé se manifestant, entre autres, par un taux de fréquence élevée de dépression, de dépendance à des substances psychoactives, de frustration, d'agression et qui est aussi lié à d'autres facteurs de santé mentale. Bon nombre de ces facteurs peuvent piéger les victimes et leurs personnes à charge dans des situations de violence.

*La partie IV examinera et explorera un grand éventail de mesures d'intervention en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones appliquées tant du côté des collectivités autochtones que dans l'ensemble des programmes et des services gouvernementaux s'efforçant d'une façon ou d'une autre de remédier à ce problème et à ses répercussions.* Dans cette section, on trouvera un sommaire des constatations ou résultats d'analyse découlant de l'examen des vingt-quatre programmes établis dans l'ensemble du Canada, oeuvrant dans le but de combattre ce fléau et de relever ce défi que représente l'élimination de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones.

Une brève analyse permettra d'examiner les orientations caractéristiques ou les règles dominantes des services et organisations généralement appelés à intervenir dans les situations où des abus, des actes de violence, sont signalés comme les services de police, les procureurs, les tribunaux et les services sociaux, et d'examiner l'état actuel du financement accordé par le fédéral et les initiatives nationales centrées sur la violence familiale et l'abus chez les Autochtones.

En s'inspirant d'un examen très récent et exhaustif de l'expérience des collectivités autochtones en matière de guérison au Canada,<sup>2</sup> on effectuera une analyse des types d'interventions auxquelles beaucoup de collectivités autochtones ont recours pour répondre aux exigences de la guérison communautaire. Dans ce cadre, on mettra l'accent sur l'efficacité des diverses approches, sur les stades de développement par lesquels les collectivités semblent passer à mesure qu'elles évoluent dans leurs efforts de lutte contre les dépendances, l'abus et d'autres comportements dysfonctionnels, ainsi que dans leurs efforts de guérison des répercussions de traumatismes subis, afin que ce cycle intergénération de la violence ne soit plus transmis aux futures générations.

Fondée sur l'examen mentionné précédemment, la partie IV conclura par une analyse de la pertinence ou de l'adéquation des modes d'intervention actuels en fonction des réalités et des besoins décrits dans les chapitres précédents.

---

<sup>2</sup> Présenté pour la première fois dans Mapping the Healing Journey (Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002).

## Introduction

*La partie V proposera un cadre d'ensemble pour les besoins de l'intervention visant aussi bien les causes profondes que le réseau des facteurs contributifs qui favorisent la perpétuation de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones.* Ce cadre identifiera un ensemble de stratégies intégrées ou de champs d'activités qui peuvent être entrepris par les collectivités et les organisations oeuvrant avec elles. Quatre catégories d'intervention clés conçues pour contribuer à la transformation d'une collectivité marquée par la violence seront présentées. Les voici :

- a) établir un système efficace d'intervention communautaire centré sur les modes de comportement actuels de violence et d'abus qui englobera la prévention, les conséquences, le dépistage précoce, l'intervention précoce, la protection assurée aux personnes ayant déjà été victimes, le traitement, l'adoption de nouveaux comportements, le suivi et un soutien continuels aux familles;
- b) guérir, éliminer les causes profondes des traumatismes et de l'abus et acquérir de nouveaux comportements de sorte que le cycle intergénération de la violence et de l'abus soit brisé, qu'il n'y ait plus de transmission aux futures générations;
- c) transformer les systèmes familial et communautaire qui favorisent et perpétuent la violence et l'abus;
- d) établir des réseaux de services et de soutien efficaces qui sont en mesure d'oeuvrer en partenariat avec les collectivités autochtones dans le sens d'une démarche de guérison et de développement communautaires à long terme.

### **Note au sujet des collectivités autochtones en milieu urbain et dans les réserves**

Ce rapport reconnaît que près de cinquante pour cent des Autochtones au Canada vivent dans des milieux urbains, particulièrement dans l'Ouest du Canada. Par conséquent, les réalités et les besoins de ces personnes et de ces familles diffèrent, sous plusieurs aspects, de ce que vit leur parenté établie dans les réserves, mais il y a aussi de nombreuses difficultés qui sont similaires. La partie II de ce rapport traitant des déterminants de la violence familiale et de l'abus repose en grande partie sur les circonstances ou la situation particulières des collectivités dans les réserves, compte tenu du fait que les systèmes familial et communautaire qui favorisent présentement un mode de vie où la violence familiale et l'abus règnent sont plus facilement identifiables dans cet environnement. Beaucoup de ces mêmes dynamiques et de ces mêmes façons de faire se retrouvent aussi dans les milieux urbains ainsi qu'une vaste gamme de services destinés aux Autochtones qui s'efforcent de répondre à ces besoins. La partie II de ce rapport fait aussi référence aux contraintes imposées de l'extérieur des collectivités autochtones, qu'il s'agisse d'une réserve ou d'une sous-communauté dans une ville, qui ont une incidence sur les efforts de lutte contre la violence familiale et l'abus. La partie IV fait l'examen des programmes axés sur la violence familiale et l'abus qui sont dispensés dans les réserves et ceux dispensés en milieu urbain.





## Partie I : Mieux comprendre le problème

Beaucoup de collectivités autochtones doivent bien batailler pour contrer une « culture de la violence » émergente qui, rapidement, s'infiltré à travers le tissu de presque tous les aspects de la vie sociale et devient omniprésente.

La violence existe dans les écoles, dans les relations entre les enfants; dans les soirées de jeunes et dans la rue; il y a des « clubs de bagarres » organisés ayant des groupes de parieurs; des actes de violence entre des membres de la communauté et leurs voisins provoqués par des méfaits et des désaccords sans importance; de la violence dans les bars, dans les magasins, entre des amoureux et des amis, entre des factions religieuses ou politiques; de la violence initiée par des gangs de criminels et inspirée par des valeurs adoptées en prison s'insinue dans la culture des jeunes, prend des dimensions importantes dans la vie économique et sociale de collectivités toutes entières – à un tel point que bon nombre de collectivités sont devenues de fait des zones de guerre où il est dangereux de circuler le soir et où parfois il est même dangereux de rester à la maison. De plus en plus on ne se sent en sécurité nulle part. Évidemment, ce n'est pas dans toutes les collectivités autochtones que les choses vont si mal, mais il y a un nombre atterrant parmi elles qui deviennent corrompues, dangereuses.

Bien qu'il y ait de multiples facteurs contributifs à ce mode de comportement émergent, notamment un taux élevé d'incarcérations, une fréquence élevée et persistente d'abus de l'alcool et de drogues chez les Autochtones, ainsi qu'une incursion croissante des gangs de criminels dans les collectivités autochtones (Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, 2002), ce rapport défendra par contre la thèse que l'évolution inquiétante du problème de la violence dans les collectivités autochtones s'opère et couve dans les familles autochtones. Ce problème peut être constaté en observant des modes de comportements constants de violence familiale et d'abus, notamment des mauvais traitements et des abus sexuels, qui n'ont jamais été dans la plupart des collectivités autochtones systématiquement abordés, reconnus et résolus.

### A. Une définition précise, adéquate du problème

Cette étude vise principalement à circonscrire, à cerner les causes profondes et la dynamique complexe de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones au Canada et à élaborer un cadre d'intervention global qui éclairera la démarche de guérison et de transformation orientées vers l'élimination de la violence et de l'abus.

Voici la définition que le dictionnaire donne pour la « violence » :

**Violence :** 1. application de force physique dans le but de blesser quelqu'un, de porter atteinte ou faire du mal à quelqu'un, de détruire; un acte d'une brutalité extrême. 2. une force intense ou une énergie d'une puissance souvent dévastatrice ou explosive comme celle d'un ouragan ou d'un volcan. 3. a) emploi d'une force ou d'un pouvoir de façon injuste et dure comme de violer les droits d'autrui, de heurter les sensibilités, etc., b) porter préjudice ou faire tort à quelqu'un en agissant ainsi. 4. une grande force ou intensité dans l'expression de sentiments, dans la conduite, ou de la véhémence, de la fureur dans l'expression (Guralnik, 1986).

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Les définitions relatives à la violence familiale sont généralement vastes et englobantes; elles incluent l'abus physique et sexuel, de même que d'autres moyens que les agresseurs emploient pour exercer leur contrôle et dominer leurs victimes. Michael Paymar, en s'inspirant de l'ouvrage acclamé par les critiques *Domestic Abuse Intervention Program* de Duluth, Minnesota, présente la définition suivante :

[TRADUCTION] La violence conjugale/familiale est définie comme l'emploi de la violence physique dans une relation intime. Ce terme englobe aussi la violence émotionnelle, psychologique et sexuelle, de même que tout autre comportement qu'une personne adopte dans une relation pour soumettre, contrôler l'autre (2000:xi).

Dans un manuel de formation élaboré pour le compte de la Nation Squamish à l'intention des conseillers en formation oeuvrant auprès des hommes autochtones ayant eu un comportement violent à l'égard de leur partenaire ou ayant maltraité leur partenaire, Bruce Wood et Robert Kiyoshk définissent la violence familiale pour les besoins de leurs programmes novateurs :

[TRADUCTION] La violence familiale fait référence à la violence physique faite à une femme par son conjoint ou son partenaire ET l'établissement d'un environnement dans le cadre de cette relation qui suscite la peur et l'intimidation. Le thème dominant de tous ces comportements est la tentative de l'homme d'affirmer par toute une diversité de moyens son pouvoir et sa domination sur sa conjointe, et possiblement sur ses enfants (1994:7).

Du fait que le programme *Change of Seasons* à Squamish en Colombie-Britannique est axé spécifiquement sur la violence des hommes à l'égard de leur conjointe, leur définition de la violence est plutôt centrée sur cet aspect de la violence conjugale. En effet, c'est un fait établi que *tout le monde* peut devenir une victime et que presque n'importe qui peut commettre une agression (à l'exception de jeunes enfants), des actes de violence – des femmes, des hommes, des enfants, des personnes âgées, des membres de la famille, des amis proches et des parents éloignés. L'initiative de Squamish a décidé de centrer ses efforts sur la violence que les hommes peuvent commettre à l'endroit des femmes et des enfants étant donné que la prévalence de ces actes de violence indique que c'est de loin la forme de violence familiale et d'abus la plus répandue dans les collectivités autochtones (Wood et Kiyoshk, 1994; Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993).

La Commission royale sur les peuples autochtones définit la violence familiale comme : « un abus de pouvoir dans les rapports de confiance et de dépendance qui existent entre les membres d'une même famille » (CRPA, 1996:61). Malgré que cette définition ait plusieurs points en commun avec d'autres définitions, la Commission fait également remarquer que :

Même si la violence familiale chez les autochtones présente nombre de caractéristiques de la violence dans la société non autochtone, elle offre aussi un aspect distinct qu'il faut reconnaître pour mieux comprendre les causes et définir les solutions du problème. Premièrement, elle se distingue par le fait qu'elle touche des collectivités entières et ne peut être considérée comme un problème circonscrit à quelques ménages. Deuxièmement, la désintégration de la famille remonte souvent à des interventions étatiques délibérées, visant à séparer ou à déraciner la famille autochtone. Troisièmement, la violence au sein

## Partie I : Mieux comprendre le problème

des collectivités autochtones est alimentée par un climat social raciste, propice aux stéréotypes méprisants touchant les hommes et les femmes autochtones, qui tend à réduire leur valeur humaine et leur droit à la dignité. (CRPA, 1996:63-64).

Cette déclaration évoque aussi bien les causes profondes que la nature réelle du problème, mais elle comporte également plusieurs caractéristiques qui définissent la violence familiale et l'abus chez les Autochtones considérés d'un ordre de problème essentiellement différent (en ce qui a trait à la recherche de solutions efficaces) de celui de l'abus ou de la violence survenant dans les collectivités non autochtones.

Selon la Commission, en apparence, la violence familiale comme phénomène a des traits identiques, peu importe où elle se produit ou qui en est la victime ou l'agresseur. En effet, beaucoup de caractéristiques sont communes : le contexte des relations intimes de la famille (du couple); l'abus de pouvoir; l'établissement d'un environnement où il y a contrôle et domination, terreur et violence, intimidation et déshumanisation; le fait de faire subir de la violence physique et d'infliger des souffrances; la simultanéité fréquente de la violence physique et de l'abus sexuel; l'inclusion de tout un réseau bien connu d'autres types de violence ou d'abus pour compléter une suite d'actes de domination et d'assouvissement des passions de l'agresseur, notamment la violence émotionnelle et psychologique, l'isolement forcé, la surveillance et la restriction de la liberté, les restrictions financières et le contrôle pour ne citer que les modes de comportements les plus courants.

Par ailleurs, en plus de cette pléiade habituelle de caractéristiques que revêtent les situations de violence familiale dans l'ensemble des cultures au Canada, la Commission a décrit un autre palier critique de conditions définissant la violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones, établissant ainsi des différences entre les Autochtones et leurs semblables de la société dominante.

La violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones constituent également une caractéristique sociologique de communautés entières et non pas seulement de certaines personnes et familles. Cette violence est enracinée dans le tissu complexe de l'histoire des sociétés autochtones et de leur dynamique actuelle. Il s'agit là d'une distinction très importante étant donné qu'elle laisse entendre qu'on ne peut pas bien comprendre le problème de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones et on ne peut le résoudre efficacement en s'appuyant sur les modèles et les hypothèses mis de l'avant par la plupart des travaux de recherche et des programmes d'intervention de la société dominante qui ne prennent pas en considération la dimension de la collectivité dans son ensemble.

Dans sa déclaration, la Commission ajoute comme deuxième caractéristique la nécessité d'établir des liens entre la structure du comportement de violence et d'abus et l'expérience historique de la société autochtone. En effet, des chercheurs comme Sوسان Abadian, sont d'avis que la violence sociale et politique infligée aux enfants, aux familles et aux collectivités autochtones par l'État et les Églises par suite notamment de l'établissement du régime des pensionnats a non seulement entraîné la conjoncture actuelle dans les collectivités où la violence sévit en ce moment, mais elle a en plus amené la famille et la collectivité à adopter des comportements qui entravent le rétablissement collectif (Abadian, 1999).

Abadian (1999) explique que la violence politique provoque presque toujours l'effritement de familles et de collectivités entières. La solidarité, l'harmonie habituelle dans les activités de la vie quotidienne, est rompue. Il s'ensuit la destruction de ce qui constitue le fondement des rapports humains, c'est-à-dire

## Partie I : Mieux comprendre le problème

l'intimité, la confiance, la loyauté et la coopération mutuelle. Un traumatisme collectif d'une telle ampleur a presque généralement pour effet un problème que beaucoup de chercheurs ont évoqué comme un syndrome de stress post-traumatique (SSPT) intergénérationnel (Duran et Duran, 1995; Robin, Chester et Goldman, 1996; Herman, 1997).

Toute définition d'un problème s'avère importante et utile parce qu'elle contribue à mieux faire comprendre le problème et à définir des solutions. À moins d'arriver à définir un problème humain complètement et correctement, il est fort probable qu'on recommandera des solutions qui, au mieux, seront partiellement efficaces et, dans l'hypothèse la plus pessimiste, peuvent véritablement aggraver le problème. Dans le cadre d'une étude générale intitulée *Family Violence in Aboriginal Communities* menée pour le compte de l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et de la GRC, Robert Kiyoshk fait ressortir que « [TRADUCTION] les définitions courantes portent principalement sur *qui* a été la victime [de la violence] » (2001:7), notamment on parle de la violence faite aux enfants, de la violence à l'égard des Aînés, la violence entre conjoints ou la violence à l'égard du conjoint ou de la conjointe, etc.

On tente également de caractériser le type de violation comme la violence physique (tout acte, voie de fait, commis dans l'intention de causer des maux physiques, des blessures ou d'infliger des souffrances à une autre personne), la violence émotionnelle et psychologique (en suscitant la peur, en usant de l'intimidation, en terrorisant, en menaçant, etc.), la violence sexuelle (c.-à-d. la victime est soumise à des attentions sexuelles importunes, à de l'exploitation, divers types de viol, d'attouchements, d'attentat à la pudeur, à du harcèlement sexuel, etc.) ou de l'exploitation financière... (« utilisation de l'argent ou des biens d'une autre personne de façon frauduleuse ou à des fins immorales et se servir de l'aspect économique, de l'argent, dans le contexte d'une relation à des fins de manipulation) (2001:8).

Même si elles sont utiles, ces définitions centrent l'attention sur des types et des caractéristiques particuliers de la violence; de plus, elles dégagent des incidences et des exemples spécifiques et elles les traitent comme s'ils s'appliquaient au problème dans son ensemble. Nous sommes d'avis qu'une définition précise de la violence familiale chez les Autochtones considérée *comme un problème humain* doit comprendre les éléments suivants :

1. La violence familiale et l'abus chez les Autochtones n'est pas seulement un comportement indésirable, mais plutôt une pléiade de problèmes sociaux agissant comme un syndrome.
2. La violence familiale et l'abus chez les Autochtones ont des incidences simultanément aux niveaux de la personne, de la famille nucléaire et élargie, des collectivités et des nations autochtones. C'est une perturbation du système familial et du système communautaire.
3. Au niveau individuel et familial, la violence familiale et l'abus découlent de l'établissement d'un environnement où il y a domination et contrôle sur une ou plus d'une personne par une ou plus d'une autre personne au sein de la famille, une soumission obtenue par le recours à une situation de violence et d'abus prolongée et/ou sporadique. Cette violence peut prendre une multitude de formes, allant des mauvais traitements physiques et de violence sexuelle, à l'imposition d'une terreur incessante, prolongée, de regards ou de paroles sarcastiques qui minent le sentiment d'identité et le sentiment positif de soi d'une personne, qui la dévalorisent aux yeux des autres.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

4. Tout incident ou cas de violence familiale et d'abus est le plus souvent associé à un mode de comportement violent adopté en général dans la famille des victimes et de l'agresseur pendant de nombreuses générations. La violence familiale et l'abus chez les Autochtones est, comme trait caractéristique, un problème intergénérationnel.
5. La violence familiale et l'abus sont presque toujours associés de nombreuses façons à des traumatismes. La violence cause à coup sûr des traumatismes chez ses victimes, de même que chez les enfants témoins de cette violence. Par ailleurs, la violence familiale est également et très souvent la *résultante* de traumatismes intergénérationnels. Par conséquent, le traumatisme constitue aussi bien une des principales causes de la violence familiale et de l'abus que son aboutissement. Il est donc évident qu'une intervention efficace en matière de violence doit tenir compte des besoins de guérison des personnes et des communautés humaines liés aux traumatismes.
6. Le syndrome de la violence familiale et de l'abus chez les Autochtones n'est pas simplement un problème qui concerne certaines familles autochtones résidant dans des collectivités « normales » ou qui sont par ailleurs saines. Les conditions de vie communautaire malsaines et une dynamique de la violence font partie intégrante du syndrome. Le problème de la violence familiale est réellement trop vaste et trop généralisé pour le traiter comme une anomalie sociale. C'est la norme. Autrement dit, la violence familiale et l'abus sont devenus une facette du mode de vie ou des moeurs dans beaucoup de collectivités. Dans le passé, il y avait des valeurs traditionnelles culturelles qui constituaient le fondement de l'ensemble des sociétés autochtones nord-américaines. Ces valeurs, s'appliquant à l'ensemble des membres de ces sociétés, comportaient l'acceptation, la protection, le soutien émotif et l'entraide, l'écoute et la compassion à l'intérieur du cercle. Cette harmonie, cette solidarité chaleureuse et protectrice, était un droit de primogéniture pour chaque membre de la tribu. En échange de ces droits et de ces privilèges accordés par les membres de la communauté, chaque personne était tenue de respecter les traditions et les valeurs de la collectivité, était tenue de répondre à ses propres besoins pour assurer à la collectivité le bien-être et la prospérité collectifs, de faire preuve de vigilance pour préserver l'intégrité et la force du cercle. Manifestement les comportements actuels de violence et d'abus démontrent que la cohésion du cercle a été brisée, qu'il y a eu abus de confiance, que la confiance a été violée, et que les personnes et les familles ont été abandonnées à leur sort. Par surcroît, il existe maintenant une grande diversité de comportements et de traits de caractère dans la population qui entretiennent, préservent, favorisent et permettent la violence et l'abus de se perpétuer comme caractéristique communautaire.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Dans le cadre des démarches récentes (2001-2002) visant à amener beaucoup de collectivités autochtones à participer à des échanges liés à la guérison communautaire dans toutes les parties du Canada et menés par les équipes de Four Worlds, les femmes autochtones ont de façon constante rapporté que sur 10 femmes, 7 à 9 femmes ont été victimes sous une forme ou une autre de violence dans les deux/trois dernières années. Comme une section ultérieure de ce rapport axée sur les taux de fréquence de la violence le démontrera, cette observation informelle concorde avec des estimations faites par des membres de communauté, des praticiens et des données de l'ensemble du pays. Le taux de fréquence de la violence est tout simplement astronomique.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Pour ces raisons, on défendra aussi l'idée que la violence familiale et l'abus chez les Autochtones est un problème communautaire, et que des efforts favorisant la transformation sont nécessaires au niveau communautaire pour renverser cette situation, briser le cycle de la violence, et modifier la structuration des comportements qui prédominent actuellement.

7. Il y a un lien direct entre le vécu et l'histoire des peuples autochtones et les comportements violents et abusifs actuels dans les collectivités autochtones. Même s'il est généralement admis que la violence familiale et l'abus existaient avant le contact avec les Européens, les témoignages et les recherches de type historique et anthropologique indiquent que ce n'était pas une caractéristique courante de la vie quotidienne. En effet, dans de nombreuses sociétés tribales, les hommes de la famille de l'agresseur ou les membres masculins de la famille de la victime s'empressaient de confronter cet agresseur et, si ces actes de violence continuaient, celui-ci devait faire face à des conséquences désastreuses, notamment subir l'exil, la castration et la mort. À l'opposé, les femmes et les enfants étaient presque unanimement honorés, aimés, protégés et entourés de soins avec le plus grand respect et, même dans certaines tribus, on accordait aux femmes un haut rang, des pouvoirs d'une grande portée sur le plan politique et social et des responsabilités de leadership d'une grande influence (Brizinsky, 1993; Chester, Robin, Koss, Lopez et Goldman, 1994; McGillivray et Comaskey 1996; Morrisson et Wilson, 1995; Bopp, 1983; Deloria, E.C., 1988; Brant, 1990).

Il ne s'agit pas en présentant ce portrait plutôt sommaire de blanchir nos ancêtres ou de donner dans le romanesque en essayant de rendre les sociétés traditionnelles parfaites, mais l'objectif vise plutôt à décrire un mode général de fonctionnement dans les collectivités qui maintenait l'équilibre dans les rangs, qui dissuadait les conflits internes et les comportements violents, abusifs, et qui favorisait un climat d'harmonie, de respect et de coopération mutuelle considéré comme un impératif pour la survie. Le flot de traumatismes, vague après vague, qui a frappé bon nombre de sociétés autochtones par suite du contact avec les Européens, <sup>4</sup> a profondément influé sur la vie familiale et, dans le cas des pensionnats, il a miné l'essence même de l'identité et de la solidarité, de la continuité culturelles, en introduisant des modes de comportement de violence et d'abus institutionnalisés au sein des systèmes de la famille et de la communauté (Nuxalk Nation, 2000; McEvoy, 1990; Nuu-chah-nulth Tribal Council, 1996; Knockwood, 1992; Faine, 1993; Furniss, 1995; Abadian, 1999; Sagamok Anishinabe First Nation, 2003; Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002).

En résumé, la violence familiale et l'abus chez les Autochtones devraient être définis comme : (1) un syndrome social multifactoriel et non pas simplement un comportement indésirable; (2) qui réside au sein même des relations interpersonnelles, de la famille et de la communauté, de même que dans la dynamique sociale et politique; (3) il se manifeste généralement dans les familles et dans les relations

---

<sup>4</sup> Par ces vagues de traumatismes, on entend les épidémies successives de petite vérole et de grippe qui ont fait mourir entre 40 et 90 % de la population autochtone dans son ensemble, suivant les régions du pays et la période concernées. On inclut aussi la perte des terres traditionnelles et des moyens de subsistance, la perte de l'autonomie culturelle et politique, la disparition des langues traditionnelles, l'effacement des religions et l'effondrement des fondements culturels, de la vie familiale, par suite de l'instauration de systèmes comme la colonisation sur le plan économique et politique, la mission évangélicatrice, la bureaucratisation de nombreux aspects de la vie quotidienne, ainsi que la dernière attaque contre l'intégrité et la continuité de la famille autochtone et des collectivités par suite du régime des pensionnats (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996).

## **Partie I : Mieux comprendre le problème**

intimes comme un régime de domination établi et imposé par une personne à une ou à plus d'une personne en ayant recours à la violence, à la peur et à toute une diversité de stratégies de violence (physique, sexuelle, émotionnelle, psychologique et économique, etc.); (4) n'est pas en général un cas isolé ou un seul mode de comportement, mais il est le plus souvent enraciné dans une continuation de comportements violents transmis de génération en génération; (5) est presque toujours associé au besoin de guérison résultant de traumatismes; (6) la violence familiale et l'abus chez les Autochtones sont admis à continuer et à s'aggraver parce qu'il existe une dynamique communautaire favorable, un mode de comportement général qui constitue un abus de confiance ou une violation à l'égard des victimes de la violence et de l'abus par la communauté toute entière et l'indication que le cercle sacré de l'unité et de la protection a été brisé; (7) le syndrome au complet prend naissance dans le vécu historique des Autochtones, ce qui doit être bien compris pour être en mesure de rétablir l'intégrité de la famille autochtone et de la vie communautaire, pour rétablir la confiance et la sécurité. La figure 1 présente ces éléments à l'aide d'un schéma.

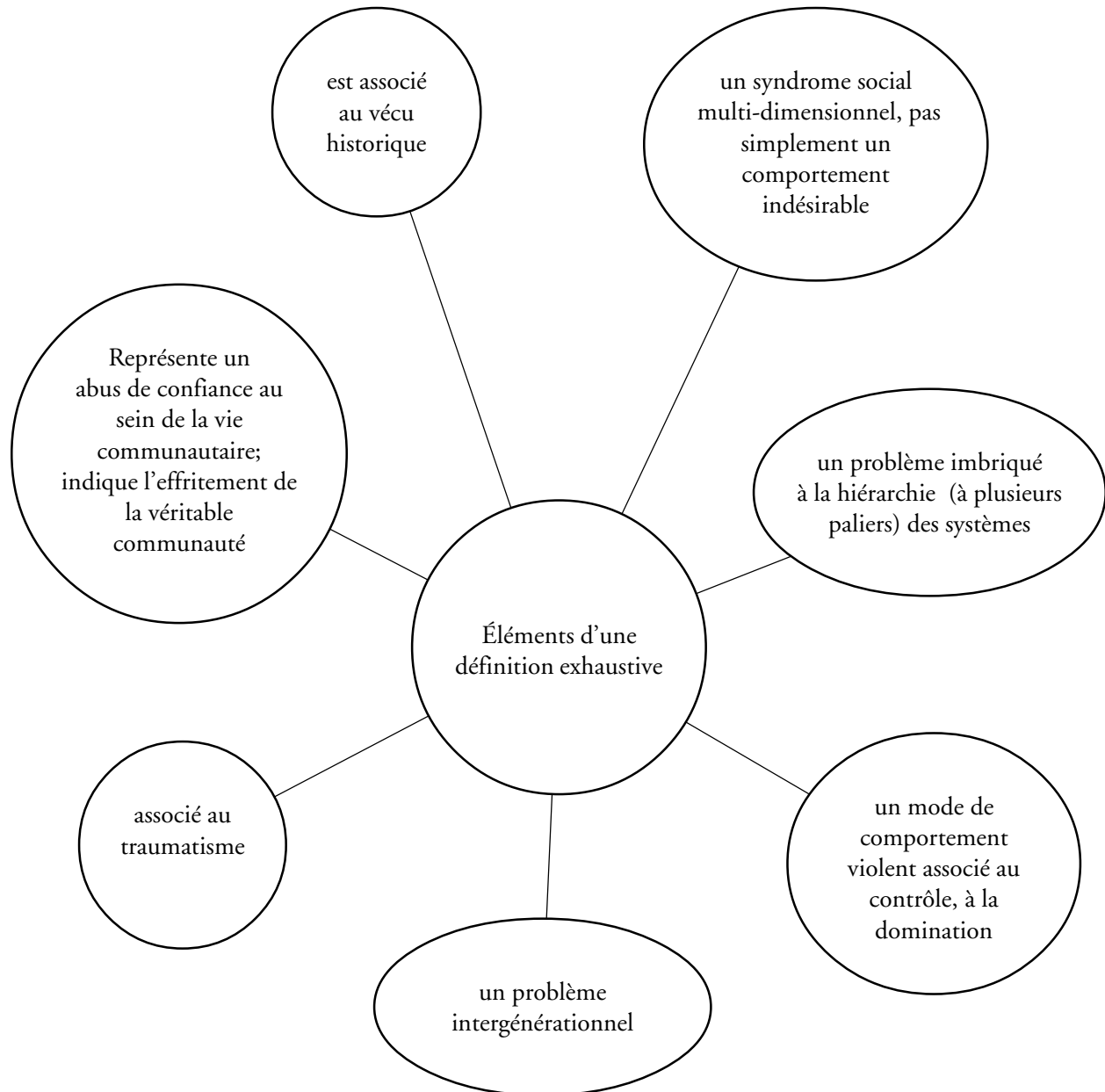
### **B. Les théories et les modèles courants**

Il y a un vaste éventail de théories et de modèles qui servent à expliquer la violence familiale et l'abus chez les Autochtones. Certains d'entre eux tentent d'expliquer le comportement individuel, d'autres portent principalement sur la dynamique de l'interaction humaine et d'autres encore sur l'évolution ou le cheminement socioculturel, politique et historique qui a façonné les sociétés et les collectivités. Bon nombre de ces modèles explicatifs auxquels on fait généralement référence et de ces approches explicatives ont une certaine validité et utilité, mais presque tous ces éclairages tentent d'expliquer certaines dimensions du problème alors qu'ils négligent d'autres dimensions extrêmement importantes.



## Partie I : Mieux comprendre le problème

Figure 1 – Éléments d'une définition exhaustive



## Partie I : Mieux comprendre le problème

Dans le cadre de son étude récente menée pour le compte de l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada, Kiyoshk (2001) a fait une revue sommaire très utile de ces documents de référence se rapportant au sujet. Le sommaire qui suit est tiré de son ouvrage, de même que de celui de Paymar (2002), de Herman (1997) et de nombreux autres. L'intention de ce tour d'horizon est de présenter au lecteur le résumé d'un répertoire de théories, de modèles et d'explications les plus courants. Cet inventaire est organisé en trois principales catégories : (1) les éléments qui sont axés sur les comportements individuels et la psychologie; (2) ceux qui portent sur la dynamique de l'interaction humaine; (3) ceux qui sont centrés sur le cheminement socioculturel, politique et historique qui a façonné les sociétés et les collectivités.

### *1. Psychologie individuelle et théories comportementales*

*Les théories de la personnalité* sont portées à caractériser des types de personnalité et à leur attribuer certains traits de caractère comme l'insécurité, la jalousie, la dévalorisation, la dépendance et des tendances ou pulsions incitant à la violence et à la colère, etc.; elles permettent d'identifier certains types de personnalité ou des déséquilibres de la personnalité qui porteraient, croit-on, des personnes à la violence et à l'abus. Des traits qu'on croit associés à la violence familiale sont généralement identifiés de façon collective comme un « type ».

Une de ces caractéristiques correspond à deux types d'agresseurs, les « pits-bulls » et les « cobras » (Jacobson et Gottman, 1998). Les cobras sont fondamentalement des anti-sociaux, hédonistes, impulsifs, parfois sadiques, et ils ont un tempérament explosif, violent, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du milieu familial. Même si certains ont un comportement psychopathique, ils sont par tempérament tous froids et désengagés, renfermés, parfaitement égoïstes, probablement incapables d'aimer quelqu'un et la plupart d'entre eux exploitent leurs partenaires, se servent d'eux ou d'elles pour obtenir tout ce qu'ils veulent, chaque fois qu'ils le veulent. Les cobras peuvent être identifiés par leurs antécédents de comportement antisocial, leur forte propension à consommer abusivement de l'alcool *et* de la drogue, ainsi que par la gravité de l'abus physique et émotionnel qu'ils font subir aux victimes. Beaucoup de cobras ont été victimes d'abus dans leur enfance.

Les pits bulls, à la différence des cobras, sont sur le plan affectif des personnes dépendantes de leurs partenaires et ils ont désespérément peur de l'abandon. Alors que les pits-bulls infligent certainement de la violence et de l'abus émotionnel pour contrôler ou dominer leurs victimes, ils ne le font pas tellement pour obtenir ce qu'ils veulent (comme les cobras le font), mais plutôt pour empêcher leur partenaire de les quitter. Les pits-bulls sont extrêmement jaloux, ce qui peut aller jusqu'à la paranoïa, imaginant que leur conjointe a des liaisons en s'appuyant sur des indices que d'autres personnes trouveraient ridicules (Jacobson et Gottman, 1998). La plupart des pits-bulls viennent d'un milieu familial où leur père battait leur mère et ils en arrivent à croire qu'infliger des coups et des blessures constitue une façon « normale » de traiter les femmes.

Les pits-bulls, comme les cobras, tissent des toiles soigneusement mises au point pour dominer et ils ont un très grand besoin de contrôler, mais les raisons motivant leurs agissements diffèrent. Dans le cas des cobras, c'est le besoin de gratification de soi qui les motive tandis que du côté des pits-bulls, il s'agit

## Partie I : Mieux comprendre le problème

d'éviter d'être abandonné par la conjointe. Les deux types sont capables de faire preuve d'une violence grave, même de meurtre, mais dans une relation intime, il est sans doute plus dangereux de rompre avec un pit-bull.

[TRADUCTION] Les cobras frappent rapidement avec une grande puissance de destruction, de létalité, s'ils se sentent menacés, mais ils détournent facilement leur attention après ces premiers coups et ils vont vers d'autres cibles. Par contraste, les pits-bulls enfoncent profondément les dents dans leur proie; une fois qu'ils s'emparent d'une victime, qu'ils l'ont bien en main, il est difficile de leur faire lâcher prise (Jacobson et Gottman, 1998:127).

C'est un exemple quelque peu détaillé qui permet d'illustrer certains aspects de la nature et de la possible utilité des théories de la personnalité pour expliquer le phénomène de la violence familiale et de l'abus. Les théories concernant le *déficit de la personnalité* qui attribuent fondamentalement la violence et l'abus à un manque ou à une faiblesse de caractère chez l'agresseur constituent une variation commune de cette approche. Un exemple typique de cette théorie est le « trouble du contrôle des impulsions », constituant essentiellement un manque de contrôle des impulsions lié au comportement violent ou abusif (Jenkins, 1990). De telles explications conduisent à des solutions comme de l'entraînement en la « gestion de la colère ». D'autres explications semblables font référence à des déficits comme un manque de capacité de communication ou un manque de capacité de gestion des conflits et l'incapacité d'établir des relations interpersonnelles positives, saines.

Une autre de ces explications courantes a été désignée sous la *théorie du conteneur* (Jenkins, 1990). A priori, la théorie du conteneur considère une personne comme un conteneur qui ne peut accueillir qu'une certaine dose de stress émotionnel (entraîné par des facteurs comme des embarras financiers, le poids de tensions familiales et d'autres difficultés qu'une personne perçoit comme une menace à sa sécurité et à son bien-être); cette tension, ces contraintes qui s'accumulent finissent par provoquer une explosion. Comme mesure antidotale à cet aspect particulier du problème, on recommande des stratégies permettant de « se défouler », c'est-à-dire des moyens de libérer quelque peu cette tension accumulée.

Ainsi, à titre d'exemple, dans leur manuel de formation élaboré pour le compte de la Nation Squamish à l'intention des conseillers oeuvrant auprès des hommes au comportement violent, Wood et Kiyoshik (1994) présentent une stratégie d'isolement/de « temps mort » à être appliquée par ces hommes pendant les premières étapes du rétablissement. Si un homme observe certains signes qui indiquent une montée de violence (comme des réflexions d'autopersuasion d'agression, des fantasmes où il se voit en train de se comporter avec violence, où il se réconcilie par la suite, ou éprouve des sentiments de peur et d'angoisse à l'idée que sa partenaire le laisse), on recommande dans ces cas-là que l'homme s'isole une heure, s'accorde du temps mort qui consiste à quitter la maison ou l'appartement pour une période de réflexion, de répit. Pendant cette phase, on conseille à l'homme de ne pas prendre d'alcool, ni de drogue, ni de se libérer de son stress en ayant un comportement violent. À la place, on lui recommande de se décharger de son stress en s'adonnant à la marche, en écoutant de la musique, en visitant un ami ou en faisant n'importe quelle activité qui l'aide à recouvrer le contrôle de son corps et à centrer son attention.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Grâce à ces exemples, on devrait mieux comprendre de quelle façon ces théories influent sur l'intervention. Une théorie peut être utile, mais elle peut aussi être un obstacle sérieux dans la démarche de résolution de ce qui est un problème social véritablement complexe et multidimensionnel parce qu'elle converge l'attention sur un aspect particulier du problème en question ou elle peut induire en erreur quant à la nature réelle du problème.

Les *modèles centrés sur les troubles psychologiques* peuvent certainement avoir une utilité dans certains contextes (comme à l'étape de l'évaluation en thérapie ou judiciaire), mais ils peuvent aussi être extrêmement trompeurs et problématiques. Dans son étude sur les traumatismes et le rétablissement qui est maintenant un classique, Judith Herman explique de quelle façon les analyses présentées depuis longtemps déjà dans les écrits relatifs à la psychologie et à la pratique psychiatrique ont tendance à faire le diagnostic de la victime de la violence et de l'abus en déterminant qu'elle était faible ou qu'elle avait un certain tort, la rendant en quelque sorte responsable d'avoir suscité et motivé le comportement violent ou l'abus ou, du moins, permet de l'expliquer.

Cet auteur fait référence à une étude antérieure (Snell, Rosenwald et Roby, 1964) sur les femmes battues (un thème de recherche qui a surgi uniquement parce que les hommes refusaient de parler aux chercheurs) dont les conclusions ont été que ces femmes victimes s'avéraient « responsables d'émasculer les hommes », « de souffrir de frigidité », « d'être vindicatives ou agressives », « de manquer d'esprit de décision » et d'être « passives », que « la violence conjugale permettait à ces femmes de satisfaire leurs besoins masochistes » (Herman, 1997). Ces types de diagnostics ont persisté, de même que des étiquettes comme « trouble de la personnalité masochiste » qu'un groupe de psychanalystes masculins, au milieu des années 1980, a tenté d'appliquer à la victime « qui reste fidèle à une relation alors qu'on l'exploite, qu'on la maltraite, l'abuse ou qu'on profite d'elle ou de lui en dépit des possibilités offertes de modifier cette situation » (1997:117).

Judith Herman et bien d'autres ont énergiquement fait ressortir que le phénomène de la violence et de l'abus à l'égard des femmes est un comportement masculin et qu'il serait beaucoup plus efficace de centrer l'attention sur les caractéristiques masculines plutôt que d'essayer d'expliquer ce comportement chez les hommes en étudiant des traits de caractère chez les femmes (Hotaling and Sugarman, 1986).

Judith Herman relève avec insistance le fait que les victimes d'abus prolongé pendant l'enfance

[TRADUCTION] ... accumulent en général bien des symptômes distincts avant que le problème profond/initial du syndrome complexe du stress post-traumatique soit reconnu. Dans le cas des Survivants ayant été victimes d'abus dans l'enfance, il y a trois diagnostics considérés comme des sources de complications qui sont généralement posés : le trouble de somatisation, le trouble de la personnalité limite et le trouble de la personnalité multiple. Ces trois diagnostics étaient auparavant subsumés sous l'appellation maintenant remplacée d'hystérie (1997:123).

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Judith Herman décrit ce qui se passe chez les personnes ayant été victimes d'abus et de traumatismes liés à une situation éprouvante prolongée :

[TRADUCTION] Les Survivants ayant été victimes d'abus prolongé subissent des changements caractéristiques de personnalité, notamment la déformation de la capacité d'échanges relationnels et le trouble de l'identité. Les Survivants victimes d'abus dans l'enfance manifestent des problèmes similaires dans leurs relations interpersonnelles et leur comportement d'identité : en plus, ils courent particulièrement le risque d'être victimes de préjudices, de sévices réitérés, de souffrances qu'elles peuvent s'auto-infliger et qu'elles peuvent subir de la part des autres (1997:119).

C'est un fait maintenant bien connu que de nombreuses victimes de violence familiale et d'abus, de même que bon nombre d'agresseurs, ont été soit maltraités dans leur enfance ou ont grandi dans une famille où la violence et l'abus étaient considérés des comportements « normaux » dans la vie de tous les jours. Dans une section suivante, nous présenterons l'analyse d'un corpus d'ouvrages nouvellement parus traitant des incidences sur le développement de l'enfant témoin de violence.

Judith Herman soutient qu'un diagnostic très utile dans le cas de nombreuses personnes des deux côtés d'une relation où il y a de la violence, c'est celui du « syndrome du stress post-traumatique complexe » (SSPT-C). Les sept premières caractéristiques de ce syndrome décrites par Herman (1997) sont présentées ci-après étant donné qu'elles sont révélatrices en fonction de l'objet de cette étude :

1. « Des antécédents d'asservissement à un contrôle totalitaire pendant une période prolongée (des mois à des années). Comme exemples, on fait référence à des otages, à des prisonniers de guerre, à des Survivants d'un camp de concentration et à des Survivants de certains cultes religieux. On mentionne également comme exemples des personnes soumises à des méthodes totalitaires dans leur vie conjugale ou sexuelle, notamment des Survivants de mauvais traitements, de coups et de blessures en milieu familial, des victimes d'abus physique ou sexuel dans l'enfance et d'exploitation sexuelle organisée » (1997:121) (Remarque : Il est manifeste que les Survivants des pensionnats répondent aux critères décrits sous plusieurs aspects de cette définition);
2. des modifications dans la régulation de l'affect (c.-à-d. une dépression persistante, de la colère et de la rage chronique, etc.);
3. des altérations dans la conscience (comme l'amnésie, des épisodes de dissociation, etc.);
4. des altérations dans la perception de soi (comme la perte de la capacité d'action, la paralysie de l'initiative, la perte de l'estime de soi, etc.);
5. des altérations dans les perceptions de l'agresseur (des agresseurs) (comme une préoccupation compulsive de revanche, l'attribution d'un pouvoir absolu, le sentiment que la relation est spéciale, merveilleuse, l'acceptation du système de croyances de l'agresseur ou la justification du comportement violent, abusif, etc.);

## Partie I : Mieux comprendre le problème

6. des changements dans les relations avec les autres (comme l'isolement, le retrait, le dysfonctionnement des relations intimes, la méfiance persistante à l'égard des autres);
7. des altérations dans les systèmes de signification ou des perceptions ambivalentes du sens à la vie (comme la perte d'une foi soutenue dans des fondements spirituels ou en l'amour et le soutien de la famille, des amis et de la communauté et un sentiment d'impuissance et de désespoir).

Judith Herman affirme avec certitude que les répercussions des traumatismes, et souvent même les traumatismes eux-mêmes (traumatisme recyclé), sont transmis d'une génération à une autre. Nous avons l'impression que les possibilités d'explication de la théorie axée sur les traumatismes sont loin d'être épuisées. Cette théorie explique non seulement l'origine des déséquilibres psychosociaux qui se manifestent dans les relations où il y a de la violence, mais elle semble aussi très prometteuse quant à tracer la voie vers le rétablissement, comme nous le démontrerons dans la section suivante.

Un corpus de recherche nouvellement matérialisé et très troublant révèle l'influence destructrice qu'exercent la violence et l'abus sur le plan du développement du cerveau et de la personnalité d'un enfant. En résumé, ces *explications sociobiologiques* décrivent ainsi le processus (Perry, 1997) :

1. le développement du cerveau d'un enfant peut être altéré de façon permanente par l'exposition à la violence et à l'abus, particulièrement pendant les principales fenêtres relatives à la vulnérabilité et au risque au niveau du développement;
2. plus l'exposition est prolongée et continue, plus les préjudices sont graves et irréversibles;
3. le manque d'amour et d'attention de la mère est une des formes de violence et de négligence les plus préjudiciables, laissant un enfant constamment agité et craintif;
4. des enfants qui sont exposés à des troubles, à de l'agitation/de la peur, à de l'abus ou à un milieu où il y a de la violence et de l'abus pendant une période prolongée peuvent développer un état semi-permanent qui peut rester gravé, comme : l'hypervigilance; une excitabilité/irritabilité à fleur de peau; une incapacité d'évaluer avec précision les risques (et, par conséquent, une tendance à se sentir menacé même s'il n'y a aucune menace); une tendance à réagir à une menace perçue par des comportements agressifs, violents et explosifs; et une incapacité à moduler (adapter) ou à calmer des réactions impulsives comme la plupart des adultes ayant de la maturité le font normalement;
5. ces types d'altérations du fonctionnement du cerveau peuvent être graves et, dans certains cas, des symptômes et des signes de violence/d'agressivité apparaîtront dans l'enfance et dans l'adolescence; ou ils peuvent être moins graves, mais ils risquent d'entraîner un décès prématuré, vu que la personne retournera brusquement à une réaction agressive, impulsive et violente si certains déclencheurs associés aux traumatismes de l'enfance sont libérés;
6. une combinaison défavorable d'expériences de vie augmente la probabilité que les enfants ayant grandi dans un milieu où il y a de la violence et de l'abus deviendront eux-mêmes des adolescents ou des adultes au comportement violent et abusif ou, du moins, qu'ils reconstitueront le milieu chaotique dans lequel ils ont été élevés. Certains de ces facteurs sont notamment : (a) un manque de soins,

## Partie I : Mieux comprendre le problème

d'attention, d'amour dans les années si décisives de la petite enfance, (b) des milieux chaotiques et défavorisés cognitivement, (c) des menaces physiques profondes, (d) une peur constante, (e) l'imitation de rôle ou de personnes au comportement violent, (f) grandir dans un système de croyances qui tolère la violence ou l'encourage (comme celle de la misogynie ou la supériorité masculine, le sexisme ou la tolérance de la société à l'égard de la maltraitance faite aux enfants, les femmes et les enfants considérés comme des possessions, etc.).

Dans une section ultérieure portant sur les répercussions de la violence, nous analyserons davantage ces sources consultées et nous en présenterons les retombées. Pour ce qui est de la présente section, notre intention était simplement de classer cet important ouvrage, de même que d'autres approches visant à mieux faire comprendre la cause et la nature de la violence. Comme il sera démontré au moment de l'examen plus approfondi de cette matière, la recherche est très explicite en ce qui a trait aux processus et aux mécanismes neurobiologiques qui aboutissent à de la violence et de l'abus. Les applications de cette recherche au cas des collectivités autochtones sont à n'en pas douter très importantes et extrêmement inquiétantes.

### *2. Théories sur l'interaction humaine*

Cette catégorie de théories et de modèles tente d'expliquer les causes et la nature de la violence dans les familles et dans les relations intimes en mettant l'accent sur la dynamique de l'interaction humaine. La plus courante de ces théories est celle du système familial. Dans le cadre de son analyse sur cette approche, Allen Jenkins (1990), dont Kiyoshk (2001) s'est fait l'écho, a fait remarquer que la famille où il y a de la violence est décrite comme une famille « enchevêtrée, manquant d'individualisation, ayant des systèmes fermés, une attribution de rôles bien déterminée pour chacun des sexes dans la famille et dans les relations interpersonnelles ainsi qu'une absence de frontière entre les générations » (Jenkins, 1990:24). Cette description n'est pas particulièrement utile étant donné « qu'elle rejette la culpabilité sur tous les membres du système et, par le fait même, minimise la portée de la violence et décourage l'agresseur de reconnaître, d'admettre la responsabilité de ses actes » (Kiyoshk, 2001:13).

L'essence de toute approche systémique réside dans le fait qu'elle est centrée sur des modes de comportement relationnels sur lesquels repose la nature du système lui-même. Réduire simplement la cause de la violence familiale et de l'abus en l'attribuant à des faiblesses ou à des lacunes du système notamment l'absence de frontières appropriées dans un système (ce qui est certainement manifeste dans certaines familles) n'explique pas véritablement l'influence du système et ne rend pas justice au fait qu'il y a une utilité à des fins explicatives de l'approche systémique.

À titre d'exemple, la théorie portant sur le système familial a essayé de mieux faire comprendre les divers rôles que les membres de la famille jouent en entretenant et en perpétuant des modes de comportement négatifs, préjudiciables, des rapports destructifs entre eux. Toute une série de traits de caractère métaphoriques est apparue pour décrire certains de ces rôles : l'instigateur du chaos ou le « drogué »; le rôle du héros ou du « gardien », celui qui essaie d'améliorer la situation et doit faire tout correctement, courant le risque de se perdre lui-même en prenant soin des autres; le « bouc émissaire » ou l'enfant-cible qui détourne l'attention de la famille de la source des principaux problèmes en causant des difficultés; la « mascotte » ou le « favori de la famille » qui, comme un bouffon, amuse en divertissant, en faisant de l'humour, mais qui est souvent très fragile, tourmenté et insécure; l'« enfant perdu » qui fait son chemin

## Partie I : Mieux comprendre le problème

en étant ignoré la plupart du temps des autres parce qu'il semble n'être presque pas affecté par le chaos, mais qui reste muré en lui-même, distant et à l'écart d'une grande partie des interactions familiales est en réalité le plus gravement blessé; et finalement, le « chef facilitateur », la personne qui lutte pour garder la famille ensemble à n'importe quel prix.

Cette personne essaie de dissimuler le dysfonctionnement du toxicomane ou de l'agresseur et le chaos qu'il suscite et, en général, elle favorise ainsi la continuation des souffrances en essayant de prévenir les crises ou les épisodes chaotiques, en s'obstinant dans son déni du problème et en s'efforçant en même temps d'assurer la « coopération » de tout le monde, leur demandant de s'abstenir de faire quoi que ce soit pour provoquer directement le « toxicomane » ou l'agresseur, ou de ne prendre aucun risque susceptible d'entraîner un autre épisode de beuverie, de violence et d'abus. Par cette métaphore d'une « famille mobile », on veut montrer qu'il est impossible d'intervenir au niveau de n'importe quelle composante d'une famille de ce type sans influencer sur tout le système familial.<sup>5</sup>

Comme Kiyoshk le fait remarquer, l'approche systémique appliquée à la famille a été loin de bénéficier dans le monde non autochtone d'une acceptation aussi généralisée qu'elle l'a été dans les collectivités autochtones. L'auteur suppose que c'est probablement parce que les Autochtones y retrouvent des « notions collectives comme le clan et la famille élargie ou étendue » (2001:13).

Les raisons véritables de l'adoption de cette approche peuvent bien provenir d'explications d'un niveau plus profond. L'équipe *Four Worlds* a oeuvré dans des centaines de collectivités autochtones au Canada et aux États-Unis dans le domaine de la guérison communautaire et du développement communautaire. D'après leur expérience, la plupart des cultures autochtones sont portées à « envisager » le monde sous le rapport des relations interpersonnelles et elles cherchent à comprendre et à expliquer un phénomène naturel et social en fonction de l'écologie des systèmes organiques d'où surgit le problème. À l'opposé, la culture générale eurocanadienne considère la réalité comme des unités discrètes, discontinues, et elle essaie de comprendre et d'expliquer un phénomène naturel et social en extrayant « le problème » ou l'objet de l'étude du système sociologique qui l'a produit.

L'intention n'est pas de faire valoir de façon simpliste que les cultures autochtones sont pour une raison ou pour une autre irrationnelles ou que les cultures européennes ne peuvent pas faire de rapprochements ou tenir compte des relations; il s'agit plutôt de faire ressortir que l'ensemble des modèles et des approches liés à la violence familiale chez les Autochtones sont véritablement des outils ou des lentilles qui ne sont utiles que dans la mesure où ils peuvent nous aider à bien comprendre et à résoudre les problèmes. Des modèles holistiques et écologiques (c.-à-d. des systèmes) concordent avec des perspectives culturelles autochtones. Il appert également que des approches réductionnistes centrées sur « le problème » sans tenir compte du contexte favorisent l'aggravation du problème.

Affirmer, par exemple, que la violence, l'abus, n'est qu'une des conséquences d'une « interaction dysfonctionnelle » au sein d'une famille (comme certains théoriciens le soutiennent) peut bien s'avérer vrai, mais c'est une explication plutôt simpliste et non particulièrement informatrice. On peut

---

<sup>5</sup> Pour consulter une application efficace de ce type de modeling [modelage ou apprentissage par observation] dans un contexte autochtone, se reporter à Shawanda (1989).



## Partie I : Mieux comprendre le problème

probablement envisager toutes sortes d'interactions dysfonctionnelles dans une famille où on est enclin à la violence et à l'abus. Par contre, pour quelle raison ces modes de comportement existent-ils et quel type d'intervention est nécessaire pour les modifier? Si on apprend qu'une famille en particulier a connu au moins trois générations de violence et d'abus et que deux de ces générations sont le résultat des effets laissés par les pensionnats, on observe que plusieurs membres de cette famille ont éprouvé des symptômes du type de ceux décrits par Herman (1997), notamment la colère chronique, la dépression, la dévalorisation, l'incapacité de faire confiance aux autres ou à entretenir des relations intimes entre conjoints ou ses enfants (toutes ces manifestations pouvant certainement être qualifiées de « dysfonctionnelles »).

Ces symptômes généreraient sans doute des interactions dysfonctionnelles avec les autres et l'étiquette « interaction dysfonctionnelle » ne semble pas très révélatrice. Une telle désignation amènerait vraisemblablement à recommander une formation axée sur les relations interpersonnelles ou un cours sur la gestion de la colère, ce qui, selon toute probabilité, ne s'appliquerait pas aux personnes les plus traumatisées dans cette famille hypothétique ou ne leur profiterait pas, et ne contribuerait certainement pas à faire cesser le cycle intergénérationnel des traumatismes causés par la violence et l'abus dont est affligée cette famille. Comme principales raisons pouvant expliquer le fait que les modèles systémiques ou les modèles écologiques ont été accueillis favorablement dans les collectivités autochtones, on évoque leur concordance avec la façon autochtone d'acquérir le savoir, d'aborder la connaissance, ainsi que leur éclairage utile permettant de bien comprendre le phénomène social complexe que les collectivités autochtones s'efforcent de traiter.

Wood et Kiyoshk soutiennent que « suivant l'approche systémique appliquée à la famille, l'analyse du problème des hommes qui agressent leur partenaire laisse entendre que l'homme ne porte pas seul la responsabilité de cette violence » (1994:30). À notre avis, si les thérapeutes formés selon l'approche systémique appliquée à la famille, ou n'importe qui d'autre, donnent l'impression que l'approche en cause *répartit la responsabilité* entre tous les membres du système (qu'il s'agisse d'une famille ou d'une collectivité), et, par le fait même, retire une partie du poids de la responsabilité de ces actes de violence des épaules des agresseurs, ils ont vraiment mal interprété ce que l'approche systémique préconise au sujet de la nature de la violence et de l'abus.

L'utilité d'une analyse « fondée sur les systèmes » ou écologique réside dans le fait que cette analyse permet d'aborder un problème comme la violence familiale et l'abus en le situant dans un réseau naturel, dans un milieu de vie, (dans ce cas, il s'agit du réseau de la famille et des rapports communautaires et de structuration du comportement) et, de cette façon, d'arriver à mieux comprendre les incidences que cet environnement a sur les agresseurs et le phénomène de la violence et de l'abus, de même que de constater plus facilement les répercussions que cette violence persistante a sur les autres acteurs du système et sur le système en soi comme entité. Cette analyse portant sur les rapports/les relations ne libère pas plus les agresseurs de leur *responsabilité* à l'égard de leur comportement violent (d'agresseur) que d'autres modèles explicatifs qui examinent les causes profondes ou essaient de faire comprendre la nature d'ordre social du phénomène de la violence et de l'abus.

À titre d'exemple, de nombreux chercheurs ont en général soutenu que le cercle vicieux de la violence et de l'abus sévissant à l'heure actuelle dans bien des familles autochtones et des collectivités peut (en très grande partie) remonter aussi loin qu'aux abus dont les enfants autochtones ont été les victimes dans les

## Partie I : Mieux comprendre le problème

pensionnats. Il a été aussi démontré que bon nombre d'agresseurs ont été témoins de violence et d'abus dans leur famille ou ont été la cible de comportement violent ou ont été eux-mêmes victimes d'abus. Assurément, quelqu'un qui refuse d'admettre sa responsabilité en tant qu'agresseur peut avoir comme réaction de recourir à ces arguments pour affirmer que « ce n'est pas de sa faute ». Les alcooliques ont souvent essayé d'invoquer des excuses similaires pour expliquer leur consommation excessive et d'autres comportements préjudiciables. La réaction des Alcooliques Anonymes (AA) à ces excuses classiques se résume ainsi : ce n'est peut-être pas de votre faute, mais ce comportement relève de votre responsabilité.

C'est se rendre un bien mauvais service si on rejette du revers de la main la théorie des systèmes ou toute autre théorie ou tout autre modèle utile qui pourrait jeter une lumière nouvelle sur les causes de la violence et de l'abus simplement parce que les agresseurs ont essayé de trouver une justification à leurs actes de violence et de rejeter leur responsabilité en invoquant une version déformée et mal interprétée du modèle en question.

La *théorie de la codépendance* repose sur une approche systémique hybride et des théories orientées davantage vers la personne. Le concept initial de « codépendance » provient du domaine de la toxicomanie (des dépendances) (Schaefer, 1985) et il fait référence principalement à l'encerclement entraîné par l'adoption commune de comportements dysfonctionnels complémentaires. Un alcoolique et sa conjointe qui par son comportement facilite la continuation de l'abus de l'alcool de son mari sont « codépendants » du fait qu'ils s'accrochent l'un à l'autre. En effet, il a besoin de sa conjointe parce qu'elle prend soin de lui, parce qu'elle lui sert de couverture, le protège en cachant la vérité, et qu'elle garde la famille ensemble pour lui. En dépit de son comportement violent à son égard, elle a besoin de lui étant donné qu'elle a peur de vivre seule ou qu'elle a besoin de prendre soin de quelqu'un plus faible qu'elle pour se sentir valorisée, utile. Au même titre que le sadique (qui prend plaisir sexuellement en faisant souffrir quelqu'un) et le masochiste (qui a besoin pour parvenir au plaisir sexuel de ressentir de la douleur infligée par quelqu'un d'autre), ils sont parfaitement adaptés l'un à l'autre. Ces dysfonctionnements ou « mal d'être » se nourrissent de façon symbiotique l'un de l'autre.

De ce point de vue analytique plutôt simpliste émane l'analyse de systèmes plus complexes qui peut se résumer de la façon suivante. Bon nombre d'entre nous avons grandi au sein de familles dysfonctionnelles où on nous a enseigné trois règles de conduite fondamentales : (1) se méfier, (2) se taire, (3) rester insensible. On a appris ces règles dans le but de se protéger et de survivre en grandissant dans des environnements chaotiques et dangereux. Il ne faut pas faire confiance à un parent alcoolique ou au comportement violent vu qu'il ne peut que trahir la confiance ou manquer à sa parole, décevoir. Il ne faut pas parler et ainsi révéler ce qu'on ressent véritablement, vu que d'autres membres de la famille peuvent se servir de nos paroles pour blesser, pour trahir notre confiance d'une façon ou d'une autre. En fait, il ne faut vraiment pas se permettre de ressentir des émotions profondes car il n'en résultera que des souffrances encore plus vives. Il vaut mieux se taire, rester dans une sorte d'engourdissement ou d'insensibilisation.

Comme adultes, on a appris à traiter par médicament ou à camoufler les sentiments de détresse, les souffrances, quand ils surgissent. Ainsi, c'est au moyen d'une dépendance à une substance ou de toute une série de comportements et de manières de faire dysfonctionnels qu'on traite le problème. Si un des « déclencheurs » est lancé, (c.-à-d. un événement, une situation ou autre où on commence à se sentir menacé, blessé, humilié, abandonné, trompé ou rejeté), on amortit le coup de la douleur en retournant

## Partie I : Mieux comprendre le problème

à des modes de comportement comme l'abus des substances psychoactives, la dépendance (l'asservissement) à l'égard d'une relation, un dérapage en ayant un comportement violent épisodique dans le cadre de relations intimes ou en commettant une agression sexuelle.

Par contre, il peut s'agir simplement comme mécanismes d'adaptation d'une pléiade de comportements comme la malhonnêteté, la dépression, des pensées et des actions exagérément centrées sur soi, des tentatives de contrôle d'autres personnes ou de situations, l'insensibilité aux émotions (l'apathie), l'effritement des normes ou des valeurs morales (c.-à-d. un dérapage menant à la malhonnêteté ou à l'immoralité), ou toute une diversité de façons de penser anormales et dysfonctionnelles (c.-à-d. la confusion, le manque de mémoire, le perfectionnisme, la dépendance, la pensée négative, intransigeante (tout l'un ou tout l'autre), une attitude agressive ou toujours sur la défensive) et, presque toujours, le déni qu'un tel mode de comportement est présent.

On dit d'un « codépendant » qu'il subit le joug (c.-à-d. la dépendance) à l'égard de ses modes de comportements, de ce cercle vicieux de dysfonctionnements, de mécanismes d'adaptation et de substances psychoactives. Dans un milieu familial ou communautaire où presque tout le monde a grandi en suivant ces trois règles de conduite, se méfier/se taire/ rester insensible, un système de modes de comportement se renforçant mutuellement s'établit. Des collectivités entières peuvent devenir dépendantes des crises, articulées autour des crises. Il n'y a pas de périodes « normales ». La vie tourne autour des crises, se déroule en passant d'une crise à l'autre. Dans des situations de ce genre, il n'y a presque plus personne qui fait confiance à quelqu'un d'autre et avec raison. Se mentir les uns les autres, trahir la confiance des autres, mettre en pièces la réputation d'une autre personne par des mensonges et des commérages malveillants – ce sont des caractéristiques courantes de la collectivité codépendante.

Cette caractérisation du comportement dysfonctionnel et des systèmes s'est imposée dans les années 1980 à partir des travaux de thérapeutes et d'auteurs comme Schaefer (1985,1987), Beattie (1987) et Wegscheider-Cruse et Cruse (1990). Beaucoup de dirigeants du mouvement de guérison autochtone<sup>6</sup> au Canada ont constaté d'emblée son applicabilité dans les contextes de la famille et de la collectivité autochtones.

Le modèle de la codépendance peut apporter son appoint de maintes façons dans le cadre des échanges sur la violence familiale et l'abus chez les Autochtones:

1. il permet d'identifier le fait que les souffrances (ou les traumatismes) du passé ont amené les gens à adopter et à intérioriser une diversité de comportements préjudiciables et dysfonctionnels, y compris la violence et l'abus. Cette introspection est utile du fait qu'elle aide les gens à prendre conscience de leur capacité à acquérir de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements;<sup>7</sup>

---

<sup>6</sup> Pour consulter une étude globale sur le mouvement de guérison autochtone au Canada, reportez-vous à Bopp, Bopp et Lane, 1998 et Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002.

<sup>7</sup> Le modèle de la codépendance ne précise pas que le comportement violent a pour origine un comportement acquis comme certains théoriciens de l'apprentissage social orientés vers les facteurs acquis ont essayé de soutenir, mais il admet l'apprentissage (ou le modelage) comme facteur. De même, il laisse la porte ouverte à la prise en considération des dommages physiologiques ou psychologiques plus profonds pouvant provenir d'abus ou de violence subi antérieurement qui peuvent être des facteurs contributifs aux comportements violents actuels.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

2. il classe également la violence et l'abus dans des façons de penser et des modes de comportement plus généraux et il donne des indices quant aux mécanismes et aux déclencheurs qui mettent le cycle de la violence en mouvement;
3. il désigne le recours à une approche systémique pour mieux comprendre de quelle façon des collectivités entières ou de grandes familles élargies peuvent adopter sans s'en rendre compte des façons de penser et des comportements qui créent un milieu propice à la violence et à l'abus et perpétuent le problème de la violence familiale et de l'abus comme la caractéristique dominante de la collectivité.

### *3. Explications socioculturelles, politiques et historiques*

Cette catégorie de théories et d'interprétations de la culture et de l'histoire identifie les causes profondes de la violence familiale et de l'abus qui sont détectés dans les normes, les valeurs, les traditions, l'idéologie et la structure sociale de la société. À titre d'exemple, les auteurs féministes soutiennent que les conventions à caractère culturel qui sont axées sur les privilèges réservés aux hommes, la domination et le pouvoir des hommes (parfois désignés sous « le régime patriarcal ») dont on a hérité constituent un « système » édifié socialement au moyen duquel les hommes oppriment et soumettent les femmes et c'est ce *système* qui donne prise à la violence et à l'abus (Stille et Stordeur, 1989). Cette perspective a influencé l'application actuelle de certains programmes autochtones visant à mettre un terme à la violence des hommes en livrant aux hommes une analyse éclairée quant à la raison pour laquelle ils ont un comportement violent, notamment le « privilège attaché au fait d'être un homme », la croyance que l'homme est « roi dans son propre château » et que l'homme a le droit d'exercer le plein contrôle chez lui.

Même si cette réflexion est sans nul doute très utile, la pensée féministe a été critiquée du fait qu'elle ne tient pas suffisamment compte des questions de race, de la culture des classes (sociales) et de l'histoire. Plus particulièrement, des auteurs ont souligné que le patriarcat institutionnel est un artefact culturel européen qui a contaminé les collectivités autochtones par le biais de la colonisation (Chester, Robin, Koss, Lopez et Goldman, 1994; LaRocque, 1994, 1996).

Dans sa présentation à la Commission royale sur les peuples autochtones, Zellerer a affirmé « [TRADUCTION] qu'une des plus grandes lacunes des études traitant de la violence faite aux femmes est que la race, la culture et la classe sociale ne font pas partie intégrante des analyses et qu'il n'y a pas d'appréciation ou de compréhension des contextes historiques de l'expérience des femmes autochtones » (1993:20).

Kiyoshk soutient quant à lui qu'il est important d'écouter attentivement ce que les femmes autochtones ont à dire sur la dynamique du pouvoir dans les familles, les collectivités et les organisations autochtones. Les hommes, selon ses dires, « ont été acculturés aux normes patriarcales de la société dominante au moyen de l'imposition de politiques et de mesures législatives et de la religion qui ont pendant de nombreuses générations déprécié la portée du rôle des femmes. Ces déséquilibres sur le plan du pouvoir... sont des facteurs déterminants de la violence familiale (2001:15).

Au-delà des perspectives féministes, bien des auteurs et des voix provenant des collectivités autochtones ont établi des liens explicites entre des démarches évolutives sociohistoriques comme la colonisation, le mouvement évangéliste des missionnaires, la perte des terres traditionnelles et des sources

## Partie I : Mieux comprendre le problème

d'approvisionnement, la détérioration, l'effondrement systématique des langues et des fondements spirituels, ainsi que l'attaque intentionnelle contre les structures de la famille autochtone, particulièrement par l'établissement du régime des pensionnats, et le cercle vicieux de la violence et de l'abus qui fait des ravages actuellement dans beaucoup de collectivités autochtones (LaRocque, 1994; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Abadian, 1999).

Anthony Hall de l'Université de Lethbridge soulève à cet égard une dimension très importante :

[TRADUCTION] L'histoire de ces pensionnats indiens, instaurés aux États-Unis mais imposés aux contrées indiennes avec un niveau d'intensité particulier au Canada, fait très clairement ressortir que des lois, des politiques et des institutions gouvernementales ont produit des effets visés par la Convention internationale sur le génocide qui a été tout d'abord ratifiée en 1948, mais qui n'a été adoptée par les États-Unis que 40 ans plus tard. L'article 2(e) de la Convention définit le génocide en incluant « [TRADUCTION] le transfert forcé des enfants d'un groupe à un autre groupe ». C'est précisément ce que les pensionnats indiens ont fait, le groupe de réception étant les Églises chrétiennes qui assuraient le fonctionnement de ces organisations.

Qui plus est, compte tenu du taux de fréquence élevée des abus physiques et sexuels qui ont été perpétrés dans ces institutions et du fait que le but de toute l'affaire que visaient ces institutions chrétiennes était d'enseigner aux enfants indiens à mépriser l'héritage de leur propre langue et de leur religion autochtones, d'y renoncer, le traitement des enfants autochtones dans les pensionnats correspond sans hésitation à cette définition 2(b). Cet article fait référence au « fait de causer des lésions corporelles ou des préjudices mentaux graves aux membres de ce groupe ». L'article 2(c) est aussi applicable. Il définit le génocide comme « [TRADUCTION] infliger intentionnellement à un groupe des conditions de vie sur lesquelles on compte faire subir des destructions matérielles en tout ou en partie » (Kiyoshk, 2001:17).

Les effets laissés par les pensionnats ont été bien établis au moyen de documents, de même que leur lien avec les symptômes du syndrome du stress post-traumatique et la diversité des problèmes sociaux, notamment les problèmes de dépendance et de l'abus physique et sexuel.

En général, ce corpus de recherche, les théories et les modèles sont tous d'accord pour en arriver à la même conclusion générale – la violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones prennent leur source, du moins en partie, dans les traumatismes historiques et dans les réalités sociales découlant des démarches évolutives historiques. Une raison importante pour laquelle nous pensons que cette réflexion est une composante extrêmement intéressante qui facilite une bonne compréhension des causes profondes de la violence et de l'abus dans les familles et les collectivités autochtones, c'est qu'elle nous donne des orientations claires en fonction du processus de rétablissement s'étendant aux personnes et aux familles, mais allant également bien au-delà. Ces incidences seront présentées en détail dans la section suivante du rapport.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

### C. Incidences et statistiques

Des données statistiques précises portant sur la prévalence et la portée de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones au Canada sont pour ainsi dire impossibles à cataloguer. En voici les raisons : *ce que cette situation signifie, c'est que les données d'information statistiques dont nous disposons devraient être considérées seulement comme des estimations.*

- 1. Il n'y a aucune définition de la violence familiale et de l'abus unanimement acceptée.** C'est pourquoi des groupes différents dénombrent des éléments sous la catégorie « violence familiale et abus » comme des types d'incidents distincts de ceux que peuvent dénombrer des chercheurs et des organisations de première ligne de n'importe quelle localité. À titre d'exemple, les forces de l'ordre et les services de réglementation des services sociaux sont tenus d'appliquer des définitions visées par les statuts, les règlements et les procédures de fonctionnement qui régissent leur travail; alors que dans les maisons d'hébergement pour femmes battues ou dans les services d'intervention on peut très bien appliquer une définition beaucoup plus vaste. Même des collectivités autochtones différentes peuvent s'inspirer de définitions et de normes qui sont distinctes. La compilation de données statistiques collectées à partir de ces sources pour obtenir un taux de fréquence pouvant être représentatif au niveau régional, provincial ou national, est donc susceptible de comporter des inexactitudes considérables.
- 2. Il est généralement admis qu'un grand nombre d'incidents de violence familiale et d'abus ne sont pas signalés.** C'est bien sûr impossible à déterminer correctement combien de cas ne sont jamais retracés.
- 3. Il n'y a pas de système(organisme) de recherche ou de gestion provincial ou national unique ayant le mandat de compiler des statistiques de cette nature.** Outre que certaines organisations ne partagent pas leurs informations avec d'autres. De nombreuses études sont appuyées par le secteur non-gouvernemental et elles fournissent des éléments du portrait global, mais elles ne suffisent pas pour assurer une représentation exacte au-delà de son propre échantillon souvent localisée.
- 4. Même si la violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones ont en commun bon nombre de caractéristiques avec les problématiques ayant cours dans la société dominante, il y a aussi des distinctions.** Comme quoi, il est difficile d'extrapoler, de tirer des conclusions au sujet des collectivités autochtones à partir de statistiques collectées auprès de la société générale. Il n'y a que deux études canadiennes qui ont accordé une attention particulière à l'ethnicité et à la race et, par conséquent, qui ont présenté une vision/réflexion et une compréhension utiles de l'incidence de cette problématique chez les Autochtones. Des collectivités autochtones au Canada ont aussi leur propre profil, ce qui rend donc impossible de prédire le taux de fréquence de la violence familiale et de l'abus dans une collectivité en particulier en s'appuyant sur des données provinciales ou nationales.

Malgré ces facteurs de limitation, il est cependant possible d'obtenir un portrait assez précis de la prévalence et des caractéristiques de la violence familiale et de l'abus qui permet de reconnaître à quel point cette problématique constitue une grave menace pour le bien-être et la prospérité des collectivités autochtones. Ce n'est pas l'objet de la présente étude de mener une nouvelle recherche liée à l'incidence de la violence

## Partie I : Mieux comprendre le problème

familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones; le but est plutôt de présenter un rassemblement de la meilleure information existante et de faire cet inventaire à partir de nombreuses sources différentes se rapportant au sujet.

Comme il existe un plus grand nombre de données sur la violence familiale et l'abus dans la société en général, nous avons d'abord étudié des statistiques nord-américaines et canadiennes. Cette information offre un point de comparaison pour l'information spécifique touchant les collectivités autochtones présentée par la suite, mais elle démontre également que le problème de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones n'est en aucune façon unique. En effet, c'est un problème brûlant qui nécessite une intervention d'urgence dans l'ensemble du Canada. Les efforts que les collectivités autochtones font pour s'attaquer à cette entreprise difficile ouvrent de grandes possibilités de faire avancer les choses bien au-delà de leurs propres limites communautaires.

### ***Taux de fréquence de violence familiale et d'abus chez les Nord-Américains***

- Une enquête menée en 1999 par Statistique Canada a indiqué que 8 % des femmes canadiennes ont rapporté avoir été victimes d'agression physique commis par leur partenaire masculin au cours des cinq années précédentes (Centre canadien de la statistique juridique, 2001a). Il s'agit d'une diminution par rapport à la moyenne nationale de 12 % en 1993 (Statistique Canada, 1993). En essayant de tenir compte du fait que beaucoup de femmes ne signalent pas les incidents de violence aux organismes officiels, on a estimé que plus d'un million de femmes au Canada sont battues chaque année (Lupri, 1989; MacLeod, 1980);
- La même enquête a révélé que 7 % des hommes avaient rapporté avoir eu un comportement violent à l'égard de leur conjointe pendant cette même période de cinq ans (Centre canadien de la statistique juridique, 2001a);
- Le nombre de femmes ayant signalé avoir été victimes de violence conjugale à la police a augmenté, passant de 19 % au moment de l'enquête de Statistique Canada en 1993 à 37 % comme l'indique l'enquête de Statistique Canada en 1999. Dans le même ordre d'idée, le recours aux services sociaux par la même population est passé de 37 % à 48 % au cours de la même période de temps (Centre canadien de statistique juridique, 2001a);
- Au moins 30 % des femmes ont été victimes d'agression physique dans le cadre de relations intimes avec un homme pendant les 5 dernières années (Statistique Canada, 1993; Straus et Gelles, 1990). Dans environ la moitié de ces cas de violence, on fait mention notamment de comportements violents causant des lésions graves comme donner des coups de pied, frapper, battre, agresser sexuellement ou se servir d'une arme à feu ou d'un couteau (Statistique Canada, 1993). Trente-trois à cinquante pour cent des femmes ayant été maltraitées physiquement par leur partenaire masculin ont aussi été agressées sexuellement (Frieze et Browne, 1989);
- Dans les cas où des femmes vivaient avec un homme au comportement violent, presque les deux-tiers d'entre elles ont été maltraitées, victimes de violence conjugale, plus d'une fois et 10 % d'entre elles ont été soumises à dix ou plus de dix attaques dans l'année précédente (Straus, 1980);
- 17 % de l'ensemble des victimes d'infraction avec violence sont des victimes de violence conjugale. Les femmes totalisaient 88 % des cas signalés par des victimes de violence conjugale (Statistique Canada, 1999);

## Partie I : Mieux comprendre le problème

- On compte des cas de violence conjugale chez toutes les classes/groupes ethniques, raciales et socioéconomiques (Hotaling et Sugarman, 1990);
- Beaucoup de voies de fait commises par les femmes à l'égard de leur conjoint sont des actes de riposte ou d'auto défense (Straus, 1980). Les résultats de recherche sur des couples dont la relation est marquée par une grande violence ont indiqué que les femmes ne sont pas les premières à attaquer, à initier un incident de violence, qu'elles ne peuvent intervenir d'aucune façon pour faire cesser la violence verbale une fois amorcée (Jacobsen, Gottman, Waltz, Babcock et Holtzworth-Munroe, 1994);
- La consommation d'alcool et de drogue au moment de l'incident a été rapportée dans 38 % des cas d'homicide entre conjoints (Statistique Canada, 1999);
- Des hommes âgés étaient proportionnellement plus susceptibles d'être victimes de leurs enfants devenus adultes que d'une conjointe. À l'opposé, des femmes âgées étaient en nombre égal victimes aussi souvent de leur conjoint que de leurs enfants adultes (Statistique Canada, 1999);
- Même s'il est très difficile d'évaluer le coût précis de la violence familiale et de l'abus, le *London Centre for Research on Violence Against Women and Children* en Ontario a estimé qu'en 1995, la violence peut avoir coûté plus de 4 milliards de dollars par année aux Canadiens relativement à des services juridiques, de santé et sociaux, ainsi que dans le secteur de l'emploi, et 408 millions de dollars juste en coûts liés aux soins de santé (Greaves, Havinsky et Kingston-Reichers, 1995).

### *Taux de fréquence de la violence physique et sexuelle à l'égard des enfants chez les Nord-Américains*

- Les enfants vivant avec une mère victime de violence courent 12 à 14 fois plus de risques d'être agressés sexuellement par le partenaire de leur mère et la probabilité est sept fois plus élevée qu'il y ait un signalement de cas d'abus sexuel ayant eu lieu à l'extérieur de leur domicile (McCloskey, Figuerdo et Koss, 1995);
- L'âge moyen des enfants qui ont été agressés sexuellement dans le Nord est de 9,7 ans et l'âge moyen de l'agresseur est de 29 ans. Les filles âgées entre 13 et 18 ans sont plus susceptibles d'être victimes d'une agression tandis qu'en deuxième lieu, ce sont les filles âgées de 7 à 12 ans qui le sont (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993);
- Entre 23 % et 36 % des enfants sont témoins de violence physique entre leurs parents. Les deux-tiers de ces cas sont des enfants exposés à des incidences répétées de violence (Strauss, 1992). Des mauvais traitements sont faits à l'enfant simultanément au moment où il est témoin de violence entre ses parents dans 45 % et 79 % du temps (Prescott et Letko, 1977; Straus, 1980);
- Les membres de la famille sont les principaux agresseurs ou auteurs de mauvais traitements à l'égard des enfants et des adolescents. À titre d'exemple, en 1997, des membres de la famille ont été responsables de 76 % de l'ensemble des homicides dont les victimes étaient âgées de moins de 18 ans. Les parents représentaient 65 % des membres de la famille accusés de violence physique envers des enfants et des adolescents et 44 % des personnes ayant été accusées d'agression sexuelle. Dans les incidents où les parents sont impliqués, 97 % des cas d'abus sexuel et 71 % des cas d'agression physique ont été commis par le père. Les filles représentent 79 % des victimes dans le cas d'agression sexuelle dont l'auteur est un membre de la parenté et 55 % des victimes dans le cas d'agression physique (Statistique Canada, 1999).



## Partie I : Mieux comprendre le problème

Aussi horrible que ce portrait de la violence familiale et de l'abus dans la société en général vous semble, la situation chez les Autochtones est encore plus grave. Il n'y avait sûrement pas d'exagération de la part de l'enquête du Manitoba sur la justice applicable aux Autochtones en affirmant «([TRADUCTION] que la violence conjugale représentait un problème très sérieux qui nécessitait une intervention directe et immédiate dans le but de sauver des vies » (AJIC, 2001:120). Comme l'information et les statistiques ci-après le démontreront, la violence familiale et l'abus influent directement sur la vaste majorité des Autochtones et, d'une façon ou d'une autre, cette problématique a des conséquences sur la vie de chaque homme, de chaque femme et de chaque enfant. Il est difficile de rendre compte avec précision de cette réalité à l'aide de chiffres/de pourcentages, particulièrement parce que les statistiques ne sont pas toujours faciles à interpréter. Il reste cependant que ces données font ressortir un problème omniprésent, ayant des conséquences extrêmement graves pour les personnes dont ces statistiques représentent la vie, mais également très sérieuses pour ces collectivités et ces nations qui n'ont pas encore trouvé les moyens et la détermination nécessaires qui leur permettent d'effectuer un revirement de la situation.

### ***Tableau de la violence familiale dans les collectivités autochtones***

*Statistique Canada a résumé les résultats de son Enquête sociale générale de 1999 (où on a utilisé un questionnaire traditionnel de dix questions portant sur la victimisation) dans son rapport de 2001 intitulé Violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001). L'information suivante se rapporte aux Autochtones dans les réserves et à l'extérieur des réserves. Ces résultats ne comprennent pas les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut (des régions où la concentration de populations autochtones est élevée) et ils ne comprennent pas non plus les personnes n'ayant pas le téléphone. Ces deux facteurs expliquent pourquoi les statistiques suivantes sont plutôt inférieures à celles provenant d'enquêtes menées par des organisations autochtones à un échelon local ou régional.*

- L'enquête de Statistique Canada menée en 1999 a indiqué que 25 % des femmes autochtones et 13 % des hommes autochtones avaient rapporté avoir été victimes de violence commise à leur égard par un partenaire actuel ou précédent au cours des cinq dernières années. Presque la moitié des femmes ont subi des types de violences graves qui pouvaient mettre leur vie en danger (battues, étouffées ou étranglées, menacées avec une arme à feu ou un couteau ou agressées sexuellement). Approximativement 49 % des femmes autochtones victimes de violence ont rapporté des blessures physiques, 23 % ont obtenu des soins médicaux pour leurs blessures et 39 % ont craint de perdre la vie en raison de cette violence. On ne donne pas de statistiques précises pour ce qui est des hommes autochtones, mais on rapporte que moins de 19 % ont été victimes de blessures physiques et moins de 16 % ont craint de perdre la vie (Centre canadien de la statistique juridique, 2001b);
- 37 % des femmes autochtones et 30 % des hommes autochtones rapportent avoir été victimes de violence émotionnelle (comme des insultes, de la jalousie et la tentative constante de contrôler et de limiter les activités et les relations sociales de son partenaire) pendant la période précédente de cinq ans (Centre canadien de la statistique juridique, 2001b);
- 57 % des femmes autochtones victimes d'abus/de violence ont indiqué que des enfants ont été témoins de cette violence à leur égard (Centre canadien de la statistique juridique, 2001b);

## Partie I : Mieux comprendre le problème

- Même si les Autochtones expriment un degré plus élevé d'insatisfaction à l'égard de l'efficacité de la police que leurs semblables dans la société en général, 54 % des femmes autochtones, victimes de violence conjugale, ont communiqué avec la police, comparativement à 37 % des femmes non autochtones victimes de violence (Centre canadien de la statistique juridique, 2001b);
- Entre 1991 et 1999, des conjoints ont été responsables d'avoir donné la mort à 62 femmes autochtones et à 32 hommes autochtones (une fréquence 8 fois plus élevée que dans le cas de femmes non autochtones et 18 fois plus élevée que dans le cas des hommes non autochtones) (Centre canadien de la statistique juridique, 2001b).

*L'information suivante émane d'études plus anciennes souvent citées, menées en grande partie par des organisations et des chercheurs autochtones. Ces nombres indiquent des fréquences beaucoup plus élevées que celles rapportées précédemment. De plus, des études non officielles menées par Four Worlds dans le contexte des programmes de guérison communautaire et de développement social corroborent des taux de fréquence beaucoup plus conformes à ceux résumés ci-dessous que les pourcentages de Statistique Canada présentés précédemment :*

- Dans une étude présentée à l'enquête du Manitoba sur la justice applicable aux Autochtones, Hamilton et Sinclair (1991) ont estimé qu'une femme sur trois (33 %) chez les femmes autochtones était victime de violence;
- Une étude de 1989 menée en Ontario par l'Association des femmes autochtones de l'Ontario a indiqué que 8 femmes autochtones sur 10 ont été personnellement victimes de violence familiale. Autrement dit, les femmes autochtones sont huit fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes de la société en général. De ce nombre de femmes, 87 % ont été blessées physiquement et 57 % ont été victimes d'agression sexuelle (Santé Canada, 1997);
- L'Association des femmes autochtones de la Nouvelle-Écosse a constaté que 70 % des couples mariés et 80 % des unions de fait ont fait l'expérience de violence physique et mentale (Dumont-Smith et Sioui-Labelle, 1991; Zellerer, 1993);
- Dans certaines collectivités autochtones du Nord, on pense qu'entre 75 % et 90 % des femmes sont battues. L'étude a aussi permis de constater que 40 % des enfants dans ces collectivités ont été victimes d'agression physique, de mauvais traitements infligés par un membre de sa famille (Santé Canada, 1997);
- Une étude à laquelle participaient sept réserves du Nord du Manitoba a rapporté que plus de 70 % des femmes et 50 % des hommes avaient révélé avoir été victimes d'abus. De ces nombres, 19 % ont dit avoir été victimes d'abus une fois, 22 % l'ont été une fois par semaine, 6 % une fois par mois et 53 % une fois de temps en temps. Soixante-seize pour cent ont rapporté que des membres ou tous les membres de leur famille avaient été victimes d'abus (Thomlinson, Erickson et Cook, 2000);
- Dans le cadre d'une étude menée en 1991 par l'Association des infirmières et des infirmiers indiens et inuits du Canada, on a indiqué que les trois facteurs contributifs prédominants à la violence familiale étaient l'abus de l'alcool et des substances psychoactives, les problèmes économiques et la deuxième ou troisième générations d'agresseurs (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993);

## Partie I : Mieux comprendre le problème

- Dans les collectivités où les programmes de lutte contre les agressions ont commencé, il y a généralement des divulgations d'abus sexuel généralisées. À Canim Lake, Colombie-Britannique, sept agresseurs ont admis avoir victimisé 277 personnes, tandis que dix-sept victimes ont signalé avoir été violentées par 122 agresseurs différents (Warhaft, Palys et Boyce, 1999);
- *L'Alliance of Five Research Centres on Violence* (1999) rapporte que 75 % des filles autochtones âgées de moins de 18 ans ont été victimes d'abus sexuel. Soixante-quinze pour cent des victimes autochtones de crimes sexuels sont des femmes âgées de moins de 18 ans, 50 % sont âgées de moins de 14 ans et 25 % sont plus jeunes que sept ans (Hylton, 2001);
- On en sait encore très peu sur l'incidence de l'abus chez les personnes adultes plus avancées en âge, chez les personnes ayant une déficience et chez des personnes de la population homosexuelle dans les collectivités autochtones. Cependant, l'abus chez les adultes âgés a été identifié comme un problème sérieux dans des collectivités des Premières Nations (Santé Canada, 1997). Une étude communautaire a parlé de l'abus mental ou psychologique, de l'exploitation financière et de la violence physique (dans cet ordre) comme les types de violence les plus prévalents chez les personnes âgées (Grier, 1989).

En résumé, ces statistiques estiment qu'au minimum, un quart des femmes autochtones ont subi de la violence commise à leur égard par un partenaire intime; cependant, dans certaines collectivités, ce nombre peut être aussi élevé que quatre-vingt à quatre-vingt-dix pour cent des femmes. Dans la plupart des cas, ces abus surviennent à répétition et sont associés à des lésions corporelles, de même qu'à de la violence psychologique et émotionnelle. Il est aussi important de réaliser qu'un nombre aussi élevé que la moitié des hommes rapportent avoir été victimes de violence commise à leur égard par un membre de leur famille. Ils sont cependant moins à risque d'être maltraités, blessés physiquement, par leur conjointe que le sont les femmes en général. Les enfants sont témoins de plus de la moitié des incidents relatifs à la violence qui se produisent entre les adultes vivant sous le même toit qu'eux et ils sont aussi visés, des victimes potentielles d'abus, particulièrement de crimes sexuels, en nombre aussi élevé que, par exemple, les trois quarts des filles autochtones âgées de moins de 18 ans qui ont été victimes d'agression sexuelle.

L'incidence et les conséquences de cette situation, tant pour ce qui est de la vie des personnes que celle de leur famille, de même que pour la santé de leur collectivité toute entière, seront présentées en détail ultérieurement dans ce rapport. Le but de cette section consistait à démontrer jusqu'à quel point le problème de la violence familiale et de l'abus était omniprésent et grave. Si plus de la moitié de la population de n'importe quelle collectivité était menacée par une maladie en particulier ou avait été frappée par une catastrophe naturelle, des mesures extrêmes seraient prises pour résoudre ce problème et aider les personnes qui en subissent le contrecoup. L'éradication de la violence et de l'abus n'exige assurément rien de moins comme intervention.

### D. L'anatomie de l'abus envers une personne

Dans cette section, le rapport portera essentiellement sur ce qu'est la violence familiale et l'abus selon l'optique des victimes et d'autres personnes les plus directement touchées et sur ce qu'elles ressentent. Il est important de faire cette analyse pour éviter que les modèles et les théories abstraits (trop intellectuels) sur l'abus ne soient confondus avec le problème de la violence comme tel.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Dans l'introduction de cette étude, on a présenté un certain nombre de témoignages de victimes d'actes de violence, comme celui de cette femme jetée hors du bateau dans un lac presque gelé d'une région éloignée du Nord du Canada, que son conjoint a maintenue de force dans l'eau et remontée seulement pour lui dire qu'il allait la tuer; il l'a retenue sous l'eau jusqu'à ce qu'elle perde connaissance (à cause de la peur? du froid? du choc?). Cette même femme nous a dit que son conjoint était « bon », « doux », « gentil » une bonne partie du temps, mais que « quelquefois », il semblait qu'un signal d'alarme déclenchait en lui comme un interrupteur basculé et il commençait à boire et à avoir un comportement violent. Quand on lui a posé la question à savoir pourquoi elle restait avec lui étant donné qu'il l'avait rouée de coups à maintes reprises et qu'il avait été près de la tuer plus d'une fois, elle semblait confuse et incapable de répondre. Finalement, elle a chuchoté « je l'aime ».

Même si la violence familiale et l'abus chez les Autochtones est, d'une part, un phénomène sociopolitique ayant pour causes profondes les traumatismes subis antérieurement et la dynamique communautaire chaotique, il reste d'autre part que, sur le plan personnel, ce problème est extrêmement néfaste et destructeur. Il blesse véritablement des gens. Il détruit l'intimité et transforme un foyer où il y a de l'affection, de la tendresse, en un véritable enfer. Et, s'il y a des enfants dans ce foyer, la recherche indique qu'il y a des probabilités très élevées qu'ils soient victimes de lésions graves et qu'ils subissent possiblement les contrecoups de cette violence pendant toute leur vie, particulièrement s'ils ont été témoins de violence commise à l'égard de leur mère pendant une longue période ou qu'ils ont été eux-mêmes victimes d'abus.

### *Le cycle*

Bien qu'il n'y ait pas deux cas de violence familiale et d'abus qui soient exactement semblables, il y a tout de même des modes de comportement généraux qui se reproduisent d'un cas à l'autre. À titre d'exemple, quand des femmes autochtones participent à des programmes s'adressant à des victimes d'actes de violence qui poursuivent une démarche de guérison (comme celle facilitée par Minwaashin Lodge, Ottawa) et qu'à la première rencontre, on fait une présentation des cycles qui alimentent les relations marquées par la violence, beaucoup de femmes manifestent leur surprise et leur soulagement. Des remarques comme « c'est comme cela que ma vie s'est passée » ou « je croyais que j'étais la seule à vivre cela » correspondent à des réactions très communes. Ruby Van Bibber explique ce cycle très clairement dans *Jaa gg: Reaching Out for Balance* (1990), un manuel de ressources (un guide) en matière de violence familiale élaboré pour le compte du Conseil des Indiens du Yukon.

Van Bibber décrit la première phase de ce cycle de la façon suivante : « au moment où deux personnes se rencontrent, ils sont dans une période où elles sont en lune de miel, c'est-à-dire une période où elles sont heureuses et rien ne peut aller mal » (1990:6). Mais des difficultés couvent, sont en développement dans cette période paradisiaque. Elle explique que beaucoup d'Autochtones ont grandi en subissant directement ou indirectement des traumatismes et de la violence.

[TRADUCTION] Lorsqu'une personne est victime de violence sous une forme ou une autre, elle ressent une perte de contrôle et elle éprouve un sentiment d'impuissance, se sent désespérée, désespérée. Si cette personne ne fait pas face aux émotions provoquées par

## Partie I : Mieux comprendre le problème

cette perte, ne fait pas de l'introspection pour reconnaître ses mécanismes affectifs et se rétablir, elle restera coincée dans un combat interminable visant par des moyens nuisibles et destructeurs à recouvrer le contrôle perdu (n.d.:5).

Ruby Van Bibber ajoute ensuite que, dans le cycle de la violence, les deux personnes concernées, qu'il s'agisse de celle qui adopte un comportement agressif et ultérieurement violent c'est-à-dire qui a l'autre à sa merci, ou de celle qui est la victime passive, c'est-à-dire qui est à la merci de l'autre, ces deux personnes devenues prisonnières, étroitement enlacées dans une danse potentiellement meurtrière au cours de laquelle chacune à sa manière essaie de manoeuvrer et de contrôler son partenaire.

[TRADUCTION] Lorsque s'engage la lutte pour exercer le pouvoir et que le conflit commence, les tensions naissent et se construisent. La tension peut être déclenchée par le silence jusqu'à ce qu'il y ait explosion et qu'une dispute éclate. Puis c'est la période « lune de miel » qui revient à nouveau. Après quelque temps, la tension s'accumule, le conflit et l'éclatement peuvent entraîner un acte de violence physique, mais ensuite, il y a toujours retour à la période d'accalmie « lune de miel ». Suit la période de rémission amenée par le remords, avec toutes sortes de promesses (n.d.:6).

Comme l'explique R. Van Bibber, à moins que les personnes prisonnières de ce cercle vicieux que sont devenus leurs rapports « brisent » le cycle et commencent une démarche de guérison, ces phases d'agression donneront lieu de plus en plus à des actes violents, à des comportements d'une grande brutalité et dangereux. Les conseillers oeuvrant auprès des hommes autochtones violents à Vancouver et de la Nation Squamish<sup>8</sup> décrivent ce cycle de la violence de la façon suivante :

[TRADUCTION] Le cycle a trois phases, la phase d'agression, la phase lune de miel et l'accumulation de tension ou la phase de l'escalade. Après chaque épisode de violence, il y a une période de rémission, de lune de miel, au cours de laquelle l'agresseur fait des concessions, apaise la victime, et l'empêche de partir. Il est très repentant. Souvent elle est comblée de marques d'affection; la « réconciliation » est passionnée, des promesses avec des larmes dans la voix sont faites et des faveurs obtenues. « Je ne le ferai jamais plus » et « oui, bien sûr, tu devrais aller visiter tes parents », lui dit-il.

Cependant, la tension recommence à se construire et également les prétextes pour les attaques violentes, l'agression. « C'est ta faute », « Tu sais de quelle façon je réagis, pourquoi me provoques-tu ainsi? » Ces reproches entraînant une escalade de mots durs, de colère, et de divers actes de violence jusqu'à ce qu'il y ait une explosion.

Le stade trois est le stade de l'agression, au moment où l'agresseur est complètement hors contrôle. Ce qui est effrayant au sujet de ce cycle de la violence, c'est que la situation va de mal en pis, chacun piquant l'autre, et la montée vers la violence s'accélère. La période de sursis entre les trois phases devient plus courte jusqu'à ce que finalement, il

---

<sup>8</sup> Le programme « Change of Seasons » élaboré pour le compte de la Nation Squamish a produit un manuel de formation (Wood et Kiyoshk, 1994) qui a été remanié et augmenté au moment où la version du programme « Women against Violence » adaptée pour le noyau central de Vancouver a été établie quelques années plus tard.

## **Partie I : Mieux comprendre le problème**

n'y ait plus de phase de rémission, de lune de miel; à ce moment-là, il ne reste plus que la phase d'agression et de violence intercalée d'occasionnels accroissements de tension jusqu'au prochain épisode de violence. En fin de compte, il ne reste plus que la violence (Nahanee et Stoltin, 2002).

Peu importe les problèmes théoriques qu'on soulève au sujet de ces explications, il n'en demeure pas moins qu'aussi bien les femmes que les hommes autochtones engagés dans une démarche de guérison par suite d'une relation marquée par la violence reconnaissent d'emblée ce mode de comportement général, reconnaissent ce cercle vicieux, et ils sont même capables de s'en servir pour briser le cycle grâce à l'application de stratégies comme celle de la « période de temps mort » (Wood et Kiyoshk, 1994).

### ***Les nombreux visages de la violence***

Comme nous l'avons laissé entendre dans les sections précédentes, la violence familiale et l'abus prennent de nombreuses formes. Dans cette section, il y a une liste d'exemples des formes les plus communes de violence, catégorisées selon les titres les plus souvent inventoriés dans les écrits ou les études se rapportant à la violence familiale : la violence physique, sexuelle, émotionnelle et psychologique, de même que l'intimidation et la colère, l'exploitation économique ou les mauvais traitements matériels, l'application de l'isolement, de la surveillance et de la restriction de la liberté pour assujettir l'autre et l'avoir à sa merci. La frontière entre ces catégories est perméable et il y a beaucoup de chevauchements du fait qu'un type de violence englobe généralement des éléments d'autres types.

Pour la préparation de cette section, nous nous sommes appuyés largement sur l'excellente étude de Wood et Kiyoshk (1994), de même que sur des témoignages des Autochtones oeuvrant dans le domaine de la guérison dans les collectivités autochtones au Canada. Ces catégories de la violence sont définies d'une façon plus générale que si on les appliquait dans un cadre légal, étant plutôt centrées sur l'expérience vécue de la violence (se reporter au tableau 1).

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Tableau 1 - Catégories de violence

Catégorie	Définition	Exemples
<b>Violence physique<sup>9</sup></b>	Tout acte physique intentionnel visant à exercer un contrôle, faire mal, causer des lésions ou des blessures ou infliger de la douleur physique à une autre personne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cracher sur elle</li> <li>• la pincer</li> <li>• la bousculer</li> <li>• la contraindre</li> <li>• la soulever de terre</li> <li>• l'agripper</li> <li>• lui tordre les doigts ou les bras</li> <li>• lui donner des gifles</li> <li>• lui tirer les cheveux</li> <li>• lui donner des coups de poing</li> <li>• lui donner des coups de pied</li> <li>• lui causer des brûlures ou l'ébouillanter</li> <li>• la mordre</li> <li>• l'égratigner ou la griffer</li> <li>• la battre avec un objet (un bâton, une batte de baseball, etc.)</li> <li>• la pousser du bras ou du coude ou la couper avec un instrument tranchant</li> <li>• l'étouffer ou l'étrangler</li> <li>• l'attaquer avec une arme</li> <li>• l'assassiner</li> </ul>
<b>Violence sexuelle</b>	Le recours à des attentions sexuelles importunes, à l'exploitation, à l'agression, au ridicule, à l'humiliation, à la manipulation ou à la coercition pour exercer un contrôle et dominer ou pour se satisfaire sexuellement. « La violence sexuelle incorpore des éléments de la violence physique et de la violence émotionnelle et psychologique » (Wood et Kiyoshk 1994:20).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• refus d'intimité sexuelle comme forme de punition ou de contrôle</li> <li>• la ridiculiser à propos de sa sexualité, la qualifiant de frigide, d'inutile (amorphe), de pisse-froid, de nymphomane, de salope, de prostituée... etc.</li> <li>• la menacer d'avoir des rapports sexuels avec une autre dans le but de la rabaisser, de l'humilier</li> <li>• se répandre en critiques à propos de son corps (tes seins sont trop petits, ton derrière est trop gros; tu es trop grosse, tu es trop maigre, etc.)</li> </ul>

<sup>9</sup> Pour faire la liste des exemples, on a utilisé des formulations comme « la bousculer », « la gifler », « la frapper à coups de poing » au lieu d'indiquer « poussée », « claques » et « coup de poing », parce qu'on voulait souligner le fait que ces actes sont posés à l'égard d'une personne. Ce ne sont pas des concepts abstraits. Il a été décidé que la personne visée par cette action était « la » vu que les femmes sont la plupart du temps les victimes. Il est admis qu'il y a des cas où les hommes sont aussi victimes de violence, mais dans la plupart des cas, ce sont des femmes et des enfants ou des personnes âgées qui sont victimes de violence. L'essentiel, c'est que pour chacun des actes de violence posés, il y a une victime.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Catégorie	Définition	Exemples
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• la toucher et l'agripper à des fins sexuelles contre son gré</li> <li>• se servir de la pornographie pour lui montrer comme « on est supposé faire cela »</li> <li>• refuser d'accepter « non » comme réponse</li> <li>• la forcer à se livrer à des actes pour se plier à ses fantasmes sexuels (quoi porter, comment agir, etc.)</li> <li>• la contraindre à avoir des rapports sexuels après un épisode de violence (dans le but de « se réconcilier »)</li> <li>• l'agresser sexuellement au cours d'un épisode de violence</li> <li>• la forcer à avoir des rapports sexuels avec quelqu'un d'autre</li> <li>• la forcer à se livrer à des activités sexuelles devant d'autres personnes</li> <li>• utilisation d'armes dans des rapports sexuels</li> <li>• implication d'enfants dans des rapports sexuels</li> <li>• implication d'animaux dans des rapports sexuels</li> <li>• la violer</li> </ul>
<p><b>Violence émotionnelle</b></p>	<p>Utiliser le ridicule, la peur, l'intimidation, la terreur, les menaces, le dénigrement avec intention et se servir de ce qu'il connaît des besoins, des peurs, des espoirs, des rêves, des faiblesses et de la vulnérabilité de l'autre personne pour la blesser, la faire souffrir, et la contrôler; toute stratégie préméditée qui amène l'autre personne à se sentir mal dans sa peau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'embarrasser en public ou devant sa famille et ses amis</li> <li>• la critiquer, lui faire des remarques désobligeantes pour des actions anodines qu'elle fait</li> <li>• lui dire qu'elle n'est pas assez bonne; qu'elle n'est pas « à la hauteur »</li> <li>• l'étiqueter en la qualifiant de stupide, de garce, de vache, de cochonne, de putain, etc., la reprendre constamment (ses réflexions, sa façon de parler, ses préférences)</li> <li>• refuser d'avoir des relations intimes avec elle comme « punition »</li> </ul>



## Partie I : Mieux comprendre le problème

Catégorie	Définition	Exemples
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• lui parler avec mépris, d'un ton supérieur, en l'abaissant à propos de traits particuliers qu'elle ne peut pas changer (la race, la couleur de sa peau, sa famille, ses antécédents)</li> <li>• la récompenser si elle se comporte « bien » et la punir si elle se comporte « mal »</li> <li>• la ridiculiser à propos de ses objectifs et de ses efforts pour s'améliorer</li> </ul>
<b>Violence psychologique</b>	<p>Faire des attaques persistantes intentionnelles contre le sentiment de valeur personnelle de l'autre, de son identité personnelle, de la confiance qu'elle a en ses propres perceptions de la réalité ou de son importance face aux autres, mettre ses capacités en doute, et la priver de pouvoir, (c.-à-d. la capacité d'agir et d'exercer une influence dans le monde).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• faire des menaces (Je pars avec les enfants; je tuerai le chien)</li> <li>• avoir recours à la colère, à l'intimidation (des cris, des portes claquées, des gestes de menace, un regard noir [foudroyer du regard], etc.)</li> <li>• dépasser constamment les bornes de l'autre (si elle a besoin de tranquillité, il fait du bruit; elle veut être seule, il invite ses amis à jouer aux cartes; en auto, elle a faim ou elle doit aller aux toilettes, il n'arrête pas et passe tout droit; elle veut que la maison soit propre et reste en ordre, il laisse tout en désordre partout où il passe, met en désordre aussi vite qu'elle peut nettoyer, etc.)</li> <li>• surveiller et contrôler tout ce qui concerne les fonctions de son corps et ses besoins, comme ce qu'elle mange, si elle dort, va aux toilettes, à quelle intensité elle écoute la musique, l'intensité de lumière dans la chambre à coucher, etc.</li> <li>• recourir à l'isolement comme la restreindre dans ses déplacements et dans ses communications pour mieux la contrôler</li> <li>• restreindre son accessibilité à l'argent, empêcher le contrôle de son propre argent et des finances de la famille</li> <li>• faire des remarques désobligeantes, la critiquer au sujet de son apparence, sur sa façon de penser ou de parler, sur sa façon d'élever les enfants, sur sa façon d'avoir des relations intimes, sur ses amis, ses espoirs et ses rêves, sur ses craintes, etc.</li> </ul>

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Catégorie	Définition	Exemples
		<ul style="list-style-type: none"> <li>lui donner plus de tâches à faire que ce qu'il lui est possible de faire (ou ce qui est humainement possible de prendre en main), la menacer de punition si elle ne fait pas les tâches assignées</li> </ul>
<b>Isolement, surveillance et restriction de la liberté</b>	Forcer la victime à être d'une manière exclusive et absolue à sa merci, dépendante de lui en limitant l'accès à ses connaissances/amis hors de son contrôle et/ou en suscitant l'interruption et en gênant ses efforts pour socialiser.	<ul style="list-style-type: none"> <li>exiger qu'elle donne un compte-rendu détaillé de ses déplacements</li> <li>lui interdire de travailler en dehors de la maison (ou la restreindre en dictant où et avec qui elle peut travailler (p.ex. aucun contact avec des hommes)</li> </ul>
<b>Mauvais traitements matériels ou exploitation économique</b>	Forcer la victime à être dépendante sur le plan financier en lui retirant tout accès et tout contrôle de l'argent et en la coupant de toute information d'ordre financier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>contrôler les revenus du ménage et les sorties d'argent provenant de toutes sources</li> <li>refuser l'accès à l'information financière comme le montant d'argent qui rentre, combien d'argent est disponible pour divers biens et services (c.-à-d. ne la laisse pas voir les factures et les états/relevés de banque)</li> <li>contrôler les comptes de banque</li> <li>ne pas lui permettre d'avoir son propre argent et d'avoir la liberté de le dépenser à son gré</li> <li>la forcer à ce que toutes ses dépenses et ses achats soient approuvés par lui et/ou</li> <li>lui retirer ses cartes de crédit ou son carnet de chèque</li> <li>forcer la victime à travailler pour subvenir aux besoins de l'agresseur</li> <li>refuser de rendre compte de ses dépenses soustraites de l'argent destiné à la famille («c'est son droit/privilège comme homme»)</li> </ul>

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Catégorie	Définition	Exemples
<b>L'exercice de ses droits ou privilèges comme homme</b>	«Privilège réservé aux hommes», c'est la croyance mise en application pour dominer les femmes victimes, qu'un homme a des droits et des privilèges qu'on lui accorde seulement parce qu'il est un homme. Le sentiment général ou l'hypothèse fondamentale de ce privilège réservé à l'homme, c'est que la femme n'est là que pour satisfaire les besoins de l'homme qui est en quelque sorte supérieur parce qu'il est né avec un pénis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>insister pour qu'elle le satisfasse sexuellement chaque fois qu'il le désire, peu importe ce qu'elle ressent</li> <li>exiger qu'elle nettoie, mette tout en ordre après qu'il soit passé (qu'il a laissé la cuisine en désordre, la salle de bain, ne ramasse pas ses vêtements, etc.)</li> <li>lui demander de le servir, d'être « sa bonne à tout faire » (lui servir un verre, « aller chercher ses cigarettes au magasin », etc.)</li> <li>prendre des décisions qui la concernent sans la consulter</li> <li>insister pour être le « preneur de décisions » (à propos de tout, choisir le restaurant ou la maison, l'école que les enfants fréquenteront, l'endroit où la famille s'installera, ou si la famille s'endettera...)</li> <li>s'attendre à ce qu'elle veuille ce que lui veut et quand il le veut</li> <li>lui faire faire des travaux ou des tâches déplaisants/dégoûtants (nettoyer les toilettes, aller réchauffer l'auto par temps glacial, etc.)</li> <li>lui demander de servir les aliments qu'il veut, quant il le veut</li> <li>exiger qu'elle « agisse comme il veut qu'elle agisse » dans la chambre à coucher</li> </ul>

### *Les techniques de la domination*

L'anatomie de l'abus comprend deux dimensions principales : le comportement violent lui-même et la toile de la domination, ce que le comportement contribue en réalité à inspirer et à renforcer.

Dans le cadre de son étude classique sur le traumatisme, Judith Herman<sup>10</sup> explique que « les méthodes permettant à une personne d'asservir une autre personne sont remarquablement uniformes » (1997:76), que la victime soit un otage, un prisonnier politique, une esclave sexuelle ou une femme assujettie dans une relation de violence. Herman décrit ce mode de comportement de la façon suivante :

<sup>10</sup> Dans cette section, nous citons de longs extraits de l'oeuvre de Judith Herman vu que sa description du processus de domination est si riche et, en même temps, concise, de sorte que la meilleure façon de présenter cette information, c'est de laisser la parole à Judith Herman.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

[TRADUCTION] Les méthodes permettant d'établir sa domination sur une autre personne consistent essentiellement à lui faire subir un traumatisme psychologique répétitif, systématique. Ce sont des techniques organisées visant à priver de tout pouvoir la victime, à la paralyser et à rompre toute communication avec les autres... Même si la violence est une méthode de terreur universelle... il n'est pas nécessaire d'avoir un comportement violent répétitif pour s'assurer que la victime est constamment terrorisée, vit dans la crainte... La peur est également renforcée par des déchaînements de violence occasionnels et imprévisibles et par l'application capricieuse de règles mesquines. L'effet crucial de ces techniques est de convaincre la victime que l'agresseur est omniprésent, que la résistance est inutile et que sa vie est fonction de la capacité qu'elle a de bénéficier de son indulgence par une conformité absolue...

En plus de provoquer la peur, l'agresseur cherche à saper le sentiment d'indépendance chez la victime. Il y arrive en faisant la vérification, l'exploration minutieuse, le contrôle du corps de la victime et des fonctions corporelles... ce que la victime mange, quand elle dort, quand elle va à la toilette et ce qu'elle porte... cette agression relative à l'anatomie corporelle suscite la honte chez la victime et la démoralise (1997:77).

Dans le cas de la violence familiale, il n'y a pas de barrière, d'obstacle physique qui peut empêcher la fuite, de sorte que la toile d'araignée doit être tissée avec une persistance et une subtilité minutieuses. Après une flambée de violence, la victime peut tenter de s'enfuir. L'agresseur doit donc la séduire pour la retenir en faisant appel à sa clémence, se montrant plein de remords, d'excuses avec un ton éploré et faisant des promesses de ne plus jamais recommencer, généralement ponctuées par des « appels à la loyauté et à la compassion de la victime ». Herman continue son analyse : [TRADUCTION] Pendant un moment, la balance du pouvoir dans la relation semble renversée, alors que l'agresseur n'épargne aucun effort pour obtenir auprès de la victime gain de cause. L'intensité de cette attention possessive reste inchangée... » (1997:79). Herman soutient que ce processus de « réconciliation » est une « étape essentielle pour briser la résistance psychologique de la femme battue » (1977:79).

Une autre caractéristique de la stratégie de domination est d'isoler la victime de quiconque ou de n'importe quoi hors de son contrôle. L'empêcher de communiquer avec tout le monde à l'extérieur de la relation de violence est progressivement appliqué. Au début, il peut s'agir de la surveillance de son courrier, de tendre l'oreille pour écouter ses conversations et surveiller ses agissements, mais graduellement le noeud coulant est resserré. De plus en plus l'homme violent accuse sa victime d'infidélité et exige qu'elle lui « prouve » sa loyauté envers lui en se coupant de son réseau de soutien social (sa famille, ses amis, etc.), de ses sources de revenu, etc. Judith Herman cite une victime : « Tout s'est déroulé d'une façon anodine et graduelle, une petite étape à la fois et puis une autre... Je n'ai compris son comportement que bien plus tard » (1997:80).

De façon générale, une autre étape du processus consiste pour l'agresseur à s'attaquer à l'affection, à l'attachement que la victime porte à d'autres personnes. Peu importe qui elle aime et à qui elle s'intéresse, il considère ces personnes comme des rivales avec qui il est en compétition pour gagner l'assujettissement absolu de la victime à son égard. Des petits souvenirs symbolisant que la victime a vécu d'autres expériences à l'extérieur de leur relation, comme des photos d'amis et de la famille, ou un bijou que lui a offert un vieil ami, peuvent devenir la cible de la toile contraignante de la vigilance de l'agresseur. « Détruis-les

## Partie I : Mieux comprendre le problème

pour prouver que tu m'aimes » lui demande-t-il. Même des symboles religieux ou culturels, comme un livre sacré ou une plume d'aigle offerts à la victime par un Aîné, peuvent représenter une menace étant donné qu'ils permettent à la victime de se rappeler qu'elle a eu des rapports et des attachements en dehors du réseau de la domination.

[TRADUCTION] La femme qui commence à éprouver des sentiments à l'égard d'un homme violent interprète au point de départ son intérêt possessif comme une manifestation de son amour passionné. Elle peut d'abord se sentir flattée et réconfortée par un intérêt aussi intense à l'égard de chacun des aspects de sa vie. À mesure qu'il devient plus dominant, elle cherche à minimiser l'importance de son comportement ou à l'excuser, non seulement parce qu'elle a peur de lui, mais aussi à cause de ses sentiments pour lui. Dans le but de résister et de ne pas devenir dépendante affectivement comme une otage, elle devra parvenir à adopter une toute nouvelle perspective de sa situation, une perspective qui lui est propre, en contradiction réelle avec le système de croyances de son agresseur. Non seulement devra-t-elle éviter d'avoir de l'empathie à l'égard de son agresseur, mais elle devra également étouffer l'affection qu'elle ressent déjà pour lui. Elle devra y arriver en dépit des arguments persuasifs de l'agresseur qu'un seul sacrifice de plus, qu'une seule autre preuve de son amour pour lui, aura pour effet de mettre fin à la violence et de sauver leur relation. Comme la plupart des femmes tirent de la fierté et de l'estime de soi de leur capacité à faire durer leur relation amoureuse, l'agresseur est alors en mesure de prendre sa victime au piège en faisant appel à des valeurs qu'elle privilégie. Il n'est donc pas surprenant que les femmes battues se laissent convaincre de retourner auprès de leur agresseur après avoir tenté de le fuir (Herman, 1997:82-83).

L'étape finale du processus de domination consiste pour la victime à capituler complètement et à devenir prisonnière de son agresseur. Par capitulation complète, on veut dire que la victime est vraiment abattue, découragée. Son sentiment d'identité, les limites entre elle et l'agresseur, le sentiment de sa valeur personnelle, ses rêves, ses espoirs et ses préférences, même ses peurs et ses désirs ardents, ont tous été sacrifiés. Le barreau le plus bas de cette échelle, c'est au moment où la victime sacrifie ses principes moraux et trahit la confiance des personnes qu'elle aime le plus.

[TRADUCTION] Beaucoup de femmes battues avouent avoir été forcées à se livrer à des activités sexuelles qu'elles trouvaient immorales ou dégoûtantes; d'autres ont révélé avoir été contraintes à mentir pour couvrir la malhonnêteté de leur conjoint ou même à participer à des activités illégales. Lorsqu'il y a violation ou non respect des relations avec d'autres personnes, les enfants sont sacrifiés la plupart du temps. En effet, des hommes qui battent leur conjointe en arrivent tôt ou tard à maltraiter leurs enfants... même les mauvais traitements ou abus sexuels les plus scandaleux à l'endroit des enfants sont supportés en silence (Herman, 1997:85).

Au moment où ce point critique est atteint, la domination est complète. Il ne reste rien de plus que la mort. Même si nous avons centré cette section sur la violence faite à une femme par son partenaire masculin (puisque'il s'agit de la forme de violence de loin la plus répandue), les modes de comportement décrits peuvent également être commis à l'égard d'enfants, de personnes âgées, de personnes ayant une

## Partie I : Mieux comprendre le problème

déficience et occasionnellement envers des hommes adultes victimes de violence. Notre intention était de dresser un tableau, une représentation en « gros plan » du cycle de la violence et de ses caractéristiques, peu importe qui en est la victime.

### E. Les répercussions de la violence

Dans la section précédente sur les théories et les modèles, nous avons fait la description des systèmes de la famille dysfonctionnelle maintenant classiques pour démontrer, entre autres, que, s'il arrive quoi que ce soit à un des membres du système, tous les autres membres en subiront le contrecoup et l'équilibre du système au complet en sera compromis. Dans cette section finale de la partie I, nous traiterons des répercussions de la violence familiale et de l'abus, non seulement sur les victimes, mais également sur les enfants témoins de cette violence et de ces abus, sur la force et le bien-être des familles et sur le bien-être des collectivités et des nations autochtones.

#### 1. Répercussions sur les victimes

En traitant du problème de la violence familiale dans les collectivités inuites, Louise Mallioux fait le commentaire graphique suivant :

[TRADUCTION] Peu de gens n'ayant pas fait l'expérience de la violence peuvent comprendre la douleur que ressent une personne d'être giflée, de recevoir des coups de poing, des coups de pied, d'être brûlée, bousculée, mordue, d'être agressée physiquement et sexuellement, d'être forcée à céder son salaire, son chèque de pension ou d'aide sociale, d'être menacée avec un rasoir, un couteau, un fusil et de n'avoir personne vers qui se tourner parce qu'elle éprouve un sentiment de honte, de sa propre déchéance, de désespoir et d'isolement. Des gens qui n'ont pas été victimes de violence ne peuvent pas vraiment comprendre la souffrance psychologique d'être constamment agressée, de se faire hurler des injures ou d'être traitée de garce, de putain, de vaurienne, et bien pire encore. Malheureusement, c'est la réalité pour de nombreuses femmes...

Les effets de la violence sont d'abord et avant tout ressentis par la victime subissant cette violence, la personne au bout du bâton, la personne étendue sur le plancher suppliante ou celle à qui on flanque un coup l'envoyant contre un mur. Il est impossible d'évaluer la portée d'une telle souffrance, d'un tel épuisement mental, d'un esprit aussi abattu, dégradé, de la perte de l'estime de soi, des rêves qui ne peuvent plus être imaginés ou des cauchemars dont on ne se réveille plus (2000:19).

Dans le même ordre d'idées, il est impossible de généraliser les répercussions de la violence sur les victimes de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones. Si la victime est une femme et que l'agresseur est son partenaire dans le cadre d'une relation intime, le niveau de risque auquel cette femme est exposée à subir un traumatisme grave tient à bon nombre de facteurs cruciaux. Quelle a été la nature de la violence dont elle a été victime? Pendant combien de temps cette violence a-t-elle duré? Quel était le degré de gravité de ces actes violents? Quels types de ressources personnelles (forces intérieures, force de caractère) ou de faiblesses (de vulnérabilité) la victime a-t-elle apportés à la

## Partie I : Mieux comprendre le problème

relation? Avait-elle déjà été victime de violence et d'abus dans son enfance? Avait-elle été témoin de violence dans son enfance et cette expérience a-t-elle été traumatisante, même y a-t-il eu des conséquences neurobiologiques? Était-elle complètement isolée et abattue psychologiquement par son agresseur?

Dans le même ordre d'idées, si la victime est une personne âgée, quelles formes de violence lui a-t-on fait subir? Quelle était la nature de cette violence? Quelles étaient la gravité et la durée de cette violence?

Dans le cas de la violence et d'autres formes d'abus à l'égard d'enfants, une autre série de questions cruciales entrent en ligne de compte, notamment : Quel âge avait cet enfant victime quand la violence à son égard a commencé? Pendant combien de temps ces actes ont-ils duré? De quels types de violence l'enfant a-t-il été victime?

Des questions de cette nature permettent de révéler des aspects/dimensions qui donnent accès progressivement à des couches de complexité et facilitent la compréhension des répercussions de la violence sur les victimes. Il y a en réalité trois catégories essentielles d'information qui doivent être identifiées : (1) les antécédents et les circonstances actuelles de la victime, (2) la nature et la portée de la violence, (3) les réactions et les attitudes des autres à l'abus ou aux actes de violence. Ce qui sera dégagé de chacune de ces catégories aidera à prévoir (ou du moins en partie) et à expliquer les degrés de traumatisme découlant du vécu de la victime.

### *a. Antécédents et circonstances actuelles de la victime*

Quel degré de vulnérabilité ou quelle capacité de « résilience » la victime avait-elle comme base pour supporter cette violence? Un adulte qui a subi un traumatisme pendant une période prolongée et de façon réitérée au moment où il était enfant ou adolescent sera susceptible d'être affecté sous une forme ou une autre du syndrome de stress post-traumatique. Herman (1997) décrit l'état d'une personne ayant vécu une telle expérience comme la perte du sentiment du moi. Son identité lui échappe. Elle a des doutes quant à sa capacité d'influer sur sa situation ou de la changer.

Si la victime est gravement traumatisée, elle sera probablement hyper-vigilante, angoissée et agitée (Herman, 1997). Elle sera aussi peut-être incapable d'établir ou d'entretenir des relations intimes. Elle peut se sentir complètement seule, abandonnée, rejetée et ressentir un très grand besoin d'amour, ce qui la rend très vulnérable et susceptible de manipulation par un partenaire égocentrique au comportement violent.

Quel est le degré d'interdépendance sociale et de soutien dont la victime bénéficie pour l'aider dans cette relation de violence? Fait-elle partie d'un vaste réseau d'amis et d'éventuels aidants? Les membres de sa famille élargie et de sa communauté sont-ils susceptibles de déceler chez elle des indications de la violence qu'elle subit dans cette relation? Seraient-ils portés à se préoccuper, à compatir suffisamment pour intervenir ou avoir le pouvoir et les moyens de le faire?

La victime s'est-elle engagée dans cette relation de violence en ayant un sentiment de soi bien établi et un sentiment de pouvoir agir, ce qui constitue en fait la volonté d'agir? La victime a-t-elle des croyances spirituelles qui l'aideraient à résister, à survivre pendant des temps difficiles et lui permettraient de continuellement confirmer sa valeur personnelle, à se valoriser comme personne?

## Partie I : Mieux comprendre le problème

De quelle façon la culture et les normes communautaires influenceraient-elles cette expérience traumatisante de victime dans une relation de violence? Considérerait-elle la violence dont elle est victime comme un acte incompatible avec un comportement humain convenable ou correct et comme l'indication de la nécessité de demander du secours auprès de sa famille et de sa communauté? Ou considérerait-elle le comportement violent ou l'abus comme « normal » et se laisserait-elle victimiser en se sentant complètement seule et abandonnée, sans personne vers qui se tourner pour demander de l'aide? (Abadian, 1999).

L'ensemble de telles questions est tout aussi pertinent dans le cas d'enfants maltraités, mais d'autres considérations à cet égard entrent en ligne de compte, notamment : Quel âge a cet enfant? Quelles sont les périodes de développement qui ont coïncidé avec la période de violence ou d'abus dont il a été victime? L'enfant avait-il un adulte important pour lui vers qui se tourner, se sentir en sécurité, constamment présent et l'aimant inconditionnellement? L'abus a-t-il été divulgué? Cette révélation a-t-elle été jugée digne de foi et y a-t-on donné suite? La victime a-t-elle été « punie » ou a-t-elle subi des représailles d'une façon ou d'une autre pour « avoir dénoncé » l'abus? Y avait-il quelqu'un d'autre au courant de cet abus, une personne qui a fait mine de rien, permettant ainsi que la situation perdure? S'agissait-il d'une personne assurant la garde de l'enfant ou de la principale dispensatrice de soins à l'enfant?

La vaste recension et l'analyse des publications de Judith Herman (1997) se rapportant aux traumatismes permettent de dégager les principales caractéristiques des personnes qui sont « résilientes » ou font preuve d'une capacité remarquable de se remettre sur pied en dépit de la répercussion des événements et des effets traumatisants. Ces personnes (a) ont une personnalité « sociable » de niveau élevé caractérisée par une remarquable aptitude pour établir des contacts avec d'autres personnes et communiquer avec elles; (b) ont tendance à affronter les crises et les difficultés en recherchant activement des solutions concrètes; et (c) possèdent une source de détermination, un locus de contrôle interne fort, c'est-à-dire le sentiment de pouvoir prendre en main leur destinée.

[TRADUCTION] Pendant des événements stressants, des personnes fortement « résilientes » ont la capacité de saisir toutes les occasions qui s'offrent à elles pour accomplir un acte intentionnel en collaboration avec d'autres, alors que des gens ordinaires sont plus facilement paralysés ou isolés par la terreur. La capacité de préserver des contacts sociaux et des stratégies d'adaptation, même dans le cas où la personne est confrontée à la dernière extrémité, semble réussir jusqu'à un certain point à protéger des personnes contre le développement ultérieur de syndromes post-traumatiques (1997:58).

En général, on peut dire à coup sûr qu'il n'y a pas deux personnes qui auront exactement la même réaction aux événements traumatisants. Une personne sur dix est remarquablement résiliente, mais la plupart des gens réagissent de façon très similaire, selon la nature et la gravité de l'événement ou effet traumatisant.



## Partie I : Mieux comprendre le problème

### *b. La nature et la portée de la violence, de l'abus*

Étant donné ce qui a été présenté précédemment, il est clair qu'une vaste gamme de possibilités doit être considérée dans le but de tenter d'évaluer l'incidence de la violence familiale et de l'abus. Voici certains de ces éléments cruciaux à prendre en considération :

*Le type de violence ou d'abus* – Alors que la violence verbale, émotionnelle et psychologique peut être avilissante, déshumanisante et démoralisante, la violence physique peut causer des lésions corporelles, peut grandement intensifier la terreur et peut causer des « dommages collatéraux » chez des enfants témoins de cette violence. Si on ajoute l'abus sexuel à ce tableau, le stress post-traumatique risque d'être plus grave (particulièrement chez les femmes victimes de violence). Herman fait ressortir que les victimes de viol éprouvent le niveau le plus élevé de stress post-traumatique, par comparaison aux victimes de tout autre crime. Elle explique que ce n'est pas surprenant étant donné que le viol correspond à « la violation physique, psychologique et morale de la personne » (1997:57). Cette constatation est corroborée par les travaux de nombreux autres chercheurs, notamment de Rothbaum, Foa, Murdoch et Wasch (1992) et Norris (1992).

Si la violence a évolué en entraînant un régime complexe d'horreurs établi délibérément pour exercer un contrôle sur la victime et finalement en arriver à briser sa volonté (en se servant notamment d'actes de violence et d'abus sexuel, mais aussi de la violence émotionnelle et psychologique intenses, de l'isolement, de la quasi-captivité et même de la torture), le traumatisme qui en découle risque d'être encore plus grave.

Si la victime est un enfant ou une jeune personne impuissante à faire cesser l'abus et également incapable de fuir cette situation de violence, ou si l'agresseur est un parent que l'enfant aime ou quelqu'un de qui l'enfant dépend pour répondre à ses besoins quotidiens de survie, le stress et la confusion engendrés par ce conflit peuvent avoir un effet débilitant grave, particulièrement si l'enfant se trouve dans une situation où il a peur pendant une longue période (Perry, 2001; Teicher, 2002). En résumé, « [TRADUCTION] le déterminant le plus puissant du dommage moral, c'est la caractéristique de l'événement traumatisant [du processus] en soi » (Herman, 1997:57).

*Durée et gravité* – Il y a un « lien simple, direct » entre la gravité de l'épisode traumatique, sa durée et le dommage moral consécutif à l'abus que la victime risque de subir (1997:57). Il est également reconnu que la *violence familiale s'apparente à une dégradation progressive ou à une maladie évolutive*. En effet, le cycle de la violence et de l'abus suivi d'une période de rémission « lune de miel » et d'une période consécutive d'accumulation de tensions aboutissant de nouveau à un épisode de violence a tendance à s'accélérer dans son escalade jusqu'à ce que les phases de la lune de miel et d'accumulation de tensions disparaissent et que la violence et l'abus soient la seule phase qui reste.<sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> Dans cette section, nous citons de longs extraits de l'oeuvre de Judith Herman vu que sa description du processus de domination est si riche et, en même temps, concise, de sorte que la meilleure façon de présenter cette information, c'est de laisser la parole à Judith Herman.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Bref, plus longtemps un cercle vicieux de violence familiale et d'abus a toutes les conditions voulues pour perdurer, plus grave il risque de devenir et, par conséquent, plus les probabilités sont accrues que le niveau des dommages causés à toutes les personnes (les victimes, les enfants à la maison, l'unité familiale, etc.) ayant subi le contrecoup de cette violence soit encore plus élevé.

### *c. La réaction des autres à la violence ou à l'abus*

Ce ne sont pas seulement les épisodes traumatisants subis par les victimes qui causent des dommages. Une expérience traumatisante entraîne un effet psychologique sur la victime (ce qui en grande partie est déterminé par la gravité et la durée du traumatisme) pouvant continuer pendant des années et pouvant s'aggraver au fil du temps.

Le noyau central essentiel des effets d'une expérience traumatisante résulte du fait que la victime est : (a) absolument dépassée et impuissante devant la source du traumatisme (paralysée, dans l'incapacité d'agir) et (b) complètement seule, sans soutien et sans contact avec d'autres personnes, qui (semble-t-il) sont elles-mêmes privées du pouvoir d'aider la victime ou ont d'elles-mêmes abandonné la victime à son sort. Ce qui en résulte, c'est la perte de « confiance, d'autonomie, d'initiative, de compétence, d'identité et d'intimité » (Herman, 1997:133).

Voici des questions et des commentaires faisant mieux saisir l'importance de l'intervention face à une situation de violence étant donné qu'elle influe sur les répercussions résultant de l'expérience traumatisante:

1. Pendant combien de temps cette expérience d'abus ou de violence s'est-elle prolongée avant que d'autres réagissent et aient recours à un certain type d'intervention ou à de l'aide? Il a déjà été expliqué que plus l'abus dure longtemps, plus les répercussions sont graves.
2. S'est-on assuré que la victime ne serait plus en danger d'être agressée une fois que l'abus ou la violence a été révélé ou dénoncé? Étant donné que, pour de nombreuses victimes, l'effet psychologique a été la perte totale de la confiance, la première étape essentielle pour interrompre l'évolution des symptômes du stress post-traumatique est de rétablir la confiance et la sécurité. En général, plus l'intervention est précoce, plus les symptômes de l'état post-traumatique sont de courte durée et de gravité moindre.
3. La tentative de la victime visant à révéler l'abus ou la violence à son égard n'a-t-elle entraîné que de l'incrédulité, du doute, du déni, de la dissimulation (du camouflage) ou même des sanctions? A-t-on laissé l'abus ou la violence continuer alors que la victime avait demandé de l'aide? Si c'est le cas, la probabilité que les symptômes de l'état post-traumatique soient plus graves est considérablement accrue étant donné l'échec des tentatives de la victime pour faire cesser la violence ou l'abus. Par conséquent, il est fort risqué que le sentiment de capacité d'influer sur la situation, le sentiment de pouvoir agir, intervenir, d'autonomie, d'identité et d'interdépendance aux autres seront encore plus affaiblis, érodés, et il s'ensuivra probablement une intensification du désespoir et un penchant à capituler complètement, à se soumettre à la domination absolue de l'agresseur.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

### *Traumatismes*

Les répercussions de la violence et de l'abus chez les victimes sont fondamentalement des degrés variables du syndrome de stress post-traumatique. Dans le but d'en faire l'analyse, nous avons expliqué que le noyau central de l'expérience du traumatisme résidait dans le fait que la victime était dépassée et rendue impuissante.

[TRADUCTION] S'il n'y a aucune possibilité de résistance ou de fuite, le système humain d'auto-défense devient confus et désorganisé. Chaque composante de la réaction habituelle en situation de danger, devenue inefficace dans ce cas-là, est alors portée à continuer sous une forme altérée et exagérée longtemps même après que le danger réel est passé. Les événements traumatisants (ou sources de traumatisme) opèrent des changements profonds et durables... (Herman, 1997:34).

On constate les symptômes généraux du traumatisme chez des victimes de désastres/de grands malheurs, chez des Survivants de torture, des anciens combattants, des victimes des camps de concentration, des Survivants civils de catastrophes naturelles, d'invasions, de massacres, ainsi que chez les victimes de violence familiale et d'abus. Kai Erikson dresse la liste des symptômes maintenant reconnus d'un état traumatique, notamment « un état d'hébétude ou d'obnubilation de l'esprit, une vulnérabilité à l'anxiété/angoisse, à la rage et à la dépression, un sentiment d'impuissance, une incapacité de se concentrer, la perte de diverses habiletés motrices, une appréhension accrue vis-à-vis de l'environnement physique et social, une préoccupation/inquiétude face à la mort, une fuite de la réalité dans la dépendance et une perte générale des fonctions du moi » (1994:21).

L'*American Psychiatric Association* (1987) définit trois dimensions distinctes du syndrome de stress post-traumatique :

1. *Hyper-vigilance* est un état de conscience vigile permanent comme si un danger pouvait frapper à tout moment. Cet état a été observé chez les anciens combattants commotionnés ou abusés de la Seconde Guerre mondiale (Kardiner et Spiegel, 1947). En effet, les réactions de surprise, les cauchemars, les « flashbacks » ou rappel éclair, la vigilance (l'attente du danger), l'irritabilité et la colère imprévisibles en apparence et parfois explosives sont tous des symptômes constatés chez les anciens combattants traumatisés, mais on trouve également des symptômes chez les victimes de violence familiale et d'abus graves (Herman, 1997).
2. *Intrusion* qui correspond à la pénétration dans la vie quotidienne et la conscience de souvenirs, de fragments et d'impressions des traumatismes du passé. Par des rappels éclairs d'images pendant les heures d'éveil et des cauchemars pendant le sommeil, le traumatisme s'introduit dans la vie de la personne survivante, la forçant à revivre l'horreur provoquée par le traumatisme maintes et maintes fois réitérée. Judith Herman explique que les souvenirs traumatiques en général ne ressemblent pas aux souvenirs normaux. En effet, les souvenirs normaux se déroulent comme une *histoire*, une narration progressive qui se déroule dans un contexte reconnaissable et qui mène à un dénouement, à des résultats ayant une certaine signification d'après l'expérience du narrateur. Par contre, les souvenirs traumatiques sont généralement sans discours, des images immuables, sans lien avec le déroulement ou le cours de la vie. Ce sont des images d'horreur imprégnées, intériorisées, qui

## Partie I : Mieux comprendre le problème

suscitent des sentiments intenses inexplicables de rage, de trahison, de méfiance, d'impuissance ou de désespoir. Ce traumatisme est codé dans la mémoire, mais le souvenir est en quelque sorte détaché/isolé de la mémoire normale qui rappelle des souvenirs suivant le déroulement de la vie de tous les jours. Comme un fantôme désincarné, il se présente à la victime avec des images horribles, suscitant des sentiments effrayants, de l'abus maintes fois réitérées. Ce type de souvenir est « un démembrement ou un morcellement » issu d'une expérience somatique-psychique de la victime, comme un bras ou une main qui apparaît flottant dans l'espace pour disparaître à nouveau, laissant derrière un sentiment de terreur ou de confusion profonde au réveil. En fait, ce type de souvenir est considéré beaucoup plus comme une prise de conscience pré-verbale d'un très jeune enfant.

Bessel van der Kolk (1988) et Judith Herman (1997) indiquent que, dans le cas où le système nerveux central est secoué par des événements traumatisants, « le codage linguistique de la mémoire est désactivé, et le système nerveux central revient à des formes de souvenirs sensorielles et iconiques qui se manifestaient principalement dans les débuts de la vie » (Herman, 1997:39).

L'intrusion donne lieu parfois à la répétition d'aspects d'expériences traumatisantes. Cette reconstitution peut prendre la forme de fantasmes qui cherchent à remanifester les événements avec moins d'effets traumatisants ou, particulièrement chez les enfants victimes de violence, à les faire resurgir de façon inconsciente par le jeu ou dans des situations de la vraie vie.

Comme nous en traiterons dans des sections subséquentes, une des parties importantes de la démarche de guérison de traumatismes consiste en la réintégration des souvenirs du traumatisme, de ce qui s'est passé, en une présentation verbale narrative permettant à ces souvenirs du traumatisme de devenir une partie de l'histoire de la vie de la victime et, de ce fait, établir une plate-forme psychologique d'où la victime peut progressivement analyser ces sentiments qui accompagnent le traumatisme, comprendre ce qui arrive et, par la suite, rétablir le lien avec le cheminement de sa propre vie.

3. Le *rétrécissement global* est essentiellement une forme de fuite psychologique d'une situation où une personne se sent complètement impuissante et incapable de se protéger. C'est un mécanisme psychologique permettant à cette personne de se dissocier pour occulter les souvenirs ou se détacher de son propre corps et s'évader. Herman décrit cet état comme :

[TRADUCTION] ... un calme détachement alors que la terreur, la rage et la souffrance se dissipent. Les événements continuent de s'inscrire dans la conscience, mais c'est comme si ces événements ont été détachés, isolés de leur signification habituelle. Les perceptions peuvent être obnubilées ou faussées... La personne peut avoir l'impression qu'elle n'est pas concernée par cet événement. Ces changements d'optique, de perceptions associés à un sentiment d'indifférence, de détachement affectif et de profonde passivité font en sorte que cette personne renonce à prendre toute initiative et à lutter (1997:42-3).

Dans le contexte de la violence familiale, le rétrécissement de soi (c'est-à-dire se faire toute petite) peut se produire progressivement et à des degrés divers; l'effet psychologique aboutit à la soumission totale de la victime à l'agresseur et à la fuite psychologique de la réalité, de ce qui arrive réellement.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

La dissociation au moment du traumatisme semble être l'indicateur le plus sûr du syndrome de stress post-traumatique, probablement parce que la victime éprouvera des difficultés encore plus grandes d'intégrer cette expérience traumatisante dans sa conscience normale (Abadian, 1999).

Dans ses formes plus bénignes, les gens rétrécissent leur vie en se murant pour se protéger des risques potentiels par le recours à des stratégies comme la léthargie ou l'obnubilation émotionnelle, le refus de planifier l'avenir ou le « coconage ou le pantouflage » (c.-à-d. se terrer dans une routine où on se limite à faire l'essentiel, de façon peu imaginative, et où on évite tout contact avec quiconque ou quoi que ce soit à l'extérieur du « cocon »).

Abadian fait ressortir que l'intrusion et le rétrécissement sont parfois associés dans un « duo dialectique ». En raison de l'intrusion inconsciente de souvenirs traumatiques non traités, des Survivants qui sont normalement dans un processus de rétrécissement adoptent un comportement téméraire, anormal, à mesure que des fragments de leur expérience traumatisante refont surface subconsciemment afin de « les intégrer, les incorporer et de leur donner un sens » (1999:107).

### *Abus de confiance et déconnexion*

Bien des personnes ayant été victimes de violence ou d'abus et traumatisées, particulièrement si le traumatisme vécu était grave ou persistant, se sentent trahies par leur famille, leur communauté, leur Dieu et même par elles-mêmes. « Comment est-ce que cela a pu m'arriver? Pourquoi n'ai-je pas pu faire cesser cela? Où étaient mes protecteurs (mes parents, la police, la structure d'autorité, Dieu) quand j'en avais besoin? (Abadian, 1999:108).

Kai Erikson fait une analyse détaillée de la détérioration ou de l'effritement de la capacité de faire confiance dans son étude sur des collectivités traumatisées par des catastrophes ou des désastres graves. De ces perturbations émergent,

[TRADUCTION]... une compréhension que les lois régissant l'univers naturel, de même que les vertus civiques auxquelles la société humaine s'est toujours conformée, sont maintenant suspendues – ou n'ont jamais été effectives au départ. Et dans ce sens, elles [les victimes] peuvent bien dire n'avoir pas seulement fait l'expérience (a) d'une perception modifiée de soi, (b) d'une façon modifiée de communiquer avec les autres, mais également (c) d'une modification radicale de leur vision du monde (1994:240-241).

Dans ce nouveau monde froid (insensible), « on ne peut pas compter sur les institutions humaines » (1994:38). On ne peut pas non plus avoir confiance dans les pouvoirs spirituels comme auparavant, ni se reposer sur les réalités d'avant (même si elles existent). Cette personne survivante de traumatisme se sent absolument seule, sans protection et abandonnée, laissée à elle-même dans un monde terrible et dangereux.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

### 2. Répercussions sur les enfants

#### a. Les enfants victimes de violence

Si les enfants sont victimes de violence ou de certaines autres formes d'abus, ils sont aussi à risque d'être traumatisés et d'éprouver des symptômes du syndrome de stress post-traumatique (SSPT) que d'autres victimes. Si un enfant ou une jeune personne a été victime d'abus sexuel ou qu'il est encore victime de mauvais traitement, il peut, en plus des symptômes communs du SSPT, manifester les symptômes et les indicateurs énumérés dans le tableau 2 (Bopp et Bopp, 1997a:40).

Tableau 2 - Symptômes et indicateurs

<p><b>a. Symptômes physiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• maladie vénérienne</li><li>• grossesse</li><li>• maux de gorge fréquents</li><li>• s'étouffer ou perdre la respiration ou éprouver une gêne ou difficulté de la déglutition</li><li>• des céphalées fréquentes et/ou des douleurs d'estomac fréquentes, exagération fréquente de maladie bénigne</li><li>• menstruation difficile</li><li>• amaigrissement soudain ou prise de poids</li><li>• sensation d'engourdissement du corps</li><li>• port pendant le jour et la nuit de plusieurs vêtements enfilés l'un sur l'autre</li><li>• masturbation très fréquente</li><li>• mauvaise posture</li><li>• apparence négligée, débraillée</li></ul> <p><b>b. Symptômes d'ordre émotionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• colère</li><li>• hostilité ou méfiance sans motif</li><li>• impuissance; peur d'aller à la maison, d'aller au lit, du noir, des pièces fermées, des salles de bain, douches ou des pièces où il n'y a qu'une seule entrée, peur des contacts physiques (des touchers), d'être laissé seul (particulièrement avec certaines personnes)</li><li>• pleurs sans raison</li><li>• dépression</li><li>• manque de confiance</li></ul>	<p><b>c. Symptômes d'ordre social</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• refuse ou supplie de ne pas rester à la maison avec certaines personnes</li><li>• régression vers le comportement d'un enfant plus jeune comme de mouiller son lit la nuit, le langage bébé ou sucer son pouce</li><li>• besoin impératif de savoir ce qui va arriver après</li><li>• un « bon » comportement constant, essaie d'être parfait, obéissance extrême</li><li>• des mensonges fréquents</li><li>• un comportement très directif, dominant</li><li>• n'accepte pas d'être blâmé même pour des problèmes mineurs</li><li>• fait des reproches ou des remarques désobligeantes, des critiques avec sévérité à l'égard des autres</li><li>• problèmes de sommeil, terreurs nocturnes</li><li>• a de la difficulté à communiquer avec les autres personnes du même âge</li><li>• agresse sexuellement d'autres</li><li>• abus d'alcool et de drogues</li><li>• tentatives de suicide</li><li>• épisode d'alimentation excessive ou refus de manger</li><li>• niveau de témérité élevé</li><li>• s'attire, crée des ennuis sans raison</li><li>• vole, provoque volontairement un incendie</li><li>• détruit des jouets ou d'autres objets</li><li>• cruauté envers les animaux</li><li>• fait une fugue</li></ul>
--	--

## Partie I : Mieux comprendre le problème

	<p><b>d. Symptômes liés à l'école</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• difficultés scolaires</li><li>• peu de concentration</li><li>• fait semblant d'être moins intelligent/muet</li><li>• difficulté à s'extérioriser/à s'exprimer</li><li>• auparavant un enfant qui réussissait très bien, changement rapide de performance scolaire, passant de bon élève à mauvais élève</li></ul>
--	---

On estime de 45 à 70 % le nombre d'enfants vivant dans des situations où il y a de la violence qui risquent d'être victimes de mauvais traitements ou d'abus sexuel (Bodnarchuk, 1999). De même des enfants vivant auprès d'une mère victime de violence sont douze à quatorze fois plus à risque d'être agressés par le partenaire de leur mère (McCloskey, Figuerdo et Koss, 1995).

Même si la maltraitance à l'égard des enfants dans des familles est généralisée dans de nombreuses collectivités autochtones et qu'elle représente à elle seule un problème social très grave, malheureusement, les répercussions de la violence familiale et de l'abus sur les enfants autochtones sont beaucoup plus insidieuses et répandues qu'on l'avait d'abord considéré. Non seulement les enfants ayant été victimes de violence sont-ils marqués, perturbés, mais la recherche indique maintenant que les enfants ayant été témoins de violence et d'abus et les enfants qui vivent dans la peur et dans une situation où règnent le chaos et l'imminence de violence et d'abus peuvent être sévèrement traumatisés et même qu'ils courent le danger que le développement de leur cerveau soit altéré de façon permanente.

### *b. Dommages collatéraux*

Les répercussions découlant du fait d'avoir été témoin de violence familiale ou d'avoir vécu dans un état de peur et d'appréhension de la violence et de l'abus sont analogues à bien des égards aux effets psychologiques résultant de traumatisme comme nous les avons décrits dans une section précédente. Dr. Peter Jaffe (2002)<sup>12</sup> a fait les observations très importantes suivantes :

- a) si un enfant est témoin d'un incident de violence, il y aura fort probablement un profond retentissement, un choc émotionnel;
- b) il n'est pas inhabituel que ces effets psychologiques se manifestent comme une grappe typique de symptômes du stress post-traumatique ou qui l'imite;
- c) des manifestations liées à l'exposition à la violence sont pratiquement indiscernables des symptômes qu'éprouvent des enfants ayant été directement victimes d'abus. En effet, l'exposition à la violence est une forme de violence émotionnelle et psychologique faite aux enfants.

---

<sup>12</sup> Ces observations ont été tirées d'une présentation de Dr. Peter Jaffe à une conférence qui a eu lieu à Ottawa en mars 2002 sur la violence familiale chez les Autochtones.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Les chercheurs soutiennent que la résilience (résistance) ou la vulnérabilité à la traumatisation extrême découlant de cette exposition à la violence est déterminée par des facteurs comme le niveau de développement de l'enfant témoin de violence, la gravité de l'exposition et sa durée, l'imminence possible de comportements violents, la dépendance affective de l'enfant et son sentiment d'attachement à l'égard de la victime (Margolin, 1998). Ces observations sont conformes à ce qu'on trouve dans les études générales se rapportant à la résilience et au traumatisme qui soulignent également le fait que la répercussion est fonction des caractéristiques de la personnalité, notamment une sociabilité élevée, un style de résolution de problèmes centrée sur la tâche et un sentiment aigu de locus de contrôle (Herman, 1997; Gibbs, 1989).

Des travaux plus récents insistent fortement sur le fait que, même s'il y a des variations quant au choc ou à l'effet psychologique, il est vrai presque de façon générale que les enfants témoins de violence ou exposés à une peur persistante ne sont pas seulement susceptibles d'être traumatisés, mais ils courent aussi le risque grave de subir des effets très préjudiciables quant au développement des fonctions cérébrales normales (Perry, 2001, 1997; de Waal, 2000; Kraemer, Herbert, Lake et McKinney, 1984; Ferris, 1996; Teicher, 2002). Teicher explique :

[TRADUCTION] Étant donné que la violence subie dans l'enfance suscite chez la victime des effets pendant une période de développement très importante où le cerveau est physiquement modelé par le vécu, la répercussion d'un stress intense peut laisser une empreinte indélébile sur sa structure et sa fonction. Un abus ou violence de cette nature provoque, semble-t-il, toute une cascade d'effets, de réactions moléculaires et neurobiologiques qui altèrent de façon irréversible le développement neural (2002:68-69).

Perry approfondit davantage en introduisant le concept du développement cérébral « déterminé par les usages ou les applications ». En termes simples, plus le cerveau en développement est appelé à réagir d'une certaine façon, plus les probabilités sont grandes qu'il *intègre* cette tendance ou ces usages/emplois ou applications comme un caractère permanent de la structure et du fonctionnement cérébral.

[TRADUCTION] Plus une personne pratique le piano, plus les neurones moteurs-vestibulaires associés à ce comportement deviennent bien ancrés, enracinés. Plus une personne est exposée à une langue seconde, plus les réseaux neurobiologiques permettant à la langue d'être perçue et parlée seront modifiés. **Et plus les neurones ayant un rapport avec le danger/l'alerte en cas de menaces sont déclenchés pendant le stade de développement, plus ils deviendront « intégrés/structurels »** (2001:5, c'est nous qui soulignons).

Cette réflexion est essentielle pour comprendre la raison motivant les chercheurs à insister à l'heure actuelle sur le fait que les enfants ayant été exposés à la violence chronique courent le risque de développer « une réaction de peur/de crainte constante » (Perry, 1997). Cette réaction chez les hommes diffère de celle chez les femmes, mais ce qu'on entend principalement par cette observation, c'est que ces enfants devenus adultes vivront dans un état de peur semi-permanent provoqué par la façon dont leur cerveau s'est développé sous l'influence de l'environnement où ils ont grandi.



## Partie I : Mieux comprendre le problème

Quoique la neurobiologie associée à ce problème soit assez complexe, l'explication qui suit brosse un tableau sommaire de ce qui se passe. Dans le développement normal du cerveau, « le cerveau développe des fonctions et des capacités qui portent l'empreinte d'expériences structurées/systématiques réitérées de l'enfance » (Perry, n.d.:5).

1. Le cerveau humain est organisé en quatre régions générales : le tronc cérébral, le mésencéphale, le lobe limbique et le cortex cérébral.
2. La région la moins complexe est celle du tronc cérébral (quelques cellules, fonctionnant à un niveau inférieur). Quant à la région la plus complexe, c'est celle du cortex cérébral ou de la couche corticale (là où il y a le plus de cellules, fonctionnant à un niveau supérieur).
3. Le développement du cerveau chez l'enfant évolue pour passer du plus simple (par exemple, la régulation du battement du coeur et de la température du corps) au plus complexe (la pensée abstraite) à mesure que l'enfant grandit.
4. Ce développement s'opère selon un mode de « détermination par les usages, les applications ». Plus certains motoneurons sont activés, plus le cerveau se développera suivant cet état neural. Le cerveau génère des « représentations » internes du monde extérieur qu'il perçoit au moyen d'expériences réitérées. C'est le mécanisme fondamental dont l'apprentissage et la mémoire dépendent pour se mettre en marche (Perry, 1997).
5. En règle générale, la capacité de modérer sa frustration, ses impulsions, son agressivité et son comportement violent se développe à mesure que l'enfant avance en âge. « Un enfant âgé de trois ans qui ressent de la frustration (ayant un cortex relativement peu organisé aura beaucoup de difficulté à moduler cette expérience de stimulation réactionnelle raisonnée du tronc cérébral et il poussera des cris, donnera des coups de pied, jettera des objets et frappera » (Perry, n.d.:5). Un enfant plus âgé (ayant un cortex plus développé) peut avoir envie de crier ou de frapper, mais il a un régulateur « intégré/inhérent » qui lui permet de moduler cette réaction, de bloquer ces impulsions antisociales.
6. Si une personne perd une fonction corticale (en raison de lésions/blessures, de consommation abusive d'alcool ou de drogue, d'un accident cérébro-vasculaire, etc.), elle peut « régresser » et avoir une réaction plus impulsive et agressive.
7. Si un enfant est exposé à un mode de comportement constant qui constitue une menace et traumatise, particulièrement au cours des principales phases de développement de son cerveau, le cerveau peut réagir en développant un état cérébral de peur permanente.

En effet, le cerveau de l'enfant est porté à réagir au monde comme si celui-ci représentait pour lui une menace ou un danger continu. La structure réactionnelle du tronc cérébral dominera et cette personne sera incapable de faire appel aux fonctions corticales (comme la pensée rationnelle, la raison) dans le but de réguler et de moduler cette perception de danger, de frustration, ces impulsions, cette colère, cette violence ou cette dissociation. Si une structure ou une organisation marquée par un état de peur permanente s'est établie chez l'enfant à un très jeune âge, la répercussion peut être à l'opposé de l'hyper-vigilance et de l'agressivité.

## Partie I : Mieux comprendre le problème

Comme le très jeune enfant ne peut ni lutter, ni fuir, il peut simplement se replier, s'isoler dans son propre monde psychologique. Le comportement qui en découle est la non-réactivité, la passivité et la soumission. Des personnes réagissant de cette façon sont considérées par les autres comme des apathiques, des robotisés, des personnes « toujours dans la lune ou qui rêvent tout éveillées » ou « absentes ». Une personne adulte portée à agir ainsi semblera « s'éteindre ou déconnecter » complètement si elle se sent menacée. En fait, de nombreux enfants et adultes qui ont été traumatisés auront recours comme stratégies d'adaptation à une combinaison d'éveil (*stimulation*) ou de vigilance et de dissociation.

8. Le degré suivant lequel un état de peur persistante dominera toutes autres fonctions cérébrales sera déterminé par de nombreux facteurs, notamment le niveau de gravité et de persistance de l'exposition à la violence dans l'enfance et du traumatisme, le moment où ces expériences traumatisantes sont survenues en fonction du cheminement développemental de l'enfant et de la présence (ou de l'absence) d'autres facteurs atténuants comme une mère aimante et équilibrée.
9. L'état de « peur persistante » (Perry, 2001) peut émaner tout autant de négligence chronique que d'une exposition excessive à la violence. Les effets psychologiques de la constante négligence chez de très jeunes enfants ont tout d'abord été observés par Harlow, Harlow et Snomi (1971) dans leurs expériences qui sont réputées à présent; elles ont consisté en la séparation de bébés singes rhésus de leur mère pendant une durée équivalente à ce qui serait dans le cas d'un bébé humain aux deux premières années de leur vie. Selon le degré d'isolement et de négligence, les singes élevés de cette façon ont eu des troubles d'apprentissage et des agitations/de l'inadaptation sociale grave qui équivalaient à « des modifications dévastatrices et permanentes du comportement psychosocial » (Ferris, 1996:24). Ces comportements consignés comprenaient : l'automutilation, un comportement social impulsif, agressif et même téméraire, une incapacité à communiquer avec ses pairs et une tendance à « gronder » à tort et à travers en présence d'autres singes, même des bébés naissants. La femelle refusait de s'accoupler et, si elle était fécondée artificiellement, elle refusait de prendre soin de ses rejetons, arrivant même qu'elle les attaque et les tue (1996:24).

Des travaux plus récents menés par Gary Kraemer à l'Université du Wisconsin ont permis d'observer que, dans le cas où on administrait à des singes adultes élevés normalement (c.-à-d. par leur mère) de faibles doses d'amphétamines, il n'y avait pas de réaction, mais, par contre, si les singes avaient été élevés dans l'isolement et la négligence et qu'on leur donnait la même dose, ils « devenaient fous » (Kraemer, Herbert, Lake et McKinney, 1984), attaquant et tuant les autres du groupe. Ferris souligne que les correspondances possibles ressorties des observations qu'il a faites dans ses recherches sur les humains ne sont pas rassurantes. Les enfants victimes d'abus et de violence et négligés sont enclins à devenir en grandissant colériques, frustrés, confus, impulsifs, même des adultes au comportement violent.

Comme dans le cas des singes rhésus à qui on avait administré de la drogue, cela peut se produire chez des personnes en apparence « normales », des personnes tranquilles ayant eu des antécédents d'exposition à la violence ou de négligence dans leur enfance qui soudainement explosent, deviennent violentes, ont un comportement dangereux sous l'influence de la drogue ou de l'alcool. Dr. Bruce Perry affirme que la négligence peut entraîner de la « cécité affective » (incapacité de ressentir des

## Partie I : Mieux comprendre le problème

émotions) et également un manque de capacité à ressentir de l'attachement envers d'autres personnes. Il soutient qu'il y a des facteurs prédisposant un enfant à devenir en grandissant un adulte violent et dangereux.

10. La majorité des enfants exposés à la violence et à la négligence et ayant été traumatisés par des expériences qui ont eu des effets psychologiques sur eux pendant leur enfance ne deviennent pas violents (Bellmore et Quinsey, 1994). Le facteur le plus important qui permet de déterminer si des personnes ayant une propension à la violence adopteront un comportement violent est le système de croyances du milieu où elles vivent.

[TRADUCTION] En dernière analyse, le système de croyances est un des principaux facteurs contributifs de la violence. Le racisme et le sexisme, la misogynie, les enfants comme objets de possession, l'idéalisme des « héros » au comportement violent, la tolérance culturelle à l'égard de la maltraitance faite aux enfants... toutes ces croyances déclenchent, facilitent, encouragent et inspirent des comportements de violence chez les personnes (Perry, 1997:134).

En résumé, la répercussion « collatérale » potentielle de la violence familiale et de l'abus sur les enfants se présente comme suit :

- a) ils sont presque à coup sûr susceptibles d'être traumatisés et de manifester des symptômes de stress post-traumatique pendant de nombreuses années après l'arrêt ou la cessation des abus et possiblement pendant toute leur vie;
- b) ils sont aussi à risque de modification grave du développement cérébral normal qui pourrait les laisser perturbés sur les plans émotionnel, cognitif et social étant donné que des états d'imprégnation (du cerveau) de traumatismes deviennent structurels ou font partie intégrante des traits cérébraux (Perry, 2001);
- c) la modification/perturbation ou trouble du cerveau qui s'installe peut bien faire en sorte qu'ils soient à risque élevé de futurs comportements violents;
- d) ces séquelles sont toutes possibles, mais le fait qu'elles se manifestent ou non est déterminé par de nombreux autres facteurs, notamment les systèmes de croyances et de valeurs enseignés et mis en pratique par la famille et la collectivité, la personnalité et les traits de caractère particuliers de l'enfant, ainsi que la nature, la gravité et la durée de l'abus ou de la négligence dont l'enfant a été la victime.

Ces observations font certainement ressortir des lacunes importantes en ce qui a trait aux interventions habituellement entreprises pour lutter contre la violence familiale et l'abus, en grande partie centrées sur les victimes et les agresseurs, qui n'accordent pas une importance particulière aux enfants vivant dans une situation de violence et d'abus.

### ***3. Répercussions sur les familles***

Le concept de la « famille » dans le cadre de la culture autochtone s'étend bien au-delà de celui de la famille nucléaire et d'un seul ménage pour comprendre également le réseau complet des frères, des sœurs, des tantes, des oncles, des parents, des grands-parents, des nièces et des neveux. En fonction de la culture et de la collectivité, une famille étendue ou élargie peut être associée à un clan traditionnel et

## Partie I : Mieux comprendre le problème

ses limites peuvent être clairement définies par le lignage (filiation unilinéaire) et la tradition ou bien, au contraire, les relations entre les membres de la parenté traditionnelle peuvent avoir été embrouillées ou être même complètement disparues en raison du traumatisme laissé par les événements historiques. Même si on peut dire à coup sûr que la famille d'une seule génération ou le ménage formé d'une seule famille est sans doute plus prévalent dans la plupart des milieux autochtones que cela pouvait l'être il y a plusieurs générations, il est aussi vrai que des différences culturelles importantes et profondes existent entre la vie familiale chez les Autochtones et la vie familiale chez la plupart des non Autochtones au Canada. Pour les besoins de cette étude, la plus significative de ces caractéristiques consiste en cette tendance des membres de la parenté au sein d'une famille élargie à penser et à se comporter beaucoup plus comme un système interdépendant (mobilité de la famille/mobilité sociale) que comme des parties détachées, séparées.

Par conséquent, si la violence et l'abus s'introduisent dans un système familial autochtone, la probabilité devient beaucoup plus élevée qu'un grand nombre de personnes en subissent les conséquences que s'il s'agit d'un cas de violence familiale au sein d'une famille non autochtone étant donné la nature sociale fortement interdépendante du système familial autochtone.

Voici un bref aperçu des types de répercussions que les familles autochtones peuvent subir dans le cas où des comportements de violence familiale et d'abus sont adoptés :

- a) la plupart des membres de la famille sauront rapidement que des actes de violence ont été commis;
- b) la réaction de la famille face à ce comportement violent sera déterminée par de nombreux facteurs, notamment les antécédents de violence de la famille, la nature de la violence ou des abus commis, l'état complet de bien-être de chacun des membres de la famille et la force du système familial en ce qui concerne le soutien mutuel, l'écoute attentive/l'affection et l'empathie les uns envers les autres;
- c) si la famille est unie, relativement exempte d'abus de drogues et d'actes de violence, et si elle possède un fort sentiment d'entraide, de solidarité, il est probable que les membres de la famille essaieront d'intervenir pour faire cesser cette violence;
- d) si le niveau de bien-être de la famille élargie est plutôt faible, s'il y a peu de solidarité ou si la violence et l'abus sont devenus la norme, la règle de conduite des ménages faisant partie de la famille élargie, il est probable que les membres de la famille seront portés à « faire mine de rien » et ils pourront même tenter d'empêcher la victime de révéler l'abus sous prétexte que cette divulgation fera de la peine à la famille. C'est la stratégie typique appliquée par les réseaux d'agresseurs dans beaucoup de collectivités autochtones. Dans le cas où se manifeste ce type de réaction, le traumatisme ressenti par les victimes de la violence et de l'abus s'intensifie du fait que ces victimes prennent vraiment conscience jusqu'à quel point elles sont seules et abandonnées;
- e) il est très possible que la situation d'un ménage où règne la violence se généralisera dans d'autres ménages de la famille. À titre d'exemple, cette propagation de la violence se produira si des femmes membres de la famille commencent à protéger l'agresseur, qu'elles font l'objet de menaces et qu'elles sont réduites au silence par leurs partenaires qui se sentent obligés par leur loyauté à l'égard de la famille et les liens les rattachant aux autres de protéger leur parent au comportement violent. Un agresseur sexuel peut commettre des agressions à l'égard de sa conjointe et de ses enfants et aussi à l'endroit des enfants d'autres membres de la parenté dans d'autres ménages à mesure que son dysfonctionnement s'aggrave;

## Partie I : Mieux comprendre le problème

- f) étant donné que des enfants victimes de violence ou d'abus ou des enfants témoins de violence et d'abus sont à risque élevé d'avoir eux-mêmes un comportement violent et de devenir agresseurs, l'adolescent ou l'adulte ayant été élevé dans une famille où la violence régnait est fortement susceptible de commettre des abus à l'égard de ses cousins, de ses nièces et neveux dans d'autres ménages où, en raison de l'accès facile, il est possible d'avoir des relations intimes/des rapports sexuels. Ces enfants devenus adultes sont aussi portés à créer une famille où la violence et l'abus est la norme et c'est ainsi que se perpétue le cycle intergénérationnel de la violence et de l'abus, la continuation transgénérationnelle des traumatismes.

### *Sommaire*

La violence familiale et l'abus sont comme un cancer agressif. Ils évoluent (ils s'aggravent avec le temps), ils sont dangereux/mortels à moins d'être arrêtés et il est très difficile de réussir à les traiter. Comme un cancer, la violence familiale est portée à métastaser, à se disséminer dans d'autres parties du système familial à moins qu'elle ne soit détectée dès le début et qu'elle ne soit jugulée, enrayée d'une manière agressive. Sinon, il faut la traiter.

### *4. Répercussions sur les collectivités autochtones*

Les collectivités et les nations autochtones ont en commun beaucoup de caractéristiques semblables aux familles qui les composent; en particulier, elles ont un même sentiment d'identité et d'interdépendance. La partie III de ce rapport portera essentiellement sur les conditions et la dynamique des collectivités autochtones qui agissent en tant que facteurs déterminants et incitatifs, contribuant en bout de ligne dans certains cas à l'émergence d'une *culture de violence*. Cette « culture » est latente, dans une large mesure, dans la terreur et le traumatisme résultant de la violence familiale et de l'abus.

La section finale de la partie I traite brièvement de l'*incidence* que la violence familiale et l'abus ont sur les collectivités autochtones. À notre avis, la première répercussion de la violence familiale et de l'abus sur les collectivités autochtones touche la dissémination de cette violence comme des métastases dans la vie communautaire et le développement progressif d'une « culture de la violence ». Ce terme de « culture de la violence » signifie que les patterns ou structures ou modes actifs d'interactions humaines, de même que les croyances et les valeurs qui les appuient, sont inspirés par la violence, à un point tel que la violence devient une caractéristique distinctive de la vie communautaire. Les remarques suivantes corroborent ou précisent cette perspective :

- a. la violence familiale et l'abus généralisés dans les collectivités autochtones se sont, depuis l'époque des pensionnats, au moins transmis à trois et même dans certains cas à quatre générations où le cycle de la violence a pu se développer et s'intensifier. Cette situation signifie que, pendant de multiples générations, les enfants ont été élevés dans un milieu où ils ont été « soumis à l'incubation de la terreur » (Perry. 2001), où ils vivaient dans un état de peur constante, dans le malaise, et étaient la proie d'expériences traumatisantes intermittentes;
- b. les enfants qui grandissent en cotoyant la violence et l'abus sont beaucoup plus enclins à avoir un comportement violent et à commettre des abus à l'âge de l'adolescence ou à l'âge adulte. Ces retombées semblent en fait remonter à la surface avec une rapidité très alarmante dans certaines collectivités

## Partie I : Mieux comprendre le problème

autochtones. De plus en plus, un nombre important de personnes d'une génération complète, particulièrement des jeunes hommes, semble indiquer que la population est entraînée dans une marée croissante de violence collective;

- c. cette apparente prédisposition à la violence est encore plus aggravée et nourrie par des facteurs du type de ceux présentés ci-après :
  - i. la « normalisation » de la violence à travers tout le processus d'adaptation des valeurs et des croyances qui prônent la violence et l'abus, comme celles du sexisme, de la misogynie, du racisme et de la mentalité farouche de « l'homme est un loup pour l'homme », des sous-cultures criminelles diffusées par les médias, les divertissements/spectacles populaires, ainsi que par les attitudes et les comportements dominants dans les collectivités;
  - ii. le transfert au moyen des placements en famille d'accueil ou foyers nourriciers d'enfants et d'adolescents autochtones dans des villes et des municipalités où un nombre important d'entre eux ont été exposés à la criminalité ou à la délinquance chez les jeunes, aux gangs de criminels et à la nature de la violence et de l'abus qui se développent dans ces sous-cultures;
  - iii. la fréquence disproportionnée d'incarcération chez les jeunes hommes autochtones qui apprennent à s'identifier au système de valeurs et de croyances des gangs et des réseaux de criminels en prison et qui ramènent ensuite ce bagage en revenant dans les collectivités autochtones;
  - iv. la continuation de l'abus constant d'alcool et de drogues;
  - v. le manque de capacité de nombreuses collectivités autochtones qui les empêche d'intervenir efficacement pour enrayer ces modes de comportement émergents qui favorisent la croissance et le développement non réfrénés de cette culture de la violence en train de se matérialiser et de se normaliser dans de nombreuses collectivités autochtones.

La dissémination de cette violence latérale dans les collectivités est à l'heure actuelle un sujet de préoccupation très sérieux des dirigeants autochtones (Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, 2001). Le point névralgique de cette problématique, c'est qu'une des principales sources de ce mode de comportement, tant du côté de ses causes profondes que de celui de sa continuation, est la violence et l'abus qui sévissent dans les familles autochtones.

### *Observations finales*

L'homme accusé de voies de fait ou d'agression contre un membre de sa famille qui se présente devant le tribunal n'est presque à coup sûr pas seulement coupable d'un seul incident, mais d'avoir orchestré tout un régime de terreur, d'abus et de domination causant un stress post-traumatique énorme. Ce syndrome du stress post-traumatique fait suite aux préjudices, aux dommages faits à ses victimes, de même qu'aux « dommages collatéraux » faits à ses enfants qui ont été témoins de cette violence. Par ses actes de violence, cet homme a été la cause probable de l'avancée de plus en plus grave dans sa collectivité d'une culture de la violence et d'abus, si celle-ci n'est pas déjà présente.

Par ailleurs, cet homme, tout en étant responsable d'avoir commis des actes de violence et d'abus et de la continuation du cercle vicieux en agissant ainsi, a été formé par les expériences vécues dans son enfance. En le punissant purement et simplement pour ses méfaits, le cycle de l'abus ne sera pas brisé. Manifestement, cet homme a besoin de guérison, ainsi que les membres de sa famille et les victimes.

## **Partie I : Mieux comprendre le problème**

Mais bien au-delà d'eux, se trouve tout un réseau de dynamiques communautaires qui ont contribué à ce que cet homme devienne agresseur et que ces modes de comportement de violence et d'abus soient transmis d'une génération à l'autre. Le chapitre suivant fera l'examen de ces dynamiques communautaires.

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

Comme nous l'avons déjà démontré, la violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones n'est pas un phénomène se produisant seulement dans l'une ou l'autre famille. C'est aussi un phénomène social qui prend la forme d'une toile dense de caractéristiques communautaires qui agissent à certains points de vue comme des causes contributives et, selon d'autres points de vue, soutiennent et favorisent l'émergence d'une culture de la violence. À un stade précoce, une culture de la violence est essentiellement secrète, camouflée dans des relations intimes difficiles se déroulant derrière des portes closes, de même que bien dissimulée derrière le refus général d'admettre le problème et la collusion collective. À mesure que ce phénomène s'aggrave, il se révèle au grand jour sous plusieurs formes, notamment la violence latérale chez les jeunes, l'intimidation politique et une sous-culture d'activités criminelles de plus en plus violentes et brutales, et, si on permet l'établissement de conditions favorables à sa continuation sans la moindre opposition, il assujettira des parties importantes de la collectivité à un règne d'oppression, de brutalité et de terreur intériorisées.

Ce chapitre décrira ce qui a déjà été désigné comme *les déterminants communautaires* de la violence familiale et de l'abus. Ces facteurs contributifs et favorables, non seulement facilitent la continuation de la violence familiale, mais ils rendent extrêmement difficile son élimination.

Les douze déterminants présentés dans ce chapitre sont définis comme des conditions et des caractéristiques générales existantes dans de nombreuses collectivités autochtones où le taux de fréquence de violence familiale et d'abus est élevé. Il reste toutefois qu'il n'y a pas deux systèmes communautaires semblables. Chaque collectivité a ses propres fondements culturels, son bagage d'expériences historiques et ses réalités actuelles sur le plan social, économique et politique. Par conséquent, même si les déterminants de la violence familiale et de l'abus sont communs à l'ensemble des collectivités autochtones, les façons selon lesquelles ces déterminants opèrent, et ce qui est encore plus important, les façons selon lesquelles ils interagissent et se renforcent mutuellement sont uniques, propres à chaque système communautaire.

En parlant de la façon dont les systèmes vivants/actifs fonctionnent, le quantophysicien Niels Bohr propose cette réflexion-clé : « [TRADUCTION] Les particules de matières isolées sont des abstractions, leurs propriétés étant définissables et observables seulement par le biais de leurs interactions avec d'autres systèmes » (cité dans Korten, 1999:113). L'idée que des éléments spécifiques d'un système ne peuvent être bien compris que par leur relation par rapport à un tout/à un ensemble plus vaste cadre bien avec des façons traditionnelles d'apprendre que bien des Autochtones ont en commun, mettant l'accent sur la nature relationnelle et interdépendante de toutes les formes de vie.

La violence familiale et l'abus sont comme un cancer dans l'organisme des collectivités autochtones. Ces déterminants sont les facteurs (une dynamique et des conditions spécifiques) qui favorisent le développement et l'intensification de ce cancer. Ces facteurs doivent être bien compris, *à la fois* comme dynamique individuelle et caractéristiques qui doivent être transformées *et* comme une toile/un réseau de facteurs interconnectés et mutuellement renforcés qui agissent ensemble pour changer la nature du système communautaire au complet.

Cette analyse, fondée sur la liste suivante des déterminants, témoigne des expériences et de la compréhension/de la vision de centaines de dirigeants communautaires, d'intervenants de première ligne et de membres des communautés qui oeuvrent dans le domaine de la lutte contre la violence



## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

familiale et l'abus, de même que celui du traitement d'autres problèmes liés à la guérison dans des douzaines de collectivités autochtones au Canada (Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002). Elle s'inspire aussi de l'expérience sur le terrain de *Four Worlds* oeuvrant directement<sup>13</sup> avec de nombreuses collectivités pendant plus de vingt ans à l'appui de la guérison et des efforts de développement communautaires.<sup>14</sup>

### Déterminants généraux de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones

#### 1. Absence de conséquences et immunité personnelle

Un intervenant de première ligne oeuvrant depuis de nombreuses années auprès de familles prisonnières du cycle de violence et d'abus a posé les questions suivantes :

[TRADUCTION] Pour quelle raison un homme qui, à maintes et maintes reprises, fait subir de la violence et des mauvais traitements à la femme avec laquelle il vit parce qu'elle « le met en colère » n'attaque pas ou même ne confronte pas le « gorille » de trois cents livres qui menace de l'expulser du bar ou tout autre homme qui l'ennuie? La raison pour laquelle il s'attaque à une femme, c'est parce qu'il se sent capable de le faire. Il est physiquement plus fort qu'elle. Les autres gars lui « flanqueraient une bonne raclée ». Il le sait, donc il n'ose pas avoir recours à la violence ou même s'exposer ou donner prise à l'agressivité. Cet homme de l'exemple qui ne peut pas « gérer sa colère » à la maison semble pourtant ne pas avoir de problème à gérer sa colère s'il se trouve placé devant les conséquences de ses actes. Autrement dit, il n'est pas impossible pour cet homme de se contrôler. Il peut très bien se maîtriser et prendre des décisions.

Cet exemple permet de mieux faire saisir un des principaux déterminants de la violence familiale et de l'abus, notamment les valeurs et la force du système de conséquences qui existe dans la collectivité. Dans les communautés où la violence familiale fait des ravages et où elle est considérée comme « normale », il arrive qu'une femme qui se fait battre par son conjoint fasse l'objet de remarques faites par *d'autres femmes* : « tu dois avoir fait quelque chose pour mériter qu'on te batte ainsi ». Dans les collectivités autochtones, il est très difficile de cacher des comportements de violence familiale ou d'abus pendant très longtemps. Les familles sont étendues et les gens parlent. Les nouvelles circulent rapidement. La question qu'on doit poser est la suivante : « Qu'est-ce qui arrive quand les incidents de violence deviennent des faits notoires et publiques dans la collectivité? »

Est-ce que la famille élargie et les membres de la communauté interviennent pour arrêter cette violence ou cet abus? Est-ce que les dirigeants élus, les intervenants en santé mentale et ceux de l'organisme de protection de l'enfance interviennent? La police et les tribunaux sont-ils mis au courant? Est-ce qu'ils réagissent rapidement? Est-ce que les hommes de la communauté confrontent l'agresseur? Bref, quelles

---

<sup>13</sup> Four Worlds International et Four Worlds Centre for Development Learning ont aidé de nombreuses collectivités autochtones à lutter contre la toxicomanie/les dépendances, la violence et l'abus et, ce faisant, ils ont passé des milliers d'heures en séances du « cercle communautaire », écoutant les gens décrire ce qui se passait dans leur collectivité et en analyser les causes profondes et les facteurs contributifs/favorables à la continuation de ces problématiques.

<sup>14</sup> Se reporter aussi à la partie IV de ce rapport pour un examen de quinze programmes au Canada d'intervention en violence familiale chez les Autochtones.

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

sont les conséquences auxquelles les agresseurs doivent faire face? Des études de recherche aux États-Unis confirment que « les hommes les plus susceptibles de récidiver (après avoir terminé un programme d'intervention destiné aux agresseurs) sont ceux qui ont le moins à perdre... » (Bennet et Williams, 2001:3,6). En d'autres mots, si un homme se trouve placé dans une position où il perd son emploi, sa famille, sa maison, son statut et sa liberté, il y a moins de risques qu'il récidive que celui n'ayant pas à faire face à cette possibilité de tout perdre, ou si un homme court peu de risques de perdre quoi que ce soit s'il est jugé fautif. Par conséquent, les conséquences liées aux actes de violence comptent, sont vraiment importantes.

Il arrive parfois qu'on accorde à des membres de certaines familles ou factions une immunité personnelle les soustrayant des conséquences de la violence familiale. Ces exemptions peuvent être accordées pour diverses raisons, toutes liées à la structure du pouvoir de la collectivité et au rapport de l'agresseur avec ceux détenant le pouvoir. Quelquefois il s'agit d'un réseau de « relations de longue date, d'anciens camarades » qui assure les agresseurs d'une protection mutuelle. D'autres fois, ce sont des liens familiaux ou des relations, des « ficelles » politiques, empêchant les autorités de se prévaloir des conséquences, particulièrement dans le cas de certains agresseurs.

Ce facteur a des répercussions directes et indirectes. Non seulement y a-t-il tout un groupe de victimes laissées à elles-mêmes pour se défendre contre les stratagèmes de leur agresseur, ce qui laisse aussi libre cours au cycle de la violence de s'intensifier sans opposition et, par conséquent, au traumatisme intergénérationnel de continuer à s'envenimer, mais également le système de la collectivité au complet est affaibli. Si la norme de « faire mine de rien » est adoptée dans le cas de personnes privilégiées, pourquoi ne pas atténuer, tempérer l'intervention et les conséquences dans d'autres cas aussi?

Dès que les autorités et les institutions d'une collectivité commencent à ne pas intervenir ou omettent de donner suite à des cas de violence familiale, la confiance est trahie, de même que l'assurance que le système est en mesure et peut agir est détruite. Le faible pourcentage d'incidents de violence familiale qui sont signalés à quelques services de police ou à d'autres organismes communautaires est une indication de ce manque de confiance. À titre d'exemple, l'Association des femmes autochtones de l'Ontario (1989) a estimé que seulement un cas sur trente-cinq cas de violence familiale chez les Autochtones est signalé. (Il est à noter que nous ne disposons d'aucune donnée statistique nationale sur cette problématique. Non seulement il n'y a pas d'organisme centralisé chargé de collecter cette information, des bribes d'information étant recueillies par une vaste gamme d'organisations, mais également, pour pouvoir relever des cas ou arriver à déterminer un taux de fréquence, il faut que ceux-ci soient rapportés d'une certaine façon. Quoique les nombres de cas rapportés puissent varier d'une région à l'autre, l'expérience de *Four Worlds* en faisant de la consultation auprès de douzaines de collectivités autochtones corrobore cette estimation d'un cas sur trente-cinq cas comme une indication juste de la situation concernant ce mode général de comportement violent au Canada. Le problème reste tout entier pour bien des Autochtones : pourquoi signaler les abus, les actes de violence, si rien n'est fait pour les faire cesser?)

En résumé, le fait de recourir à l'« immunité personnelle » pour ne pas avoir à subir les conséquences de la violence familiale peut avoir une incidence sur tout le climat de tolérance ou d'intolérance à l'égard de la violence familiale. Autrement dit, l'importance et la gravité des actes de violence et d'abus dans les

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

familles d'une collectivité seront, en partie, déterminées par la capacité de cette collectivité de mettre en place un système formel et informel de conséquences auquel devront faire face les agresseurs.

### **2. *Opinions et attitudes répandues des hommes envers les femmes (préjugés des hommes contre les femmes)***

Dans le cadre d'une section précédente, nous avons présenté des résultats de recherche faisant le lien entre le système des croyances et la violence. En effet, des croyances ou opinions préconçues comme le racisme (croyance que les personnes d'autres races sont inférieures), le sexisme (la croyance en l'infériorité des personnes du sexe opposé), la misogynie (la haine ou le mépris des femmes), l'idéalisation des héros au comportement violent, une tolérance culturelle en ce qui a trait à la maltraitance faite aux enfants ou à la violence à l'égard des femmes, les privilèges réservés aux hommes, ainsi que d'autres croyances de cette nature préconisant et entretenant la violence (Perez, 2001; Dodge, Bates et Pettit, 1991; Richters, 1993). Le programme de la Nation Squamish s'adressant aux hommes ayant un comportement violent aborde ainsi la question : « l'apprentissage social en ce qui concerne les rôles définis par le sexe », est considéré comme l'un des principaux facteurs contributifs de la violence familiale et de l'abus (Wood et Kiyoshk, 1992:27-28).

Il est à peu près hors de doute que l'un des facteurs déterminants de l'existence, de l'importance et de la nature de la violence familiale et de l'abus, c'est celui du système de croyances et des attitudes prédominantes dans la communauté, en particulier : (a) les croyances et les attitudes des hommes à l'égard des femmes et celles concernant les privilèges réservés aux hommes, (b) les croyances et les attitudes généralement acceptées, admises, touchant le traitement des enfants et (c) les normes et les attitudes généralement acquises associées à la violence et à l'abus commis à l'endroit de la femme et des enfants et à la violence en général. Le degré de normalisation de la violence familiale et de l'abus, ainsi que celui selon lequel la violence est considérée comme « une manière de se comporter dans la vie de tous les jours », créent un espace sur le plan social et psychologique où l'abus, la violence, peuvent s'intensifier et se propager.

### **3. *Antécédents de violence familiale***

Les antécédents de violence et d'abus dans un nombre important de familles constituent un des principaux prédicteurs de comportements violents et d'abus. Si des enfants ont grandi en étant témoins de violence et d'abus, ils sont beaucoup plus portés à avoir eux-mêmes un comportement violent ou à entretenir une relation de violence (Perry, 2001; Herman, 1997). L'imitation de rôles adultes dans une relation de violence, notamment des attitudes profondément enracinées au sujet des rôles masculins et féminins, des partis pris contre l'autre sexe, la façon dont on exerce le pouvoir ou qu'on en abuse, les méthodes appliquées dans le but de s'insinuer sournoisement et d'imposer le contrôle et, par la suite, de dominer, la façon selon laquelle les phases du cycle de la violence (l'accumulation des tensions – l'agression – l'accalmie ou la lune de miel) se déroulent en séquence constituent les étapes et le mouvement complexes d'une danse intime de violence qui deviennent intériorisés et forment un cycle intergénérationnel, une continuité transgénérationnelle de comportements violents.

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

L'existence d'antécédents familiaux de violence dans les systèmes de la famille élargie et de la collectivité d'aujourd'hui ne signifie pas que la violence familiale et l'abus sont des problèmes inévitables et qu'ils seront là pour toujours, mais cette réalité veut dire qu'il y a un *degré de susceptibilité beaucoup plus élevé* que des actes de violence familiale seront commis. Si d'autres facteurs déterminants s'y associent, comme une fréquence élevée de consommation excessive d'alcool et de drogues et un système de croyances dans la collectivité qui tolère ou même favorise la violence et l'abus, la probabilité d'une dissémination de la violence familiale et de l'abus devient très élevée.

### ***4. Niveaux de bien-être sur les plans personnel et communautaire***

La plupart des collectivités autochtones ont subi au cours de leur histoire bien des traumatismes et elles sont aux prises avec des problèmes d'abus d'alcool et de drogues, de violence familiale (y compris de la violence physique et de la violence sexuelle), une jeunesse en crise, des problèmes de suicide, de pauvreté chronique et de dépendance à l'aide sociale. De nombreuses collectivités à travers le pays ont réagi face à ces difficultés; elles ont relevé le défi et prennent part au mouvement de guérison autochtone. Il y a au moment de la rédaction de ce rapport environ mille programmes de guérison chez les Autochtones dans les réserves et dans les villes et municipalités au Canada. Dans beaucoup de collectivités, il y a un groupe cadre (central) solide de personnes oeuvrant ensemble et s'appuyant les uns les autres dans leur cheminement personnel de guérison visant à juguler le mouvement destructeur de la toxicomanie/des dépendances et de la violence et à traiter les traumatismes non résolus causés par les souffrances, les deuils, les pertes qui sont à l'origine d'une grande partie des problèmes sociaux graves auxquels les collectivités sont confrontées. Le but ultime du mouvement de guérison, peu importe où il s'opère, est de transformer les relations de la famille et de la collectivité, de sorte que la population soit composée de gens équilibrés, en bonne santé, libérés des dépendances et de toutes formes de violence, menant une action commune en vue de promouvoir le mieux-être et la prospérité de la collectivité.

*Dans la mesure où la démarche de guérison individuelle, familiale et communautaire a été établie et où les normes et les comportements de la collectivité ont pu être changés, on peut considérer qu'un autre facteur déterminant joue un rôle crucial.* Voici les indicateurs permettant d'évaluer l'influence de ce déterminant:

- a. taux de fréquence de la consommation excessive d'alcool et de drogues;
- b. taux de fréquence selon lequel les enfants et les jeunes manifestent des signes de traumatismes ou qu'ils sont en crise;
- c. niveau de confiance, de solidarité sociale, d'unité et de coopération dans la collectivité;
- d. fréquence de commérages et de propos malveillants;
- e. taux de fréquence connue de la violence familiale et de l'abus;
- f. fréquence de violence latérale;
- g. fréquence de conflit interfamilial;
- h. nombre de familles/ménages qui ne prennent ni alcool ni drogue;
- i. nombre de familles/ménages qui ont au moins une personne engagée dans le processus de guérison;
- j. nombre d'adultes (âgés de plus de vingt-et-un ans) engagés dans un processus de guérison et disposés à s'associer aux efforts communautaires de changement;
- k. nombre de jeunes engagés dans la guérison et dans les efforts de changement;
- l. nombre et gamme (ampleur) des activités liées à la guérison et au mieux-être co-organisées par les membres de la communauté;

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

- m. niveau d'appui à la démarche de guérison de la part des dirigeants communautaires;
- n. existence/prestation de politique officielle et de programmes efficaces visant à contribuer au mieux-être et à le favoriser;
- o. degré selon lequel les traditions culturelles et spirituelles de la collectivité jouent un rôle dans le cadre des efforts de guérison et de développement communautaires;
- p. nombre de personnes consacrant activement du temps et de l'énergie (c.-à-d. faisant du bénévolat) en vue de contribuer au bien-être de la collectivité;
- q. nombre de personnes engagées dans la vie active, occupant des tâches journalières directement productives et utiles (membres de la communauté fournissant des services/contribuant à l'économie);
- r. l'existence d'une vision collective, commune, orientée vers le mieux-être, la prospérité et le développement de la nation; le niveau d'adhésion, de ralliement de la communauté à cette vision collective; le niveau d'appui et de réponse que cette vision collective accorde aux espoirs et aux aspirations des membres de la collectivité;
- s. le niveau d'engagement des membres ordinaires (participation individuelle) de la collectivité dans la réalisation future de ce que la collectivité poursuit comme vision.

Bien sûr, il y a de nombreux autres indicateurs utiles, mais cette liste fournit un tableau général de l'étendue des questions et des indicateurs que comprend l'évaluation du niveau de mieux-être d'une collectivité.<sup>15</sup>

Par conséquent, on peut donc déduire qu'au sein des collectivités autochtones, la violence familiale et l'abus se manifestent presque toujours par un ensemble structurel global de problèmes touchant le mieux-être (particulièrement les dépendances); il s'ensuit que la détérioration ou l'amélioration du niveau de mieux-être de la collectivité a tendance à influencer sur la fréquence de violence familiale et d'abus.

### ***5. Services de soutien professionnel***

La capacité et l'orientation des services de soutien professionnel et communautaire peuvent exercer une influence de plusieurs façons sur l'occurrence de violence familiale et d'abus. À titre d'exemple :

- a. s'il est notoire que les aidants/intervenants professionnels (comme les conseillers et les travailleurs sociaux) sont privés du pouvoir d'intervenir pour faire cesser la violence et l'abus dans les familles (ou dans certaines familles) à cause de la réalité politique de la collectivité, il est à prévoir que les victimes et leurs sympathisants ne recourront pas à leurs services;
- b. si le fait de s'adresser à un conseiller entraîne le risque de représailles de la part de l'agresseur et des gens qui l'appuient parce qu'on a confié des « secrets de famille », bien des victimes seront réticentes à recourir à de l'aide de cette nature;

---

<sup>15</sup> En 1998, Four Worlds a d'abord défini quatorze déterminants de la santé des collectivités autochtones, en s'appuyant sur une démarche de consultation approfondie auprès de nombreuses collectivités au Canada (Bopp, Bopp et Lane, 1998). Cette liste d'indicateurs dégagée d'expériences antérieures, de la rétroaction et des recommandations des collectivités engagées dans une démarche de guérison est inspirée de notre étude Mapping the Healing Journey (Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002) et de l'expérience sur le terrain de Four Worlds.

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

- c. si les services professionnels communautaires sont criblés de problèmes, notamment un manque de confidentialité, le favoritisme à l'égard de certaines familles et l'hostilité envers d'autres, un état de bien-être plutôt faible (un état de tension) chez les intervenants de première ligne ou un simple manque de connaissances et d'expérience et l'absence de protocoles adéquats/pertinents permettant de répondre aux besoins des victimes de violence et d'abus, des services de ce type sont en-dessous de tout pour les victimes du fait qu'en y recourant, elles seraient de nouveau traumatisées, subiraient la revanche de leur agresseur et le resserrement du noeud coulant de son contrôle;
- d. s'il n'y a pas de services offerts dans la collectivité auxquels les victimes ou leurs alliés pourraient recourir, alors l'isolement si soigneusement tissé autour de la victime par l'agresseur dans les cas graves de domination et d'abus est automatiquement renforcé pour la bonne raison que la victime n'a aucun recours, nulle part où se réfugier;
- e. si, d'un autre côté, il y a une maison d'hébergement ou un refuge dans ou près de la collectivité où les victimes peuvent aller se réfugier, qu'il y a du personnel bien formé sachant de quelle façon aider les victimes à se détendre, à se sentir en sécurité, à commencer une démarche de guérison et à planifier une autre façon de vivre, hors de la domination de l'agresseur, l'existence en soi d'un tel programme semble accroître la possibilité que la violence familiale soit signalée;
- f. si la collectivité a une politique de tolérance zéro envers la violence et l'abus, un système d'intervention coordonné (personnel du refuge, conseillers et service de soutien aux victimes, intervention policière, un système de conséquences imposées par le tribunal et de la guérison s'adressant aux agresseurs) *et* un appui/un soutien axé sur l'assistance à la famille en vue de la réconciliation et de la guérison des souffrances causées par cette violence, cet abus subi dans le passé (comme dans le cas du programme CHCH de Hollow Water qui est maintenant bien établi au moyen de documents) (Bopp et Bopp, 1997; Couture, 2001), il est à prévoir que (i) un nombre beaucoup plus élevé de cas d'abus seront signalés et (ii) qu'étant donné les conséquences publiques appliquées sans distinction dans le cas de comportement violent, il est probable qu'en général la fréquence et la gravité de l'abus diminueront.

### 6. *Leadership communautaire*

Intimement lié à bon nombre de déterminants précédemment mentionnés, le leadership exerce un rôle crucial, soit du fait qu'il contribue à la perpétuation de la violence et de l'abus (auquel cas il aggrave le problème) ou qu'il s'active à les faire cesser.

Dans *Mapping the Healing Journey*, une étude nationale achevée en 2002 documentant et dégagant les leçons apprises de la démarche de guérison entreprise par les collectivités autochtones au Canada et axée sur les répercussions des pensionnats et sur les autres traumatismes, le rôle du leadership a été clairement défini par de nombreuses collectivités établies dans l'ensemble du pays. En résumé, cette étude a permis de relever que la « participation et l'appui des décideurs politiques sont cruciaux dans le contexte de ce cheminement de guérison des collectivités (Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002:47) du fait que le système de conduite ou de gestion des affaires publiques et les modes de fonctionnement du leadership encadrent, assurent le contrôle de bon nombre de conditions importantes qui sont préalables à la guérison. Le rôle du leadership est défini d'après les observations suivantes :

- a. les dirigeants semblent investis du pouvoir (peut-être celui qu'une population passive leur accorde) de bloquer les démarches de guérison si ce mouvement leur donne l'impression de représenter une possible menace (comme celle de faire la lumière sur les abus antérieurs ou actuels ou sur la

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

- corruption);
- b. les dirigeants sont étroitement surveillés et ils donnent le ton en ce qui a trait à l'assentiment et à l'encouragement à la poursuite de la guérison ou en ce qui a trait à la désapprobation et à la dissuasion ou au détournement d'une telle démarche. Les personnes qui en sont aux premières étapes de leur cheminement vers la guérison sont particulièrement sensibles à l'influence des dirigeants;
  - c. les dirigeants ont pleins pouvoirs pour bien gérer ou mal gérer les ressources du programme communautaire (les fonds, les personnes, le dynamisme). De cette gestion, il peut résulter un effort bien coordonné et durable ou au contraire, il peut en ressortir une dilapidation de précieuses ressources et une perte de possibilités;
  - d. il est absolument impératif de planifier à long terme en matière de guérison et de développement. À moins que les dirigeants mènent la barque en insistant pour que la planification générale, intégrée, soit faite, il est peu probable qu'on en prenne l'initiative.

L'aspect positif, c'est que l'appui du leadership aux initiatives de guérison « valide ou atteste l'importance des efforts de guérison », facilite « l'orientation des ressources » et « habilite les gens » en vue de la réalisation de la guérison communautaire (Lane, Bopp, Bopp and Norris, 2002:47). Comme apports vraiment très importants que les dirigeants peuvent faire, mentionnons les quatre suivants qui ont été identifiés :

- a. le modelage du comportement ou donner l'exemple de comportements sains dans leur vie personnelle et professionnelle;
- b. l'appui manifeste aux initiatives de guérison communautaire, montrer qu'elles sont importantes en s'y présentant;
- c. être à l'écoute des gens et les encourager même s'ils réussissent à n'atteindre que des objectifs secondaires;
- d. l'établissement de perspectives d'avenir/de défis, de programmes, de politiques et de systèmes visant à aider les gens à poursuivre leur démarche de guérison.

La disposition du leadership communautaire à l'égard des actions à entreprendre pour enrayer la violence familiale et l'abus et pour poursuivre la démarche de guérison en général peut être un facteur puissant permettant de déterminer s'il est possible de contrer efficacement la violence familiale dans une collectivité en particulier.

### ***7. Politique publique ou gouvernementale***

Le terme « politique publique (générale) » fait référence à des attitudes, à des systèmes, à des règles, à des mécanismes et à des protocoles officiels et établis qui s'allient pour constituer l'intervention spécialisée de la collectivité en fonction d'un problème ou d'un sujet de préoccupation en particulier. Les collectivités autochtones dans les réserves sont organisées (politiquement) suivant le modèle modifié des municipalités, c'est-à-dire un gouvernement local aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Pour ce qui est des Autochtones en milieu urbain, ils sont desservis par leur municipalité et ils entrent dans le cadre de leurs politiques et de leurs programmes. Ce sont essentiellement les mêmes systèmes, mais (parfois) il y a de légères modifications dans les réserves dans le but de les adapter « aux coutumes/usages de la bande » et à des façons de faire culturelles, locales.

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

Si les dirigeants d'une collectivité (c.-à-d. le chef et le conseil) décident d'appuyer une campagne de lutte contre la violence familiale et l'abus et de passer une résolution du conseil de bande (RCB) comme mesure pour déclarer leur position, les activités/initiatives déjà entreprises pourront apporter des changements ou ne pas apporter de changements dans le cours de la vie quotidienne de la collectivité.

Si, d'autre part, le chef et le conseil demandent aux gestionnaires de programme d'élaborer une stratégie intégrée de lutte contre la violence familiale et l'abus pour l'ensemble des programmes, de consacrer dix pour cent des fonds alloués aux programmes déjà existants à cet effort inter-organisations/intersectoriel et d'en rendre compte devant le conseil dans les trente jours qui suivent, ce serait alors le début d'une initiative efficace relative aux politiques et aux programmes. Une politique publique efficace comprend notamment une déclaration d'intention et un énoncé des objectifs, ainsi que l'affectation spéciale de ressources à la mise en application d'un plan systématique permettant de mettre tout en oeuvre pour que les intentions des dirigeants s'intègrent aux activités permanentes du secteur public (c.-à-d. des programmes communautaires). C'est dans la mesure où il y a une politique publique en vigueur qui autorise et appuie un engagement de ressources visant à combattre la violence familiale et l'abus qu'il sera possible de déterminer, en grande partie, si (ou jusqu'à quel point) la collectivité concernée interviendra efficacement pour contrer la violence familiale et l'abus.

### **8. *Maintien de l'ordre et système judiciaire***

En général, le système de justice canadien entre en jeu s'il y a violation de l'ordre public ou si on trouble la tranquillité publique, si la sécurité et le maintien de l'ordre des collectivités sont menacés. Des initiatives comme la mise sur pied assez récente du Centre national de prévention du crime qui préconise des programmes communautaires mettant l'accent sur la prévention du crime par le biais du développement social ont une incidence assez restreinte sur certaines collectivités autochtones, particulièrement dans les cas où on opère une convergence entre les efforts de prévention du crime et des approches déterminées par la communauté en matière de justice alternative (Bopp et Bopp, 1997a; Ellerby et Ellerby, 1998, 2000; Couture, 2001).

Malheureusement, bon nombre de collectivités font état de rapports très conflictuels (tendus) entre la GRC ou d'autres services policiers, les tribunaux et la collectivité. Jusqu'à tout récemment (2002-2003), dans le cadre de son travail sur le terrain au sein de collectivités autochtones en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, l'équipe de Four Worlds a fréquemment constaté un mode de comportement assez similaire. Voici les observations faites concernant les types de rapports entre les collectivités et la GRC ou d'autres services de police :

- a. dans le cas d'appels liés à la violence familiale, la police en général tarde considérablement à intervenir (même à différer l'intervention de plusieurs jours dans un cas) et la confiance collective à l'égard des services policiers varie grandement d'une collectivité à une autre;
- b. dans des endroits où les services policiers ont adapté leur façon de faire au modèle de police communautaire qui demande aux agents de police de s'engager, de participer de près à la vie et aux activités quotidiennes de la collectivité, les rapports entre les gens de la communauté et la police ont tendance à être beaucoup plus coopératifs et le niveau de confiance plus élevé;



## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

- c. il y a eu des compressions importantes des dépenses gouvernementales qui continuent à influencer sur bien des services policiers. Certains services de police assurés par des détachements de la GRC ne bénéficient tout simplement pas d'un nombre suffisant d'agents pour fournir des services de police adéquats aux collectivités autochtones auxquelles ils sont affectés. Ce manque de personnel rend la situation très difficile, voire même impossible à maîtriser, du côté de certains détachements de police qui sont appelés à remplir leurs fonctions de maintien de l'ordre *et*, simultanément, à établir des rapports positifs, utiles avec les collectivités qu'ils desservent;
- d. il existe une longue tradition concernant les comportements de violence et le racisme reprochés aux agents de police, ce qui constitue un bagage d'expériences intégré aux croyances et aux attentes fondamentales des collectivités autochtones à l'endroit de la GRC et d'autres services policiers. Bien des gens ne font pas confiance à la police et ils ne leur téléphoneraient pas pour demander de l'aide.<sup>16</sup>

Pour toutes ces raisons, les services policiers sont entravés en quelque sorte dans leur capacité d'intervention dans des cas de violence familiale et d'abus. En effet, il leur est parfois impossible d'intervenir à moins qu'il n'y ait au préalable des relations de coopération établies entre la police et les intervenants de première ligne du domaine social qui connaissent davantage les familles en situation de crise et qui ont des contacts réguliers avec les membres de ces familles.

La question du maintien de l'ordre est aussi étroitement liée à l'efficacité du système de justice. Dans une seule collectivité autochtone assez éloignée, il y a eu dix-sept cas individuels en 2000 où des personnes ont été accusées d'agression physique ou sexuelle au cours d'une période de trente jours, neuf cas de ce type pendant la période précédente. Seulement trois de ces vingt-six cas ont été pris en considération par les tribunaux étant donné que les plaignantes des vingt-trois cas ne se sont pas présentées pour témoigner. Ces faits démontrent bien de quelle façon la conjugaison de la pression exercée par la communauté et du manque absolu de confiance envers le système judiciaire aboutit à une situation où des mécanismes permettant une intervention juridique susceptible de protéger les droits des victimes deviennent complètement inefficaces. Quatre mois avant une visite de l'équipe de Four Worlds, une enquête poussée à fond a permis de mettre à jour un cas ayant retenu l'attention du public, celui d'une femme qui a porté plainte d'agression physique et sexuelle contre son conjoint. Non seulement a-t-elle perdu sa cause, mais elle a subi de nouveaux traumatismes causés par la façon dont le tribunal l'a traitée : le procureur de la défense représentant l'agresseur avait réussi à faire croire que la victime était l'agresseur et qu'elle n'avait subi qu'un traitement mérité.

Les moyens d'intervention du système judiciaire et des services policiers qui se sont avérés efficaces sont intégrés dans un plan global d'intervention communautaire visant à lutter contre la violence. La version la plus connue de cette approche a été élaborée il y a plus d'une décennie par la réserve de Hollow Water au Manitoba (Bopp, Bopp et Lane, 1998; Couture, 2001); cette stratégie a été considérée par de nombreuses collectivités comme un modèle démontrant comment mettre sur pied un vaste système d'intervention en matière de violence (Bopp et Bopp, 1997a). Voici les caractéristiques de cette approche

---

<sup>16</sup> Dans une collectivité autochtone (en 2002), des agents de police sont allés dans une école primaire pour parler de la violence et de l'intimidation. Un grand nombre d'enfants se sont mis à courir pour s'enfuir de l'école quand ils ont vu les policiers arriver, de crainte d'être blâmés et d'être arrêtés.

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

: (i) une équipe d'intervention communautaire composée d'agents de la police, un intervenant/ travailleur social à la protection de la jeunesse et un intervenant en santé mentale, des Aînés de la communauté et des bénévoles formés; (ii) un processus d'enquête préliminaire effectué par l'équipe, oeuvrant en collaboration avec la victime et sa famille, de même qu'avec l'agresseur et sa famille; (iii) une recommandation faite par l'équipe de porter un chef d'accusation contre l'agresseur si un crime a été commis; (iv) une recommandation au tribunal au sujet de la réceptivité de l'accusé à entreprendre très positivement une démarche de guérison; (v) une décision de la cour de confier l'accusé au Cercle de guérison holistique communautaire pour suivre le processus très rigoureux de rétablissement en treize étapes (ou bien d'envoyer l'agresseur en prison); (vi) des efforts intenses de guérison menés avec l'agresseur et les victimes pendant une période de trois à cinq ans sous la surveillance de la cour et du programme du Cercle de guérison holistique communautaire; (vii) l'achèvement et la réussite du programme, les agresseurs et les victimes restant liés pour toujours au programme du Cercle de guérison communautaire.

En joignant leurs efforts avec détermination et autorité, la collectivité et le système judiciaire placent l'agresseur devant un éventail très restreint de possibilités : ou il se soumet à l'encadrement et au contrôle des intervenants de première ligne des services communautaires en admettant qu'il a eu des modes de comportement violent toute sa vie durant (en spécifiant le nom de toutes les personnes qui ont été victimes de ses agressions) et en s'engageant complètement dans une démarche de guérison profonde, nécessaire pour s'attaquer aux causes fondamentales de son comportement violent, ou il va en prison.

L'approche s'est avérée remarquablement efficace, mais ce mouvement orienté vers une collectivité saine, délivrée de la violence, a pris presque vingt ans pour donner des résultats, les améliorations les plus importantes se sont faites graduellement dans les cinq à huit dernières années. Dans son analyse coûts-bénéfices de cette approche, Joe Couture (2001:64-65) a identifié les principaux résultats positifs suivants:

- a) Le *Community Holistic Circle Healing* [trad. le Cercle de guérison holistique communautaire] a gardé cette situation de la violence bien en main et il a enseigné à d'autres collectivités à faire de même;
- b) un noyau de personnes en bonne santé s'est formé et s'est agrandi;
- c) le programme de guérison communautaire est en train de remplacer « le long bras de la loi/de la justice » comme principale force de dissuasion en matière de violence et d'abus;
- d) l'habilitation ou la prise en main personnelle prend racine et les gens n'ont plus peur de prendre la parole;
- e) la collectivité est beaucoup plus sécuritaire;
- f) un très petit nombre d'enfants de Hollow Water sont pris en charge.

La conclusion émanant de ces propos, c'est que les services de police et le système juridique, sous la forme adoptée par les non Autochtones au Canada, sont généralement inadaptés et sans effet comme interventions dans les situations de violence familiale et d'abus survenant dans les collectivités autochtones. Il est donc nécessaire d'effectuer un virage en adoptant un mécanisme ou un processus global de justice communautaire comme celui modélisé par Hollow Water, ou d'établir des ententes de maintien de l'ordre communautaires comme celles élaborées et mises en application par la collectivité d'Esketemc (Alkali Lake, Colombie-Britannique), le but visé étant d'intégrer le service de police et beaucoup d'autres fonctions des programmes de services sociaux. C'est dans la mesure où le service de police et les approches de la justice applicables aux Autochtones seront intégrés de façon efficace à l'intérieur d'un vaste système

## **Partie II : Le système communautaire et la violence familiale**

d'intervention global dans les situations de violence familiale, d'abus, et d'une démarche de guérison qu'il sera possible de déterminer si ces facteurs (c.-à-d. les services de police et les tribunaux) auront une incidence sur le problème de la violence familiale.

### ***9. Pauvreté et chômage***

Les taux de chômage et de pauvreté élevés sont un des prédicteurs les plus fiables d'un état de mauvaise santé généralisé (Evans, Barer et Marmor, 1994). Il y a de nombreux facteurs qui découlent de la pauvreté et du chômage ou qui y sont associés, à qui on peut attribuer des niveaux inférieurs de santé physique, émotionnelle, spirituelle et sociale. En ce qui a trait à certains de ces facteurs, on fait mention notamment d'une alimentation peu nutritive et insuffisante, de logements surpeuplés (un facteur à qui on a attribué à lui seul l'aggravation de problèmes sociaux), les difficultés financières que connaissent les familles, le stress psychologique (particulièrement dans le cas des hommes, un stress associé aux rôles masculins-féminins) et le manque de travail utile et valorisant, des facteurs entraînant l'oisiveté et la recherche et la poursuite de loisirs/d'activités nocives comme la toxicomanie, la dépendance aux jeux de hasard. On pourrait dire qu'en général, si la pauvreté et le chômage s'aggravent, le niveau de bien-être se dégrade et l'incidence de violence familiale et de l'abus augmente.

### ***10. Sensibilisation de la collectivité et vigilance***

Le niveau d'information d'une collectivité et de sensibilisation aux manifestations de violence familiale et aux répercussions que ces abus peuvent avoir sur les victimes, sur les enfants qui en sont témoins, et ultimement, sur la collectivité toute entière, peut influencer directement sur la volonté, les dispositions de la collectivité à intervenir pour empêcher la violence familiale et l'abus de se produire. La connaissance des droits légaux et des droits de la personne accordés à tous les citoyens du Canada en vertu de la Constitution et des lois du pays est une de ces informations essentielles.

Une fois que la population est sensibilisée, il est nécessaire qu'une attitude, une culture de vigilance soit instaurée, faisant en sorte que la sécurité et le bien-être de chaque membre de la collectivité deviennent une mission sacrée pour l'ensemble de la collectivité. La capacité de se prendre en main qui amène les membres de la collectivité à titre individuel à oser prendre la parole ou à ne plus avoir peur de signaler les cas de violence et d'abus quand ils surviennent est, du moins en partie, associée au niveau de bien-être personnel. Les collectivités qui possèdent déjà un groupe central solide de personnes engagées dans un cheminement de guérison et déterminées à offrir un soutien aux autres personnes qui entreprennent leur propre démarche sont beaucoup plus en mesure de réussir à sensibiliser l'ensemble de leur population et à ancrer l'initiative d'intervention dans le mouvement de guérison communautaire.

### ***11. Isolement géographique et social***

L'isolement géographique ou social d'une collectivité peut contribuer à renforcer les moyens de contrôle et les barrières de confinement que les agresseurs appliquent pour tourmenter et maltraiter leurs victimes, pour leur imposer leur loi, leur volonté, ou il peut contribuer à faire échouer leurs machinations. Dans le pire des scénarios, une collectivité aux prises avec une fréquence élevée de cas de violence familiale et d'abus (une situation commune à un trop grand nombre de familles), où il y a peu de services spécialisés ou communautaires auxquels les victimes peuvent avoir recours, et un milieu social et politique contrôlé

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

par tout un réseau d'agresseurs que la « loi du silence, du secret » établie au sein des familles élargies vient renforcer, constituent tout un ensemble de circonstances auxquelles il est extrêmement difficile d'échapper. C'est particulièrement le cas de personnes n'ayant aucune possibilité offerte, ni moyen de transport, ni téléphone, ni argent, vivant dans une collectivité isolée, éloignée géographiquement et/ou socialement des collectivités avoisinantes. Malheureusement, ce type de syndrome de « l'île du diable » est une situation fréquente chez les Autochtones au Canada.

Cependant, les conséquences négatives de l'isolement peuvent être systématiquement neutralisées en prenant des dispositions pour avoir accès à des ressources et à des voies de secours, ce qui peut constituer un facteur déterminant important en ce qui a trait à la fréquence et à la gravité de la violence familiale et de l'abus et à la possibilité de réussir à intervenir efficacement pour briser le cycle de la violence et de l'abus.

### 12. Climat relatif à la spiritualité et à la moralité

Il n'y a aucune justification d'ordre spirituel ou moral à la violence familiale et à l'abus suivant les fondements de la chrétienté ou n'importe laquelle des croyances et n'importe lequel des enseignements sacrés des peuples autochtones du Canada. On a déjà démontré que, dans la société traditionnelle ancienne, on dissuadait les gens à avoir un comportement violent, à ce qu'il y ait des relations de violence dans la famille, et que de graves conséquences étaient rattachées à la continuation d'un tel type de comportement (Chester, Robin, Koss, Lopez et Goldman, 1994; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). Par contre, nous savons aussi qu'il y a eu de la violence et de l'abus dans le passé; d'autre part, pourquoi les sanctions à l'égard de ces agissements ont-elles été proscrites?

Dans *Mapping the Healing Journey* (Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002), un des principaux facteurs positifs du mouvement de guérison autochtone au Canada a été identifié comme celui du « retour à la spiritualité ou de la spiritualité renouvelée de façon générale ainsi que l'avènement des manifestations culturelles autochtones de la spiritualité en particulier » (2002:57). Dans ce même document, des voix s'élevant des collectivités expriment clairement ce qu'on entend par « guérison », ce que cette démarche comporte. Il est intéressant de noter la place qu'on accorde à la spiritualité dans les réflexions collectives.

**Squamish** – La guérison veut dire qu'on a l'esprit clair, une façon spirituelle de penser, la foi en le Créateur, la confiance en soi et en d'autres personnes et qu'on est délivré de la rage, de la colère et des souffrances qui en découlent. À mesure que les gens cheminent vers la guérison, ils fonctionnent de plus en plus normalement. Progressivement, ils lâchent prise, renoncent aux sentiments de colère, de peur et de désespoir et ils les remplacent par des sentiments d'espoir, de sensibilité, d'empathie, de compassion et d'amour à l'égard des autres. À mesure que les gens sont moins en proie à des sentiments négatifs, ils se sentent de moins en moins paralysés et ils deviennent capables de penser clairement, de se considérer comme des agents de changement efficaces dans leur vie personnelle et capables d'assumer la responsabilité de leurs propres décisions.

**Eskasoni** – La spiritualité est la pierre angulaire essentielle de la guérison. C'est différent en ce qui a trait à la religion. Nous faisons des prières, des sueries et des rassemblements traditionnels – tout ce qui permet d'entretenir les pratiques spirituelles, le contact avec

## Partie II : Le système communautaire et la violence familiale

l'esprit... Une grande partie de la démarche de la guérison est centrée sur l'importance et la signification des pertes et des souffrances du passé. Il faut donc réorienter le sens des événements marquants du passé pour qu'ils deviennent positifs... Cependant, un modèle ne s'adapte pas nécessairement à tout le monde. Les gens sont différents et leurs besoins en matière de guérison peuvent grandement différer. En effet, nous sommes distincts quant à la façon dont on a été blessés, mais également, en fonction du sexe, de l'âge, de notre famille d'origine, etc.

**Hollow Water** – Traditionnellement, les Aînés ont prodigué aux jeunes les enseignements, de sorte qu'avec le temps, ils leur faisaient acquérir des connaissances sur la vie et sur leur rôle dans la création et, au moment où eux-mêmes étaient à l'âge de donner la vie, ils avaient bien compris ces enseignements. L'influence des Aînés et des enseignements ont été considérés par le système colonialiste comme un obstacle à l'assimilation; c'est pourquoi l'influence (des Aînés) et les relations (avec les Aînés) ont été systématiquement entravées et gravement affaiblies. Cette perturbation a eu des conséquences des plus importantes sur la vie affective et spirituelle des gens d'aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle les relations interpersonnelles, la sexualité et la religion sont des dimensions où actuellement, on perçoit le plus de déséquilibre 2002:36-37).

À mesure que les collectivités deviennent plus fortes par le biais de leur cheminement de guérison, l'influence des croyances spirituelles et morales se manifeste dans les activités quotidiennes. Nombreux sont ceux soutenant que c'est le renforcement de l'identité spirituelle et du sentiment d'interdépendance fondamentale qui rend significative et puissante la démarche de guérison. De cette façon, il y a une corrélation directe entre la force du tissu spirituel et moral de la société (évaluée en fonction de l'incidence des enseignements spirituels et moraux sur les façons de vivre au quotidien) et la capacité de la collectivité à s'attaquer efficacement aux problèmes autour desquels s'articulent le processus de guérison, y compris les problèmes de la violence familiale et de l'abus.

### Sommaire

Dans cette section, nous avons traité des douze facteurs déterminants communautaires liés à la violence familiale et à l'abus :

1. absence de conséquences et immunité personnelle;
2. opinions et attitudes répandues des hommes envers les femmes (préjugés des hommes contre les femmes);
3. antécédents de violence familiale;
4. niveau de bien-être sur les plans personnel et communautaire
5. services de soutien professionnel
6. leadership communautaire
7. politique publique
8. maintien de l'ordre et système judiciaire
9. pauvreté et chômage
10. sensibilisation de la collectivité et vigilance
11. isolement géographique et social

## **Partie II : Le système communautaire et la violence familiale**

### 12. climat relatif à la spiritualité et à la moralité

Comme nous l'avons expliqué dans l'introduction de cette section, de façon générale, ces facteurs n'agissent pas isolément, mais on constate plutôt un réseau de facteurs qui se renforcent mutuellement. De plus, il n'y a pas deux collectivités semblables, de sorte que la façon dont ces facteurs et d'autres éléments en jeu convergent pour influencer sur le phénomène de la violence familiale et de l'abus dans une collectivité en particulier, requiert d'être minutieusement et attentivement identifiée, circonscrite. Nous examinerons de façon plus poussée dans la partie V de ce rapport de quelle façon cette analyse peut être faite en vue d'élaborer une stratégie globale d'intervention visant à mettre fin à la violence et à l'abus.



### Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur

Dans la section précédente de ce document, nous avons décrit la constellation des déterminants prenant leur source *dans* les collectivités autochtones qui contribuent à la prévalence et à la gravité du problème de la violence familiale et de l'abus. Il y a aussi de nombreux autres facteurs issus *de l'extérieur* des collectivités autochtones qui influent sur cette situation problématique. Par ailleurs, il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre ces conditions et ces forces internes et externes.

Les exemples suivants permettront de mieux comprendre les dimensions du problème. L'absence de programmes et de services appropriés constitue un problème fréquemment relevé en raison de son incidence sur la capacité des collectivités autochtones de lutter contre la violence familiale et l'abus (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993; Hylton, 2001). Cette lacune peut fort bien découler des conditions « internes » dans les collectivités, comme le manque de personnel qualifié et formé, d'autres priorités budgétaires déterminées par les dirigeants de la collectivité, le déni généralisé de l'existence du problème de la part des membres et des dirigeants de la collectivité, de même que les pratiques et les lignes de conduite « externes » du gouvernement. Ces pratiques et lignes de conduite ou politiques aboutissent à des initiatives de programmes mettant l'accent sur certaines approches qui sont incompatibles avec la façon dont la collectivité envisage le problème et l'application de stratégies efficaces adaptées à sa situation, qui mettent de l'avant des critères rigides de financement et des lignes directrices strictes sur la mise en oeuvre des programmes.

D'autres facteurs contributifs à la violence familiale et à l'abus relèvent d'attitudes, de préjugés contre les femmes qui dévalorisent les femmes en général et les femmes autochtones en particulier. Le sexisme et le racisme sont encore beaucoup trop répandus dans la société canadienne en général, « la femme autochtone étant considérée comme un objet, non seulement en tant que femme, mais également en tant que femme indienne » (LaRocque, 1994:73). D'un autre côté, ces attitudes sont affichées à l'extérieur des collectivités autochtones, du fait qu'elles se manifestent dans la société dominante et qu'elles se transmettent par les médias. D'autre part, ces mêmes attitudes ont été aussi intériorisées et elles trouvent un écho dans les collectivités autochtones comme « une rage retournée vers soi » (Dudgeon et Mitchell, 1991) se traduisant par de la violence dans les relations interpersonnelles, par le suicide et l'abus des substances psychoactives et transparaissant dans le rôle et le traitement attribués aux femmes au sein de la collectivité.

Ces deux exemples montrent le lien entre les facteurs provenant de l'intérieur des collectivités et ceux émanant du contexte global dans lequel ces collectivités évoluent. Il est plus précis et utile d'envisager ces déterminants de la violence familiale et de l'abus en fonction de facteurs « internes » et de facteurs « externes » comme des facettes d'un réseau interdépendant, plutôt que comme des forces distinctes. Cette section du document présentant les facteurs externes, c.-à-d. hors du contrôle direct des Autochtones fera ressortir ces interdépendances ou interconnexions là où il y a lieu de le faire, mais elle centrera aussi l'attention sur des aspects qui doivent être pris en considération par les gouvernements provinciaux et fédéral, les chercheurs et les théoriciens ou universitaires oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la violence familiale et l'abus.

On retrouve trois catégories d'éléments moteurs ou de forces agissantes et de facteurs limitatifs externes qui seront examinées ci-après. Ce sont notamment : (1) les politiques et les programmes du gouvernement de l'heure, (2) la marginalisation des Autochtones dans l'ensemble de la société, et (3) les tendances nationales et mondiales de la société et de la culture de masse.



## Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur

### A. Politiques et programmes du gouvernement de l'heure

Cette catégorie de forces externes contributives à la violence familiale et à l'abus dans les collectivités autochtones est complexe et elle a de nombreuses dimensions. Pour en faciliter la présentation, cette catégorie sera répartie en quatre thèmes : a) les politiques et les programmes actuels n'ont pas permis de réunir toutes les personnes compétentes et concernées dans le cercle de consultation; b) les programmes existants reposent trop souvent sur une connaissance et une compréhension insuffisantes du problème et des champs d'activités pouvant s'avérer efficaces, c) les programmes et les services n'ont pas à leur disposition suffisamment de ressources et d) l'incidence des programmes et des politiques sur la santé et l'intégrité des familles et des collectivités autochtones. Même s'il y a beaucoup de chevauchement entre certains thèmes, cette répartition permettra d'explorer plus facilement chacun d'eux.

#### *1. Les politiques et les programmes actuels n'ont pas permis de réunir toutes les personnes compétentes et concernées dans le cercle de consultation*

Les études traitant de la violence familiale sévissant dans les collectivités autochtones font souvent mention du fait que les collectivités et les organisations autochtones en général, et les femmes et les organisations de femmes autochtones en particulier, ont l'impression de ne pas avoir été de façon constante appelées à participer comme partenaires à part entière au développement d'initiatives conçues pour lutter contre ces problèmes.

À titre d'exemple, La Prairie (1991) soutient que les organisations autochtones nationales et le gouvernement n'ont pas complètement tenu compte de l'importance cruciale d'obtenir les opinions ou les informations de tous les segments de la collectivité au moment de la recherche de solutions pratiques visant à redresser la situation. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993) soutient que les femmes autochtones sont particulièrement exclues du processus de recherche d'options. D'après ce comité, cette exclusion doit être attribuée au fait qu'une des répercussions de la colonisation a été d'avoir diminué l'importance du statut de la femme autochtone tant dans leurs propres collectivités que dans la société en général. Comme aboutissement, on n'a pas toujours donné aux femmes la possibilité de participer pleinement aux démarches de consultation, aux travaux de recherche et à l'élaboration de politiques et de programmes. À titre d'exemple, mentionnons que, malgré l'importance attachée actuellement aux initiatives communautaires de la justice applicable aux Autochtones qui donnent suite aux plaintes des collectivités autochtones d'avoir été exclues de la programmation et des politiques en matière de justice (Scott, 1992), le Comité canadien sur la violence faite aux femmes maintient que cet effort n'a pas encore pris en compte les préoccupations des femmes autochtones.

[TRADUCTION] Le système judiciaire canadien a manifestement commis une faute en omettant de faire participer les femmes autochtones, et bon nombre d'entre elles émettent de sérieuses réserves à l'égard des initiatives communautaires actuelles de la justice applicable aux Autochtones. Les femmes autochtones doivent obtenir des fonds pour être en mesure d'entreprendre des études pertinentes et de pouvoir participer à part entière avec tous les ministères du gouvernement qui sont engagés dans les projets pilotes de la stratégie en matière de justice dans les collectivités autochtones. La question des services de police ou du maintien de l'ordre, assurés par les agents autochtones et non autochtones, doit en faire partie et être immédiatement abordée (1993:135).

### **Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur**

Jubenville (1994) se fait l'écho de ces préoccupations en faisant observer que des réformes envisagées favorablement par bien des dirigeants masculins autochtones et non autochtones peuvent en fait exacerber des conditions inadmissibles dont les femmes autochtones sont les victimes (entre autres le fait d'exposer les femmes à des situations dangereuses, non sécuritaires) alors que ces dernières ont leur propre point de vue sur ce problème et, fort probablement, les solutions les plus pratiques à proposer. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes soutient qu'il est particulièrement important d'intégrer les femmes métisses qui sont « sous-représentées et rarement consultées » (1993:135), de même que les femmes âgées qui ont des besoins et des problèmes de sécurité particuliers.

La sous-représentation des femmes autochtones dans les processus de consultation touchant aux problèmes cruciaux associés à la guérison et au développement social n'est par contre qu'un aspect de la problématique. En effet, la nature et les résultats du processus de consultation mené actuellement constituent un aspect encore plus fondamental. Arnstein (1969) a décrit l'étendue du niveau de participation selon lequel des bénéficiaires d'initiatives axées sur le développement sont partenaires à part entière en qualifiant ce processus d'« échelle de participation ». Ce modèle décrit sept niveaux de participation s'échelonnant de « participation passive » (où les gens participent en écoutant ce qu'on leur dit, des informations sur ce qui va se passer ou sur ce qui s'est déjà passé) à l'« auto-mobilisation » (un processus où les personnes participent en prenant des initiatives, une action indépendante des institutions externes qui vise à surmonter les difficultés liées à la guérison et au développement).

Des processus de consultation déjà établis, dont les ministères et les organismes gouvernementaux sont les initiateurs, particulièrement ceux liés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes centrés sur les problèmes sociaux, font appel aux types de participation suivants : la « participation en donnant de l'information » (les gens participent en répondant à des questions posées par des chercheurs qui utilisent pour obtenir l'information des questionnaires d'enquête ou des procédés semblables); la « participation lors de consultation » (des agents externes écoutent les opinions des membres de la communauté, mais ils ne leur concèdent aucun pouvoir décisionnel); ou la « participation fonctionnelle » (ou les gens participent en formant des équipes ou groupes de travail à qui on demande d'atteindre des objectifs prédéterminés associés à un projet conçu par des agents extérieurs).

En remplacement de ces façons de procéder ou modes de participation, les Autochtones soutiennent qu'il est impératif de mettre de l'avant une participation à part entière ou une approche « interactive » (où tous les intervenants participent à une analyse commune aboutissant à des plans d'action qui prévoient, établissent clairement les rôles et responsabilités et qui contribuent au renforcement ou à la formation d'institutions locales assurant de façon permanente le leadership et la gestion des ressources). De cette façon, ce sont les collectivités locales qui assument le principal contrôle de la conception et la mise en oeuvre des programmes; ce sont elles qui gèrent les ressources dans le cadre de responsabilisation adopté d'un commun accord, avec le soutien technique ou spécialisé des organisations gouvernementales et d'autres aides extérieures.

## Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur

### *2. Les programmes existants reposent trop souvent sur une connaissance et une compréhension insuffisantes du problème et des champs d'activités pouvant s'avérer efficaces*

La Commission royale sur les peuples autochtones constate qu'il y a trois caractéristiques particulières qui distinguent la violence familiale sévissant dans les collectivités autochtones : (1) des interventions étatiques visant à effriter ou à déraciner la famille autochtone (comme les pensionnats) continuent à mettre en péril le fonctionnement normal et sain de nombreuses familles; (2) la violence au sein des collectivités et des familles autochtones est alimentée par un climat social raciste omniprésent au Canada; (3) la violence familiale se distingue par le fait qu'elle touche des collectivités entières et ne peut être considérée comme un problème circonscrit impliquant seulement des personnes et des familles en particulier (CRPA, 1996b).

Cette connaissance et compréhension des causes fondamentales et de l'incidence de la violence familiale et de l'abus ne transparaissent pas suffisamment dans les initiatives de programmes actuelles. À titre d'exemple, notons que les interventions effectuées au moyen de programmes de lutte contre la violence ont tendance à :

- centrer les efforts sur le problème de la violence et de l'abus en tant que tel, plutôt que de s'attaquer d'une façon intégrée au réseau complet des facteurs contribuant à exposer les Autochtones à un risque plus élevé de victimisation, des facteurs comme un état extrême de pauvreté, un taux élevé de chômage, le peu de scolarisation, l'abus des substances psychoactives et l'éclatement de la famille;
- considérer la violence familiale et l'abus essentiellement comme un problème d'ordre criminel, sans reconnaître sa relation à des problèmes comme des traumatismes non résolus et le sentiment d'impuissance, ainsi que la nécessité d'instaurer la justice réparatrice et la démarche de guérison qu'exigent ces problèmes;
- centrer les efforts sur des services d'intervention en situation de crise destinés aux victimes et sur des sanctions et une réadaptation limitée pour les agresseurs, plutôt que sur un éventail complet de programmes de guérison, d'apprentissage et de soutien dont ils ont besoin;
- centrer l'attention sur les personnes (c.-à-d. la réadaptation des victimes et des délinquants violents) sans s'occuper également de l'orientation communautaire (en admettant le fait que ce n'est pas uniquement le rétablissement des personnes qui est nécessaire, mais aussi la guérison des collectivités et une transformation de leurs structures politiques, économiques et sociales);
- intervenir dans les situations de crise et instaurer des cycles de financement de courte durée plutôt que d'établir des initiatives de guérison et de développement à long terme appuyées par un financement de base soutenu;
- ne rien faire pour remédier à la marginalisation des Autochtones dans la société canadienne et au climat de racisme qui orientent ou règlent leurs interactions avec la société et les institutions canadiennes;
- mettre de l'avant des solutions conventionnelles, courantes, axées sur les programmes sans accorder suffisamment d'attention à la pertinence culturelle (qui reconnaît la diversité des Autochtones au Canada, notamment le milieu rural par opposition au milieu urbain, les besoins particuliers du Nord et les différences politiques et socioculturelles parmi les collectivités);
- demander aux collectivités de répondre à des critères et à des lignes directrices de programmes qui sont prédéterminés plutôt que de faciliter l'élaboration de programmes déterminés par la collectivité et axés sur les besoins de la collectivité.

### **Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur**

Sylvia Maracle résume de façon éloquente la contradiction entre les priorités sur lesquelles s'appuient les initiatives de programmes actuelles et ce que les Autochtones croient être la seule sortie de secours possible permettant de contrer la violence :

[TRADUCTION] Nos Aînés et les guides traditionnels nous encouragent à entreprendre une démarche de guérison plutôt que de continuer à centrer les efforts sur le négatif, sur la lutte contre la violence. Les concepts de guérison – au lieu d'intervenir purement et simplement pour régler des cas de violence – et l'emphase sur le bien-être nécessitent la mise en place d'une stratégie différente des interventions actuelles en matière de violence familiale. Il y a une contradiction entre la solution visant le rétablissement de l'harmonie et de l'équilibre chez les personnes, la famille et la collectivité et celle axée sur l'intervention en situation de crise, sur les sanctions pour l'agresseur et le fait de considérer la famille comme entité distincte de la collectivité. [Notre] approche pour accéder au mieux-être englobe le bien-être physique, mental, émotionnel et spirituel.

En oeuvrant pour lutter contre la violence familiale, nous essayons que nos gens reviennent à l'époque où chacun avait sa place dans le cercle et était valorisé. Retrouver notre identité contribuera à notre guérison; en effet, se rétablir exigera la redécouverte de nous-mêmes. On ne peut donc pas chercher cette représentation de soi ou cette image de soi à l'extérieur...

Il faut éviter d'appliquer une approche panamérindianiste (une approche uniformisée). Les problèmes liés à la violence dans nos collectivités sont diversifiés, de même que nos façons de faire sont culturelles. Le rétablissement sera un parcours, un cheminement de longue durée. L'Est, le Sud, l'Ouest et le Nord, toutes les directions doivent développer leur propre démarche de guérison – comme doivent le faire les milieux urbains et les réserves. Il faut que ces efforts soient faits si on veut redevenir un peuple sans violence (1993:4).

La partie V de ce document explore plus en détail en quoi consisterait une intervention efficace à l'aide de programmes de lutte contre la violence familiale et l'abus reposant sur une connaissance et une compréhension holistiques des problèmes et émanant de réflexions créatrices et du vécu des collectivités autochtones.

#### ***3. Les services et les programmes actuels n'ont pas à leur disposition suffisamment de ressources***

La grande majorité des programmes communautaires engagés dans la lutte contre la violence familiale et l'abus comptent entièrement sur le soutien financier provenant du budget gouvernemental des ministères de la justice et de la santé. Pratiquement tous les programmes analysés pour les besoins de la présente étude ont fait état d'un manque de fonds comme un des obstacles les plus lourds de conséquences. Il est vrai que le financement n'est jamais suffisant vu l'ampleur du problème auquel il faut s'attaquer (comme nous l'avons décrit précédemment). À titre d'exemple, on peut disposer d'un financement de base pour faire fonctionner une maison (un refuge) d'hébergement pour femmes battues, mais les fonds alloués ne permettent pas de couvrir d'autres dépenses, notamment un foyer transitoire pour les femmes maltraitées, de la formation ou perfectionnement professionnel pour le personnel, un service de relève

### **Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur**

pour le personnel ou des services auxiliaires communautaires. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993) décrit les répercussions de l'insuffisance de fonds relativement à la sécurité des femmes de la façon suivante :

[TRADUCTION] Vu les ressources très limitées, les femmes autochtones ont été forcées de mettre sur pied des réseaux parallèles et d'improviser des milieux sûrs pour offrir un refuge aux femmes battues autochtones et à leurs enfants et subvenir à leurs besoins. Pour ce qui est des femmes autochtones dans les collectivités éloignées, isolées du Nord, il n'y a presque pas de services offerts... Les femmes autochtones ont besoin de ressources financières pour s'attaquer aux causes fondamentales de la violence dans leur foyer et dans les collectivités, pour élaborer des solutions adaptées à leur situation personnelle, à leur famille et à leur collectivité (1993:143-144).

Comme cet exemple le démontre, l'insuffisance de fonds peut signifier de façon générale que les programmes communautaires sont obligés de réunir des sommes d'argent provenant de plusieurs sources (chacune d'entre elles ayant des critères et une orientation qui diffèrent l'une de l'autre), de remplir et de tenir à jour avec exactitude les livres et états de compte pour chaque bailleur de fonds et de faire fonctionner malgré tout un programme unique, cohérent, dans lequel chaque composante est en conformité avec les conditions/modalités et l'orientation de chaque organisation accordant son appui, tout en étant (en même temps) financée par tous les autres parraineurs. Sans compter que les critères de financement des programmes de base appuyés par le gouvernement peuvent changer énormément d'un cycle financier à l'autre, de sorte que les programmes communautaires finissent par devoir changer de vitesse au moment même où ils comptaient continuer sur leur lancée.

Alors que des programmes communautaires particuliers éprouvent beaucoup de difficultés à conserver un financement de base, il devient encore plus difficile pour les collectivités d'obtenir que leurs efforts visant à intégrer la guérison et le développement d'une nation soient financés à long terme. La partie V de ce document fait la liste des neuf composantes d'une intervention globale en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus, de même qu'elle préconise et recommande la transformation nécessaire des modes de comportement dans la collectivité et des relations interpersonnelles qui donnent prise aux déterminants de la violence et de l'abus et les entretiennent dans la communauté. Il n'y a pas une seule source de financement qui appuie même le début d'une approche globale et pourtant, c'est clairement cette orientation que les collectivités ayant réellement espoir de contrer cette problématique doivent adopter.

Des services fournis directement aux collectivités par les ministères du gouvernement ne vont en général pas tellement mieux. Ils sont eux aussi en proie à des difficultés permanentes venant d'une insuffisance de fonds et d'un manque de personnel. Si les ministères gouvernementaux et les services ne mènent pas efficacement une action commune, ne joignent pas leurs efforts à ceux des initiatives communautaires, leur capacité d'obtenir des résultats positifs ne fera que se dégrader.

Un autre facteur influant sur la capacité des collectivités autochtones d'établir le type de programmes et de services qui, d'après les observations de ces mêmes collectivités, aurait l'incidence la plus marquée sur la violence familiale et l'abus, c'est le fait que la majeure partie des transferts publics et des paiements de redevance qu'elles obtiennent sont assujettis à des applications spécifiques, prédéterminées. En général,

### Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur

on leur alloue très peu de flexibilité pour gérer des ressources et les appliquer au type d'approches intégrées qui, en bout de ligne, sont requises pour s'attaquer aux déterminants des problèmes sociaux graves. L'administration des initiatives fédérales confiée aux gouvernements locaux autochtones ne permet pas nécessairement de dégager plus de ressources pour venir à bout des problèmes de violence familiale et d'abus. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes fait valoir ce qui suit :

[TRADUCTION] Ces initiatives sont souvent caractérisées par une insuffisance de fonds et, par conséquent, elles contraignent les collectivités à se disputer les fonds disponibles ou à se faire concurrence. C'est ainsi qu'il arrive que ces fonds ne soient pas affectés en fonction du plus grand intérêt de la collectivité. Les besoins des femmes autochtones ne représentent pas une priorité dans les collectivités autochtones et il n'y a pas de mécanisme de responsabilité administrative d'établi pour veiller à ce que tous les besoins soient comblés. Les femmes autochtones sont nettement sous-représentées au sein du gouvernement autochtone local, ainsi que dans les organisations régionales et nationales autochtones. Pour ces raisons, les femmes autochtones ne sont pas en position [de force] pour déterminer les priorités locales (1993:145).

En témoignant des circonstances critiques, des exigences continues, auxquelles les programmes de guérison dans les collectivités autochtones au Canada ont été confrontés, le rapport *Mapping the Healing Journey* réclame :

[TRADUCTION]... du financement qui facilite et appuie des efforts de planification et des actions à long terme. Un appui financier de ce type doit être consacré à la fois à la guérison en tant que rétablissement (une intervention immédiate, en situation de crise) et au développement de la santé communautaire (c.-à-d. de nouvelles stratégies pour des personnes en bonne santé, des relations interpersonnelles saines et des familles en santé, des organisations en santé de même qu'une collectivité et une nation en santé). L'application d'une approche holistique, englobante, à long terme et coordonnée exige un leadership soutenu favorisant l'intégration, un leadership prolongé pendant des années. L'organisation assurant un leadership capable de relever ce défi doit être appuyée par un financement de base (pas seulement par un financement de projet) qui permettra à l'équipe organisationnelle d'investir des efforts soutenus dans le développement de la capacité de la collectivité à se rétablir elle-même et à prendre l'initiative de son propre développement (Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002:52).

Les niveaux et les critères de financement actuels sont loin de cet idéal et ils continuent à représenter une entrave sérieuse pour les collectivités autochtones, les empêchant de mettre en application les stratégies intégrées et à long terme qui sont nécessaires pour éliminer la violence familiale et l'abus.

#### ***4. La répercussion des programmes et des politiques sur la santé et l'intégrité des familles et des collectivités autochtones***

Il est généralement reconnu que la politique officielle (gouvernementale) actuelle n'a pas pour résultat de contribuer même à un niveau tout juste acceptable de mieux-être et de sécurité dans les collectivités autochtones. Nous avons décrit précédemment quelques-unes des raisons pouvant expliquer une telle

### **Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur**

situation. Comme nous l'avons mentionné, les principes et les méthodes appliqués par le gouvernement ne sont pas compatibles avec les réalités auxquelles les collectivités autochtones sont confrontées, de même qu'avec les causes fondamentales des problèmes sociaux auxquelles elles doivent s'attaquer. Les initiatives de programmes en place ne tablent pas ou ne s'appuient pas sur des démarches de guérison, ni sur l'élaboration des orientations et des stratégies que les Autochtones ont identifiées comme efficaces. Cette situation existe en partie parce que les Autochtones ne sont pas consultés à titre de partenaires à part entière et parce que les femmes autochtones continuent d'être sous-représentées lors de processus de consultation. L'insuffisance constante de fonds consacrés aux initiatives de développement social pour les Autochtones est un autre obstacle sérieux.

Par ailleurs, il y a d'autres contraintes qui sont inhérentes à la culture et aux méthodes des ministères et des organismes du gouvernement. Voici une brève liste de certaines de ces pratiques :

- le manque de mécanismes et de mesures d'incitation appropriés qui auraient pour but d'amener les ministères à travailler en collaboration, à mettre en commun les ressources, à normaliser et à simplifier les exigences en matière de rapports et à centrer les efforts par le biais de l'appui à des stratégies intégrées au niveau communautaire;
- le manque de systèmes d'incitation (de primes) et de mesures d'encouragement dans le but d'amener les fonctionnaires et leurs ministères à être innovateurs et flexibles en ce qui concerne les ententes en matière de financement et de soutien technique qu'ils établissent avec les collectivités autochtones;
- un manque de connaissance et de compréhension de la part des fonctionnaires des réalités et de la vision du monde des Autochtones;
- des priorités de programme à court terme et des cycles financiers de courte durée visant à répondre à des besoins à long terme qui requièrent un appui soutenu, stable;
- un manque de compréhension et de capacité en ce qui a trait à la facilité et à l'appui se rapportant à la conception et à la mise en oeuvre de programmes communautaires, ce qui aboutit à des critères de financement mal adaptés, à des objectifs et à des délais d'exécution irréalistes, ainsi qu'à un appui insuffisant à des éléments de programme essentiels;
- un manque de ressources du côté des fonctionnaires qui ne peuvent exercer leur rôle efficacement.

Compte tenu de ces caractéristiques des politiques gouvernementales et des méthodes bureaucratiques, il s'ensuit que les collectivités se trouvent coincées dans des façons de travailler ou des modes d'action réactionnels, à court terme, sans être capables d'élaborer des stratégies globales intégrées et à long terme en développement social, de leur allouer des ressources et de les mettre en application.

De plus, les politiques et les programmes actuels ne tiennent pas compte de la nécessité d'appuyer le développement d'une société civile au sein des collectivités autochtones, une composante essentielle des efforts de guérison et de développement. À l'heure actuelle, presque toutes les ressources entrent dans les collectivités autochtones par l'entremise du gouvernement local, plutôt que par le biais d'une diversité de réseaux, notamment des sociétés sans but lucratif et des organisations relevant d'une confession religieuse. Dans les cas où le gouvernement local n'appuie pas la guérison et les initiatives de développement et qu'il ne comprend pas le lien entre le développement économique et politique et le réseau complexe des problèmes sociaux auxquels les collectivités sont confrontées, la guérison et les efforts de développement sont oubliés, écartés. De plus, le fait qu'on considère exclusivement le gouvernement comme plaque tournante, comme agent de développement communautaire, favorise la

### **Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur**

continuation de ce type d'attitude, de réflexion, de dépendance qui mène à l'apathie et à la paralysie. Finalement, il y a des parties de la démarche de guérison et des efforts de développement qui ne peuvent être réalisées que par l'entraide entre voisins, par des rencontres/stratégies de communication avec les collectivités avoisinantes, et par le volontariat dans la poursuite d'objectifs communs et la réponse à des besoins communs. La « philosophie » du gouvernement local a fait l'objet de préoccupation et d'appui financier du gouvernement, mais le développement de la capacité des gens à l'échelon local pour qu'ils puissent assumer la responsabilité de leur propre bien-être et travailler de concert avec les associations de bénévoles n'a pas encore été systématiquement envisagé, mis de l'avant.

#### **B. Marginalisation des Autochtones dans la société en général**

Il existe un vaste consensus établissant que la marginalisation des Autochtones dans la société canadienne a fait grandement augmenter pour leurs populations les risques de fréquence élevée de violence familiale et d'abus (CRPA, 1993b, 1996; Frank, 1992; Atkinson, 1995). Fondamentalement, on invoque comme argument que la marginalisation des Autochtones dans la société canadienne continue à être un facteur contributif aux types de problèmes sociaux qu'on a présentés dans la partie II de ce document et à la fréquence élevée de violence familiale et d'abus qui y sont associée : le chômage, la pauvreté, la prévalence d'abus des substances psychoactives, le niveau très bas de scolarité, les logements surpeuplés et insalubres, le cycle intergénération de la violence, les compétences parentales inadéquates, la dévalorisation des femmes et la dépréciation de leur rôle, le déplacement des rôles masculins-féminins et la répartition du revenu entre les hommes et les femmes, l'effritement de la famille et l'acceptation généralisée de la violence comme « norme » (La Prairie, 1994). Dans les milieux urbains, ces problèmes sont aggravés par l'isolement, la solitude, le racisme, le fait d'être en transit et la perte des réseaux de soutien familiaux, communautaires et culturels.

Corrado, Cohen, Belisic et Jonas résumant ainsi la répercussion de la marginalisation sur les hommes autochtones :

[TRADUCTION]... Les hommes autochtones souffrent... en raison de l'incarcération qui ne contribue absolument pas à briser le cycle de la criminalité; et, par conséquent, à rompre le cycle de la maltraitance à l'égard des femmes et des enfants. La dévalorisation des hommes autochtones entraînée par le chômage chronique, le sentiment d'impuissance, la dépendance à l'aide sociale et le peu de possibilité de participer à des activités traditionnelles de subsistance peut provoquer chez eux de la frustration et de la colère s'ils sont incapables de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le déplacement des rôles hommes-femmes ne peut qu'exacerber la situation – les femmes devenant souvent la source de revenu de la famille du fait que le peu d'emplois dans le domaine du service social et de l'administration offerts dans les réserves sont occupés en général par des femmes (CRPA, 1996b:74). Cette situation peut aboutir à des rapports de pouvoir problématiques entre les hommes et les femmes, influant sur les relations des femmes avec leur conjoint et sur d'autres relations (CRPA, 1996b:67-68, tel que cité dans 2000:8).

D'une certaine façon, les femmes autochtones sont encore plus marginalisées que leurs homologues masculins étant donné qu'elles sont victimes de racisme et de sexisme dans la société canadienne. Comme en a fait part en 1991 le rapport sur l'enquête judiciaire autochtone du Manitoba qui a fait un compte



### **Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur**

rendu de l'enquête sur le décès de Helen Betty Osborne, « les femmes autochtones et leurs enfants éprouvent des souffrances terribles, victimes dans la société contemporaine de racisme, de sexisme et d'un niveau monstrueux de violence familiale. Le système judiciaire n'a fait que trop peu pour les protéger contre n'importe quelle de ces agressions » (tel que cité dans le Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993:138). Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes poursuit en soulignant certaines des dimensions particulières selon lesquelles les femmes autochtones éprouvent des souffrances par suite de leur marginalisation :

[TRADUCTION] Bien des femmes autochtones ont l'impression que le système ne fait pas d'enquête assez poussée sur le décès de femmes qui ont été contraintes à vivre en marge de la société – les prostituées, les toxicomanes ou les sans-abri... Quant aux femmes autochtones ayant des déficiences, elles peuvent considérer que les gens ont trois motifs de représailles contre elles : elles sont méprisées comme femmes, comme autochtones et comme personnes ayant une déficience (1993:138).

La marginalisation que la société canadienne fait subir tant aux hommes qu'aux femmes autochtones ressort de façon marquée de leur surreprésentation choquante dans les établissements correctionnels. Exclus en grande partie d'une participation importante à la société en général et subissant l'endoctrinement quant aux normes et aux valeurs d'une sous-culture carcérale, les détenus deviennent encore plus aliénés, coupés des normes et des valeurs qui condamnent le recours à la violence dans les relations intimes.

#### **C. Tendances nationales et mondiales dans la société et la culture de masse**

Il a été soutenu dans ce document que la violence familiale/l'abus n'est pas un phénomène isolé, mais qu'il s'agit plutôt de manifestations d'un réseau intégré de problèmes, dont notamment l'effritement des valeurs et des normes culturelles contributives à la santé et au bien-être des personnes, des familles et des collectivités. La détérioration d'un mode de vie harmonieux, cohérent, sous l'effet de circonstances historiques attribuables au colonialisme et à l'influence des missionnaires a laissé comme répercussions des traumatismes qui se sont transmis de génération en génération et qui nécessitent un processus de guérison. La continuation de la marginalisation des Autochtones par le biais du racisme, des politiques gouvernementales paternalistes et des méthodes bureaucratiques a contribué à les placer dans une position permanente de vulnérabilité relativement à la pauvreté, au chômage, à l'alcoolisme, à un niveau bas de scolarité et à des conditions de vie inadéquates. L'ensemble de ces déterminants est aussi la composante d'un mode de vie fréquemment associé à des situations problématiques de violence familiale et d'abus généralisés.

S'attaquer à cette situation complexe et bien ancrée demandera de centrer les efforts sur la guérison et le développement des personnes, mais également sur la guérison et le développement des familles et des collectivités. L'évolution actuelle du système judiciaire qui oriente les efforts vers des approches mettant l'accent sur des programmes communautaires et sur des démarches de justice réparatrice est considérée comme un pas dans la bonne direction; par contre, ces approches peuvent être fortement combattues dans la société en général.

### Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur

Corrado, Cohen, Belisic et Joanas décrivent la tension entre les approches communautaires axées sur la justice réparatrice et les tendances dans la société qui sont articulées autour de la globalisation d'une société très individualiste, axée sur le consommateur, une société fortement dominée par la culture « occidentale » et les médias de la façon suivante : « [TRADUCTION] Les collectivités autochtones sont considérées dans les écrits/les études et le discours politique comme possédant l'environnement le plus communautaire et le plus propice à l'implantation de programmes de justice réparatrice. Cependant, la stratification sociale et économique croissante et l'entreprise privée ne peuvent être négligées (2000:24). Ife poursuit en affirmant qu'il faudra une forme de reconstruction, de remodelage des collectivités pour parvenir à contrer les tendances sociétales mondiales :

[TRADUCTION] Une stratégie axée sur les services communautaires ne pourra être efficace à moins que des étapes ne soient franchies en même temps pour renverser la tendance visant l'élimination des structures communautaires qui fait partie intégrante du développement industriel capitaliste. Par conséquent, les services communautaires doivent être associés à un programme de *développement communautaire* visant à rétablir ces structures... Il faut englober tous les aspects de l'activité humaine et de l'interaction (interpersonnelle) et planifier une reconstruction, une nouvelle conception radicale de la société (Ife, 1995:15 tel que cité dans Corrado, Cohen, Belisic et Joanas, 2000).

#### Sommaire

Ce chapitre a exploré des facteurs de limitation qui prennent leur source à l'extérieur des collectivités autochtones et qui ont des répercussions sur leur capacité d'appliquer des solutions efficaces et systématiques visant à lutter contre la violence familiale et l'abus. Ces facteurs sont organisés en trois catégories :

1. *Les politiques et les programmes gouvernementaux actuels* – Trop fréquemment, les politiques et les programmes n'ont pas été établis par suite de consultations avec le cercle complet des partenaires participant à part entière, particulièrement la participation des femmes autochtones qui connaissent et comprennent le mieux les réalités et les besoins et ont, par conséquent, les perceptions et les connaissances approfondies nécessaires pour trouver des stratégies efficaces. De plus, la nature de cette démarche de consultation n'est pas orientée vers un « processus de partenariat interactif » accordant aux collectivités et aux organisations autochtones le pouvoir de décision et les ressources dont elles ont besoin pour agir et être efficaces.

Les programmes existants reposent trop souvent sur une connaissance et une compréhension insuffisantes du problème et des lignes d'action ou des champs d'activités pouvant s'avérer efficaces. Ils ne tiennent pas compte des effets durables que représentent les traumatismes intergénérationnels provoqués par les interventions de l'État comme celle du régime des pensionnats qui a été conçue dans le but de désorganiser, de perturber ou de réorienter la famille autochtone. Ils ne prennent pas en considération le climat omniprésent du racisme qui contribue à la victimisation des Autochtones par le biais de l'oppression intériorisée et de la violence à leur égard dont les non Autochtones sont responsables. Ils n'intègrent pas des stratégies visant le rétablissement des structures et de la dynamique communautaires, tout comme celui des familles et des collectivités, ni ne reconnaissent la très grande diversité des cultures chez les Autochtones.

### Partie III : Facteurs limitatifs et influences imposées de l'extérieur

De plus, les programmes et les services sont entravés par une insuffisance de fonds et il n'existe pas une seule source de financement pour appuyer une approche globale, intégrée, visant à contrer le vaste réseau de déterminants suscitant et entretenant les comportements de violence et d'abus dans la collectivité. Pour intervenir dans le cadre d'initiatives de programmes restrictives, à court terme, les efforts menés dans la collectivité sont contraints à adopter un mode réactionnel, axé sur la réponse immédiate en situation de crise.

Finalement, certaines politiques générales actuelles et certaines méthodes bureaucratiques rendent difficile pour le gouvernement la prestation d'appui nécessaire à la programmation communautaire qui vise l'ensemble des déterminants de la violence familiale et de l'abus. Ces obstacles, associés à l'absence de soutien pour développer une société civile en santé dans les collectivités autochtones, ont restreint le développement soutenu, durable, de la capacité des collectivités autochtones qui permettrait de faire face aux problèmes sociaux graves et de les éliminer.

2. *La marginalisation des Autochtones dans la société en général* – La marginalisation des Autochtones a contribué à les placer dans une position vulnérable, les rendant susceptibles d'être affligés par tout un ensemble de problèmes sociaux associés à la violence familiale et à l'abus : le chômage, la pauvreté, l'abus des substances psychoactives, le niveau bas de scolarisation, des logements surpeuplés et insalubres, le cycle intergénérationnel de la violence, des compétences parentales inadéquates, la dévalorisation ou la dépréciation du rôle des femmes, l'effritement de la famille, le déplacement des rôles des hommes et des femmes et la répartition du revenu entre les hommes et les femmes et l'acceptation généralisée de la violence comme un phénomène « normal ». Les hommes tout comme les femmes autochtones sont victimes de racisme et du manque de possibilité de développer toutes leurs aptitudes et compétences et de s'épanouir totalement, mais en plus, les femmes autochtones sont victimes de sexisme.
3. *Les tendances nationales et mondiales dans la société et la culture de masse* – Les valeurs et la dynamique des collectivités autochtones sont érodées par l'évolution de la société mondiale qui prône l'individualisme, favorise la consommation et la stratification sociale, ce qui contribue à supplanter les cultures autochtones par une culture occidentale uniformisée grâce aux médias de grande diffusion. La démarche de guérison et l'élaboration de programmes communautaires doivent être associées à des efforts de reconstruction des nations et des institutions autochtones dans le but de donner aux collectivités les moyens nécessaires pour assurer à leurs membres un état général de bien-être et de santé.

Le prochain chapitre de ce document juxtapose les facteurs de limitation décrits précédemment, de même que les conditions et la dynamique internes des collectivités autochtones (présentées à la partie II) à un examen de ce qui se passe au pays, des innovations qui font avancer la situation et l'améliorent. Cet examen permettra de dégager les leçons apprises, les embûches et les réussites qui ressortent de l'analyse de la documentation et aussi de celle des quinze programmes d'intervention en matière de violence familiale et d'abus dans les collectivités autochtones au Canada.

## **Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones**

Cette section analyse les constatations qui sont ressorties de notre exploration des quatorze programmes communautaires ou régionaux établis sur l'ensemble du pays, ainsi que d'un programme « vedette » venant des États-Unis, qui tentent de relever le défi posé par le problème de la violence familiale et de l'abus chez les Autochtones. On présentera également les modes d'intervention couramment adoptés par les services et les organisations en place à qui on fait généralement appel s'il y a signalement d'un cas d'abus ou d'une situation de violence, notamment les services de police, les procureurs, les tribunaux et les services sociaux. Cet examen des interventions courantes ouvrira la voie à la partie V qui fera état des recommandations, des modèles et des stratégies qui visent l'ensemble des déterminants de la violence familiale et de l'abus.

### **A. Examen des programmes communautaires et régionaux**

Nous avons examiné treize programmes communautaires ou régionaux associés à la violence familiale et à l'abus au moyen d'entretiens téléphoniques menés à l'aide d'une série de questions orientées (se reporter à l'Appendice A). Nous avons aussi choisi deux programmes pour les besoins d'une étude plus approfondie effectuée au moyen de visites sur place. Cet examen n'avait d'aucune façon pour but d'évaluer ces programmes, mais il visait plutôt à acquérir une bonne connaissance et une compréhension approfondie de l'étendue et de l'importance du travail accompli en identifiant : (1) les principaux groupes clients ciblés pour la prestations des services, (2) la nature des services dispensés, (3) de quelle façon le programme définit la nature de la violence familiale et de l'abus, (4) les buts du programme et ses principales stratégies et (5) les difficultés rencontrées et les succès obtenus. Même si le budget du projet de recherche dont les données recueillies sont rapportées dans ce document n'avait pas alloué une grande partie de ressources à cet aspect du travail, les entretiens téléphoniques et en face à face que nous avons menés auprès de nombreux intervenants de première ligne spécialisés qui oeuvrent dans ces programmes ont permis de donner un visage humain à ce compte rendu de recherche, et ils ont énormément renforcé et approfondi notre compréhension.

#### *Les quinze programmes*

Voici les treize programmes que nous avons étudiés :

Gignoo Transition House Inc.  
PO Box 3385, Station B  
Fredericton, NB E3A 5H2  
Tél. : 506-451-8217  
Courriel [gignoo@nbnet.nb.ca](mailto:gignoo@nbnet.nb.ca)

Nimkii-Naabawagan Family Crisis Shelter  
c/o 236 Frontenac St.  
Sault Ste. Marie, ON P6A 5K9  
Tél. : 705-941-9054  
Courriel [bcombs.nimkii@shaw.ca](mailto:bcombs.nimkii@shaw.ca)

Haida Gwaii Society for Community Peace  
P.O. Box 811  
Masset BC V0T 1M0  
Tél. : 250-626-4666  
Courriel [Hgspeace@island.net](mailto:Hgspeace@island.net)

Wahbung Abinoonjiiag  
Unit 11 254 Stella Walk  
Winnipeg, MN R2W 2T3  
Tél. : 204-925-4611  
Courriel [wahbung@mb.sympatico.ca](mailto:wahbung@mb.sympatico.ca)

## Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones

Haven House Family Violence Resource Centre  
B.P. 99  
Listuguj, QC G0C 2R0  
Tél. : 418-788-5544  
Courriel havenhouse@globetrotter.net

Xolhemet Society  
P.O. Box 2025 Sardis Station Main  
Chilliwack, BC V2R 1A5  
Tél. : 604-824-0939  
Courriel xolhemet@uniserve.com

Helping Spirit Lodge Society  
3965 Dumfries St.  
Vancouver, BC V5N 5R3  
Tél. : 604-872-6649  
Courriel helping\_spirit@telus.net

Mending the Sacred Hoop  
202 East Superior St.  
Duluth, MN USA 55802  
Courriel jneville@duluth-model.org

Healing our Spirits Program  
Fisher River Cree First Nation  
P.O. Box 365  
Koospatak, MN R0C 1S0  
Tél. : 204-645-2750  
Courriel nancy.fnhc@mts.net

Temagami First Nation Healing and Wellness  
Centre  
General Delivery  
Bear Island, ON P0H 1C0  
Tél. : 705-237-8600  
Courriel harel@onlink.net

Gonohkwasra Family Assault Support Services  
Box 250 Gonohkwa Sra.  
Ohsweken, ON N0A 1M0  
Tél. : 519-445-4324

Mi'kmaw Family Healing Program  
P.O. Box 310  
Waycobah, NS B0E 3M0  
Courriel msclaij@gov.ns.ca

Waseya House  
Maniwaki, QC  
Tél. : 819-449-7425

Les deux programmes qui ont reçu notre visite sont :

Minwaashin Lodge  
1105 Cadboro Rd.  
Ottawa, ON K1J 7T8  
Tél. : 613-748-8311  
Courriel : c\_troy@minlodge.com

Warriors Against Violence/  
Change of Seasons  
c/o 2425 Oxford St.,  
Vancouver, BC V5K 1M7  
Tél. : 604-255-3240

### *Nature et portée des programmes*

Ce qui suit est un résumé des observations générales se rapportant à la portée et à la nature des programmes que nous avons examinés :

1. la priorité de l'ensemble des programmes, sauf un, était d'assurer la sécurité des victimes de violence familiale et d'abus (principalement des femmes et des enfants, même si une des maisons d'hébergement ou refuges acceptait de donner asile à des hommes ayant besoin de fuir une relation de violence);

## **Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones**

2. la majorité des programmes offrait un abri de secours ou un refuge d'urgence, un processus de guérison et d'habilitation au moyen de counselling et de soutien mutuel, des renvois à d'autres services (comme un traitement pour les toxicomanies), des services de représentation, d'assistance judiciaire, et d'autres recours/ressources pour traiter les problèmes de la période transitoire comme le logement, des avis juridiques, l'emploi, les besoins médicaux, etc.;
3. presque tous les programmes ont souligné l'importance des enseignements culturels, l'apport des Aînés et des démarches de guérison traditionnelles comme un fondement essentiel de leur travail;
4. beaucoup de ces programmes reconnaissent le besoin de soutien à plus long terme pour les victimes d'abus en leur dispensant des services comme une maison de transition ou foyer d'hébergement transitoire, ou maison de seconde étape, de la formation en dynamique de la vie/apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et de la préparation à l'emploi, mais très peu disposent de ressources pour offrir ces services;
5. théoriquement la plupart des ces programmes reconnaissent les besoins de guérison et d'apprentissage des enfants et des adolescents qui ont été témoins des comportements violents de leurs parents, des disputes entre leurs parents et qui ont été eux-mêmes les victimes de violence et d'abus. Cependant, très peu de programmes dispensent un type quelconque de programmes spéciaux s'adressant à ces enfants et à ces adolescents; la plupart s'en remettent aux autres prestataires de services vers qui ils les dirigent, si, de fait, des thérapeutes spécialisés pour ce type de problème sont prêts à travailler avec eux. En fait, même si les études sur la violence familiale et l'abus exposent de plus en plus clairement les répercussions néfastes et dévastatrices sur les enfants témoins de violence familiale et d'abus, très peu de modèles de traitement, de thérapies, permettant d'intervenir dans cette situation ont été intégrés aux programmes que nous avons examinés;
6. ces programmes sont profondément conscients de la nécessité d'entrer en contact avec les collectivités qu'ils desservent par le biais de campagnes de sensibilisation, de services de prévention, d'activités de suivi pour les femmes et les enfants qui ont eu recours aux maisons d'hébergement pour femmes battues, de groupes de soutien communautaires ainsi que d'autres activités destinées aux victimes et aux agresseurs. Par contre, dans la réalité, la plupart des programmes de refuges manquent de fonds et de personnel; de plus, ils peuvent ne pas être orientés pour mener à la fois une intervention d'urgence et des activités de prévention et de sensibilisation. Une solution pour aller à la rencontre de la collectivité que bien des refuges ont trouvé utile, pratique, c'est de travailler en étroite collaboration avec d'autres prestataires de services, notamment avec les conseillers des programmes de traitement pour les toxicomanies, les intervenants pour la santé mentale, les services de protection de l'enfance, les services de police et les prestataires de soins de santé primaires. Une minorité de ces programmes offrent de la formation et de la sensibilisation aux prestataires de première ligne dispensant ces autres types de services;
7. l'objectif premier de cette collaboration interorganisationnelle vise en grande partie à dispenser des services de qualité supérieure permettant de répondre aux besoins d'ordre mental, émotionnel, physique et spirituel des familles en situation de crise. La nécessité d'agir pour transformer l'environnement en éliminant les causes fondamentales de la violence familiale et de l'abus (se reporter aux parties II et V de ce document) continue de dépasser le champ d'application d'une grande partie des programmes autochtones qui tentent d'intervenir pour contrer la violence familiale et l'abus;
8. la capacité de ces programmes d'avoir une incidence sur le plan de la politique générale [des pouvoirs publics], tant dans leur collectivité d'origine qu'aux paliers provincial et fédéral, est relativement réduite et ceux qui parviennent à exercer activement de l'influence sont en général des programmes

## Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones

à l'échelle régionale. Même si certains programmes parmi ceux que nous avons inventoriés et analysés bénéficient de l'appui des dirigeants politiques de la collectivité où ils sont dispensés, ce n'est pas toujours le cas. En général, les programmes destinés à répondre aux besoins des victimes de violence familiale et d'abus sont relativement isolés, situés à l'extérieur, en milieu protégé, (c'est parfois nécessaire pour assurer la sécurité et la protection des victimes), mais également isolés de la programmation de l'ensemble des services administratifs centraux de la bande et des centres décisionnels de la collectivité. La mise sur pied de *National Aboriginal Circle Against Family Violence* [trad. le Cercle national autochtone de lutte contre la violence familiale] est encourageante car elle offre une solution pratique pour les programmes qui permet d'exercer des pressions auprès du gouvernement et d'influencer les politiques gouvernementales;

9. ces programmes qui sont orientés vers le développement d'une bonne santé chez les personnes, les familles et les collectivités, plutôt que seulement intervenir pour contrer les effets immédiats de la violence, semblent avoir eu des incidences plus marquantes sur les normes et les valeurs de la collectivité et avoir bénéficié d'un appui multipartite dans la collectivité;
10. la recherche et l'évaluation de programmes sont souvent oubliées dans la bousculade des interventions d'urgence et la gestion journalière des programmes. En général, les programmes n'ont pas d'indicateurs de succès bien définis sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour poursuivre des activités de surveillance et d'évaluation; peu de collectivités ont des données de base (de référence) solides permettant d'évaluer les progrès;
11. seulement un des programmes examinés a centré ses efforts sur le traitement et la réponse aux besoins de guérison des hommes, notamment des agresseurs, dans un cadre ambulatoire. Bon nombre d'entre eux offraient des cercles et d'autres services limités destinés aux hommes, dont du counselling individuel. De plus en plus, on est d'avis que les modèles adoptés généralement dans le but de mieux comprendre les causes du comportement violent des hommes à l'égard des membres de leur famille sont insuffisants pour expliquer ce qui s'avère un problème très complexe. Beaucoup de ces programmes ont fait l'essai de programmes de maîtrise de la colère et des cercles pour hommes, mais ils ont du mal à trouver une approche efficace pour leur collectivité. C'est pourquoi il est juste d'affirmer que la majorité des programmes analysés n'ont pas encore réussi à intégrer des approches globales leur permettant de mener une action auprès des hommes;<sup>17</sup>
12. le genre de financement dispensé par les initiatives du fédéral et du provincial a donné le cap aux programmes communautaires de lutte contre la violence familiale et l'abus. Citons à titre d'exemple le pourcentage très important des fonds alloués aux efforts d'intervention en matière de violence familiale et d'abus qui ont été affectés dans le passé aux maisons d'hébergement pour femmes battues et pour leurs enfants dans les collectivités. Bien que le développement et le recrutement du personnel du réseau de centres établis dans l'ensemble du pays aient été une étape indispensable qui a permis d'assurer la sécurité et de venir au secours des victimes de violence familiale et d'abus, ce n'est en soi

---

<sup>17</sup> Il y a par contre une poignée de programmes innovateurs et engagés au Canada. Certains de ces efforts novateurs sont entrepris dans des établissements correctionnels et dans des pavillons de ressourcement (centres de guérison) comme Waseskun House au Québec et le Prince Albert Grand Council Spiritual Healing Lodge en Saskatchewan. D'autres initiatives sont communautaires, entre autres Change of Seasons et Warriors Against Violence à Squamish et à Vancouver en Colombie-Britannique. Ces programmes importants sont en fait des modèles en évolution, générant des connaissances et dispensant en désespoir de cause des services nécessaires liés à la guérison et au traitement d'hommes agresseurs ayant commis des abus et des actes de violence.

## **Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones**

qu'une partie de l'approche holistique articulée autour de la guérison que les collectivités autochtones et les dirigeants spécialisés du domaine revendiquent. Sans incitatifs financiers, ces autres dimensions de la lutte contre la violence familiale et l'abus sont malheureusement lentes à démarrer.

### ***Principales leçons apprises, réussites et barrières clés***

Interrogés au sujet des principales leçons d'expérience qu'ils ont dégagées, de leurs réalisations et des difficultés à surmonter, voici ce dont les programmes examinés nous ont fait part :

1. le financement continue d'être le principal problème à résoudre. En effet, assurer la coordination du financement provenant des sources fédérales et provinciales s'avère une opération plus difficile qu'on jugerait acceptable. De plus, les fonds affectés doivent être suffisants pour former le personnel et leur offrir des conditions raisonnables (particulièrement en ce qui a trait aux services de relève);
2. il est essentiel de tenir des statistiques exactes et pertinentes. Comprendre de quelle façon on peut établir des indicateurs de succès et d'efficacité et en faire rapport est encore une tâche difficile à accomplir;
3. obtenir du chef et du conseil de bande un appui total contribue beaucoup à faire avancer la situation, particulièrement s'il y a établissement de normes communautaires (une politique de tolérance zéro en ce qui a trait à la violence familiale). Conserver dans le plan d'action (les grands objectifs) de la bande, l'élimination de la violence familiale, particulièrement s'il y a de grandes initiatives de développement économique qui entrent en ligne de compte, n'est pas facile;
4. d'un autre côté, les programmes doivent s'assurer qu'il n'y a absolument aucune intervention ou ingérence politique dans leur fonctionnement. Par contre, la collectivité au complet doit considérer le programme comme lui appartenant, et non avoir l'impression qu'il relève d'un groupe ou d'une faction en particulier. Ce programme doit transcender les barrières de toutes sortes qui entraînent des factions dans la collectivité;
5. il faut établir un plan d'activités quinquennal inspiré par une vision claire et positive, engager un gestionnaire possédant les compétences et les aptitudes requises. De plus, il est essentiel d'avoir un bon comptable;
6. les maisons de transition ne sont qu'une des composantes d'un programme intégré. Une intervention à court terme peut faire plus de mal que de bien. En effet, on ne peut donner la chance à une personne de s'ouvrir à de nouvelles perspectives et fermer la porte par la suite. On doit donc apporter du soutien aux gens pendant une longue durée;
7. le personnel des maisons de transition a besoin d'avoir les compétences, la sagesse et le dévouement, la sensibilité nécessaires pour reconforter les enfants, pour jouer avec eux et les aider à guérir leurs blessures;
8. les Aînés sont ceux qui peuvent assurer la stabilité. Les grands-mères et les grands-pères peuvent apporter le principal soutien spirituel et donner des conseils;
9. des programmes d'extension des services (de dépistage) et de sensibilisation de courte durée ont été essayés dans certaines collectivités (notamment par le biais des écoles, des bulletins d'information, de la radio communautaire, de panneaux d'information, de bibliothèques (de ressources));
10. un des défis les plus exigeants consiste à changer les normes et les croyances dans les collectivités, faire en sorte que la violence ne soit plus considérée un comportement acceptable;



## **Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones**

11. les programmes doivent continuer à écouter attentivement les gens de la collectivité, à rester sensibilisés à ce que sont les besoins et les réalités et à ce qui fait vraiment avancer les choses. Pour y parvenir, il faut que le programme soit flexible et proactif. Bon nombre de ces programmes ont avancé l'opinion qu'il était plus important d'être flexible et d'être à l'écoute, sensibilisé, que d'être intégré (holistique);
12. que les clients et le personnel du programme entretiennent de bons rapports est aussi un aspect très important. Un manuel établissant des politiques et des procédures claires constitue un outil possiblement très utile pour réaliser cet objectif. Ce qui s'avère encore plus important, c'est de recruter du personnel possédant une expérience de la vie pertinente, des personnes qui se vouent au service des autres par amour et non parce qu'elles reçoivent un salaire. L'intégrité personnelle, la compassion à l'égard des autres, la confiance et la bienveillance, l'empathie/la sollicitude envers autrui, manifestées par tous les membres du personnel, y compris l'agent comptable, la réceptionniste et les intervenants communautaires sont essentielles;
13. c'est tout un art que de parvenir à constituer un réseau solide. Il peut être particulièrement difficile d'entrer en contact avec les institutions officielles de la collectivité comme la commission scolaire;
14. les petites collectivités isolées ont beaucoup de difficultés à trouver du personnel compétent, à diriger les femmes et les enfants vers les services dont ils ont besoin et à créer un réel climat de confiance rendant le programme crédible auprès de la collectivité.

### ***Mot de la fin***

Les programmes mentionnés précédemment que nous avons analysés ne permettent pas nécessairement d'avoir un aperçu complet de toute la gamme d'interventions en matière de violence familiale et d'abus dans les collectivités autochtones, mais ils constituent un échantillon représentatif. On peut conclure que, dans le domaine particulier de la prestation de services de secours destinés aux femmes et aux enfants qui sont victimes de violence familiale et d'abus, on a acquis beaucoup d'expériences valables. Cette priorité a été fixée en grande partie en raison du besoin pressant d'assurer la sécurité des victimes, mais également parce que les initiatives ciblées de l'appui gouvernemental en ont fait le centre des préoccupations. Il n'en reste pas moins que ces programmes sont aux prises avec une insuffisance de fonds et ils doivent livrer bataille tout particulièrement pour aller au-delà des mesures d'intervention immédiate en situation de crise et pouvoir répondre à toute une gamme de besoins des victimes (et ceux des enfants en particulier), établir des programmes de sensibilisation et de prévention efficaces dans les collectivités, développer des programmes de guérison et de réadaptation efficaces pour les agresseurs, contrer tout un ensemble de déterminants de la violence familiale dans les collectivités autochtones et avoir une incidence sur les facteurs limitatifs provenant de l'extérieur des collectivités autochtones et contribuant à la violence familiale et à l'abus.

### **B. Types d'interventions menées par les organisations et les services existant à l'extérieur des collectivités autochtones**

Cette section présente un résumé schématique des types d'interventions existants en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus, notamment les interventions des programmes de la justice, des services sociaux et des services de santé qui sont mandatés pour desservir les collectivités autochtones ou desservir des clients autochtones dans des milieux urbains. Ces observations sont d'ordre général. Il y a beaucoup de variation dans l'ensemble du pays, en partie parce que les politiques sont légèrement différentes, mais également en raison des relations historiques dans certaines régions entre les collectivités

## **Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones**

autochtones et le gouvernement et du niveau particulier de sensibilité et d'engagement des prestataires de services. Le but de cette section est de servir de fondement aux observations et aux recommandations présentées dans la partie V du document qui visent l'amélioration à tous les échelons de la qualité des services et des programmes en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones.

### *Programmes et services de justice*

1. Les dispositions de mesures législatives comme le projet de loi C-41 ont donné la possibilité aux collectivités autochtones de travailler en association avec la police et les tribunaux pour réorganiser les programmes de justice dans le but d'y incorporer des comités de justice applicable aux Autochtones, des conseils de détermination de la peine, des programmes de déjudiciarisation, des programmes de mesures de rechange, des programmes de guérison à caractère culturel dans les établissements correctionnels, un réseau de centres de guérison ou de pavillons de ressourcement qui font fonction d'établissements de réintégration (de mise en liberté anticipée) des délinquants autochtones et d'établissements pour les besoins des forces policières tribales.
2. Ces collectivités ayant établi des comités de justice actifs et ayant élaboré des protocoles efficaces en collaboration avec la police et les tribunaux dans le but d'implanter ces types de mesures cités précédemment ont permis de faire de grands progrès concernant la réforme des services de justice en fonction des valeurs et des croyances autochtones et l'établissement de services communautaires ou régionaux efficaces gérés par les Autochtones.<sup>18</sup>
3. L'établissement de mesures de justice alternative systématiques et efficaces s'avère toutefois encore très rare au pays. Il y a des barrières importantes qui entravent les progrès à cet égard. Citons à titre d'exemple la majeure partie des ressources financières et humaines investies pour les besoins du système de justice qui sont encore bloquées dans les programmes généraux, alors que les initiatives de justice applicables aux Autochtones réussissent presque toujours à subsister grâce à des fonds alloués à court terme provenant de projets pilotes précaires et nécessitant d'être rassemblés compte tenu du fait qu'ils émanent de sources diverses. Ces programmes de justice applicables aux Autochtones éprouvent des difficultés au départ car ils se voient obligés d'établir en premier lieu des assises solides en ce qui a trait à une bonne connaissance et à une bonne compréhension des réalités, des valeurs et des ressources de la collectivité autochtone concernée; d'établir des relations de confiance et de respect; et de mettre au point des pratiques et de protocoles mutuellement acceptables dans le cas où du personnel occupant des postes clés (des juges, des procureurs de la Couronne, des avocats de la défense, des agents de police et des agents de probation) est redistribué et réassigné à leur région. En fait, ce que ce virage implique, c'est que la mise en application du projet de loi C-41 est tributaire des personnalités particulières occupant divers postes clés. Il semble n'y avoir que très peu de renforcement ou de mémoire institutionnel et cette situation continue de réduire à néant les efforts de la collectivité autochtone visant à mettre en oeuvre des programmes efficaces de justice applicable aux Autochtones.

---

<sup>18</sup> Le programme du Cercle de guérison communautaire de Hollow Water, Manitoba, et le programme Biidaaban de la Première Nation Mnjikaning en Ontario ainsi que le projet de la Bande Canim Lake sont trois exemples de programmes de justice communautaires innovateurs qui s'attaquent aux problèmes de violence familiale.

## **Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones**

Il semble également qu'il y ait peu d'incitatifs au sein du système judiciaire pour les fonctionnaires afin de les encourager à accepter le défi à la fois exigeant et stimulant d'aider les collectivités autochtones à instituer des modalités de justice alternative qui sont maintenant à leur portée. Le maintien de l'ordre et les autres programmes de justice sont aussi aux prises avec une insuffisance de fonds et, même dans le cas où on est disposé à entreprendre de telles initiatives, les ressources humaines font défaut et les personnes en place ne peuvent donc pas assumer la responsabilité d'approches conçues spécialement pour la collectivité qui nécessiteraient beaucoup plus de temps que l'approche descendante (en cascade) en matière de gestion de la justice.

De plus, il existe une méfiance séculaire importante entre le système judiciaire et les collectivités autochtones et il faudra donc adopter de nouvelles approches, faire preuve de collaboration et prendre patience afin de surmonter cette méfiance. Les tribunaux et les services de police ou le système de maintien de l'ordre devront apporter un appui substantiel pour démontrer leur engagement à l'égard du traitement avec respect des victimes de violence familiale et d'abus. Les collectivités autochtones ont aussi besoin d'appui pour réaliser leur vision et leurs aspirations visant le remaniement des systèmes de justice applicable aux Autochtones fondés sur les principes de justice réparatrice étant donné qu'il n'existe que très peu de modèles concrets ou accessibles qui peuvent les inspirer.

Dans la partie V du document, on trouvera des recommandations et des observations plus spécifiques concernant ces démarches qui peuvent être entreprises par les collectivités autochtones, les tribunaux et la police dans le but d'établir des systèmes et des programmes de justice efficaces, particulièrement ceux qui ont une incidence sur la violence familiale et l'abus.

### ***Services d'aide sociale et de santé mentale***

1. Tout comme le système de justice, les services sous l'égide gouvernementale en matière d'aide sociale et de santé ont fait des efforts pour s'adapter davantage aux différences culturelles et répondre plus efficacement aux besoins des clients autochtones. En effet, l'agent de liaison autochtone et l'agent chargé de cas sont capables d'offrir des services plus adaptés culturellement et ils peuvent consacrer plus d'efforts pour influencer les conventions, les principes et les méthodes de leur organisation afin que celle-ci soit plus à l'écoute de ses clients autochtones. De plus, un nombre croissant d'organisations autochtones non gouvernementales dans les centres urbains ont mis sur pied des programmes innovateurs pour remédier aux lacunes dans les services offerts par les ministères et les organismes réguliers du gouvernement et pour offrir des options plus adaptées aux différences culturelles.
2. La gestion de la protection assurée aux enfants provenant d'une famille où il y a de la violence et d'autres types d'abus s'avère toujours problématique. Trop souvent, les victimes de violence doivent quitter leur maison et, dans bien des cas, leur collectivité pour assurer leur sécurité. Les collectivités autochtones rapportent que les enfants placés dans des familles d'accueil à l'extérieur des réserves sont portés à perdre leur langue, leur culture, leur sentiment d'identité et leur sentiment d'appartenance. Cette situation entraîne chez les jeunes l'aliénation à l'égard de leur famille et de leur collectivité et ils reviennent en ayant de très grandes difficultés d'adaptation au milieu; ils peuvent apporter avec eux des problèmes d'abus d'alcool et de drogues, d'affiliation à des gangs et de comportements violents. La perpétuation de la marginalisation des Autochtones dans le contexte

## **Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones**

de la société dominante a des répercussions majeures sur les jeunes gens par suite de leurs expériences dans le milieu scolaire, dans le marché du travail, dans les interactions avec des pairs et par suite des messages implicites dans les médias de masse.

3. Les mesures d'assistance sociale s'adressant aux femmes, même à celles ayant des enfants, qui laissent une situation de violence ne sont pas suffisantes pour permettre à ces femmes de se réinstaller et de subvenir à leurs besoins essentiels. Les femmes se retrouvent donc prises au piège de la pauvreté, sans ressources pour obtenir du counselling et d'autres mesures de soutien dont elles auraient besoin ou pour améliorer leurs conditions de vie en acquérant un niveau d'études plus élevé, plus de formation.
4. Les services de santé, de santé mentale et d'aide sociale sont fragmentés, obligeant les personnes à interagir avec de nombreuses organisations différentes, chacune d'entre elles appliquant ses propres critères et sa gamme de services limités. Les victimes finissent par être démoralisées, déconcertées et frustrées alors qu'elles tentent dans un dédale de départements et d'organismes de négocier pour obtenir l'aide financière, juridique et psychologique dont elles ont besoin. Ces efforts sont bien sûr particulièrement difficiles à faire dans le cas de personnes déjà traumatisées par la violence ou l'abus dont elles ont été victimes. De plus, des lacunes graves découlent de cette situation, des lacunes entre les besoins des clients et les services offerts.
5. Beaucoup de services, particulièrement ceux dans les centres urbains, sont inadaptés sur le plan culturel aux victimes autochtones et minent encore plus leur sentiment de valeur et de compétence personnelles.
6. Beaucoup de petites collectivités n'ont en réalité aucun service à offrir aux victimes d'abus et n'ont aucun moyen d'assurer leur sécurité. De plus, elles ont très peu à offrir aux agresseurs. Dans ces cas-là, les Autochtones sont obligés de se diriger vers les grands centres pour obtenir de l'aide, se trouvant à ce moment-là éloignés des membres de leur famille et de leurs amis et n'ayant pratiquement aucun réseau de soutien.

### ***Observations finales***

Cet examen sommaire des types d'intervention actuels en matière de violence familiale et d'abus assurés par les services de justice et des services sociaux, ainsi que par les programmes de santé, ne visait pas à être exhaustif, mais plutôt à relever les questions fréquemment soulevées par les membres, les dirigeants et les prestataires de services des collectivités autochtones. Quoique certains progrès aient été faits en ce qui a trait à l'établissement d'organisations et de programmes qui correspondent davantage aux réalités des Autochtones et répondent mieux à leurs besoins, des barrières importantes émanant des collectivités autochtones elles-mêmes, mais aussi des politiques et des méthodes appliquées par le gouvernement, entravent encore l'avancement, l'amélioration de la situation. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la partie V de ce document présente les stratégies recommandées pour surmonter ces barrières.

## **Partie IV : Examen de la situation des interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones**

### **Sommaire du chapitre**

Ce chapitre avait pour objet l'examen de la situation concernant les interventions en matière de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones en passant en revue la nature et la portée des quinze programmes communautaires ou régionaux, de même qu'en dégagant les leçons tirées des nombreuses années d'expérience acquise dans le fonctionnement des maisons de transition, du counselling, des renvois et d'autres types de soutien accordé aux femmes et aux enfants aux prises avec une situation de violence et à la recherche d'un refuge. Quelques-uns de ces programmes entretiennent des relations publiques et mènent des activités d'extension/d'action communautaire dans les collectivités locales. Bon nombre d'entre eux priorisent les activités d'action directe, les services de guérison et de réadaptation s'adressant aux auteurs d'actes de violence, et bien des maisons d'hébergement ou maisons de refuge appuient des groupes de guérison et de soutien pour les hommes. Des services de lutte contre la violence familiale et l'abus offerts par le biais des services de justice, des services sociaux et des organisations en santé mentale ont été sommairement présentés; nous avons particulièrement traité des difficultés qu'ils ont à trouver des modes de fonctionnement culturellement significatifs, adaptés aux réalités culturelles et aux conditions de vie des collectivités autochtones.

Une des principales conclusions qu'on peut tirer de cet examen, c'est que les types de programmes existants sont déterminés par le type de financement pouvant être obtenu. Ce qu'il faut, c'est un changement de paradigme en ce qui concerne le financement de la lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones. En effet, c'est ni plus ni moins un changement profond d'orientation qui habilitera les collectivités autochtones à relever l'ensemble des défis, à surmonter les barrières interdépendantes, pour que cette tragédie humaine émergente, présentement en incubation au sein des familles autochtones où règne la violence, puisse être évitée.

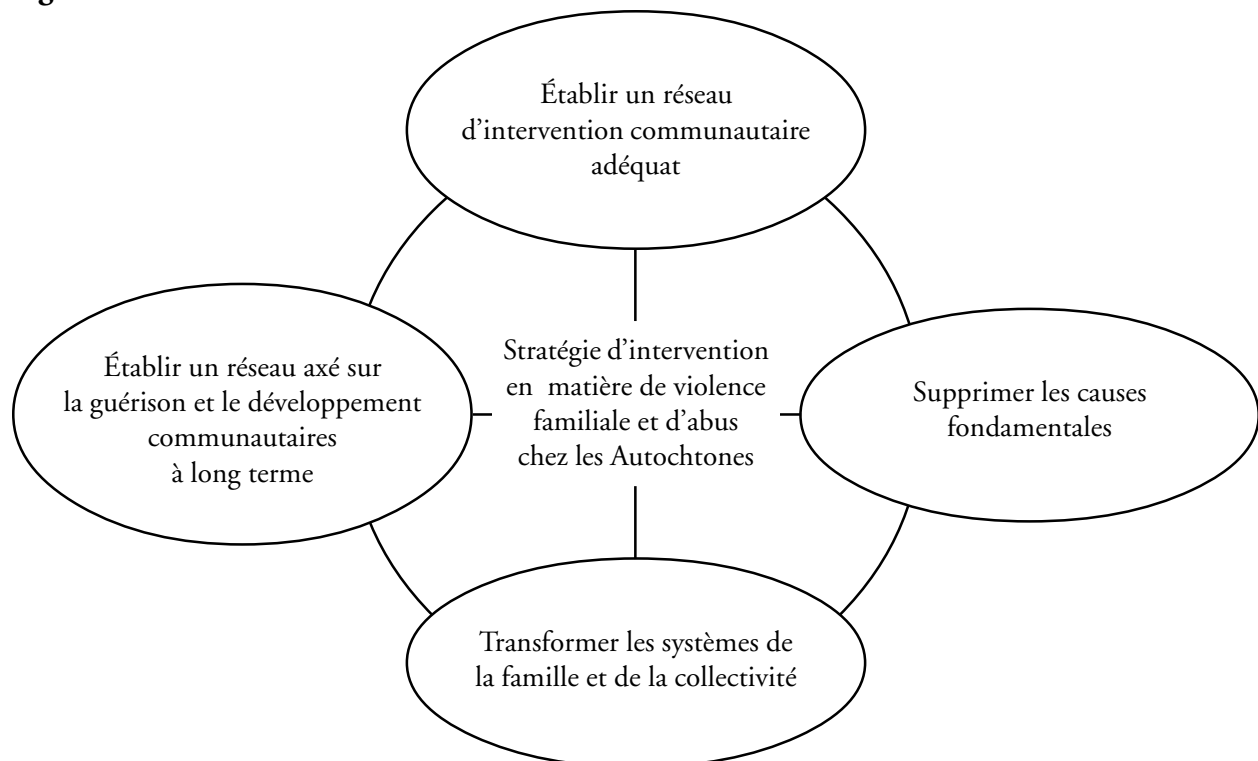
## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

En s'appuyant sur la recension des études se rapportant au sujet et également sur les entretiens que nous avons menés pour la préparation de ce rapport auprès des prestataires de services de traitement des séquelles de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités sélectionnées, nous proposons un cadre général d'intervention ayant pour objet de réduire et, ultérieurement, d'éliminer la violence familiale et l'abus très répandus dans les collectivités autochtones. Pour certains, cette tâche peut s'avérer un objectif impossible à réaliser. En s'inspirant de ce qu'on a déjà appris au sujet de la résilience des collectivités autochtones au Canada et de leur capacité dirigée vers une transformation de leur société (par exemple, en se reportant à Bopp, Bopp et Lane, 1998) et de ce qu'on connaît maintenant de la nature dévastatrice et évolutive des comportements de violence et d'abus et de leurs répercussions sur les systèmes familial et communautaire, on peut conclure que les Autochtones n'ont pas d'autre choix que celui de concentrer l'ensemble de leurs capacités et de leurs ressources sur une campagne globale, intégrée, visant à faire cesser ce cycle de la violence et de l'abus, à freiner la continuation transgénérationnelle des comportements violents et à éliminer les racines de la violence. Nous présentons les quatre catégories d'intervention suivantes :

1. établir un réseau ou un système d'intervention communautaire adéquat;
2. supprimer les causes fondamentales ou les racines du problème;
3. transformer les systèmes de la famille et de la communauté qui favorisent et perpétuent la violence et l'abus;
4. établir des structures d'entraide, des réseaux de soutien et de services axés sur la démarche de guérison et de développement communautaires à long terme.

La figure 2 illustre les quatre catégories d'intervention qui sont interdépendantes :

**Figure 2 - Un cadre d'intervention**



## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

### A. Établissement d'un système d'intervention communautaire adéquat

Voici de quelle façon l'Aîné dakota, Phil Lane Sr., a décrit le problème de l'intervention communautaire:

[TRADUCTION] Si quelqu'un courait dans la communauté en ayant un fusil à la main, blessant et tuant les gens, il y aurait deux choses qu'il faudrait faire. Quelqu'un devrait s'affairer à prendre soin des blessés et à enterrer les morts. Mais il faudrait aussi qu'il y ait quelqu'un qui s'empare du fusil. Qu'est-ce que vous feriez?

Le problème consistant à établir un système d'intervention communautaire satisfaisant en matière de violence familiale et d'abus est bien illustré par l'exemple que cet Aîné aimé de tous a donné. Des collectivités entières sont maintenant caractérisées par la violence familiale et l'abus. En effet, dans bien des collectivités, il ne se passe pas une seule journée sans que des femmes soient battues et que des enfants se cachent terrorisés, témoins de situations de violence, ou sont en état constant d'alerte et de crainte, en attente du prochain épisode de violence. Comme la fumée qui indique un feu de forêt à proximité, on peut presque toujours détecter si on prête suffisamment attention à certains signes l'existence d'actes de violence et d'abus. En voici les manifestations les plus courantes :

- des femmes et des enfants portant des marques de contusions ou d'ecchymoses inexplicables et d'autres blessures, visibles en public ou lors de consultations médicales;
- ces mêmes victimes ont généralement peur de raconter quoi que ce soit qui pourrait expliquer ce qui leur arrive;
- les enfants peuvent être retirés d'une école et placés dans une autre si l'enseignant commence à surveiller de trop près ou si les enfants commencent à faire assez confiance aux enseignants et au personnel de l'école pour commencer à se confier;
- les auteurs d'agression, d'actes de violence, sont généralement connus par leurs pairs depuis leur enfance. Dans des situations où des personnes ayant ce problème subissent plus de stress que d'habitude ou dans le cas où elles commencent à boire avec excès, à consommer de la drogue, il y a possibilité qu'elles aient un comportement violent, commettent des abus dans leur famille;
- des femmes, des enfants, des adolescents ou d'autres membres de la famille peuvent manifester des symptômes de stress post-traumatique, comme une soudaine méfiance, la perte du sentiment d'autonomie et de maîtrise des événements, un manque d'initiative et de compétence; ils peuvent aussi manifester des signes classiques comme l'*hyper-vigilance* (réaction de surprise/sursaut, cauchemars), l'*intrusion* (rappel d'images éclair, cauchemars, hallucinations, accablement causé par des sentiments de détresse, des pensées sombres) ou des accès de colère et de rage non provoqués, ainsi que le *rétrécissement* global (parfois désigné comme la « dissociation » dans le cas où une personne réagit à la douleur causée par un traumatisme constant en s'isolant dans le fantasme ou par une insensibilisation/une léthargie volontaire ou simplement par la négation ou le refus de la réalité en faisant semblant que tout est normal);
- plus indirectement quelqu'un peut surveiller en s'inspirant de la liste des facteurs présentés dans la partie II de ce rapport portant sur les déterminants communautaires comme la fréquence élevée de consommation excessive d'alcool et de drogues et d'autres indications comme le peu de bien-être dans la communauté, le faible niveau d'intervention en matière de violence familiale et le peu d'intérêt manifesté par les dirigeants des programmes et ceux de la collectivité, ainsi que l'existence ou l'absence de conséquences imputées aux auteurs connus d'agression, d'actes de violence.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

### Premières étapes

Commençons par l'hypothèse qu'un groupe central important composé de membres de la collectivité et de responsables de programmes dans une collectivité autochtone décide de mettre sur pied un réseau d'intervention efficace et méthodique spécialement conçu pour agir en cas de crise liée à la violence familiale et à l'abus, une problématique qui a des incidences sur leur communauté depuis des années.

En s'appuyant sur l'expérience de la Première Nation de Hollow Water (Manitoba), de la Première Nation d'Esketemc (Alkali Lake, Colombie-Britannique), de la Première Nation Mnjikaning (Rama, Ontario), de la Première Nation d'Eskasoni (Cap-Breton, Nouvelle-Écosse), de la Première Nation de Squamish (près de Vancouver), de la Première Nation de Nuxalk (Bella Coola, Colombie-Britannique) et de nombreuses autres collectivités, voici les étapes qui pourraient être suivies :

1. former une équipe d'intervention communautaire;
2. dispenser de la formation à l'équipe et assurer son développement/perfectionnement;
3. élaborer un plan d'intervention globale, intégrée;
4. mener une consultation auprès de la communauté et susciter son engagement/sa participation.

#### *1. Formation d'une équipe d'intervention communautaire*

Dans le but d'intervenir efficacement dans un cas de signalement de violence familiale et d'abus, les considérations suivantes sont essentielles :

- a) l'incident en soi n'est pas le problème. Ce n'est que la manifestation du problème réel. En effet, il s'agit plutôt d'un schème de comportements ayant des racines beaucoup plus profondes et graves issues d'un cycle intergénérationnel de traumatismes, de violence et d'abus, auquel est associé un agresseur qui exerce sa domination sur des personnes plus faibles, plus vulnérables (ordinairement une femme et des enfants), mais qui est lui-même un grand blessé et a besoin de suivre une démarche de rétablissement, de guérison;
- b) ni l'incident, ni le cycle dont ce comportement découle, ne se limitent à un seul ménage ou même à une seule génération, Il est probable que les comportements de violence et d'abus se sont transmis pendant au moins plusieurs générations de membres d'une même famille eux-mêmes maltraités, abusés, traumatisés;
- c) des enfants vivant dans des familles où il y a de la violence sont presque toujours très perturbés et ils ont besoin de rétablissement, d'une démarche de guérison généralement liée à des symptômes du stress post-traumatique;
- d) la loi a été enfreinte et, par conséquent, la détermination des membres de la collectivité de briser le cycle de la violence et de l'abus peut se jumeler à l'autorité de la compétence législative;
- e) la méthode appliquée par le système de justice canadien auprès des Autochtones vise plutôt à punir une ou plus d'une personne(s), non à prôner la guérison d'un réseau de relations. Les intervenants spécialistes non autochtones sont portés à considérer le problème comme un comportement individuel (et bien sûr c'est le cas), mais ils ne tiennent pas compte des dimensions de la continuité transgénérationnelle et de l'aspect communautaire du problème. Dans cette optique, les victimes sont en général de nouveau victimisées; les victimes directes et les victimes indirectes n'obtiennent que très peu, lorsqu'il y en a, de considération et de soins. En effet, la guérison n'est pas un paradigme



## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

directeur du système juridique de la société dominante; cependant, certaines collectivités autochtones comme Hollow Water ont été en mesure d'établir de nouvelles relations fondées sur la collaboration avec le système judiciaire, amenant la collectivité, la police, les tribunaux et d'autres organisations d'aide à joindre leurs efforts pour adopter, implanter des mesures axées sur la guérison et la réconciliation communautaires.

En tenant compte de ces considérations, l'équipe d'intervention communautaire peut être formée. La composition de cette équipe et la définition précise du rôle à lui attribuer varieront beaucoup en fonction des circonstances et des conditions particulières, mais il y a tout de même certains éléments fondamentaux qui doivent d'une façon ou d'une autre être visés. Les voici :

- protection des victimes et des victimes potentielles, notamment les enfants témoins de la violence et de l'abus ou vivant dans un état de peur constante;
- confrontation et arrêt/confinement des agresseurs (afin d'empêcher que d'autres abus ne soient commis);
- élaboration et gestion d'un plan de guérison et de réadaptation s'adressant aux auteurs d'agression, d'actes de violence, qui comprend des mesures thérapeutiques adéquates et l'accès à de l'éducation, de même qu'un système rigoureux de surveillance et d'encadrement pour prévenir la récidive;
- maison de refuge ou d'hébergement (c.-à-d. assurer la sécurité), démarche de guérison et soutien à long terme s'adressant aux victimes, y compris les victimes indirectes;
- démarche de guérison et possibilités offertes de formation/éducation pour les membres de la famille élargie;
- réconciliation familiale et ressourcement.

Ces interventions d'urgence et ces mesures correctrices appliquées aux problèmes sont en fait l'équivalent de ce qu'implique l'analogie de Phil Lane « retaper les blessés et enterrer les morts ». En effet, il y a une *intervention* à faire en situation de crise, mais ces ripostes ne contribuent pas à éliminer bon nombre de causes fondamentales ou de facteurs favorables à la continuation ou même à l'accroissement de la violence et de l'abus. Il faut donc un autre niveau de mesures à prendre, « pour s'emparer du fusil », comme l'Aîné l'a indiqué :

- l'établissement d'un système de dépistage et d'intervention précoce est essentiel. Comme dans le cas de nombreuses maladies évolutives, il vaut mieux déceler tôt les signes de violence familiale et d'abus, même s'il n'y avait pas d'autre raison que celle d'atténuer le traumatisme infligé aux victimes. Les travaux de recherche, les études et les observations portant sur les collectivités autochtones démontrent qu'il y a en général une escalade de la gravité de la problématique (Herman, 1997; Kiyoshk, 2001). L'équipe d'intervention communautaire pourrait établir un système de dépistage précoce de la violence familiale et un protocole d'intervention. Ce protocole devrait préciser qui effectuerait les interventions, quelles étapes l'équipe suivrait et quels résultats obtenus grâce à ce processus et quelles observations devraient être consignées. Des interventions préventives ou initiales seraient intégrées aux démarches des conseillers en santé mentale, des conseillers/intervenants préposés à la protection de la jeunesse et à celles des autres conseillers, de sorte que tous les services communautaires seraient coordonnés dans leur prestation d'aide/de soutien auprès d'une famille en particulier.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

- Il est important d'intégrer l'initiative communautaire de lutte contre la violence familiale à un mouvement de guérison communautaire plus large et de l'associer aux efforts continus de lutte contre des problèmes sociaux, notamment la toxicomanie et les dépendances, les effets intergénérationnels découlant de l'expérience des pensionnats, l'abus sexuel, la prévention du suicide et le développement des jeunes. Cette étape nécessite l'engagement, la participation et l'aide des autres programmes et initiatives en matière de guérison pour obtenir la mise à contribution de leurs ressources humaines et des partenariats communautaires afin de consolider l'initiative de lutte contre la violence familiale et l'abus. Étant donné que tous les principaux thèmes autour desquels s'articule la démarche de guérison sont issus de causes et de traumatismes apparentés, interreliés, l'adoption d'une approche coopérative ne peut que renforcer les efforts de tout un chacun.
- Au-delà de la guérison, il faut une démarche de développement communautaire afin de transformer les relations entre les membres de la collectivité, transformer les modes d'interaction et les conditions socioéconomiques qui perpétuent, appuient et entretiennent les comportements actuels de violence familiale et d'abus.
- Pour changer les systèmes de la collectivité, il faut que la façon de penser et les normes comportementales des membres de la communauté changent. Pour y parvenir, il faudra une campagne d'information et de persuasion à l'intention du public qui devra être systématique, bien conçue et assez longue.

Les dix éléments d'un système d'intervention efficace en matière de violence familiale et d'abus chez les Autochtones énumérés précédemment peuvent être considérés comme des éléments mutuellement complémentaires d'un même système tel que le démontre la représentation qui suit (figure 3) :

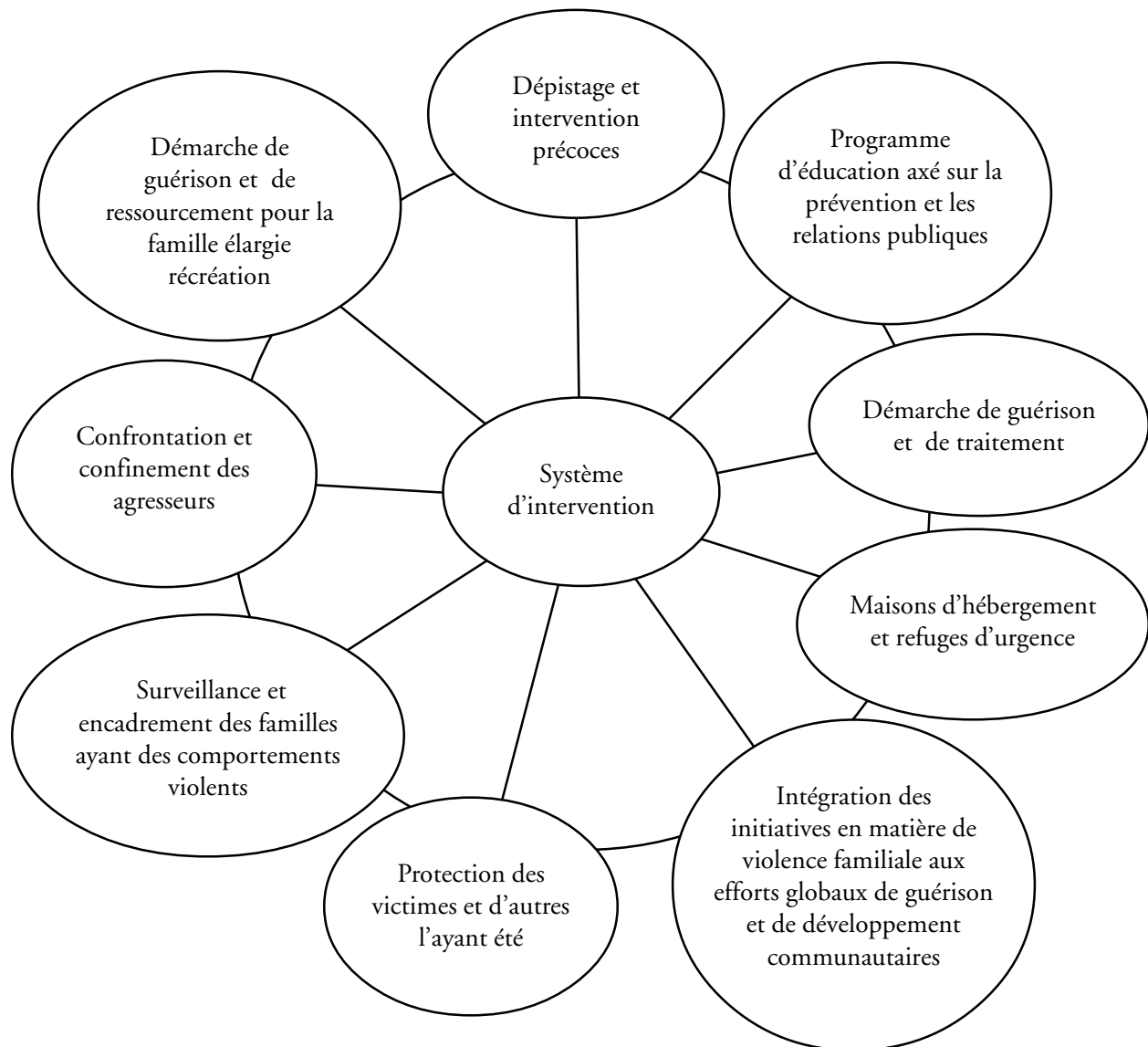
### La composition de l'équipe d'intervention communautaire

Selon le modèle de Hollow Water, la composition de l'équipe dont font partie les représentants d'organisations comme la santé mentale, la protection de l'enfance et les services de police, est élargie pour inclure un thérapeute spécialement formé pour venir en aide aux victimes de violence et d'abus et aux personnes affligées par des symptômes de stress post-traumatique, des représentants du chef et du conseil de bande, des Aînés et des bénévoles clés de la collectivité. Vu la grande diversité de problèmes qui doivent être traités au moment d'un signalement (ce qui constitue le moment de la révélation qu'un abus a pu avoir été commis), cette équipe a besoin de l'appui d'un grand nombre de personnes pouvant exercer un éventail de fonctions.

Dans bien des collectivités plus petites, une poignée de personnes ressources sont obligées de porter tout le fardeau de l'intervention au moment d'une situation de crise dans la collectivité. Presque toujours on aboutit à de l'épuisement professionnel et à la détérioration, à la rupture des services. La *seule* façon qu'une approche globale, intégrée, ait des chances de réussir, c'est de faire appel à un cercle de bénévoles de la collectivité qui peuvent également participer aux activités de l'équipe, de les mobiliser et de les former. De cette façon, alors qu'une seule intervention peut exiger la contribution de huit à dix personnes pendant les premiers jours, d'autres personnes aussi formées à oeuvrer dans le cadre de l'intervention peuvent les relayer.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

Figure 3 – Établissement d'un système d'intervention communautaire adéquat



### ***2. Formation et perfectionnement de l'équipe***

Une fois l'équipe d'intervention communautaire formée, il est important que les membres de cette équipe passent par une démarche de formation et suivent *ensemble* un cours de consolidation d'un groupe/d'une équipe. Cette formation devrait traiter des aspects suivants :

- a) démarche de guérison personnelle axée sur le traitement de traumatismes et d'abus que les membres de l'équipe ont eux-mêmes subis;
- b) établissement de relations entre les membres de l'équipe, formation d'un réseau de soutien mutuel ou d'entraide;

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

- c) acquisition de connaissances au sujet des pensionnats, de la violence familiale, de l'abus physique et sexuel, des dépendances (toxicomanies) et d'autres problématiques fondamentales touchant la démarche de guérison des Autochtones et également la nature du processus de guérison, ainsi que tout un éventail de stratégies et de modèles liés à la guérison;
- d) acquisition de connaissances sur les fondements culturels de la collectivité que l'équipe desservira et communication entre les membres de l'équipe et les principaux animateurs ou guides culturels;
- e) familiarisation avec les notions de base et les compétences fondamentales en matière de développement communautaire (comme la facilitation et la recherche documentaire) visant à faire participer, à mobiliser les membres de la collectivité à titre d'alliés et de partenaires;
- f) familiarisation avec la gamme de modèles et d'options que les collectivités autochtones ont développés en matière de guérison et, de façon plus particulière, en matière de violence familiale et d'abus.

Il y a deux phases distinctes en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement de l'équipe. La première consiste en ce qui peut être désigné comme la « phase préparatoire de l'équipe », pouvant être effectuée grâce à une série d'ateliers, séances d'information et de lectures complémentaires (période d'environ six mois). Une fois que l'objectif général est atteint et que l'équipe commence à effectuer ses fonctions initiales (commençant par mener un processus de consultation communautaire et par élaborer des protocoles et des ententes/des conventions avec tous les principaux intervenants), un deuxième type de formation et d'appui technique peut être nécessaire, dispensé sous forme de mentorat et d'assistance professionnelle visant à aider l'équipe à concrétiser ce qui a été acquis à la phase un. Cette seconde phase est beaucoup plus difficile que la première et elle peut se prolonger jusqu'à huit à douze mois (ou parfois sur une plus longue période).

### ***3. Élaboration d'un plan d'intervention global, intégré***

#### *Conception d'un protocole d'intervention convenu*

Suivant le modèle proposé, la principale stratégie comprend les étapes présentées ci-après. Même si ces jalons peuvent être facilement énumérés, il reste que le processus comme tel ne peut réussir que s'il y a *un accord négocié et convenu* entre les autorités communautaires (généralement le chef et les membres du conseil de bande), la police, le bureau des procureurs, les juges, les services de protection de l'enfance et d'autres acteurs ou intervenants pertinents; un protocole précisant de quelle façon le processus d'intervention devra se dérouler, décrivant les rôles/fonctions des principaux intervenants et toutes les étapes que l'équipe devra entreprendre pour satisfaire aux exigences juridiques qui régiront l'ensemble du protocole. Voici les étapes à suivre :

- a) l'abus est signalé;
- b) une partie de l'équipe rencontre les victimes; elle dresse aussi clairement que possible un tableau de la situation, notamment la nature et la portée de l'abus qui a été commis, évalue le risque que court la victime de subir d'autres abus, le besoin de refuge, de guérison et d'appui additionnel (de l'argent, un moyen de transport, un logement sûr, du counselling, etc.). *Cette démarche doit être effectuée de façon à respecter les règlements concernant l'obtention de preuves médico-légales;*
- c) une autre partie de l'équipe rencontre le présumé agresseur et le confronte avec la description du comportement violent obtenue auprès de la victime et des autres témoins, explique à l'accusé qu'il sera probablement inculpé, ainsi que les décisions qu'on lui demandera de prendre (c.-à-d. celle de

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

coopérer pleinement avec le programme de guérison communautaire ou de faire face aux conséquences juridiques prévues par la loi). On demande à l'agresseur mis en accusation d'admettre sa culpabilité concernant les actes de violence ou d'abus commis (l'ensemble des comportements violents et non pas seulement l'incident signalé) et on lui recommande de considérer la démarche de guérison comme option. On indique à l'accusé qu'il peut compter sur le soutien et la compassion, la sympathie, des membres de l'équipe; on l'encourage à rompre avec le passé et à saisir cette possibilité offerte de changer. *Ces rencontres doivent également respecter les règlements concernant l'obtention de preuves médico-légales;*

- d) le cas échéant, l'agresseur est inculpé;
- e) au tribunal, le juge prend connaissance des recommandations de l'équipe. Si l'agresseur est disposé à coopérer pleinement avec le processus de guérison, une demande d'évaluation psychologique et d'expertise/analyse judiciaire est faite;
- f) à la réception du rapport d'évaluation et en tenant compte des recommandations de l'équipe d'intervention communautaire, le tribunal peut rendre jugement, ordonner que l'accusé soit emprisonné ou qu'il participe au programme de guérison;
- g) le programme de guérison est un processus rigoureux et de longue durée qui peut s'étendre sur une période de trois à cinq ans et il requiert que l'agresseur collabore étroitement avec l'équipe de guérison communautaire en passant par plusieurs phases et étapes.<sup>19</sup>

Il s'agit essentiellement d'un programme de déjudiciarisation selon lequel le tribunal coopère avec la collectivité pour permettre une « mesure de rechange ». Toutefois, une mesure de cet ordre ne peut seulement réussir que s'il y a un programme communautaire en marche et ayant la capacité nécessaire vers lequel ces agresseurs peuvent être dirigés.<sup>20</sup>

### Établissement d'un programme de justice alternative visant la guérison et la réconciliation communautaires

Il y a beaucoup d'exemples de ce qu'un programme pourrait inclure (en tout ou en partie). Mentionnons quelques exemples, notamment le Minwaashin Lodge (Ottawa), le Programme CHCH (Hollow Water), Changing Seasons et Warriors against Violence (la Nation Squamish et Vancouver), le Mi'kmaw Family and Community Support Services (Réserve d'Eskasoni, Nouvelle-Écosse) pour n'en citer que quelques-uns.

À tout le moins, voici ce dont des programmes de guérison s'efforçant de lutter contre la violence familiale doivent traiter :

- a) les besoins de guérison des agresseurs, de leur famille d'origine, des besoins liés à leurs antécédents de mauvais traitements/d'abus; des traumatismes antérieurs et des réactions provenant d'un état de stress post-traumatique; des comportements de violence et d'abus, de dépendances et d'autres

---

<sup>19</sup> Se reporter à Couture (2001:91) pour obtenir un sommaire de la démarche appliquée par Hollow Water comprenant treize étapes.

<sup>20</sup> Pour obtenir un examen/échange de vue complet sur ce qu'exigent l'organisation et la mise sur pied d'une équipe d'intervention en matière de violence sexuelle pour des collectivités autochtones, modélisée en partie à partir de l'expérience du programme de Hollow Water, reportez-vous à Bopp et Bopp (1997).

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

dysfonctionnements; leur besoin d'acquérir de nouveaux comportements dans le cadre d'interactions avec autrui, de relations interpersonnelles fondées sur la confiance, le respect, la non-violence et de relations saines centrées sur la vie familiale et la vie communautaire;

- b) les besoins de guérison des victimes, liés à leurs antécédents d'abus; leur mode général de réactions aux traumatismes; leur sentiment d'identité, leur sens de la maîtrise des événements et d'autonomie, ainsi que leur sentiment d'assurance à l'égard de leurs capacités et le sentiment d'estime de soi; leur besoin d'acquérir la capacité de faire confiance et d'avoir des relations intimes, ainsi que le besoin dominant d'acquérir la capacité de bien fonctionner, de mener une vie familiale saine et d'avoir des relations interpersonnelles saines;
- c) les besoins des enfants victimes d'abus et des enfants témoins de violence ont besoin d'être traités selon la nature et la gravité des symptômes manifestés, mais par-dessus tout, ils ont besoin de se sentir en sécurité et de vivre au quotidien sans être intimidés, menacés. Il est important de souligner que la situation apparaissant la plus menaçante, la plus dangereuse, dans le cas de jeunes enfants, c'est celle d'être séparés de la principale personne dispensatrice de soins, particulièrement de leur mère. Quelle que soit la solution envisagée, il faudrait accorder une attention particulière à cette réalité;
- d) étant donné que souvent la dynamique familiale est favorable à la perpétuation d'abus ou d'actes de violence et que les comportements violents ont tendance à se transmettre de génération en génération, ce qui représente un phénomène se reproduisant dans les ménages d'une famille élargie autochtone, de l'éducation axée sur la famille, des possibilités d'acquérir des connaissances et d'entreprendre une démarche de guérison centrées sur la famille doivent être offertes aux familles élargies bien intentionnées, désireuses de changer.

### *4. Consultation et engagement communautaire*

Nous avons déjà fait ressortir que la violence familiale et l'abus dans les collectivités autochtones est une problématique complexe, touchant chaque facette de la vie communautaire. Une règle fondamentale applicable à la transformation de la collectivité, c'est que les gens contribuant à l'existence et à la continuation de ce problème doivent être engagés dans la recherche et l'application de solutions étant donné que des éléments importants de la plupart des mesures correctrices ou des interventions doivent provenir de l'intérieur du milieu. Qu'importe que les solutions proposées soient de louables efforts, elles ne peuvent être imposées par les dirigeants politiques ou les responsables de programmes (Bopp et Bopp, 2001).

*Une équipe d'intervention communautaire en matière de violence familiale et d'abus ne peut pas être la solution de la collectivité, susceptible de remédier au problème de la violence familiale. Ce que l'équipe peut faire, c'est assurer la coordination des mesures adoptées par la collectivité. Cependant, s'il y a lieu de faire une « intervention collective », il faut que l'ensemble de la collectivité s'engage, se mobilise. Il faut faire appel à la participation de tous. En pratique, voici ce que cet engagement veut dire :*

- a) une campagne d'information et d'éducation communautaires à grande diffusion, visant à changer la façon de penser et les normes de la collectivité, qui touche la violence familiale et l'abus;
- b) des groupes d'intervenants/agents communautaires qui se rencontrent et échangent sur la problématique dans des contextes nombreux et divers (l'église, les activités culturelles, les rencontres sociales, les ateliers, etc.);

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

- c) des personnes clés qui sont des guides d'opinion et des modèles de rôle sont mobilisées pour entamer le dialogue sur l'identification de la nature du problème dans une collectivité en particulier et sur la recherche de solutions;
- d) une fois que le mouvement communautaire a pris de l'ampleur, s'est établi, il y a lieu par la suite de mener une série de consultations dans la collectivité, faisant appel à tous les groupes concernés qui doivent prendre part activement à la détermination d'une vision commune du problème et à la mise au point de mesures correctrices. Les objectifs d'une démarche de consultation devraient englober les quatre dimensions suivantes de l'intervention :
  1. *Réflexion* (se refléter dans le miroir) – mettre en commun les connaissances qu'on a obtenues séparément (comme les pièces d'un puzzle, d'un casse-tête) pouvant expliquer de quelle façon la violence familiale et l'abus influent sur le système d'une famille et sur le système d'une collectivité en particulier. À partir des données recueillies lors de cette démarche de consultation, élaborer un « tableau de la situation (c'est-à-dire une analyse illustrant la portée du problème et la façon dont l'ensemble des différents intervenants, ainsi que toute la dynamique communautaire, concourent à cette escalade);
  2. *Information* – en prenant connaissance de ce qu'on a obtenu comme informations au sujet de la violence familiale et de l'abus chez les Autochtones à partir de la recension et de l'analyse des études et des observations sur les collectivités autochtones, particulièrement celles liées aux incidences de l'abus sur les enfants et à la dynamique communautaire;
  3. *Planification* – élaborer un plan d'intervention communautaire (réaliste) qui tient compte de l'orientation adoptée par le leadership politique en place et les politiques d'intérêt public (gouvernementales), de la capacité actuelle et de l'orientation des programmes communautaires, du niveau de bien-être général dans la collectivité et du degré de participation soutenue auquel la collectivité s'est engagée pour faire face à cette problématique;
  4. *Formation d'un groupe central* – Former un groupe central de personnes et d'organisations disposées et capables de travailler ensemble en vue de coordonner la mise en application du plan d'intervention initial.

### *Sommaire*

Nous avons fait valoir qu'un système d'intervention communautaire permettant de contrer efficacement la violence familiale et l'abus doit, à tout le moins, intégrer des solutions concrètes, pratiques, aux problèmes suivants :

1. le dépistage et l'intervention précoces;
2. des maisons d'hébergement et/ou des refuges d'urgence;
3. la protection active des victimes (y compris des victimes indirectes, comme des enfants témoins de violence) contre les agresseurs;
4. la confrontation et le confinement des agresseurs;
5. une démarche de guérison et un soutien à long terme s'adressant aux victimes d'abus;
6. un programme d'éducation/information et de relations publiques axé sur la prévention;

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

7. la surveillance et l'encadrement des ménages susceptibles d'être aux prises dans l'avenir avec un problème de violence et d'abus;
8. une démarche de guérison et des efforts de réconciliation s'adressant aux familles élargies ayant été affligées par les répercussions de la violence familiale et de l'abus;
9. l'intégration des initiatives en matière de violence familiale à un mouvement plus global de guérison et de développement communautaires et la participation de la collectivité à la recherche et à l'application de solutions visant à éliminer la violence familiale et l'abus.

Pour la formation de l'équipe d'intervention communautaire, on propose de faire appel aux ressources humaines du secteur des services sociaux (c.-à-d. des thérapeutes, des intervenants des programmes sociaux, des policiers, des représentants du conseil de bande, des Aînés, des bénévoles de la collectivité et des représentants d'autres organisations pertinentes). L'équipe serait constituée par les dirigeants de la collectivité et le système judiciaire, ayant le mandat de coordonner les interventions visant à éliminer le cercle vicieux de la violence familiale et de l'abus et à faire disparaître les effets et les causes fondamentales de ce problème qui sévit au sein du système familial et du système communautaire.

Le rôle de la collectivité dans le cadre de cette approche est essentiel. L'équipe *n'est pas la solution*. Elle constitue seulement l'agent de coordination permettant une intervention communautaire intégrée, un processus généralisé. Pour arriver à des résultats positifs, il faudra que les membres de la collectivité soient bien informés et mobilisés afin qu'ils participent aux efforts continus (notamment aux cercles de guérison, aux groupes de soutien, à la surveillance continue du niveau de violence familiale, au dépistage précoce, etc.).

### *Un élan un peu refroidi*

C'est important de ne pas oublier que ce type d'initiative bien ciblée et soutenue requiert des ressources précises et permanentes. Nous avons soulevé cette question dans la partie III, mais nous la rappelons à ce moment-ci pour bien souligner son importance. Voici deux exemples qui permettront de clarifier de quelle façon l'insuffisance de ressources continue à entraver les efforts des collectivités autochtones au Canada.

Bien que beaucoup de gens considèrent le programme CHCH de Hollow Water comme un modèle de ce qu'il est possible de réaliser (et il y arrive très certainement), la réalité en coulisse montre que les intervenants de Hollow Water ont fait des efforts héroïques et bien des sacrifices pendant près de quatorze ans pour que le programme continue de fonctionner. Aucun bailleur de fonds du gouvernement n'a exercé de son influence pour s'assurer que le programme dispose d'une base de financement solide même si de nombreuses évaluations et autres études affirment que ce programme obtient vraiment de bons résultats et qu'il fait une utilisation efficace des fonds accordés (Couture, 2001). Au moment de la rédaction de ce rapport, le programme CHCH est à la merci d'un financement flottant, accordé d'une année à l'autre, et de contrats à court terme. Presqu'à chaque année depuis l'existence du programme, les employés ont été confrontés à la possibilité qu'on mette fin au programme parce qu'on n'était pas en mesure d'obtenir un accord de financement pour l'année suivante. En raison de la réduction du financement et des salaires très bas, on a perdu du personnel compétent et bien formé.



## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

Esketemc (Alkali Lake) a dû affronter les mêmes problèmes. Alkali Lake est bien connu comme modèle de programme étant donné la transformation opérée dans cette collectivité autochtone, mais pourtant, son chef et les membres du conseil ont rapporté qu'en 2002, ils n'avaient pas pu obtenir de financement *de quelque nature que ce soit* suffisant pour continuer leur propre démarche de guérison ou pour appuyer leurs efforts importants auprès d'autres collectivités afin qu'elles puissent poursuivre leur cheminement de guérison.

### B. Guérison (suppression) des causes profondes

Nous avons expliqué que les causes fondamentales, les racines de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones sont nombreuses; une analyse approfondie de la nature systémique de ce problème révèle un réseau de facteurs interdépendants qui se renforcent mutuellement, plutôt que des lignes droites allant d'une « cause à une autre » ou d'un épisode unique ou un cas unique de violence familiale dans une collectivité en particulier.

Quoi qu'il en soit, nous avons identifié deux catégories dominantes de causes fondamentales. La *première* se rattache au traumatisme intergénérationnel, des comportements violents se reproduisant à travers un nombre aussi élevé que sept générations, une violence transmise à travers le système familial et le système communautaire autochtones. Cette expérience traumatisante qu'ont subie les victimes a revêtu la forme d'abus physique et sexuel, d'abandon, de dépendance à l'alcool et à la drogue, de pertes et de suicide, de privation d'intimité et d'affection, d'un état de peur constante, de violence latérale, de racisme et de préjugés et de bien d'autres formes de souffrances et de supplices. À travers ces expériences, les jeunes générations ont pris exemple sur celles des plus âgés, une façon de penser et une façon d'interagir acquises qui portent l'empreinte des symptômes du stress post-traumatique et de la dépendance multiple. Parmi les comportements découlant de ce syndrome de stress post-traumatique, la violence familiale et l'abus constituent la norme. À moins que la génération actuelle des parents ne soit amenée à reconnaître les racines de leurs propres souffrances et qu'elle n'apprenne de quelle façon briser le cycle de la violence et à moins que les enfants victimes en ce moment d'une situation de violence n'obtiennent des soins thérapeutiques ciblés dans le but de les guérir des séquelles de leurs traumatismes, la nouvelle génération reproduira ces comportements violents dans quelques années et ainsi les souffrances persisteront.

Par conséquent, en ce qui a trait aux causes fondamentales, on considère que l'*intervention immédiate* dans des situations où la violence familiale et l'abus sont constants qui vise à s'attaquer aux causes profondes, enracinées du problème, est cruciale. De façon évidente, il faut que des interventions de cette nature soient très soigneusement dirigées et très habilement menées. D'après les expériences du passé, on ne réussit généralement pas si on tente d'obliger des gens à s'impliquer dans une situation thérapeutique. Ils doivent décider par eux-mêmes et s'engager de tout coeur dans la démarche. Dans le cas des familles autochtones, la force d'attraction la plus persuasive pour les amener à s'engager dans des programmes à long terme peut être celle de l'amour qu'elles portent à l'égard de leurs propres enfants. Dès que les collectivités autochtones comprennent réellement la terrible incidence de la violence familiale et de l'abus sur leurs enfants et, en bout de ligne, sur des nations entières, elles s'engageront probablement à établir volontairement des programmes bien organisés, efficaces, permettant de faire cesser l'abus et de guérir les souffrances du passé.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

La *deuxième* catégorie de causes profondes est rattachée à la dynamique du pouvoir dans les collectivités autochtones. Au niveau familial et au niveau communautaire, ce sont quelques personnes qui tiennent le véritable pouvoir entre leurs mains. Si ces individus étaient des agresseurs ou si, pour une raison ou une autre, ils refusaient d'appuyer une vaste campagne communautaire pour faire cesser la violence familiale et l'abus, ce serait très difficile d'organiser un programme efficace. Il n'y a pas de solutions faciles pour résoudre ce dilemme. D'une manière ou d'une autre, l'énergie de la collectivité devrait être mobilisée autour de cette vision englobant la guérison et l'élimination de la violence et de l'abus. Avec ou sans la collaboration des principaux représentants du pouvoir, la collectivité doit progresser en effectuant les actes positifs nécessaires. Quant à savoir exactement de quelle façon cette transformation peut se réaliser, il faut se reposer sur les réalités spécifiques de chaque collectivité.

Des femmes légendaires spartaciennes ont fait cesser ce qu'elles croyaient être une guerre absurde, insensée, qui gâchait la vie de leurs fils en refusant d'avoir des rapports sexuels avec leur époux jusqu'à ce que la guerre ne cesse. Tout en ne recommandant pas l'application d'une telle stratégie, il reste que cette légende illustre bien le pouvoir que les femmes possèdent si elles sont solidaires et déterminées. En effet, n'importe quel groupe central de personnes qui conjugent leurs efforts au sein d'une collectivité autochtone peut finir par faire changer l'opinion régnante et par déplacer la balance des pouvoirs dans une collectivité grâce à la force de l'éducation/de l'information et à la persuasion. Il y a de nombreux exemples de revirements de cette nature dans l'histoire moderne : Gandhi et l'Empire britannique en Indes, Martin Luther King et le mouvement pour la défense des droits civiques aux États-Unis, Nelson Mandela en Afrique du Sud et Andy et Phyllis Chelsea à Alkali Lake pour n'en nommer que quelques-uns.

La source d'un développement transformationnel (c.-à-d. la façon d'effectuer un changement transformationnel dans les systèmes humains) ne fait que commencer à se dégager des pages d'histoire par suite d'applications concrètes prônées par des praticiens du développement organisationnel et du développement communautaire (Wheatley, 1994; Wheatley et Kellner-Rogers, 1996; Bopp et Bopp, 2001). Il est impératif que les collectivités en viennent à croire qu'il est possible d'opérer cette transformation. Reprendre contact avec les fondements spirituels et culturels, établir et adopter une vision axée sur la capacité/le pouvoir d'agir, se former systématiquement à la dynamique et aux méthodes de transformation sociale dans le cadre du développement communautaire, contribueront, comme le démontrent de nombreux milieux sociaux, en bout de ligne à habiliter les collectivités à faire le changement de cap qui s'avère être une nécessité pressante.

Ces deux catégories d'intervention en fonction de la suppression des causes profondes (croissance *personnelle*, guérison et apprentissage et transformation *sociale*) sont interdépendantes, se renforcent mutuellement, et constituent l'axe fondamental du changement sur lequel repose le processus d'élimination de la violence familiale dans les collectivités autochtones.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

### C. Transformation des systèmes familial et communautaire

Dans la partie II, nous avons traité des douze déterminants de la violence familiale et de l'abus dans la collectivité,<sup>21</sup> et il a été soutenu que ces douze catégories génériques ont tendance à agir comme une toile ou un réseau organique de facteurs interdépendants qui se renforcent mutuellement.

Chacun de ces déterminants constitue un vaste et complexe champ de préoccupations renfermant de nombreux éléments et forces dynamiques. On a décrit, par exemple, le « niveau de bien-être de la collectivité » en utilisant quelque vingt indicateurs, allant de la fréquence de la consommation excessive d'alcool, de commérages malveillants et de violence latérale au nombre et à la diversité des activités de guérison et de ressourcement que les membres de la collectivité se sont engagés à faciliter/mettre sur pied, le degré d'appui venant des dirigeants de la communauté et l'indication d'engagement de la part de la collectivité à l'égard d'une vision commune de bien-être, de prospérité et de développement. Intégré au cadre des douze déterminants, se trouve un nombre aussi élevé que quarante à soixante facteurs distincts fluctuant constamment suivant le mode d'interaction. Comment alors est-il possible de savoir par où commencer en présence de quarante à soixante variables interagissant?

Cette section propose une méthodologie permettant de faire progresser de la description générale des déterminants communautaires de la violence familiale et de l'abus (dans une collectivité en particulier) à l'élaboration d'une stratégie d'intervention pouvant avoir une forte incidence sur le problème, une intervention qui consiste à effectuer la transformation du mode de comportement général favorisant et facilitant la continuation de la violence familiale et de l'abus.

#### *Étape un : Établir la corrélation des déterminants*

La première phase de cette démarche consiste à décrire, en donnant des détails précis, l'état de la situation et de la dynamique quant à chacun des douze déterminants, en mettant l'accent sur la façon dont ils exercent une influence dans la collectivité en question. À titre d'exemple, examinons le premier déterminant, c'est-à-dire « l'absence de conséquences et l'immunité personnelle ».

Quelles sont les véritables conséquences dans le cas d'un homme bien connu s'il a un comportement violent, comme des actes d'agression? Est-ce que l'identité de cet homme, son statut social, la famille d'où il vient, influent sur les conséquences découlant de ses actes? Qui doit être mis au courant de la situation de violence ou d'abus avant qu'il y ait la possibilité d'une intervention (c.-à-d. une interférence stratégique provenant de l'extérieur d'une relation intime où il y a eu de la violence)? Si les signalements sont faits auprès des services sociaux, y a-t-il une intervention quelconque donnant suite aux signalements? Si la police est impliquée, en général qu'est-ce qui arrive? Est-ce que l'intervention des tribunaux a eu des effets dissuasifs en ce qui a trait aux comportements violents? Qu'est-ce qu'un agresseur potentiel

---

<sup>21</sup> Les douze déterminants de la violence familiale et de l'abus dans la collectivité que nous avons présentés à la partie II sont : (1) absence de conséquences et immunité personnelle, (2) opinions et attitudes des hommes envers les femmes et les enfants, (3) antécédents de violence familiale, (4) niveau de bien-être de la collectivité, (5) condition et capacité des services de soutien communautaires, (6) leadership de la collectivité, (7) politiques générales, (8) maintien de l'ordre et justice, (9) pauvreté et chômage, (10) sensibilisation de la collectivité et vigilance, (11) isolement géographique et social et (12) climat spirituel et moral.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

risque (de façon réaliste) de perdre si son comportement violent devient un fait bien connu dans la collectivité? Quelles sont les organisations professionnelles qui deviennent concernées dans les cas de violence familiale? Peuvent-elles imposer des conséquences? Le font-elles? Quelles sont les conséquences que doivent affronter les victimes si elles signalent l'abus? Quelle est la probabilité qu'un signalement puisse entraîner une riposte ou des représailles et une augmentation d'actes de violence et d'abus?

Ces types de questions doivent être répondues par au moins les catégories de personnes suivantes :

- des personnes qui ont été, ou sont à ce moment-là, des victimes de violence familiale et d'abus;
- des professionnels/spécialistes des services sociaux qui oeuvrent auprès des victimes, des familles et des agresseurs;
- la police;
- des dirigeants de la collectivité, y compris des Aînés.

Dès que l'analyse des réponses obtenues est faite et qu'un portrait précis se dégage de ce système de conséquences contribuant à la continuation ou à l'élimination de la violence familiale et de l'abus, voici l'autre série de questions qui doivent être répondues :

1. De quelle façon ces modes de fonctionnement généraux, ces pratiques/mécanismes, liés aux conséquences se rattachent-ils aux onze autres déterminants (c.à-d. les préjugés en faveur des hommes)/la phallocratie, les antécédents d'abus, le niveau de bien-être dans la collectivité, etc.)?
2. Quelles étapes faudrait-il franchir pour renforcer le système de conséquences? Que faut-il changer?
3. Y a-t-il des facteurs liés à d'autres déterminants qui freinent actuellement la possibilité d'apporter des changements? Quels sont-ils? Si des modifications sont apportées aux facteurs, serait-il plus facile de changer le système de conséquences?

À partir de cette analyse, supposons que les « opinions et attitudes ou préjugés des hommes envers les femmes et les enfants », le « leadership communautaire », l'« état minimal de bien-être » et la « sensibilisation de la collectivité » sont identifiés comme des déterminants qui se renforcent mutuellement et qui sont particulièrement importants en ce qui a trait à la continuation du manque de conséquences réelles.

Une analyse similaire des douze déterminants au complet révèle presque toujours que, dans chaque collectivité, il y a un mode d'interaction spécifique, identifié en fonction de la façon dont les déterminants influent réellement sur la prévalence de violence familiale et d'abus, des déterminants particuliers qui se renforcent constamment les uns les autres et rendent difficile de les cerner individuellement ou de les mentionner séparément. En effet, il est difficile de circonscrire un facteur ou de mentionner certains facteurs sans prendre en considération les autres. Ce qui arrive souvent, c'est qu'une grappe de trois à cinq déterminants commencent à ressortir, se dégageant comme des facteurs clés du système au complet.

Dans l'exemple cité précédemment, il se peut qu'une analyse attentive, soignée, indiquera que l'état de bien-être personnel et collectif, la sensibilisation de la collectivité et le leadership communautaire se renforcent mutuellement à un point tel qu'ils doivent être traités comme un ensemble. Si cet ensemble de facteurs pouvait être changé de façon significative, le système ou le réseau complet des déterminants changerait aussi. Même si ce type de regroupement de modes généraux/d'éléments ne s'impose pas

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

toujours, il se manifeste souvent.<sup>22</sup> Il y a habituellement des secteurs à effet de levier qui, s'ils changent, donnent l'impulsion nécessaire pour que tout le système se mette en mouvement. Comme un cadenas, le premier obstacle à surmonter, c'est de réussir à décoder sa combinaison.

### *Étape deux : Évaluation de la capacité de la collectivité de se transformer*

Le terme « capacité ou potentiel de la collectivité » vient d'apparaître dans les écrits se rapportant à la promotion de la santé et au développement communautaire (Labonte et Laverack, 2001a; Hawe, Noort, Burman, Edwards, Poland et Robertson, 1999; Bopp, Germann, Bopp, Littlejohns et Smith, 1999). On peut définir « capacité ou potentiel » comme suit :

[TRADUCTION] ... la capacité particulière d'une collectivité de réaliser les activités de développement de santé communautaire. Autrement dit, nous nous demandons si une collectivité a les capacités individuelles et collectives dont elle a besoin pour être en mesure de s'attaquer efficacement aux principaux déterminants de la santé qui influent sur les gens vivant à cet endroit (Bopp, Germann, Bopp, Littlejohns et Smith, 1999:7).

Labonte et Laverack ajoutent ceci :

[TRADUCTION] La capacité d'une collectivité n'est pas un attribut ou un aspect inhérent d'une localité en particulier ou celui des personnes ou des groupes qui y vivent, mais plutôt une caractéristique de l'interaction entre les deux. C'est aussi une fonction déterminée par les possibilités liées aux ressources et les contraintes (économiques, politiques, environnementales) imposées par les conditions dans lesquelles les personnes et les groupes vivent (2001:114).

Dans le cadre de leur analyse bibliographique réalisée en deux parties se rapportant à la capacité de la collectivité, Labonte et Laverack énumèrent neuf domaines généraux associés à la capacité : (a) la participation (c.-à-d. la capacité de faire appel à la population, d'obtenir leur participation aux efforts), (b) le leadership, (c) les structures organisationnelles, (d) l'évaluation du problème, (e) la mobilisation des ressources, (f) le questionnement sur les motifs, (g) l'établissement de liens avec les autres, (h) les rôles/fonctions des agents provenant de l'extérieur et (i) la gestion de programme (2001a). À cette liste, Bopp, Germann, Bopp, Littlejohns et Smith (1999) ajoutent une vision commune, la cohésion communautaire, la communication et l'acquisition de connaissances.

Chacun de ces domaines représente un ensemble de capacités dont les collectivités ont besoin pour modifier le système des déterminants contributifs aux modes de comportement généraux entraînant la violence familiale et l'abus. Pour mieux saisir cette dimension, nous traiterons de la façon dont quatre

---

<sup>22</sup> Ces constatations ont été de façon constante corroborées par l'expérience de l'équipe de Four Worlds, alors que nous avons systématiquement consigné ce que nous avons appris au cours de nos vingt ans d'expériences dans le domaine de la guérison et des efforts de développement autochtone dans de nombreuses collectivités au Canada (Bopp, Bopp et Lane, 1998).

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

de ces domaines liés à des capacités interagissent avec les douze déterminants communautaires présentés précédemment. Ces quatre domaines que nous examinons sont (1) la participation des gens, (2) la vision commune, (3) la mobilisation des ressources, et (4) l'acquisition des connaissances.

### *Définitions :*

La *participation des gens* correspond à un engagement actif des personnes qui se vouent corps et âme à l'amélioration de leur propre santé et de leur bien-être. Il y a les principales personnes intéressées, c'est-à-dire initialement les victimes et leur famille, mais également de nombreux autres acteurs qui y sont pour beaucoup dans l'émergence du problème et qui doivent faire partie du cercle axé sur la recherche de solutions. Cette capacité d'engager des personnes et des groupes clés dans un processus de dialogue, d'établissement de consensus, de médiation dans les conflits, de planification et d'action requiert tout un ensemble de connaissances et de compétences cruciales. Si les personnes à qui on fait appel pour exercer ce rôle n'ont pas les connaissances, ni les compétences essentielles, qu'elles sont incapables d'orienter les échanges ou d'obtenir la crédibilité et l'appui des dirigeants de la collectivité, ce qui constitue des atouts indispensables à la réalisation de leur tâche, cette fonction essentielle ne pourra être remplie et la réussite de la démarche en sera gravement compromise.

La *vision commune* fait référence à un portrait de la collectivité à un moment donné dans l'avenir, reflétant un mode de vie sain, une situation gérable, acceptable où les circonstances critiques et les obstacles actuels auront été surmontés. « Commune » signifie qu'une partie importante de la collectivité envisage cet avenir, le considère réalisable, souhaite qu'il devienne réalité et s'engage à faire les efforts requis pour y arriver. Une vision authentique ne constitue pas simplement une liste de désirs. En plus de visualiser la condition ou la situation future, il y a lieu d'envisager aussi en établissant cette vision de faire a) une critique de la situation actuelle, (b) le cheminement vers la réalisation de cet avenir souhaité, (c) de préciser l'inspiration motivant la marche vers la réalisation de la vision, (d) la détermination/volonté d'agir, et (e) d'avoir une bonne idée des actions qui doivent être entreprises pour se rendre du point de départ au résultat visé.

Une vision ne constitue pas un but éloigné, « très loin dans le temps », à présenter aux gens. Une vision doit émaner du cœur et de l'esprit des gens à mesure qu'ils commencent à comprendre ce dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs collectifs. L'énoncé biblique « s'il n'y a pas de vision, le peuple meurt » (Proverbes, 29:18) trouve son écho dans le principe « pas de vision, pas de développement ». La capacité de concevoir un avenir qui va au-delà des problèmes de la situation actuelle, de croire en cet avenir comme la manifestation du potentiel de la collectivité et d'adhérer à une cause commune visant à ce que cette vision se réalise est aussi fondamentale à l'accomplissement d'un changement que la respiration chez les humains pour continuer à vivre.

La capacité d'établir une vision commune est en partie d'ordre spirituel du fait qu'elle est liée à la faculté chez l'être humain d'apprendre, de guérir et de grandir. Par ailleurs, c'est aussi une capacité collective des communautés humaines et, à ce niveau, comme conditions préalables, il faut réunir un objectif commun et une unité de pensée suffisante, la compétence technique permettant de formuler clairement ce qui a été compris et envisagé, de même que la capacité d'appliquer systématiquement cette vision aux efforts constants qui seront menés.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

La *mobilisation des ressources* fait référence à la capacité de la collectivité d'avoir accès aux ressources dont elle a besoin pour atteindre les buts fixés et de les utiliser efficacement dans cette optique. On entend par « ressources », les fonds, la capacité humaine, les connaissances, l'infrastructure, les partenaires et les alliances. Beaucoup trop fréquemment, les projets périlissent ou échouent en raison du manque de l'un ou de l'autre type de ressources nécessaires. L'échec est parfois dû à l'insuffisance réelle de ressources, mais le plus souvent le problème vient d'une utilisation inefficace de ce qui est disponible, c'est-à-dire d'une lacune sur le plan de la gestion.

Dans le cas où il s'agit d'instaurer un réseau d'intervention efficace dans la collectivité pour lutter contre la violence familiale et l'abus, si les crédits budgétaires en fonction de cet objectif sont accordés à des personnes qui ne comprennent pas vraiment bien le problème (un manque de connaissances) ou qui n'ont pas la compétence pour exercer le rôle et accomplir les tâches confiées (une lacune du côté des ressources humaines), l'investissement de fonds ne pourra résoudre le problème. En effet, même s'il y a suffisamment d'argent, même si les bonnes personnes possèdent toutes les compétences requises et les connaissances nécessaires, l'efficacité d'une intervention peut être sérieusement compromise si l'équipe n'a pas à sa disposition l'espace approprié pour faire du counselling, n'a pas accès à des téléphones, n'a pas de moyens de transport (faute d'infrastructure adaptée aux besoins), ou n'a pas de liens établis, ni de partenariats, avec d'autres organisations clés comme les services de police, les juges et les intervenants en santé mentale dont la collaboration est nécessaire pour mettre en oeuvre un système ou un réseau d'intervention efficace.

Pour que la mobilisation des ressources soit utile et efficace, il faut des gestionnaires comprenant bien la véritable nature des problèmes que leurs programmes sont supposés éliminer et ayant la capacité d'intégrer un large éventail de ressources à une stratégie globale. À mesure que la démarche progresse, les besoins en ressources doivent évoluer et changer; les gestionnaires doivent par conséquent être capables de *pressentir* ces fluctuations des besoins et prendre de nouvelles mesures en fonction de cette évolution de la situation.

L'*acquisition des connaissances* considérée comme la capacité de la collectivité de se développer et de se transformer fait référence à une démarche continue de réflexion sur ce qui se passe dans le cadre d'un projet, d'une organisation ou d'une collectivité; il s'agit aussi de l'exploration systématique en deuxième phase de ce qui est découvert/observé dans le but d'*apprendre* de quelle façon on peut être plus efficace. C'est une « habitude » dans un système organique de gestion de s'arrêter pour réfléchir périodiquement sur la démarche en cours, sur les incidences qui découlent des activités, sur la nature et la qualité des interactions interpersonnelles et, ce qui est encore plus important, pour savoir si les efforts accomplis mènent aux résultats prévus et dans quelle mesure ils le font. En s'appuyant sur les constatations dégagées de cette réflexion (allant toujours dans le sens des orientations les mieux adaptées provenant des Aînés, des principes et des meilleures pratiques tirés du domaine de la guérison et du développement et des autres conseillers/guides de confiance), l'équipe de projet rectifie ou rajuste continuellement sa façon d'agir et améliore sa performance, ainsi que le processus d'intervention lui-même.

Beaucoup de projets échouent en raison de ce qu'on désigne le syndrome du « rhinocéros qui attaque, fait une charge contre l'ennemi ». Un rhinocéros qui a l'intention d'attaquer un ennemi regarde fixement sa cible, puis il baisse la tête et il fonce avec ses muscles d'acier aussi vite qu'il peut jusqu'à ce qu'il s'abat

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

sur un quelconque objet qu'il attaque. Cette stratégie réussit à la condition que la cible ne se déplace pas, mais si le rhinocéros se lance à l'assaut la tête baissée, il ne surveille pas sa cible et il ne peut voir que le sol à quelques pieds de son front là où il court.

Dans le cadre d'un projet communautaire, ce syndrome du « rhinocéros » ressort (beaucoup trop souvent) au point de départ dans l'établissement d'objectifs et de méthodes et il est, par la suite, observé dans l'élaboration à l'aveuglette ou sans réflexion de plans, notamment des plans établis sans avoir vérifié au préalable quelles répercussions les activités pourraient avoir ou si, dans le cas où les conditions de la collectivité changeaient, un nouveau plan ou une nouvelle formation pour l'équipe serait nécessaire.

*Mise en commun de toutes les ressources* – Dans le cadre des efforts visant à lutter contre la violence familiale et l'abus, le défi fondamental lié à la capacité de la collectivité a deux volets importants : (a) il faut s'assurer que la capacité requise existe vraiment dans le système/la structure de la communauté, qu'elle est accessible, (b) que l'application de cette capacité est rattachée aux déterminants spécifiques de la violence et de l'abus qui ont été identifiés.

La question clé qu'il faut se poser si on veut évaluer dans la collectivité l'étendue des capacités dont on dispose pour contrer des déterminants, c'est : Dans quelle mesure cette capacité est-elle mise en application pour contrer efficacement les effets de ce déterminant? L'équipe peut utiliser une simple échelle de mesure (s'étalant de 1 à 5, 1 représentant la notation la plus basse et 5 la plus élevée) et évaluer le degré d'efficacité selon lequel des capacités spécifiques ont été appliquées efficacement à des déterminants en particulier en s'appuyant sur des critères qu'elle aurait élaborés.

1	2	3	4	5
aucune	peu	certaine	beaucoup	capacité maximale

En évaluant le « niveau de bien-être de la collectivité », dans quelle mesure les personnes dont le niveau de bien-être est évalué (élevé ou bas) sont-elles engagées dans les efforts visant à accroître le niveau de bien-être de la collectivité? Citons à titre d'exemple un cas où l'appropriation du problème par la collectivité était assez bas, ce qui a incité l'équipe à observer que la plupart des initiatives étaient entreprises par des professionnels et qu'il y avait une certaine participation de la part de la collectivité. On a donc alloué 2 sur l'échelle d'évaluation.

En ce qui a trait à la « vision commune », l'équipe a conclu que les spécialistes et le chef et le conseil partageaient une vision commune visant à accroître le niveau de bien-être de la collectivité, mais la plupart des membres de cette collectivité n'avaient pas encore bien saisi cette vision et, par conséquent, ne l'avaient pas encore adoptée. Un 3 a été alloué.

De la même façon, la gestion des ressources a été évaluée à 4 étant donné que l'équipe avait un plan, un budget et faisait beaucoup d'efforts pour mettre en oeuvre une intervention efficace, mais n'avait pas encore intégré les efforts de lutte contre la violence familiale et l'abus au réseau général des initiatives de programmes. L'acquisition des connaissances est évaluée à 5 étant donné que l'équipe fait une pause, s'arrête systématiquement et réfléchit; l'utilisation de la grille ci-après permet d'aviver la capacité des membres de penser à la stratégie. La cohésion de la collectivité est évaluée à 2. Il n'y a pas de vision



## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

commune ou de but bien précis collectif articulé autour de l'élimination de la violence familiale et de l'abus et, en réalité, la collectivité est aux prises avec des conflits de longue date. La figure 4 illustre de quelle façon cette évaluation peut être représentée sous la forme d'une grille.

**Figure 4 – Établir des liens entre les déterminants et les capacités de la collectivité**

<u>Determinants</u>					
orientation donnée par les dirigeants de la collectivité					
niveau de sensibilisation et de vigilance de la collectivité					
préjugés des hommes à l'égard des femmes et de l'éducation des enfants					
niveau de bien-être de la collectivité	2	3	4	5	2
absence de conséquences et immunité personnelle					
le climat spirituel et moral					
	participation des gens	vision commune	mobilisation des ressources	acquisition des connaissances	cohésion de la collectivité
	<u>Capacités de la collectivité</u>				

Dans cet exemple, l'équipe conclut que, si on veut accroître le niveau de bien-être dans la collectivité, il faudra porter beaucoup d'attention et consacrer de gros efforts au développement de la capacité de la collectivité concernant une participation constructive et efficace de ses membres, les amener à s'attaquer aux principaux problèmes de la collectivité, à élaborer et à réaliser une vision commune, à établir comme pierre angulaire du changement à long terme un accord unanime, général (faire cause commune c'est-à-dire arriver à une unité de pensées, d'opinions, d'objectifs et de façons d'agir).

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

Ce type d'analyse devrait amener l'équipe à reconnaître que le casse-tête très difficile à résoudre que constituent la violence familiale et l'abus ne peut être résorbé par les professionnels/les spécialistes ou l'équipe des bénévoles de la collectivité qui travaillent de leur propre chef. Il faut la participation, l'énergie et l'engagement d'un nombre important de personnes de la collectivité qui détiennent aussi des pièces importantes du « casse-tête ». Comme aboutissement de cette analyse, l'équipe peut « apprendre » (une autre capacité), notamment que ses membres ont besoin de formation en développement communautaire et en facilitation; par conséquent, comme partie intégrante du champ d'activités principal de l'équipe, une toute nouvelle arène vers laquelle orienter ses efforts émergera.

### *Sommaire*

Réussir à transformer les systèmes familial et communautaire qui contribuent à la violence familiale et à l'abus et les perpétuent requiert des efforts systématiques dans deux champs d'activité clés. Le premier champ a rapport à l'identification et à la corrélation des déterminants clés de la violence familiale et de l'abus et de leur dynamique, ainsi qu'à l'acquisition d'une bonne et juste connaissance et compréhension de la façon dont chaque déterminant s'actualise, évolue en fonction du système communautaire concerné. Le deuxième champ d'action touche l'identification des principales capacités de la collectivité qui sont requises pour provoquer des changements associés aux déterminants de la violence et de l'abus, pour renforcer ces capacités et les appliquer de façon stratégique et systématique dans le cadre des efforts axés sur la situation évolutive des déterminants clés.

### **D. Établissement d'un réseau de soutien et de services adapté aux besoins de guérison et de développement communautaires à long terme.**

Cette initiative touche deux aspects interdépendants du problème. La première dimension concerne les organisations et les programmes *internes* et la deuxième vise essentiellement les programmes et les politiques *externes* qui influent sur les efforts faits à l'interne.

#### **1. À l'interne**

Dans les collectivités autochtones, on a défini neuf composantes d'une intervention communautaire en matière de violence familiale et d'abus, ce qui constitue en fait un programme d'ensemble, un programme intégré; il y a notamment (1) le dépistage et l'intervention précoces, (2) des maisons d'hébergement et des refuges d'urgence, (3) la protection des victimes, y compris celle des enfants témoins de violence, (4) la confrontation et le confinement des agresseurs, (5) une démarche de guérison et un soutien à long terme assurés aux victimes et aux agresseurs, (6) de l'information/éducation et des relations publiques orientées vers la prévention, (7) le soutien et l'encadrement des ménages ou familles à risque, (8) une démarche de guérison et des efforts de réconciliation s'adressant aux familles élargies, et (9) l'intégration de l'initiative de lutte contre la violence familiale au vaste mouvement (global) de guérison communautaire. En plus de ces mesures correctives s'ajoute l'exigence déterminante de faciliter la transformation des systèmes communautaires dans lesquels les déterminants de la violence et de l'abus évoluent.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

Il y a des actions stratégiques à accomplir, non des programmes à appliquer. Chaque collectivité a besoin de trouver son propre cheminement, sa propre façon de faire. Cependant, nous présentons les principes généraux suivants pour vous aider à établir une intervention à l'interne qui soit efficace :

- a) faire une analyse et élaborer un plan par écrit afin de s'assurer qu'un examen consciencieux, qu'une réflexion approfondie, a servi à répertorier la dynamique et les déterminants de la violence/de l'abus dans une collectivité donnée;
- b) établir une équipe de coordination ayant autorité (le pouvoir d'agir) et un budget en fonction de la mise en application d'une stratégie communautaire qui fait appel à tous les intervenants ou parties intéressées;
- c) disposer d'un budget et d'une attribution de ressources humaines affectés à chacun des secteurs de base participants qui sont clairement identifiés et qui sont co-administrés par le directeur de service et l'équipe de coordination;
- d) disposer d'une assistance technique externe (sans lien de dépendance/à distance) et d'un prestataire de services ou de programmes assurant un encadrement ou du mentorat, une personne ayant des connaissances et de l'expérience pertinentes se rapportant à l'établissement et au fonctionnement d'une intervention intégrée visant à résoudre des problèmes sociaux complexes rattachés à la guérison et au développement communautaires chez les Autochtones;
- e) établir un plan de formation et le mettre en oeuvre, un plan assurant au personnel de la formation liée à la démarche de guérison en général, à la lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones en particulier et au développement orienté vers la transformation des systèmes communautaires;
- f) s'assurer d'un appui manifeste, actif, soutenu des dirigeants politiques et d'autres dirigeants communautaires qui reconnaissent/valident le pouvoir accordé à l'ensemble des employés et des secteurs de services et qui suscitent leur motivation au moment où ils adoptent de nouvelles façons de travailler ensemble.

### 2. *À l'externe*

Il y a quatre importants sujets de préoccupation, prenant leur source à l'extérieur des collectivités autochtones, à l'égard desquels des mesures doivent être prises pour permettre d'appuyer une démarche globale de guérison en matière de violence familiale et d'abus chez les Autochtones. Il est question de préoccupations concernant (a) le financement, (b) l'application de politiques d'intérêt public (gouvernementales), (c) l'appui pour le développement de la société civile autochtone et (d) le statut des Autochtones dans la société générale.

#### a) *Financement*

Nous avons principalement abordé cette question en précisant qu'une intervention communautaire efficace en matière de violence familiale et d'abus chez les Autochtones devait comprendre neuf composantes, de même qu'un projet d'ensemble qui est de transformer les comportements généraux et les relations interpersonnelles des membres de la collectivité qui donnent prise aux déterminants communautaires de la violence familiale et de l'abus et les entretiennent. Il n'y a pas une seule source de

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

financement qui appuie même le commencement d'une approche intégrée de cette nature et, pourtant, il est évident que c'est la direction qu'ont prise ces collectivités ayant réussi, dans une certaine mesure, à s'attaquer aux problèmes sociaux complexes et à régler ceux liés à la démarche de guérison.

Selon l'explication fournie précédemment, les collectivités sont confrontées à des difficultés énormes au moment où elles essaient de satisfaire aux exigences des nombreuses sources de financement différentes; les critères sont souvent très loin des réalités et des besoins auxquels les collectivités doivent faire face. Celles qui ont des ressources humaines et financières suffisantes peuvent parfois acheter des services d'aide pour l'élaboration des multiples propositions qui arrivent tant bien que mal à faire concorder les critères établis avec le tableau complet des besoins et s'assurer que les exigences souvent très lourdes en matière de rapports, obligeant les collectivités à satisfaire à la demande de renseignements bureaucratiques et de comptes rendus d'activités dans le cadre de responsabilité des divers programmes et organismes de financement, soient remplies. Quant aux collectivités plus petites, moins développées qui manquent de fonds, elles sont souvent absolument incapables de répondre à ces exigences.

L'établissement de l'Initiative nationale de lutte contre la violence familiale et l'abus chez les Autochtones, dont l'appui financier est assuré en collaboration par Santé Canada, le ministère de la Justice, le ministère du Solliciteur général, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) et le ministère du Patrimoine canadien, peut s'avérer une stratégie efficace permettant de redresser la situation. Dans l'intérim, par contre, il y a maintenant plusieurs programmes distincts permanents qui sont associés directement à l'intervention en matière de violence familiale et d'abus chez les Autochtones (notamment le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones et la prévention du crime du Centre national de prévention du crime constituant une stratégie de développement social). Il y a aussi le Programme ou l'unité de la police des Autochtones du Solliciteur général Canada qui est en mesure de fournir de l'appui assorti de délais déterminés pour des approches de justice alternative.

### *b) Application de politiques d'intérêt public (gouvernementales)*

Comme nous l'avons fait ressortir précédemment, le jugement ou arrêt « Gladeau » de la Cour suprême du Canada et le projet de loi C-41 demandent la conception, l'adoption d'approches déterminées par les collectivités autochtones qui tiennent compte des différences culturelles en matière d'administration de la justice et de solutions à des problèmes d'ordre juridique ou judiciaire. Bien qu'on ait relevé des essais à cet égard à travers le Canada, les progrès concernant l'application de modifications à la politique officielle sont lents à se manifester. Il s'avère aussi que l'application de ces approches de justice applicable aux Autochtones a été inconsistante dans l'ensemble du pays et qu'elle n'a été financée qu'à un niveau minimal en fonction de ce qui est réellement nécessaire pour faciliter le changement de cap préconisé par cette politique. Autrement dit, il y a eu une rupture entre l'articulation ou l'ordonnance de la politique et sa mise en application.

Dans le même ordre d'idées, les ministères fédéraux ayant fourni un appui financier aux collectivités autochtones en cette matière (MAINC, Santé, Justice, Solliciteur général) ont déjà constaté le besoin d'approches intégrées pour le financement et ils ont élaboré un modèle comportant plusieurs mécanismes. L'accord de financement fédéral consolidé ou accord de financement du Canada sont deux versions de ce concept au moyen duquel il pourrait y avoir un financement coordonné. Malheureusement, très peu,

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

si toutefois il y en a, des accords de ce type ont été réalisés en partenariat avec les collectivités autochtones. Voici certaines des raisons pour lesquelles des mécanismes de cette nature n'ont pas dépassé l'étape de l'idée/du concept :

- i) les collectivités autochtones n'ont jamais été invitées à participer comme partenaires à part entière à l'élaboration des dispositions ou clauses rattachées à ces types d'accords; on s'attendait à ce qu'elles s'engagent dans des programmes alors qu'elles craignaient d'avoir à subir une réduction nette du financement dont elles disposent actuellement (ce qui s'est produit dans le cadre d'accords de transferts des vingt dernières années);
- ii) un tel accord, réalisé en Saskatchewan, a consolidé les fonds de la santé et du développement social en un seul montant, mais il est encore assujéti à des exigences distinctes en matière de rapports provenant de tous les programmes fédéraux participants. Ces exigences ont donc pour conséquence une désorganisation constante en ce qui a trait au flux de liquidités étant donné que les divers participants fédéraux donnent suite à leurs engagements de façon différente et qu'ils ont des délais d'exécution différents.

Cet exemple illustre bien une deuxième dimension du problème, notamment celle que le *gouvernement fédéral, en vue de permettre aux collectivités autochtones d'apporter à l'intérieur des changements nécessaires (c.-à-d. des besoins dictés par la guérison et le développement communautaires), a aussi besoin d'opérer des changements à l'intérieur de son propre système pour être en mesure d'exercer efficacement son rôle et ses responsabilités.*

Il y a donc de nombreux aspects rattachés à cette adaptation nécessaire. En effet, à part les types de changements qui doivent être faits en ce qui a trait à la façon dont les collectivités autochtones peuvent avoir accès à des fonds pour appuyer leurs efforts de guérison et de développement, ce qui a été décrit sommairement ci-dessus, il faut également que des protocoles efficaces, bien orchestrés, visant à appuyer des partenariats plus viables entre les collectivités autochtones et la police et les pouvoirs judiciaires soient établis et mis systématiquement en application. En plus, il y a beaucoup d'aspects qui doivent être mieux saisis, notamment l'interdépendance dynamique entre les déterminants de la violence familiale et de l'abus et les interventions stratégiques qui peuvent être faites dans le cadre du système actuel pour briser le cycle de la violence. Ajoutons également qu'il faudrait s'attarder à des façons pour le gouvernement et les collectivités autochtones de mieux travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs et à des façons pour le gouvernement de mieux appuyer les collectivités autochtones dans leurs efforts pour adopter ce type d'approche systémique, intégrée et à long terme.

Une série de projets pilotes dans l'ensemble du pays, menés grâce à un partenariat entre des collectivités autochtones sélectionnées et des participants fédéraux intéressés, qui appliqueraient une approche méthodique et une démarche de réflexion, pourrait s'avérer une stratégie utile, permettant d'apprendre comment changer le système fédéral et la relation entre le gouvernement et les collectivités autochtones afin de les orienter dans les directions présentées précédemment.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

### c) Appui pour le développement de la société civile autochtone

Le terme « société civile » fait référence à « nous, le peuple » et aux initiatives que nous entreprenons avec les autres pour bâtir une société plus saine, juste et harmonieuse. Dans la majorité des pays du monde, il y a trois secteurs distincts de l'activité humaine qui influent sur la qualité de vie quotidienne : le gouvernement/l'État, les affaires commerciales et la société civile.

La société civile englobe diverses organisations comme les Clubs garçons et filles, les ligues sportives, les activistes/militants dans le domaine de l'environnement et de la paix, les coopératives, les associations culturelles, les Églises, les syndicats, les associations professionnelles, les groupes d'entraide ou de soutien et un vaste éventail d'organisations non-gouvernementales (ONG) vouées au développement social et économique.

La société civile (parfois désignée sous 'organisations bénévoles') peut prendre plusieurs formes, mais ces organisations sont généralement à but non lucratif et vouées à l'amélioration de la qualité de vie des personnes qu'elles desservent. L'Institut national canadien pour les aveugles, la Société de la Croix-rouge et l'Aide à l'enfance sont des programmes nationaux et internationaux bien connus, mais il existe des milliers de petits groupes sans but lucratif, dont beaucoup sont constitués en société et gérés par les membres de ces organisations grâce à un conseil d'administration élu.

La plupart des petites municipalités au Canada ont en moyenne de vingt à quarante organisations bénévoles. À l'opposé, la majorité des collectivités autochtones à l'extérieur des grandes villes n'ont presque pas de société civile organisée. Même si des centaines de personnes peuvent se porter volontaires, faire du bénévolat, dans le cadre d'activités pour les jeunes, de programmes de guérison et d'activités à l'Église, dans bien des collectivités autochtones, ces activités sont d'une façon ou d'une autre associées à l'administration locale. Fait encore plus significatif, presque tout le financement qui est versé aux collectivités autochtones pour appuyer les efforts de guérison et de développement est acheminé par l'intermédiaire des gouvernements autochtones et, dans le passé, il y a eu beaucoup de résistance de la part des dirigeants politiques des collectivités devant la perspective de changer ce mode de fonctionnement.

Le financement et l'aide technique transmis directement au secteur mandaté de la société civile dans les collectivités autochtones créeraient une nouvelle plate-forme à partir de laquelle les efforts de guérison et de développement pourraient être menés. Appliquer, mettre en oeuvre une telle solution de rechange serait particulièrement important dans le contexte de collectivités administrées par des personnes et des familles qui n'appuient pas les efforts de guérison et de transformation nécessaires pour mettre fin à la violence familiale et à l'abus. Aucun dirigeant politique ne devrait avoir le pouvoir absolu de faire cesser la démarche de guérison tout simplement parce qu'il a été élu et, de ce fait, qu'il est en situation d'autorité. La protection contre la tyrannie, contre l'intimidation, la violence et la terreur fait partie des droits que la Constitution garantit à tous les Canadiens, ainsi que de traités internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme nous l'avons soutenu dans les sections précédentes, le modèle d'autorité et de contrôle actuel constitue un obstacle important à l'élimination de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones. Une façon de déplacer, de réorienter le pouvoir ou le rapport des forces dans de telles situations, consisterait à répartir les fonds en appuyant les organismes de la société civile pour leur faire exécuter au moins quelques-unes des tâches que l'administration locale refuse ou est incapable d'effectuer.

## Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention

Il est important, dans le cadre de l'application d'une stratégie de cette nature, que le financement accordé aux ONG soit limité aux organismes qui se consacrent entièrement aux efforts de guérison et de développement communautaires, ainsi qu'à une démarche constructive de développement d'une nation tout en ne s'impliquant d'aucune façon sur le plan politique. S'il en était autrement, les efforts accomplis pourraient encore plus contribuer à susciter le désaccord dans la collectivité. Il serait donc extrêmement important qu'il y ait une collaboration sans faille, transparente, entre le gouvernement et le programme des organismes bénévoles, un résultat qui pourrait être beaucoup facilité si on mettait à la disposition de l'ensemble des groupes participants une part du financement et si on le rendait conditionnel à l'élaboration de stratégies menant à une meilleure collaboration et à un soutien mutuel.

Les débuts de l'application de cette approche ont déjà été menés grâce à des initiatives, comme le Programme d'aide préscolaire pour les Autochtones, qui demandaient l'établissement d'un conseil communautaire. Beaucoup de maisons de refuge pour femmes battues ont déjà été établies dans les collectivités autochtones sous un accord-cadre judiciaire d'ordre général. Même s'il y a eu des crises de croissance (notamment des tentatives d'ingérence politique dans la gestion des refuges), nous sommes convaincus que ces initiatives contribueront à faire évoluer les collectivités vers des directions nouvelles et positives.

En général, la viabilité et la résistance de tout processus de développement organique reposent sur l'adoption d'une diversité d'initiatives et d'options, de sorte que si l'une d'entre elles ou un groupe sont infructueuses ou entravées par des méthodes ou des démarches communautaires, d'autres auront la « capacité de poursuivre le travail » qui est requis pour que le processus général reste en marche, progresse.

### *d) Changement du statut des Autochtones dans l'ensemble de la société*

Ce rapport a réitéré le point de vue que la CRPA (1996) ainsi que d'autres auteurs (Frank, 1992; Atkinson, 1995; La Prairie, 1994) ont fait valoir que la marginalisation des Autochtones au sein de la société canadienne continue à concourir aux types de problèmes sociaux associés à l'incidence élevée de violence familiale et d'abus comme la pauvreté et le chômage, le peu de scolarisation, le logement inadéquat et surpeuplé, l'abus de l'alcool et des drogues, la dévalorisation du rôle de la femme et la légitimation de la violence surtout dans les médias de masse.

Dans *Mapping the Healing Journey* (Lane, Bopp, Bopp et Norris, 2002), les collectivités autochtones dans l'ensemble du Canada ont identifié des facteurs, notamment la *Loi sur les Indiens* imposée pour les besoins de l'exercice du pouvoir ou de la conduite des affaires publiques, les conditions économiques consacrées par le droit et par la politique gouvernementale qui empêchent les collectivités autochtones (et particulièrement les petites collectivités) de se sortir de la pauvreté et le climat de racisme et les préjugés institutionnalisés particulièrement dans les écoles et sur le marché du travail, des facteurs imposés de l'extérieur qui influent directement sur la capacité des collectivités de se rétablir.

Des arènes spécifiques, notamment (i) l'exercice de l'autorité/des pouvoirs par les Autochtones, (ii) l'environnement économique et les conditionnalités externes connexes (comme un accès au crédit et à des capitaux de placement), un environnement au sein duquel les collectivités autochtones doivent fonctionner, (iii) le racisme et les tensions ethniques dans les écoles, (iv) la situation du marché du travail, représentent des champs prioritaires où il faut des ressources bien ciblées et des interventions

## **Partie V : Un cadre pour une stratégie d'intervention**

spécialisées, menées par du personnel qualifié, afin de commencer à changer des modes de comportement à grande échelle. En général, il est plutôt déraisonnable ou mal inspiré de penser à changer la « société ». La « société » est beaucoup trop grande et trop lointaine. Il est beaucoup plus adapté de vouloir changer les styles d'autorité, les façons de gouverner dans une collectivité, de réduire le racisme et les tensions ethniques dans une école, d'améliorer la situation du marché du travail chez les Autochtones d'une région, etc.

Même si le financement et les projets ciblés peuvent parfois aider, beaucoup d'efforts doivent être faits à la phase initiale pour faire avancer les choses dans toutes ces arènes et dans d'autres sphères importantes et ils devraient démarrer dans les collectivités autochtones. En effet, c'est la collectivité concernée qui a le plus grand intérêt à ce que des changements positifs se produisent. En investissant dans le développement de la capacité des Autochtones pour que ceux-ci puissent s'attaquer efficacement à des problèmes sociaux de ce type dans des contextes locaux et régionaux et en dispensant de la formation et de l'aide technique/spécialisée pour les aider, les Autochtones seront peut-être en mesure d'apporter des changements aux systèmes qui actuellement entravent la démarche nécessaire de guérison et de développement à long terme.





## Appendice A

### Questions d'orientation pour l'entretien téléphonique sur les programmes communautaires

#### Programmes de violence familiale : Questionnaire

Nous recueillons vos réponses dans le cadre d'une enquête menée pour les besoins d'une étude financée par la Fondation autochtone de guérison. Cette enquête a pour objet de :

- fournir de l'information et du soutien aux collectivités dans l'ensemble du pays qui veulent établir de leur propre chef un programme de lutte contre la violence familiale;
- soutenir les efforts des bailleurs de fonds, comme la Fondation autochtone de guérison, dans leurs réalisations.

Nous tentons d'obtenir de l'information auprès d'un grand nombre de programmes différents au pays. Toutes les personnes qui participeront à cette enquête seront reconnues pour leur collaboration et nous leur ferons parvenir un exemplaire du rapport final.

Nous aimerions tout d'abord vous remercier d'avoir accepté de partager vos opinions et votre expérience avec nous.

1. Titre du programme
2. En quelle année avez-vous commencé ce projet?
3. Pouvez-vous me faire une brève description de votre programme?
4. Quels sont les objectifs de votre programme?
5. Mettez-vous en application des modèles de guérison et d'intervention spécifiques?
6. Comment définissez-vous la violence familiale?
7. D'après vous, quelles sont les principales causes et les facteurs contributifs de la violence familiale chez les Autochtones?
8. Quels groupes suivants votre programme cible-t-il de façon particulière?
  - a. les victimes
  - b. les agresseurs
  - c. les enfants et les adolescents
  - d. les familles
  - e. les collectivités
9. Est-ce que votre programme s'attaque à de grandes questions centrales comme :
  - a. l'organisation/la mise en oeuvre d'initiatives gouvernementales ou d'autres institutions visant à lutter contre la violence familiale

## Appendice A

- b. les intervenants professionnels/les spécialistes
  - c. les questions d'ordre juridique ou des questions stratégiques/enjeux politiques
  - d. d'autres questions – spécifiez
10. J'ai une liste des divers groupes qui sont touchés par la violence familiale chez les Autochtones. Pourriez-vous me faire part de votre façon de comprendre le rôle que chacun de ces groupes exerce en rapport avec votre travail?
- a. les victimes
  - b. les agresseurs
  - c. les enfants et les adolescents
  - d. les familles
  - e. les collectivités
  - f. le gouvernement et les autres institutions mettant en oeuvre des initiatives de lutte contre la violence familiale
  - g. les intervenants professionnels/les spécialistes
  - h. les conseillers juridiques (avocats) ou les décideurs (dirigeants) du gouvernement
11. De quelle façon travaillez-vous auprès de la population visée? Que faites-vous plus particulièrement/précisément?
12. Avec qui travaillez-vous? Y a-t-il d'autres organismes et organisations avec lesquels vous avez établi un partenariat?
13. Comment évaluez-vous vos résultats? Quels sont vos indicateurs de succès? Comment savez-vous que votre programme fonctionne bien?
14. Jusqu'à maintenant, que considérez-vous comme les principales réalisations de votre programme?
15. Quelles sont les plus grandes difficultés auxquelles votre programme est confronté?
16. Y a-t-il d'autres programmes de lutte contre la violence familiale chez les Autochtones avec qui nous devrions entrer en communication? À votre avis, quels sont les programmes qui obtiennent les meilleurs résultats?
17. D'après vous, quelles sont les meilleures pratiques dans le domaine de la violence familiale chez les Autochtones?
18. Quels conseils donneriez-vous aux collectivités qui veulent mettre sur pied un programme de lutte contre la violence familiale?
19. Suivant votre expérience et votre perspective personnelle, comment s'articulerait un programme réellement intégré/global; à quoi ressemblerait-il s'il visait à traiter les manifestations de la violence familiale chez les Autochtones en même temps que ses causes fondamentales?
20. Pensez-vous à un autre aspect qui pourrait être utile, fructueux?

## **Appendice A**

21. Dans le cadre de votre programme, y a-t-il une personne ressource qu'on peut contacter?

22. Qui finance votre programme?

23. Quel est le budget approximatif de votre programme?

Merci!



## Sources consultées

Abadian, Sousesan (1999). From wasteland to homeland: Cultural renewal, economic development and enhanced well-being on Native American Reservations. Cambridge, MA : thèse de doctorat, Harvard University.

Aboriginal Justice Implementation commission (AJIC) (2001). Aboriginal Justice Implementation Commission Final Report [Rapport final de la Commission de justice autochtone]. Winnipeg, Manitoba: gouvernement du Manitoba.

Aboriginal Nurses Association of Canada (2001). Exposure to violence in the home : Effects on Aboriginal children. Ottawa, ON : Association des infirmières et des infirmiers autochtones du Canada.

Albertson, Katherine (1993). Safe homes : A creative solution. *Vis-à-vis*. 11 (1): 4.

Allen, David (1998). National clearinghouse on family violence : Sharing knowledge and solutions [Centre national d'information sur la violence dans la famille : Partager connaissances et ressources]. Bulletin d'information de BC Institute Against Family Violence, printemps.

American Psychiatric Association (1987). Diagnostic and statistical manual, 4th Edition –Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 4<sup>e</sup> édition] (DSM-IV). Washington, DC : American Psychiatric Association.

Arnstein, Sherry (1969). A ladder of citizen participation. *AIP Journal*, juillet, pp. 216-224.

Beattie, Melody (1987). Codependent no more : How to stop controlling others and start caring for yourself. New York, NY : Harper/Hazelden.

Bellmore, M.F. et V.C. Quinsey (1994). Correlates of psychotherapy in a non-institutional sample. *Journal of Interpersonal Violence*. 9(3):339-349.

Bennett, Larry et Oliver Williams (1998). Controversies and recent studies of batterer intervention program effectiveness. Cité dans les ressources en ligne du Department of Justice Violence Against Women [ministère de la Justice – Violence faite aux femmes]. Minnesota Center Against Violence and Abuse.

\_\_\_\_\_ (2001). Controversies and recent studies of batterer intervention program effectiveness. Minnesota Centre Against Violence and Abuse. Extrait le 31 janvier 2002 de : [http://vaw.umn.edu/Vawnet/AR\\_bip.htm](http://vaw.umn.edu/Vawnet/AR_bip.htm)

Bodnarchuk, Mark (1999). The effects of domestic violence on children. Bulletin d'information de BC Institute Against Family Violence, été.

Bopp, Michael (1983). The Dene Values Project. Yellowknife, T.N.-O. : Dene Nation Department of Education [Département de l'Éducation de la nation dénée].

\_\_\_\_\_ (1987). Toward the year 2000. Lethbridge, AB : Four Worlds Development Project.

## Sources consultées

Bopp, M. et J. Bopp (1997a). Responding to sexual abuse : Developing a community based sexual abuse response team in Aboriginal communities [Lutte contre les agressions sexuelles – Mise sur pied d'équipes d'intervention en cas d'agressions sexuelles dans les collectivités autochtones]. Ottawa, ON : Solliciteur général Canada, Direction générale des politiques touchant les Autochtones (série technique).

\_\_\_\_\_ (1997b). At the time of disclosure: A manual for front-line community workers dealing with sexual abuse disclosures in Aboriginal communities. [Un manuel à l'intention des intervenants de première ligne ayant à faire face aux signalements d'abus sexuel dans les collectivités autochtones]. Collection sur les Autochtones (série technique). Ottawa, ON : Solliciteur général Canada.

\_\_\_\_\_ (2001). Recreating the world: A practical guide to building sustainable communities. Cochrane, AB : Four Worlds Press.

Bopp, Michael, Judie Bopp et Phil Lane Jr. (1998). Community healing and Aboriginal social security reform: A study prepared for the Assembly of First Nations Aboriginal Social Security Reform initiative [Une étude préparée pour le compte de l'Assemblée des Premières Nations – initiative de la réforme de la sécurité sociale]. Lethbridge, AB : Four Worlds Press.

Bopp, Michael, Kathy Germann, Judie Bopp, Laurie Bough-littlejohns et Niel Smith (1999). Assessing community capacity for change. Cochrane, AB : Four Worlds Press.

Brant, Clare (1990, août). Native ethics and rules of behaviour. Canadian Journal of Psychiatry. Vol. 35.

Bremner, J.D., S.M Southwick, D.R. Johnson, R. Gehuda et D.S Chainey (1993). Childhood physical abuse and combat-related posttraumatic stress disorder in Vietnam veterans. American Journal of Psychiatry. 150 : 235-239.

Brizinski, Peggy (1993). Knots in a string: An introduction to Native Studies in Canada (2<sup>e</sup> éd.). Saskatoon, SK : University Extension Press.

Centre canadien de la Statistique juridique (2001a). Family violence in Canada: A statistical profile 2001 [Violence familiale au Canada – un profil statistique]. Ottawa, ON : Statistique Canada.

\_\_\_\_\_ (2001b). Aboriginal Peoples in Canada [Les Autochtones au Canada]. Ottawa, ON : Statistique Canada.

Conseil canadien de développement social et l'Association des femmes autochtones du Canada (1991). Voice of Aboriginal women : Aboriginal women speak out about violence. Ottawa, ON : Conseil canadien de développement social.

Conseil canadien de développement social. Family violence: Aboriginal perspectives [La violence familiale: une perspective autochtone]. Vis-à-vis 10 (4), printemps, 1993.

## Sources consultées

Canadian Panel on Violence Against Women [Comité canadien sur la violence faite aux femmes] (1993). *Changing the landscape : Ending violence – achieving equality [Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité]*. Ottawa, ON : Ministre des Approvisionnement et Services Canada.

Chester, Barbara, Robert W. Robin, Mary P. Koss, Joyce Lopez et David Goldman (1994). *Grandmother dishonored: Violence against women by male partners in American Indian communities*. *Violence and Victims*, Vol. 9, No.3.

Comaskey, Brenda (1999). *Family violence initiative*. Réunion des administrateurs des refuges autochtones. Winnipeg, MB.

Corrado, Raymond R., Irwin M. Cohen, Mike Belisic et Petra Jonas (2000). *Aboriginal crime and victimization in Canada*. Ottawa, ON : Affaires indiennes et du Nord Canada.

Correctional Service of Canada (1999). *The incidence of family violence : A file review study [La fréquence de la violence familiale : Étude fondée sur l'examen des dossiers]*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Couture, Joe (2001). *A cost benefit analysis of Hallow Water's community holistic healing process*. Groupe de la politique correctionnelle autochtone. Ottawa, ON : Solliciteur général Canada.

De Waal, Frans B.M. (2002). *Primates – A natural heritage of conflict resolution*. *Science* 2000. 289:586-590.

Deitz, C.A. et J.C. Craft (1980). *Family dynamics of incest : A new perspective*. *Social CASEWORK*. *The Journal of Contemporary Social Work*, p. 602-609.

Deloria, Ella Cara (1988). *Waterlily*. Omaha, NB : University of Nebraska Press.

Department of Indian and Northern Development Canada (1998). *Indian residential schools (IRS) Data Project*. Ottawa, ON : Ministère des affaires indiennes et du Nord.

Dodge, K.A., J.E. Bates et G.S. Pettit (1991). *Mechanisms in the cycles of violence*. *Science*. 250:1678-1683.

Dumont-Smith, Claudette et Pauline Sioui-Labelle (1991). *Étude nationale sur la violence familiale : Phase I*. Ottawa, ON : Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada.

Duran, Edwardo et Bonnie Duran (1995). *Native American post-colonial psychology*. Albany, NY : State University of New York Press.

Ellerby, Lawrence et Jonathan Ellerby (2000). *A path to wellness : A gathering of communities addressing sexual offending behaviour*. Groupe de la politique correctionnelle autochtone. Ottawa, ON : Solliciteur général Canada.



## Sources consultées

- Engel, C.C. A.L. Jr., S.J. Campbell, M.E. McFall, J. Russo et W. Katon (1993). Posttraumatic stress disorder symptoms and pre-combat sexual and physical abuse in Desert Storm veterans. *Journal of Nervous and Mental Disease*. 181: 683-688.
- Erikson, Kai (1994). *A new species of trouble : Explorations in community, disaster and trauma*. New York, NY : W.W. Norton and Company.
- Evans, R., M. Barer et T. Marmor (éds.)(1994). *Why some people are healthy and others are not*. New York, NY : Aldine de Gruyker.
- Faine, Linda (éd.) (1993). *Residential schools: The stolen years*. Saskatoon, SK : University of Saskatchewan.
- Faith, K., M. Gottfriedson, C. Joe, W. Leonard et S. McIvor (1990). Native women in Canada : A quest for justice. *Social Justice* 17 (3), automne, 167.
- Federation of Saskatchewan Indian Nations [Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan] (2002). *Alter-natives to Non-violence : Developing a First Nations response to youth gangs: A consultation with key stakeholders*. Regina, SK : Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan.
- Feinman, C. (1992). Women battering on the Navajo Reservation. *International Review of Victimology* 2 (2), 137.
- Ferris, Craig F. (1996). The rage of innocents : Childhood trauma may string the biochemical tripwires that can set off later explosions of violence. *The Sciences*. mars/avril : 23-26.
- Flaherty, Martha (1993). Family violence – An Inuit perspective. *Vis-à-vis* 10 (4), printemps, 11.
- Flood, Margaret (Coordonnatrice de projet) (nd). *Untold stories of battered women*. Rapport disponible auprès de Qimaavik (refuge pour femmes), Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest.
- Frank, Sharlene (1992). *Family violence in Aboriginal communities : A First Nations report*. Ministry of Women's Equity, Taskforce on Family Violence. Victoria, BC : Imprimeur de la Reine.
- Frieze, I.H. et Browne, A. (1989). Violence in marriage. Dans L. Ohlin et M. Tonry (éds.). *Family violence : Crime and justice* (pp. 163-218). Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Furniss, Elizabeth (1995). *Victims of benevolence*. Vancouver, BC : Arsenal Pulp Press.
- Gibbs, M. (1989). Factors in the victim that mediate between disaster and psychopathology – A review. *Journal of Traumatic Stress*. 2:489-514.
- Grasley, Carolyn, Jan Richardson et Roma Harris (2000). *Knowing what we do best: Evaluating shelter services from the perspective of abused women*. Ottawa, ON : The Southwestern Ontario Shelter Association.

## Sources consultées

Grier, Sandra (1989). Family violence: A report on its impact on the Peigan community. Brocket, AB: Bande indienne de Peigan.

Greaves, Lorraine, O. Havinsky et J. Kingston-Riechers (1995). Selected estimates of the costs of violence against women. London, ON : London Centre for Research on Violence Against Women and Children.

Guralnik, D. (rédacteur en chef) (1986). Webster's new world dictionary of the American language. New York, NY : Prentice Hall Press.

Haaken, J. (1990). A cultural analysis of a codependent construct. *Psychiatry*. 53:396-406.

Hamilton, A.C. et C.M. Sinclair (Commissaires) (1991). Report of the Aboriginal justice inquiry of Manitoba [Rapport sur une enquête de la justice applicable aux Autochtones du Manitoba]. Winnipeg, MB.

Harlow, H.F., M.K. Harlow et S.J. Snomi (1971). From thought to therapy : Lessons from a primate laboratory. *American Science*. 59:538-549.

Hawe, P., M. Noort, L. King et C. Jordan (1997). Multiplying health gains : The critical role of capacity building within health promotion programs. *Health Policy*. 39:29-42.

Health Canada [Santé Canada] (1997). Beginning a long journey [Début d'un long parcours]. Ottawa, ON : Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux.

\_\_\_\_\_ (1992). Aboriginal health in Canada [L'état de santé des autochtones au Canada]. Ottawa, ON: Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Healthy Inuit Babies Working Group [Groupe de travail inuit « Des bébés en santé »] (1995). Community programs for healthy Inuit babies; Guidelines. Ottawa, ON : Pauktuutit Inuit Women's Association of Canada.

Herman, Judith (1997). Trauma and recovery. New York, NY : Basic Books.

Hodgson, Maggie (1990). Shattering the silence: Working with violence in Native communities. Dans T.A. Laidlaw, C. Malmo and Associates (éds.), *Healing voices: Feminist approaches to therapy with women* (p. 33). San Francisco, CA : Jossey-Bass Publishers.

\_\_\_\_\_ (1991). Impact of residential schools and other root causes of poor mental health. St. Albert, AB : Nechi Training, Research and Health Promotion Institute.

Hotaling, G.T. et Sugarman, D.B. (1986). An analysis of risk markers in husband-to-wife violence : The current state of knowledge. *Violence and Victims*, pp.101-124.

\_\_\_\_\_ (1990). A risk marker analysis of assaulted wives. *Journal of Family Violence*. 5: 1-13.

## Sources consultées

Hylton, Dr. John H. (2001). *Aboriginal sexual offending in Canada [La délinquance sexuelle chez les Autochtones au Canada]*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Indian and Northern Affairs Canada (INAC) (2002). *Terms of reference and forms for the evaluation of the family violence prevention program*. Ottawa, ON : Affaires indiennes et du Nord Canada.

Jackson, S., W. Burman, R. Edwards, B. Poland et A. Robertson (1999). *Toward indicators of health promotion NHRDP Project Wo 6606-6084-002 Rapport final*. Toronto, ON : Centre de promotion de la santé.

Jacobsen, N. S., J.M. Gottman, J. Waltz, R. Rshe, J. Babcock et A. Holtzworth-Munroe (1994). *Affect, verbal content, and psychophysiology in the arguments of couples with a violent husband*. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*. 62: 982-988.

Jacobson, Neil S. et John M. Gottman (1998). *When men batter women : New insights into ending abusive relationships*. New York: NY : Simon and Schuster.

Jaffe, P., D. Wolfe et S. Wilson (1990). *Children of battered women*. Newberry Park, CA : Sage.

Jaffe, Peter (2002). *Children exposed to violence in the home : What are the affects on Aboriginal children*. Présentation à la Conférence de l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, janvier 24-25 2002.

Jaffer, Mobina (présidente) (1992). *Is anyone listening? Rapport du groupe de travail de la Colombie-Britannique sur la violence familiale*. Victoria, BC : Minister of Women's Equality.

Jamieson, Kathleen (1978). *Indian woman and the law in Canada: Citizens minus*. Ottawa, ON : Approvisionnement et Services.

Jenkins, Allen (1990). *Invitations to responsibility: The Therapeutic engagement of men who are violent and abusive*. Adelaide, Australia : Dulwich Centre Publications.

Kardiner, A. et H. Spiegel (1947). *War, stress and neurotic illness*. New York, NY : Haeber.

Kinnon, Dianne, J. Gurr et L. Mailloux (1999). *Women's health – Freedom from violence: Practical tools*. Centre national d'information sur la violence dans la famille. Ottawa, ON : Santé Canada.

Kirkness, V. (1988). *Emerging Native woman*. *Canadian Journal of Women and the Law*. 2 (2) : 408.

Kiyoshk, Robert (1990). *Family violence research report: Beyond violence*. Vancouver, BC : Helping Spirit Lodge.

\_\_\_\_\_ (2001). *Family violence in Aboriginal communities: A review*. Ottawa, ON : Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada.

## Sources consultées

- Knockwood, Isabelle (1992). *Out of the depths*. Lockeport, NS : Roseway Publishing.
- Korten, David (1999). *The post-corporate world: life after capitalism*. West Hartford, CT : Kumarian Press.
- Kowalski, Melanie (1996). *Police reported First Nations crime statistics [Statistiques sur les crimes déclarés par la police chez les Premières nations]*, 1996. Ottawa, ON : Centre canadien de la statistique juridique.
- Kraemer, Gary W., M.H. Herbert, C.R. Lake et W.T. McKinney (1984). *Hypersensitivity to d-amphetamine several years after early social deprivation in Rhesus Monkeys*. *Psychopharmacology*. 82:266-271.
- Kraemer, Gary W., Dennis E. Schmier et Michael H. Herbert (1997). *The behavioral neurobiology of self-injurious behavior in Rhesus monkeys : Current concepts and relations to impulsive behavior in humans*. *Annals of the New York Academy of Science*. 836:12-38.
- Labonte, Ronald et Glen Laverack (2001a). *Capacity building in health promotion, Part I : For whom? And for what purpose?* *Critical Public Health*. 11(2):112-127.
- \_\_\_\_\_ (2001b). *Capacity building in health promotion, Part II : Whose use? And with what measurements?* *Critical Public Health*. 11(2) : 130-138.
- Lane, Phil, J. Bopp, M. Bopp et J. Norris (2002). *Mapping the healing journey : The report of a First Nations research project on Healing in Canadian Aboriginal communities [Le rapport d'un projet de recherche sur la guérison autochtone dans les collectivités autochtones canadiennes]*. Direction générale des politiques touchant les autochtones (série technique). Ottawa, ON : Solliciteur général Canada.
- LaRocque, Emma D. (1994) *Violence in Aboriginal communities [Violence dans les collectivités autochtones]*. Commission royale sur les peuples autochtones, *Sur le chemin de la guérison*. Ottawa, ON : Canada Communications Group.
- \_\_\_\_\_ (1996). *The colonization of a native woman scholar*. Dans Miller, Christine et Churchryk (éds.). *Women of the First Nations: Power, wisdom and strength*. Winnipeg, MB : University of Manitoba Press.
- Lerner, H.G. (1989). *The dance of intimacy*. New York, NY : Harper and Row.
- Lupri, Eugen (1989). *Male violence in the home*. *Canadian Social Trends [Tendances sociales canadiennes]*. 14:19-21.
- Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, Inc. (nd). *Family violence program model*. Winnipeg, MB.
- MacLeod, Linda (1980). *Wife battering in Canada: The vicious circle [La femme battue au Canada : un cercle vicieux]*. Ottawa, ON : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

## Sources consultées

Mallioux, Louise (2000). Inuit women's health: Overview and policy issues. Ottawa, ON Pauktuutit Inuit Women's Association of Canada.

Maracle, Sylvia (1993). A historical viewpoint. *Vis-à-Vis*, Vol. 10, No. 4, printemps.

Maracle, Virginia (1993). Providing shelter to Native women and children. *Vis-à-vis* 10 (4), printemps, 9-10.

Margolin, G. (1998). The effects of domestic violence on children. Dans P.K. Trickett et C. Schellenbach (éds.). *Violence against children in the family and the community*, pp.57-102. Washington, DC : American Psychological Association.

McCloskey, L.A., A.J. Figueredo et M.P. Koss (1995). The effects of systematic family violence on children's mental health. *Child Development*. 66: 1239-1261.

McEvoy, M (1990). *Let the healing begin: Breaking the cycle of child sexual abuse in our communities*. Merritt, BC : Nicola Valley Institute of Technology.

McGillivray, Anne et Brenda Comaskey (1996). *Intimate violence, Aboriginal women and justice system response: A Winnipeg study*. Winnipeg, MB : Manitoba Research Centre on Family Violence and Violence Against Women.

McTimoney, David (1994). *A resource guide on family violence issues for Aboriginal communities [Guide de ressources en matière de violence familiale à l'intention des communautés autochtones]*. Ottawa, ON : Santé Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

McIvor, Sharon (1993). *Aboriginal women and prison*. Address to the Annual Meeting of the National Association of Women and the Law, Vancouver, BC.

Ministry of Attorney General (1993). *Policy on the criminal justice system response to violence against women and children*. Victoria, BC : Imprimeur de la Reine.

Morrison, B.R. et C.R. Wilson (és.) (1995). *Native peoples : The Canadian experience (2<sup>e</sup> éd)*. Toronto, ON : McClelland and Stewart.

Nadeau, Denise (n.d.). *A resource kit based on the evaluation of the Native family violence training program [Une trousse documentaire basée sur l'évaluation des programmes de formation en matière de violence familiale autochtone]*. Vancouver, BC : Native Education Centre.

Nahonee et Stoltin (2002). *Notes sur l'entrevue de l'auteur avec Nahonee et Stoltin*.

Norris, F. (1992). Epidemiology of trauma: Frequency and impact of different potentially traumatic events on different demographic groups. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*. 60:409-418.

## Sources consultées

Nuu-Chah-Nulth Tribal Council (1996). Indian residential schools, The Nuu-Chah-Nulth experience. Nanaimo, BC : Nuu-Chah-Nulth Tribal Council.

Nuxalk Nation (2000). Nuxalk Nation community healing and wellness development plan. Bella Coola, BC : Nuxalk Nation.

Ontario Advisory Council on Senior Citizens (1993). Denied too long: The needs and concerns of seniors living in First Nation communities in Ontario. Toronto, ON : Publications Ontario.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres [Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario] (1992). Report of the Aboriginal Family Violence Joint Steering Committee. Toronto, ON.

Ontario Native Women's Association (1989). Breaking free: A proposal for change to Aboriginal family violence. Thunder Bay, ON : Ontario Native Women's Association.

Pauktuutit Inuit Women's Association (2000). Inuit women's health: Overview and policy issues. Ottawa, ON : Pauktuutit Inuit Women's Association of Canada.

Paymar, Michael (2000). Violent No More: Helping Men End Domestic Abuse. Alameda, California: Hunter House Publishers.

Perry, Bruce D. (n.d.). Violence and Childhood: How Persisting Fear Can Alter the Developing Child's Brain. Special ChildTrauma Academy, version du site Web de : The Neurodevelopmental Impact of Violence in Childhood. Extrait de : [http://www.childtrauma.org/ctamaterials/Vio\\_child.asp](http://www.childtrauma.org/ctamaterials/Vio_child.asp)

\_\_\_\_\_ (1997). Incubated in terror: Neurodevelopmental factors in the cycle of violence. Dans J. Osofsky (éd.). Children, youth and violence: The search for solutions (pp.124-148) New York, NY : Guilford Press.

\_\_\_\_\_ (2001). The neurodevelopmental impact of violence in childhood. Dans D. Schetky et E. Benedek (éds.). Textbook of child and adolescent forensic psychiatry (pp.221-238). Washington, DC : American Psychiatric Press, Inc.

Perry, Bruce et John Marcellus (1997). The Impact of Neglect and Abuse on the Developing Brain. Colleagues for Children. 7:1-4. Missouri Chapter of the National Committee to Prevent Child Abuse.

Pia, Mellody (1989). Facing codependence: What it is, where it comes from, how it sabotages our lives. San Francisco, CA : Harper Collins.

Putnam, Robert (1993a). Maberg democracy work: Civic traditions in modern Italy. Princeton, NJ : Princeton University Press.

\_\_\_\_\_ (1993b). The prosperous community: Social capital and the public life. The American Prospect. 13:35-42.

## Sources consultées

- Richlers, J.E. (1993). Community violence and children's development : Toward a research agenda for the 1990's. *Psychiatry*. 56:3-6.
- Robin, Robert, Barbara Chester et David Goldman (1996). Cumulative trauma and PTSD in American Indian communities. Dans Anthony Marsella, Matthew J. Friedman, Ellen T. Gerrity et Raymond M. Scurfield (éds.), *Ethnocultural aspects of posttraumatic stress disorders: Issues, research and clinical applications*. Washington, DC : American Psychological Association, pp. 239-253.
- Rothbaum, B., E. Foa, T. Murdoch et W. Walsch (1992). A perspective examination of post-traumatic stress disorder in rape victims. *Journal of Traumatic Stress*. 5:455-475.
- Sagamok Anishinawbe First Nation (2003). *Community Story* (unpublished document available from Chief and Council, Sagamok First Nation, PO Box 10, Massey, ON POP 1P0).
- Schaeff, Ann Wilson (1985). *Co-dependence: Misunderstood, mistreated*. Minneapolis, MN : Winston.
- \_\_\_\_\_ (1987). *When society becomes an addict*. San Francisco : Harper and Row.
- Schnarch, D.M. (1991). *Constructing the family crucible*. New York, NY : W.W. Norton.
- Shawanda, Bea, et Al (1989). *In the spirit of the family: Native alcohol and drug counselors family-centred treatment intervention handbook*. Calgary, AB : The Society of Addictions Recovery.
- Silman, Janet (1987). *Enough is enough: Aboriginal women speak out*. Toronto, ON : Women's Press.
- Snell, J.E., R.J. Rosenwald et A. Roby (1964). The wife beaten wife. *Archives of General Psychiatry*. 11:107-112.
- Statistics Canada (1991). *Aboriginal Peoples survey [Enquête auprès des peuples autochtones]*. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- \_\_\_\_\_ (1993). *Language, tradition, health, lifestyle and social issues: 1991 Aboriginal Peoples survey [Enquête auprès des peuples autochtones]*. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- \_\_\_\_\_ (1999). *Family violence: A statistical profile [Violence familiale : un profil statistique]*. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- Stille, Richard et Richard A. Stordeur (1989). *Ending men's violence against their partners: One road to peace*. Newberry Park, CA : Sage Publications.
- Straus, M. A. (1980). Victims and aggressors in marital violence. *American Behavioral Scientist*, 23, 681-704.

## Sources consultées

\_\_\_\_\_ (1992). Children as witnesses to marital violence : A risk factor for lifelong problems among a nationally representative sample of American men and women. Dans D. F. Schwartz (éd.), *Children and violence : Report of the twenty-third Ross round table on critical approaches to common pediatric problems* (pp. 98-109). Columbus, OH : Ross Laboratories.

Straus, M. A. et Gelles, R. J. (1990). *Physical violence in American families : Risk factors, and adaptation in 8,145 families*. New Brunswick, NJ : Transaction Press.

Sugar, F. et L. Fox et Nistum Peyako Seht'wawin Iskwewak (1990). Breaking chains. *Canadian Journal of Women and the Law*. 3 (2): 465.

Supernault, Esther (1993). *A family affair*. Edmonton, AB : Native Counselling Services of Alberta.

Teicher, Martin H. (2002). Scars that won't heal: The neurology of child abuse. *Scientific America*. Mars : 68-75.

The Aboriginal Family Healing Joint Steering Committee (Sylvia Maracle et Barbara Craig, coprésidentes) (1993). *For generations to come : The time is now: A strategy for Aboriginal family healing*. Ottawa, ON : The Aboriginal Family Healing Joint Steering Committee.

The National Clearinghouse on Family Violence [Centre national d'information sur la violence dans la famille] (1996). *Family violence in Aboriginal communities: An Aboriginal perspective [La violence familiale su sein des collectivités autochtones : une perspective autochtone]*. Ottawa, ON : Santé Canada.

The Steering Committee on Native Mental Health [Comité directeur sur la santé mentale des Autochtones] (Canada) (1991). *Agenda for First Nations and Inuit mental health [Programme de santé mentale destiné aux Premières Nations et aux Inuits]*. Ottawa, ON : Santé et Bien-être social Canada.

Thomlinson, Elizabeth, Nellie Erickson et M. Cook (2000). Could this be your community? Dans Jocelyn Proulx et Sharon Perrault (éds.). *No place for violence: Canadian Aboriginal alternative*, pp. 22-38. Halifax, NS : Fernwood Publishing.

Turpel, Mary Ellen (1993). Patriarchy and paternalism: The legacy of the Canadian state for First Nations women. *Canadian Journal of Women and the Law*. 6 (1):174.

Twin, Connie (1992). *Native Liaison Project report*. Edmonton, AB : Office for the Prevention of Family Violence.

Ullman, Richard B. et D. Brothers (1988). *The shattered self: A psychoanalytic study of Trauma*. Helesdale, N.J.: Analytic Press.

Van Bibber, Ruby (1990). *Reaching out for balance: a family violence prevention resource manual*. Whitehorse, YK : Council for Yukon Indians [Conseil des Indiens du Yukon (ancien nom)].



## Sources consultées

Van der Kolk, Bessel A. (1988). The trauma spectrum: The interaction of biological and social events in the genesis of the trauma response. *Journal of Traumatic Stress*. 1:273-290.

Van der Kolk, Bessel A., C. Alexander, McFarlane et Lars Weisaeth (éds.) (1996). *Traumatic stress : The effects of overwhelming experience on mind, body and society*. New York, NY : The Guilford Press.

Warhaft, Barry E., Ted Palys et Wilma Boyce (1999). This is how we did it: One Canadian First Nation community's efforts to achieve Aboriginal justice. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*. 32 (2):168-181.

Wegscheider-Cruse, Sharon et Joseph Cruse (1990). *Understanding co-dependency*. Deerfield Beach, FL : Health Communications, Inc.

Wheatley, Margaret (1994). *Leadership and the new science : Learning about organization from an orderly universe*. San Francisco, CA : Barret-Koehler.

Wheatley, Margaret et Myron Kellner-Rogers (1996). *A simpler way*. San Francisco, CA : Barret-Koehler.

Whipp, Kathleen (1985). *Traditional and current status of Indian women : Keys to analysis and prevention of wife battering on reserves*. Montréal, Qc : Carleton University, School of Social Work.

Wood, Bruce et Robert Kiyoshk (1994). *Change of seasons: A training manual for Aboriginal men who abuse their partners/spouses*. Squamish and North Vancouver, BC : Change of Seasons Society.

York, Geoffrey (1990). *The dispossessed: Life and death in Native Canada*. London, UK : Vintage U.K.

Zellerer, Evelyn (1993). *Violence Against Aboriginal Women*. Un rapport présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones.

Fondation autochtone de guérison  
75, rue Albert, pièce 801, Ottawa (Ontario) K1P 5E7  
Téléphone : (613) 237-4441  
Sans frais : (888) 725-8886  
Bélinographe : (613) 237-4442  
Courriel : [programs@ahf.ca](mailto:programs@ahf.ca)  
Site internet : [www.ahf.ca](http://www.ahf.ca)

*Aider les autochtones à se guérir eux-mêmes*

